image
not
available


VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget





ACTA

LATOMORUM.


G
Acta
Latomorum

Claude Antoine Thory

Acta Latomorum,

OU

CHRONOLOGIE

DE

L'HISTOIRE

DE LA

FRANCHE-MAÇONNERIE

FRANÇAISE ET ÉTRANGERE,

Contenant les faits les plus remarquables de l'Institution, depuis ses temps obscurs jusques en l'année 1814; la suite des Grands-Maîtres; la Nomenclature des Rites, Grades, Sectes et Coteries secrètes répandus dans tous les pays; la Bibliographie des principaux Ouvrages publiés sur l'Histoire de l'Ordre depuis 1723;

AVEC UN SUPPLÉMENT

DANS lequel se trouvent les Statuts de l'Ordre civil institué par Charles XIII, roi de Suède, en faveur des Francs-Maçons; une Correspondance inédite de Cagliostro; les Édits rendus contre l'Association par quelques Souverains de l'Europe; enfin, un grand nombre de Pièces sur l'Histoire ancienne et moderne de la Franche-Maçonnerie;

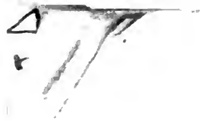
Ouvrage orné de figures.

TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez Pierre-Elie DUFART, Libraire, quai Voltaire, N°. 19.

De l'Imprimerie de NOUZOU, rue de Cléry, N°. 9.
1815.



INTRODUCTION.

Une opinion généralement répandue parmi les Maçons français, accréditée par des auteurs distingués, c'est qu'il est impossible d'écrire une histoire générale de la Franche-Maçonnerie, appuyée de dates et de faits authentiques. Mr. N. *Bonneville* a prétendu que dix âges d'hommes ne suffiraient pas à une pareille entreprise : d'autres l'avaient dit avant lui, d'autres encore l'ont répété depuis ; de sorte que, jusqu'aujourd'hui, ceux des membres de l'Association qui, par leurs talens et leurs lumières, pouvaient, avec succès, se charger de remplir cette tâche, ne l'ont pas même essayée, persuadés qu'elle était au-dessus de leurs forces.

En recherchant quelles sont les véritables causes de ce découragement, nous avons cru les trouver dans l'extrême difficulté qu'on éprouve, ordinairement, à se procurer les ouvrages, les mémoires secrets ou publics, les écrits didactiques ou polémiques, enfin toutes les autres pièces imprimées ou manuscrites sur l'histoire de l'Institution.

Il est certain que si cet obstacle n'est point insurmontable, il est au moins très-difficile à vaincre ; et,

nous en conviendrons franchement, jamais nous n'eussions entrepris cet ouvrage si les nombreux manuscrits et les livres rares de la bibliothèque de la Mère-Loge du Rite écossais philosophique n'eussent été entièrement à notre disposition.

Nous avons hésité long-temps avant de nous décider à mettre au jour l'écrit que nous offrons aux Membres de l'Association : nous regardions notre travail comme une froide nomenclature de faits et de dates ne présentant qu'un intérêt médiocre à la foule des Maçons, et seulement comme pouvant être utile à ceux qui s'occupent de recherches historiques sur l'Institution ; mais les instances de quelques amis ainsi que l'approbation de plusieurs littérateurs nous ont enfin déterminés, et c'est avec la persuasion que cette espèce de Recueil anecdotique pourra véritablement aider les écrivains qui voudront, un jour, donner une histoire générale de l'Ordre et leur éviter de grandes recherches, que nous le livrons à l'impression.

Les Frères instruits pourront seuls apprécier le travail auquel a donné lieu cette vaste compilation : peines, soins, sacrifices de tous genres, rien ne nous a coûté pour compléter ce Recueil autant que nous l'avons pu. Toutefois, dans un pareil sujet, nous ne pouvons nous flatter de n'avoir pas omis beaucoup de faits qui ne sont pas venus à notre connaissance, et sur lesquels nous avons manqué de renseignemens : à cet égard, les Grandes-Loges,

les Grands Orients et les simples Loges elles-mêmes y suppléeront, chacun en ce qui le concerne ; et cet écrit rectifié et augmenté au besoin par tous les Corps maçonniques de l'Europe, réunira, à une époque quelconque, la totalité des documens qui intéressent l'Ordre, et contribuera, peut-être, à résoudre le problème de la possibilité d'écrire son histoire.

Cet Ouvrage se compose : 1°. d'une Table chronologique de l'histoire de la Franche-Maçonnerie française et étrangère, depuis l'année 287 jusqu'aujourd'hui ;

2°. De la Chronologie des Grands-Maîtres ;

3°. D'une Nomenclature alphabétique des Rites, *Sectes*, *Coteries*, *Sociétés* et Grades maçonniques répandus en Europe ;

4°. D'une Bibliographie, par ordre chronologique, des principaux Ouvrages publiés sur l'histoire de l'Ordre depuis 1723 ;

5°. Et enfin, d'un Supplément qui contient un grand nombre de pièces curieuses, anciennes et modernes, concernant l'Association, etc.

Nous donnerons une courte analyse de chacune de ces divisions.

PREMIÈRE DIVISION.

Chronologie.

Cette première division est partagée en deux époques. La première contient la Chronologie de l'histoire de l'Ordre en Angleterre et en Écosse, depuis 287 jusqu'au commencement de l'année 1717, selon le livre des constitutions d'*Anderson* et l'ouvrage de *Preston*. La seconde époque comprend les anecdotes de l'histoire de l'Ordre en France et dans l'étranger depuis 1717 jusqu'aujourd'hui.

Nous ne pouvons dissimuler aux lecteurs, à l'égard de la première époque, que différens auteurs, même des écrivains anglais, ont accusé *Anderson* d'avoir prêté à l'Institution maçonnique une origine mensongère, en lui attribuant des faits qui n'appartenaient qu'à la Confrérie des architectes et ouvriers Maçons, laquelle avait ses lois, ses protecteurs, même ses Grands-Maîtres, en Angleterre, dans les premiers temps de la monarchie; et que plusieurs personnes n'ont même accordé d'existence authentique à la Franche-Maçonnerie anglaise, selon ses formes actuelles, que depuis 1717. Les mêmes objections ont été produites contre la Maçonnerie d'Écosse, dont, selon quelques-uns, l'origine ne remonte qu'à 1736, époque de la fondation de la Grande-Loge de St.-Jean d'Édimbourg.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas cru devoir nous arrêter à ces critiques, et nous dispenser de faire usage de la Chronologie d'*Anderson*, parce qu'elle est considérée comme un point de doctrine par les Maçons des trois royaumes.

La seconde époque de notre Chronologie offrira des détails sur les principaux faits de l'histoire de la Franche-Maçonnerie depuis 1717 jusqu'aujourd'hui. On y trouvera, en abrégé, un grand nombre d'anecdotes sur l'Association en Angleterre, en France, dans l'Écosse, dans l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, la Suède, le Danemarck, l'Espagne, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la Russie, l'Amérique et les Indes, etc.

Les contrées les plus éloignées de la France, *il était facile de le prévoir*, nous ont fourni bien moins de renseignemens que les états voisins; cependant tout ce que nous en avons tiré suffira pour intéresser encore, fixera les époques de l'introduction de la Franche-Maçonnerie dans certains pays, et donnera la mesure de la considération dont elle y est entourée.

A ce travail, on ne peut se le dissimuler, se trouve nécessairement attachée une sorte de sécheresse qui sera surtout remarquée par les personnes accoutumées à lire l'histoire, parée de tous ses ornemens; nous nous sommes efforcés de la faire disparaître, autant que cela nous a été possible, en donnant souvent des développemens aux faits,

soit à la suite de l'article lui-même, soit dans des notes, soit dans des fragmens qui se trouvent dans le Supplément.

Quelquefois nous avons cité les écrits dans lesquels nous avons puisé des renseignemens ; mais nous ne nous sommes pas généralement astreints à cette méthode : il suffira de dire que tout ce qui concerne la Franche-Maçonnerie d'Angleterre et d'Écosse a été pris dans *Anderson*, *Preston*, *Lawrie* et autres auteurs estimés de la Grande-Bretagne, et que le surplus a été recueilli dans les ouvrages qui composent la Bibliographie qui termine ce volume (1).

DEUXIÈME DIVISION.

Chronologie des Grands-Maîtres.

Cette seconde division contient la Chronologie des Grands-Maîtres en Angleterre, en France, en

(1) Il est possible que quelques personnes trouvent fautive la distribution géographique des contrées dans lesqnelles ont eu lieu les faits historiques que nous citons ; peut-être n'approuveront-elles pas, par exemple, que nous ayons compris toutes les anecdotes concernant la Prusse, le Hanovre, les Cercles de l'Allemagne, etc., sous l'article ALLEMAGNE, et ainsi de suite pour les autres états de l'Europe ; mais nous avons considéré ces subdivisions comme inutiles et plus propres à entraver la marche de l'ouvrage qu'à l'accélérer : d'ailleurs, elles eussent occupé une place considérable dans la Chronologie, et cette trop minutieuse exactitude n'eût produit que l'effet d'augmenter le volume sans ajouter à l'intérêt.

Écosse, etc.; enfin, deux listes des Grands-Maîtres des Templiers, l'une selon la Chronologie de la Stricte-Observance en Allemagne, et l'autre suivant la Chronologie de l'Ordre du Temple en France. Toutes ces pièces, excepté la liste des Grands-Maîtres d'Angleterre et de France, sont neuves, et n'ont jamais été imprimées dans notre langue.

TROISIÈME DIVISION.

Nomenclature alphabétique des Rites, Sectes, Coteries, Sociétés et Grades maçonniques le plus universellement répandus.

La manie des mystères et des hauts grades est une maladie de l'institution maçonnique : cette nomenclature, composée de près de 800 articles prouvera, suffisamment, jusqu'à quel point l'on s'est écarté du but primitif et jusqu'où peut aller l'égarement de l'esprit humain. Sans doute les Maçons Eclectiques avaient sous les yeux une liste pareille à celle-ci lorsqu'ils déclarèrent qu'ils renonçaient à toutes les spéculations mystiques, ainsi qu'à tous ces grades, la plupart absurdes, sans suite et sans liaison, pour s'en tenir aux trois grades symboliques et à la règle maçonnique instituée par la Grande-Loge d'Angleterre en 1723. En effet, qui ne serait effrayé à la vue d'une nomenclature de Rites et de Grades telle, que la vie

de plusieurs hommes ne suffirait pas à l'étude de leurs systèmes ? et quel est celui qui, désormais, ne s'empressera pas de repousser tous ces *titres secrets de l'erreur et du mensonge ?* (1).

Nous nous abstiendrons de toutes réflexions sur l'inutilité des hauts grades et sur le besoin que l'Ordre aurait, à cet égard, d'une réforme dont les gens sensés reconnaissent depuis long-temps la nécessité. La Grande-Loge de Saint-Jean d'Edimbourg a fulminé contre cet abus en 1800 ; d'autres corps maçonniques, encore, ont rejeté tous ces systèmes ; et un jour viendra, sans doute, où les Maçons renonçant à d'orgueilleuses prétentions, se souviendront enfin qu'ils sont tous égaux, et que la Franche-Maçonnerie n'est autre chose qu'une société de bienfaisance.

Nous espérons que cette Nomenclature sera accueillie favorablement, d'autant plus que nous avons eu la précaution de n'y comprendre que des grades authentiques et dont les manuscrits existent dans la Bibliothèque des archives de plusieurs Grandes-Loges, comme dans celle de beaucoup de Maçons instruits (2). On trouvera quelquefois

(1) Primus autem sapientiæ gradus est falsa intelligere. *Lactance*. (*Sainte-Croix*, Traité des mystères, p. xj.)

(2) Les collections ou nomenclatures que nous avons consultées pour cette partie de notre Ouvrage, sont, principalement, celles de MM. *Pyron*, *Lemanceau* et *Lerouge*, à Paris ; *A. de Viany*, à Livourne ; *Hécart*, à Valenciennes,

les articles terminés par des notices historiques et presque toujours par l'indication de la collection dans laquelle on pourra prendre connaissance du grade cité.

QUATRIÈME DIVISION.

Bibliographie Chronologique.

La quatrième partie se compose d'une Bibliographie chronologique et historique de la Franche-Maçonnerie, ou du Catalogue de plus de quatre cents ouvrages, opuscules ou mémoires imprimés concernant l'association. Nous n'avons fait mention que de ceux qui ont été destinés exclusivement à l'histoire de l'Ordre et de ses divers systèmes, ou qui contiennent des renseignemens et des anecdotes sur l'Institution, publiés depuis 1723 jusques aujourd'hui, en Angleterre, en France, en Écosse, en Italie, en Allemagne et ailleurs.

---

et *Lepage*, à Bayonne. Leurs noms sont, ainsi qu'on le verra, cités à la fin de beaucoup d'articles. Nous avons cru devoir prendre cette précaution, non-seulement pour éviter le soupçon d'une fraude très-facile à commettre en pareille matière, mais encore pour donner aux lecteurs tous les moyens de trouver, eux-mêmes, les grades qu'ils désireront connaître. Des notes nous ont été communiquées par plusieurs Grandes-Loges françaises et étrangères; enfin, nous avons mis à contribution le manuscrit de M. *Peuvret*, cité page 205 de notre Table Chronologique, et celui de M. *Fustier*, compris dans la Bibliographie historique à la fin de ce volume.

Cette division de notre travail fixera non-seulement l'attention des Maçons, mais encore celle des Bibliographes qui, jusqu'à présent, n'ont pas soupçonné l'existence d'un aussi grand nombre d'écrits sur la Franche-Maçonnerie (1); car, excepté huit ou dix ouvrages qui n'ont point un rapport direct avec l'histoire de l'Ordre, dans lesquels les auteurs ne lui ont consacré que quelques pages, et plusieurs manuscrits remarquables, tout le reste se compose d'écrits maçonniques imprimés en différentes langues, et plus ou moins étendus. Nous avons suivi, pour leur description, la méthode adoptée par les meilleurs Bibliographes; il a, de plus, été ajouté à ce travail une Table alphabétique des ouvrages et une autre des noms d'auteurs.

En général, nous n'avons inscrit, dans ce Catalogue, que les écrits que nous avons vus, lesquels, pour la plupart, se trouvent dans les archives de la Mère-Loge écossaise du Rite philosophique; et si, dans un petit nombre de circonstances, nous avons fait usage des titres de divers ouvrages cités par quelques auteurs, ce n'a été qu'après avoir vérifié leur exactitude, soit par nous-mêmes, soit par nos correspondans. A l'égard

---

(1) M. *Brunet*, dans la dernière édition de son *Manuel du Libraire*, ne cite que cinq ouvrages sur la Franche-Maçonnerie (*tom.* 4, *page* 314), et un autre dans le même volume, n°. 11750.

de ceux dont l'authenticité n'est pas suffisamment constatée, nous les avons omis. De ce nombre sont les ouvrages suivans, indiqués par M. *Boileau* dans un Mémoire sur la Franche-Maçonnerie, inséré dans les *Annales maçonniques*, tome 3, page 5.

1°. A short analysis of the unchanged Rites and ceremonies of the Free-Masons. *London*, printed for Steph. *Dilly*, 1676; in-8°;

2°. A church (short 6) O. D. A. A. M. F. M. K. O. 5698;

3°. Observations and inquiries relating to the Brother-hood of the Free-Masons, by Simeon *Townshend*. London, 1712, in-8°;

4°. The constitutions of the Fraternity, of Free and accepted Masonry. 1689. 1690. 1701. 1723. 1725, etc.

Quelques recherches que nous ayons faites, nous n'avons jamais pu obtenir aucun éclaircissement sur la réalité de l'existence de ces ouvrages. Le rédacteur du *Neues Journal für Freymaurerey*, in-8°., Altenbourg, 1er. *cahier*, p. 72, dit qu'ils sont inconnus des Bibliographes Maçons de l'Allemagne; d'autres ont élevé des doutes sur l'exactitude des titres et des dates; c'est pour ces motifs que nous ne les avons pas compris dans la liste.

Quoique cette Bibliographie soit présentée dans l'ordre chronologique de l'année de l'impression

des ouvrages, nous n'affirmons pas, cependant, que nous ayons toujours indiqué, dans cette série, la date de l'édition *princeps*. Il est possible que, pour quelques-uns, nous n'ayons connu que des éditions postérieures; mais cette circonstance, assez indifférente en elle-même, se présentera rarement.

Notre intention n'a pas été de donner une Bibliographie de tous les écrits imprimés sur la Franche-Maçonnerie, mais seulement, ainsi que nous l'avons dit, la liste des principaux ouvrages publiés sur son histoire, ou ayant un rapport direct ou indirect avec elle : aussi n'avons-nous pas compris les productions didactiques, poétiques, lyriques, etc., qui sont en très-grand nombre, et dont plusieurs appartiennent à des auteurs qui ont fait preuve d'un talent distingué (1).

---

(1) On remarque parmi les ouvrages poétiques et didactiques imprimés en France, ceux de M. *Caignard de Mailly*; le Recueil de M. *de Lalande*, de Douai; l'Iramo, poëme de M. F. *Salfi*, de Milan; les ouvrages de M. *Brad*, d'Alexandrie; la collection des poésies de M. *Grenier*; celles de MM. *Crouzet*, *Burgaud*, *Acrin*, *Antignac*, *Armand Gouffé*, *Balsac*, *Barouillet*, *Boubée*, *Capelle*, *Chaussard*, *Delorme*, le chevalier *de Chazet*, *Dupaty*, le chevalier *Jaquelin*, le baron *Lagarde*, Joseph *de Lavallée*, *Liégeard*, *Montaiglon*, *de Lachenay*, Félix *Nogaret*, *Pradel*, *Rouquayrol de St.-Romain*, le docteur *Sarazin*, *Servières*, *Voyard*, etc.

CINQUIÈME DIVISION.

Supplément en écrits originaux, la plupart traduits de l'anglais, de l'allemand, de l'italien, et dont plusieurs sont imprimés pour la première fois en France.

Ce Supplément, indépendamment de beaucoup de notes explicatives, contient des pièces qui intéresseront la curiosité des lecteurs. Ils y trouveront quelques documens sur l'histoire ancienne de la Franche-Maçonnerie dans la Grande-Bretagne ; les diplômes de *Saint-Clair de Roslin*, ancien Grand-Maître d'Ecosse ; une traduction du célèbre manuscrit de *Henri* VI, avec les commentaires de *Locke*; des observations critiques sur ce manuscrit ; les anciens règlemens de la Stricte-Observance et la liste des caractéristiques ainsi que les noms des principaux personnages de l'Allemagne qui ont figuré dans cet Ordre ; les règlemens de la Gr.--Loge d'Ecosse ; les proponenda et règlemens du Convent tenu à Paris en 1785 et 1787, avec la liste alphabétique des noms des personnes invitées ; une correspondance inédite entre *Cagliostro*, la M.-L. du Rite égyptien séante à Lyon, et la Loge des Philalètes de Paris ; des édits du *Grand Frédéric*, de *Frédéric-Guillaume*, aujourd'hui régnant ; de l'empereur *Joseph* II et autres souverains, concernant la Fr.-Maçonnerie ; les statuts de l'Ordre fondé par *Charles* XIII,

*

roi de Suède, en faveur des Francs-Maçons; les derniers édits rendus en Allemagne, en Italie et dans la Sardaigne contre l'Institution maçonnique; enfin, un grand nombre de documens curieux, dont beaucoup sont inconnus en France.

Cette réunion pourra faire suite à la nombreuse collection de pièces de ce genre que nous avons déjà publiées dans notre *Histoire de la Fondation du Grand Orient de France*.

Tel est le cadre de l'Ouvrage que nous offrons aux Membres de l'Association : avant de l'entreprendre, nous connaissions la défaveur que, depuis quelque temps, on a jeté en France sur les écrits chronologiques ; nous savions, d'avance, que de ce travail il ne nous reviendrait aucune gloire littéraire ; mais ces considérations n'ont point refroidi notre zèle ; notre but unique a été de contribuer à l'instruction des Frères de l'Ordre : puissions-nous l'avoir rempli !

TABLE
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE
DE LA
FRANCHE-MAÇONNERIE
FRANÇAISE ET ETRANGÈRE.

AVERTISSEMENT.

On observera, dans cette Table chronologique, que les articles intitulés ANGLETERRE, ÉCOSSE et FRANCE sont souvent divisés en plusieurs paragraphes, à compter des époques auxquelles de nouveaux corps maçonniques paraissent sur la scène : alors, chacun de ces derniers est indiqué sous sa dénomination particulière. Mais toutes les fois que des fragmens ayant pour titre ANGLETERRE, ou ÉCOSSE, sont présentés sans divisions, on doit entendre que les anecdotes citées concernent soit la Grande-Loge nationale d'Angleterre, fondée en 1717, soit la Grande-Loge de St.-Jean d'Edimbourg, établie en 1736, ou bien l'histoire générale de l'Institution dans ces contrées. Ceci s'applique également à la France : les faits qui ont eu lieu depuis 1725 jusques en 1772, doivent se rapporter à la Grande-Loge de France, ou à l'histoire de l'Ordre en général dans le royaume. Depuis 1772 jusques en 1814, le Grand Orient étant considéré comme le corps dominant, les anecdotes présentées dans les articles FRANCE qui ne sont point divisés en paragraphes, appartiennent soit à ce Corps, soit à l'Histoire générale de la Maçonnerie française. A l'égard des faits historiques qui, dans cette période, regardent la Grande-Loge de France, ils sont compris dans les subdivisions des articles intitulés FRANCE.

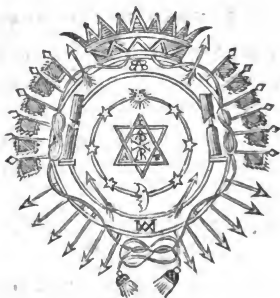


TABLE CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE LA FRANCHE-MAÇONNERIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Cette période comprend les temps obscurs de l'histoire de la Franche-Maçonnerie, c'est-à-dire depuis l'an 227 jusques en 1717, époque à laquelle cessent toutes les incertitudes historiques. La Chronologie qui va suivre est celle adoptée par les Maçons de l'Angleterre et de l'Ecosse,

qui font dériver des anciens Architectes et Ouvriers constructeurs l'origine de l'institution maçonnique. *Anderson*, *Preston*, *Lawrie* et les meilleurs écrivains anglais en ce genre, nous ont fourni la plus grande partie des matériaux de l'histoire de cette première époque.

ANGLETERRE.

287. *Carausius*, né dans la Gaule Belgique et mort en 293, se fait reconnaître empereur par les légions de la Grande-Bretagne. Ce général, qui voulait fonder l'empire breton, encourage les arts et particulièrement celui de la Maçonnerie. Il donne à *Albanus*, intendant de sa maison, (connu depuis sous le nom de *Saint-Alban*, premier martyr de l'Angleterre) la direction particulière des ouvriers Maçons, auxquels il accorde des franchises et la permission de s'assembler sous sa protection.

Preston a dit qu'il existait autrefois un ancien manuscrit, qui a été perdu, dans lequel on lisait que *Saint-Alban* avait protégé la Confraternité des Maçons ; que l'empereur *Carausius* avait autorisé une réunion annuelle qu'on nommait Assemblée générale. Selon ce manuscrit, *Saint-Alban* fut nommé gouverneur et intendant de la Maçonnerie ; les ouvriers recevaient deux schellings par semaine et trois sous pour leur dîner. On les appelait les *Frères Maçons*.

557. L'expulsion des Romains arrête les progrès de l'art de construire. L'irruption des Ecossais et des Pictes, l'ignorance des Saxons, qui se rendent maîtres de la Grande-Bretagne, sont la cause de la décadence de la Maçonnerie : néanmoins, l'introduction du Christianisme ayant adouci les mœurs de ces peuples, les arts fleurissent de nouveau. *Saint-Austin* (Saint-Augustin) aborde en Angleterre avec quarante moines ; ils y apportent le feu sacré des sciences

qu'ils avaient su conserver. *Saint-Augustin* se met à la tête 557.
de la Confraternité, fonde la cathédrale de Cantorbery en 600; celle de Rochester en l'année 602; Saint-Paul de Londres en 604; Saint-Pierre de Westminster en 605, et beaucoup d'autres édifices.

Krend, roi de Murcie, nomme *Bennet*, abbé de Wiral, 680.
inspecteur-général et surintendant de la Maçonnerie. Ce fut, dit-on, à cette époque que des Maçons bien instruits arrivèrent de France et coopérèrent à la construction d'un grand nombre d'édifices dans la Grande-Bretagne.

La Maçonnerie est languissante pendant près de deux 856.
siècles; mais, dans le cours de cette année, *Ethelwolph*, roi saxon, ayant chargé *Saint-Swithin* de rétablir plusieurs édifices religieux, les travaux de la Confraternité reprennent leur activité; les Frères commencent de nouveau à s'assembler.

Alfred-le-Grand, le plus illustre des rois saxons, 872.
monte sur le trône, favorise les arts utiles, et particulièrement celui de la Maçonnerie: il emploie les Maçons à rétablir les châteaux et les villes incendiés pendant la guerre contre les Danois.

Ils obtiennent la même protection sous le règne d'*E-* 900.
douard, successeur d'*Alfred*. *Ethred*, beau-frère du roi de Murcie, et *Ethelward*, son frère, excellens architectes, sont chargés de l'inspection des travaux de la Confraternité.

Le roi *Athelstan* encourage les Maçons, et leur donne 924.
pour surveillant le prince *Edwin*.

Edwin devient Grand-Maître: avec le consentement 926.
du roi il établit le chef-lieu de la Confraternité à *Yorck*. C'est de ce centre, qu'on appelait *Grande-Loge*, que relevait une grande partie des Loges ou réunions particulières des Maçons de la Grande-Bretagne. Selon quelques

926. auteurs anglais, des souverains et des princes furent reçus dans cette Grande-Loge, à laquelle ils payaient une redevance. A cette époque les Maçons construisent des églises, des monastères et d'autres édifices. Ils sont protégés jusqu'à la fin du règne d'*Athelstan* (1).

959. Les Maçons ayant été dispersés après la mort de ce prince, ils se réunissent sous le règne d'*Edgard*. *Saint-Dunstan*, archevêque de Cantorbery, les emploie à différentes constructions, et devient leur patron. Après sa mort, la Maçonnerie languit pendant un demi-siècle.

1041. *Edouard-le-Confesseur* se déclare le soutien de la Confraternité : il surveille lui-même l'exécution de plusieurs travaux. *Leofrick*, comte de Coventry, est nommé surintendant des Maçons du royaume. Dans ce temps, l'art reprend quelque faveur.

1066. *Gondulphe*, évêque de Rochester, et *Roger de Montgomery*, comte de Shrewesbury, réunissent leurs efforts pour redonner à la Maçonnerie son ancien éclat ; ils entreprennent de grands travaux. La Tour de Londres, le pont en bois, l'ancien palais et la salle de Westminster sont commencés sous leurs auspices.

1100. Les Maçons tiennent leurs assemblées ordinaires sous la protection de *Henri* 1er.

1135. *Edouard*, successeur de *Henri*, leur accorde des privilèges. Sous ce règne, comme sous le précédent, les ouvriers sont employés à bâtir la chapelle de Westminster, aujourd'hui la chambre des Communes. *Gilbert de Clare*, marquis de Pembrocke, est élu Grand-Maître.

ÉCOSSE.

1150. La Confrérie des Maçons fut établie en Ecosse vers

(1) Voir l'extrait du manuscrit d'Elias *Ashmole*, Supplém. n°. 1.

cette année, et le siége des grandes assemblées de réunion fixé, selon *Lawrie*, dans le village de Kilwinning. 1150.

Les Maçons sont protégés sous le règne d'*Alexandre* III et de ses successeurs. Ils construisent la tour et l'abbaye de Kilwinning, et, par la suite, tous ces beaux monumens, aujourd'hui en ruine, qu'on admire encore dans les provinces de l'Ecosse. Il paraît que les guerres qui agitaient presque toute l'Europe dans ce siècle, avaient obligé les architectes et les Maçons à chercher un asile dans un climat plus paisible, et que l'Ecosse fut le lieu de leur rendez-vous (1).

Cette année est, selon quelques historiens, l'époque de la fondation de la Grande-Loge de Kilwinning. Toutes les Loges de l'Angleterre et de l'Ecosse se trouvaient dans la juridiction soit de cette Grande-Loge, soit de la Grande-Loge d'Yorck.

ANGLETERRE.

Henri II fait fleurir l'art de la Maçonnerie en Angleterre; 1155.
les ouvriers sont protégés par le roi et par le Grand-Maître des chevaliers du Temple. Les Templiers administrent l'association jusqu'à la mort de *Richard Cœur-de-Lion*. On construit l'église du Temple dans *Fleet-Street*.

Jean Sans-Terre étant monté sur le trône, Pierre de 1199.
Colechurch est nommé Grand-Maître. Les Maçons, sous son gouvernement, commencent la construction du pont en pierre de la ville de Londres, lequel ne fut terminé qu'en 1209 par Guillaume *Alemain*.

---

(1) Les habitans des villages d'Ecosse disent, par tradition, en parlant d'une belle abbaye qui fut construite dans le 12e. siècle, qu'elle avait été bâtie par des hommes intelligens qui parlaient une langue étrangère et qui vivaient séparés du reste des habitans. Ils racontent à ce sujet toutes sortes d'historiettes.

1216. Sous le règne de *Henri* III, Pierre de *Rupibus*, évêque de Winchester, est nommé Grand-Maître. Ce prélat choisit pour lui succéder *Geoffroy Fitz-Peter*.

1272. Lorsqu'*Edouard* 1er. monta sur le trône, la surintendance des Maçons fut confiée à Gauthier *Giffard*, archevêque d'Yorck, à *Gilbert de Clare*, comte de Glocester, et au lord *Ralph* de *Mount-Hermer*, chef de la maison de *Montagues*. Les Maçons achèvent, sous leur direction, l'abbaye de Westminster.

1307. Sous le règne d'*Edouard* II, Gauthier *Stapleton* est nommé Grand-Maître. Les Maçons sont employés à bâtir les colléges d'Exter et d'Oriel, à Oxford, ainsi que d'autres monumens.

ÉCOSSE.

1314. *Robert Bruce*, roi d'Ecosse sous le nom de *Robert* 1er., crée, le 24 juin, après la bataille de Bannockburn, l'Ordre de St.-André du Chardon, auquel fut uni, depuis, celui de Heredom (H-D-M), en faveur des Maçons écossais qui faisaient partie des trente mille hommes avec lesquels il avait battu une armée de cent mille Anglais. Il se réserve à perpétuité, pour lui et ses successeurs, le titre de Grand-Maître. Il fonde la Grande-Loge royale de l'Ordre de H-D-M à Kilwinning, et meurt comblé de gloire et d'honneurs le 9 juillet 1329. (*Dogme rituel et instructions du régime écossais de H-D-M. Manuscrit de la bibliothèque de la M.-L. du Rite phil.*)

ANGLETERRE.

1327. *Edouard* III, que l'histoire représente comme un prince protecteur des sciences et des arts, se met à la tête de la

Confraternité des Maçons, dont il se déclare le Grand-Maître. 1327.

Jean *de Spoulée* est élu Grand-Maître. 1350.

Guillaume *Wykeham*, évêque de Winchester, lui succède à ce titre. 1357.

Robert *de Barnham*, Henri *Yevele* et Simon *Langham* remplissent successivement la charge de Grand-Maître. 1375.

Sous *Henri* IV, Thomas *Fitz-Allen*, comte de Surrey, est nommé Grand-Maître. 1399.

Henri V monte sur le trône. Le gouvernement de la Confraternité est confié à Henri *Chicheley*, archevêque de Cantorbery. 1413.

La Maçonnerie est florissante pendant les premières années de la minorité de *Henri* VI. 1422.

A l'instigation de *Henri*, duc de Beaufort, archevêque de Winchester, gouverneur du jeune roi, le parlement donne un bill qui supprime les assemblées des Maçons. Il paraît que, malgré ces ordres, ceux-ci continuèrent leurs travaux sous les auspices de l'archevêque de Cantorbery (1). 1425.

Les Maçons se réunissent et tiennent une grande assem- 1429.

(1) Voici la traduction de ce bill.

III. HENRI VI, chap. 1, an du S. 1425.

» *Les Maçons ne se réuniront pas en Chapitres et Congrégations ;*

» Attendu que, par les Congrégations et Confédérations formées » chaque année par les Maçons dans leurs assemblées générales, le » bon ordre est dérangé, et que l'effet des statuts des ouvriers est » publiquement interrompu, en contradiction avec la loi et au pré- » judice de toutes les Communes ; notre souverain et roi, voulant » opposer un remède à ce mal, a, de l'avis et du consentement des » Communes précitées, ordonné et établi qu'à l'avenir il ne se tien- » dra plus de tels Chapitres et Congrégations ; et que, s'il en était » tenu sous un prétexte quelconque, ils seraient jugés coupables » de félonie, et que les Maçons qui assisteraient à ces Chapitres ou » Congrégations seraient punis par une appréhension au corps, et » soumis à une amende et une rançon à la volonté du roi. »

1429. blée à Cantorbery sous la protection de ce prélat (1). Selon les apparences, le parlement s'était déjà relâché de sa sévérité.

ÉCOSSE.

Jacques 1er. régnait alors en Ecosse et favorisait l'art de construire. Dans ce temps les Frères tenaient leurs assemblées à Kilwinning : eux-mêmes élisaient leurs Grands-Maîtres, mais ils devaient les choisir dans le clergé ou dans la noblesse, et soumettre leur nomination à l'approbation du roi, qui assignait à celui qui était élu un impôt de *quatre livres*, monnaie d'Ecosse, à prendre sur chaque maître Maçon, ainsi qu'un droit de réception sur chaque nouveau membre. Ce Grand-Maître exerçait une juridiction sur tous les Maçons, et tenait son tribunal dans l'intérieur de la salle d'assemblée des Frères. Des tribunaux particuliers étaient institués dans les principales villes de l'Ecosse ; c'est là que les contestations de peu d'importance étaient décidées par des officiers qui substituaient le Grand-Maître.

1437. *Jacques* II, roi d'Ecosse, nomme Guillaume *Sinclair*, comte d'*Orkney* et de *Caithness*, baron de Roslin, chef et gouverneur des Maçons, en considération de l'intérêt que ce seigneur avait pris aux succès de la Confraternité et des services que les Maçons avaient rendus à la famille royale par ses conseils et sous sa direction. Le roi voulut que cette dignité fût héréditaire dans sa famille et appartînt à ceux qui succéderaient à la baronnie de Roslin (2).

---

(1) Registre manuscrit de W. *Molart*, prieur de Cantorbery, qui se trouve dans la bibliothèque d'Oxford. Il est intitulé : *Liberatio generalis Domini Guielmi, prioris ecclesiæ Christi Cantuarensis erga festum natalis Domini* 1429. Dans ce registre sont inscrits les noms des Maîtres, Surveillans et Ouvriers de la Loge.

(2) Supplément n°. 2.

Le titre demeura, en effet, dans la famille des Sinclair 1437.
jusques en l'année 1736, époque de la fondation de la Grande-Loge de Saint-Jean d'Edimbourg.

ANGLETERRE.

Le roi *Henri* VI devenu majeur questionne plusieurs 1442.
Maçons sur les mystères de leurs réceptions et l'objet de leurs études. Satisfait de leurs réponses, il se fait admettre dans la Confraternité, la protège, se fait représenter les anciennes chartres concernant ses priviléges, et les approuve, de l'avis de son conseil. Il s'applique à l'étude de l'art ; son exemple est suivi par tous les seigneurs de la cour. Il nomme, en 1443, pour Grand-Maître Guillaume *Wanefleet*, évêque de Winchester : celui-ci fait construire à ses frais le collége de la Magdeleine, à Oxford, et un grand nombre d'édifices religieux. *Henri* lui-même et son épouse fondent plusieurs établissemens pieux (1).

La Maçonnerie éprouve une sorte de décadence pen- 1471.
dant les guerres civiles des maisons d'Yorck et de Lancastre ; mais elle se relève sous le règne d'*Edouard* IV, qui nomme pour Grand-Maître Richard *de Beauchamp*, évêque de Sarum ; il honore ce prélat du titre de chancelier de la Jarretière pour avoir réparé le château et la chapelle de Windsor.

Sous les règnes d'*Edouard* V et de *Richard* III la Ma- 1483.
çonnerie est négligée et abandonnée.

Deux ans après, sous *Henri* VII, elle reprend tout son 1485.
éclat. François-Pierre *Daubusson*, grand-maître de Malte, et les chevaliers de l'Ordre font tous leurs efforts pour la soutenir.

(1) On trouvera la traduction de l'espèce d'interrogatoire que *Henri* VI fit subir à un initié, et quelques objections contre son authenticité, au Supplément n°. 3.

1492. Jean *Islip*, abbé de Westminster, est élu Grand-Maître.

1500. Les Francs-Maçons s'assemblent sous la protection du roi.

1502. Le 24 juin, une Grande-Loge de Maîtres se réunit dans son palais. *Henri* VII la préside comme Grand-Maître ; Jean *Islip* et sir *Reginald-Bray* y remplissent les fonctions de Surveillans. On va en procession poser la première pierre de la chapelle de Westminster, connue sous le nom de *Chapelle de Henri* VII. La clef de la voûte de ce bâtiment fut scellée, en cérémonie, par les Frères, en 1507.

1509. Le cardinal *Wolsey* est nommé Grand-Maître. Il bâtit Hampton-Court, le collége de l'église du Christ à Oxford, et plusieurs autres monumens qui furent confisqués pendant sa disgrâce.

1539. Thomas *Cromwell*, comte d'*Essex*, lui succède.

1540. Le comte d'*Essex* est décapité. Jean *Touchet*, connu sous le nom de lord *Audley*, est élu Grand-Maître.

1549. Édouard *Seymour*, duc de Sommerset, tuteur du roi et régent du royaume, est mis après lui à la tête de la Maçonnerie.

1551. Le duc de *Sommerset* ayant été décapité, Jean *Poynet*, évêque de Winchester, lui succède : il préside les réunions jusqu'en 1553, époque de la mort du roi *Edouard* VI.

1561. Thomas *Sackville* accepte, sous le règne d'*Elisabeth*, la dignité de Grand-Maître. Les assemblées ordinaires de communication entre les ouvriers Maçons ont lieu à Yorck ; beaucoup de Loges s'établissent dans toutes les parties de l'Angleterre.

Le 27 décembre la reine, qui avait conçu des soupçons contre les réunions maçonniques, envoie des hommes armés avec ordre de dissoudre l'assemblée annuelle des Maçons réunis à Yorck pour célébrer la fête du patron

de l'Ordre. Le Grand-Maître et ses Surveillans, instruits 1561
à temps, vont au-devant du détachement et persuadent aux officiers d'entrer dans l'assemblée, pour vérifier eux-mêmes ce qui s'y passait, avant d'exécuter leur mission. Ces officiers sont initiés et rendent à la reine un compte si avantageux de l'objet de ces réunions, que cette princesse révoque ses ordres : elle devint même, par la suite, la protectrice des Maçons.

Thomas *Sackville* se démet de son office en faveur de 1567.
François *Ruffel*, comte de Bedford, et de sir Thomas *Gresham*, négociant distingué. La Maçonnerie est florissante sous leur administration ; le nombre des frères augmente considérablement, et les grandes assemblées continuent à se tenir à Yorck.

Charles *Howard*, comte d'Effingham, est élu Grand- 1579.
Maître.

Georges *Hastings*, comte de Huntingdon, succède à 1588.
cette dignité. Il conserve son office jusqu'à son décès arrivé en 1603.

ÉCOSSE.

La Maçonnerie fut florissante sous les rois d'Ecosse qui 1590.
succédèrent à *Jacques* II. *Jacques* VI la protège particulièrement. On conserve dans le livre secret des sceaux d'Ecosse une lettre datée de Holyroodhouse, du 25 septembre 1590, écrite de la main de ce prince, adressée à Patrick *Copland de Udaugt*, à l'occasion de l'emploi de Surveillant (*the office of Wardanrie*), sur l'art et métier de la Maçonnerie, qu'il exerçait à Aberdeen, Banff et Kincardine.

La Grande-Loge de Kilwinning se réunit en grande as- 1600.
semblée de communication. On élit à la place de grand-Surveillant (*Warden*) Thomas *Boswel de Auchinleck*.

ANGLETERRE.

1603. La Maçonnerie jouit d'une grande considération dans la Grande-Bretagne. *Inigo-Jones*, architecte célèbre, qui avait rapporté de ses voyages des dessins de l'ancienne architecture grecque et romaine, est nommé premier intendant des bâtimens du roi *Jacques* Ier. Ce prince se déclare le protecteur des Maçons, et le charge de la surveillance des Loges ; la Confraternité en reçoit beaucoup d'éclat et d'importance : des réunions, des fêtes et des communications régulières s'établissent entre les Frères. Sous ce Grand-Maître beaucoup de gentilshommes se font admettre, ce qui contribue à illustrer encore l'art de la Maçonnerie.

1607. *Inigo-Jones* est élu Grand-Maître. Sous son administration, plusieurs Loges sont constituées.

1618. Le comte de *Pembroocke* succède à *Inigo-Jones*.

1625. Le roi *Charles* 1er. honore les Maçons de sa bienveillance. Le comte de *Pembrocke* est continué dans son office. Les chronologistes anglais placent *Charles* 1er. au rang des Grands-Maîtres.

1630. Henri *Danvers*, comte de Danby, est élevé à la Grande-Maîtrise.

1633. Thomas *Howard*, comte d'Arundel, lui succède en cette année. C'est ce même gentilhomme qui fut le chef de la famille de Norfolk.

1635. François *Ruffel*, comte de Bedford, est mis à la tête de la Maçonnerie.

1636. *Inigo-Jones* est réélu Grand-Maître, et conserve cette place jusqu'à sa mort arrivée en 1646.

ÉCOSSE.

1641. La Maçonnerie obtient de grands succès dans l'Ecosse ; les Maçons se réunissent dans la Loge de la chapelle

Sainte-Marie, à Edimbourg, et reçoivent dans la Confraternité Robert *Moray*, quartier-maître général de l'armée d'Ecosse (1). 1641.

ANGLETERRE.

Elias *Ashmole*, célèbre antiquaire, qui fonda le musée d'Oxford, se fait initier avec le colonel *Mainvarring* dans la Confrérie des ouvriers Maçons à Warrington. 1646.

Cette année, une société de Rose-Croix qui s'était formée à Londres d'après les idées de la nouvelle Atlantis de *Bacon*, s'assemble dans la salle de réunion de la cotterie des Maçons. Elias *Ashmole*, qui en était membre, et les autres Frères de la Rose-Croix, rectifient les formules de réception de ces ouvriers, qui ne consistaient qu'en quelques cérémonies à peu près semblables à celles usitées parmi tous les gens de métier, et leur substituent un mode d'initiation qu'ils calquent, en partie, sur les anciens mystères de l'Egypte et de la Grèce. Cette époque est remarquable en ce qu'elle est celle de l'invention du premier grade de la Maçonnerie symbolique, tel que nous le connaissons. Pour se distinguer des Maçons ordinaires, ceux-ci se dénommèrent *Maçons libres*, ou *Francs-Maçons*. (Voir l'ouvrage de M. Nicolas *Bonneville*.)

La Franche-Maçonnerie prend une tendance politique. Plusieurs auteurs ont fixé à cette année l'institution du grade de compagnon, qui n'était qu'un degré d'épreuve. (*Der signatstern*, etc., *t.* 5.) 1648.

Charles 1er. ayant péri sur l'échafaud en 1649, les partisans de la royauté instituent le grade de Maître, dont 1650.

---

(1) Ce fait est tiré des registres de la Chapelle Sainte-Marie, l'une des plus anciennes de l'Ecosse, et dont l'origine remonte à 1598. Malheureusement ils ne contiennent aucun renseignement historique sur l'état de la Confraternité ; mais on y trouve des procès-verbaux particuliers et la liste générale des membres de l'Association.

1650. les allégories tendaient à rappeler le souvenir de la catastrophe qui termina la vie du roi. Le motif secret de ce grade était le rétablissement de Charles II. (*Der signatstern*, etc., *t.* 5.)

1660. La Maçonnerie, dont les progrès avaient été suspendus par les guerres civiles qui désolaient l'Angleterre, reprend vigueur sous la protection de *Charles* II qui, pendant son exil, avait été reçu Maçon. Sous le règne de ce prince, des constitutions sont délivrées, et beaucoup de savans et de personnes de distinction sont initiés.

1663. Les Maçons se réunissent le 27 décembre, et nomment pour leur Grand-Maître Henri *Jermyn*, comte de Saint-Alban. Ce Grand-Maître nomme pour son député Jean *Denham*, et choisit pour ses Surveillans Christophe *Wren* et Jean *Web*. Il surpasse en zèle tous ses prédécesseurs, protège les Loges, et favorise particulièrement celle de *l'Antiquité*, de Londres, à laquelle il fait présent de trois candélabres d'un bois brun, très-rare en ce temps. Cette Loge les a précieusement conservés.

1666. Cette année fut l'époque de l'incendie de Londres. Les Frères donnent à cette occasion des preuves de talent et d'activité. Pendant qu'on reconstruisait la ville ils tinrent plusieurs assemblées dans différens quartiers. Thomas *Savage*, comte de Rivers, était alors Grand-Maître.

1674. Georges *Villiers*, duc de Buckingham, est élu Grand-Maître. Il nomme Christophe *Wren* son député, et se repose sur lui, ainsi que sur ses Surveillans, du gouvernement de la Confraternité.

1679. Henri *Bennet*, comte d'Arlington, est nommé Grand-Maître.

1685. *Jacques* II succède à *Charles* II, son frère. Sous ce règne, qui ne fut pas long, la Maçonnerie tombe dans la décadence.

Sir Christophe *Wren* est élu Grand-Maître. Il nomme

pour ses Surveillans Gabriel *Gibber* et Edouard *Strong*. 1685.
Malgré le zèle de ces habiles architectes, la Maçonnerie continue à décliner.

Les révolutions et les fatales agitations de l'Angleterre, 1688.
à cette époque, suspendent les travaux de l'Institution. Au rapport de *Preston*, il existait alors sept Loges dans la ville de Londres.

Le roi *Guillaume* III se fait initier ; il confirme la no- 1695.
mination de Christophe *Wren* à la dignité de Grand-Maître. Ce prince honore les Loges de sa présence, particulièrement celle de Hampton-Court. On dit qu'il la présida souvent dans le temps qu'il faisait construire l'aile neuve de son palais.

Les Maçons se réunissent et nomment pour leur Grand- 1697.
Maître Charles *Lenox*, duc de Richemont, alors maître en chaire de la Loge de Chichester.

Ce Grand-Maître remet sa charge à Christophe *Wren*, 1698.
qui s'y maintient jusqu'en 1702, année de la mort du roi.

La Maçonnerie fait peu de progrès sous le règne de 1703.
Anne *Stuart*. Les fêtes annuelles sont négligées, et le nombre des Maçons diminue beaucoup. Cette époque est intéressante pour l'histoire de l'Ordre, en ce qu'il paraît que ce fut alors qu'on prit le parti de ne plus restreindre la Maçonnerie entre les Maçons de pratique, mais d'y admettre des citoyens de toutes les professions ; par ce moyen elle reprit quelque vigueur.

Georges 1er. (de Brunswick), électeur de Hanovre, 1714
monte sur le trône. Les révoltes en faveur de Jacques *Stuart*, frère d'*Anne*, connu sous le nom de *Prétendant*, sont un nouvel obstacle aux succès de l'institution.

SECONDE ÉPOQUE

DE

L'HISTOIRE

DE LA

FRANCHE-MAÇONNERIE.

CETTE période comprend les événemens qui ont eu lieu depuis 1717 jusques en l'année 1814. Ici les conjectures et les systèmes disparaissent pour faire place à des faits moins brillans, mais prouvés et authentiques.

ANGLETERRE.

1717. Les Maçons avaient perdu leur dernier Grand-Maître Christophe *Wren*; ils prennent la résolution d'en élire un autre et de rétablir l'usage des solennités annuelles. Il n'existait alors que quatre Loges à Londres; savoir: la vieille Loge de Saint-Paul, aujourd'hui la Loge de l'*Antiquité*, n°. 1, laquelle possédait les registres et anciens titres de la Confraternité; la vieille Loge n°. 2; celle n°. 3, et la vieille Loge n°. 4 (1). Ces quatre Loges étaient de la

(1) La Loge n°. 2 est éteinte depuis soixante-six ans environ par la mort de ses membres;

Celle n°. 3 est dissoute depuis vingt-cinq ans;

Et la Loge n°. 4 s'est incorporée avec une nouvelle Loge de la constitution de la Grande-Loge d'Angleterre, sous le titre de *Loge de la Maison de Sommerset*, à Londres.

D'après un ancien registre de la Loge de l'Antiquité, la Grande-Loge ne pouvait élire un Grand-Maître avant de l'avoir proposé à cette Loge pour obtenir son approbation.

constitution

constitutions de la Grande-Loge d'Yorck. Les membres se rassemblent au mois de février à la taverne d'*Apletrée*, et se constituent en Grande-Loge *pro tempore*. 1717.

24 *juin*. — Cette grande-Loge se réunit pour la première fois en assemblée de communication de quartier. Antoine *Sayer* est élu Grand-Maître. Un grand nombre de personnes assiste à cette solennité, remarquable par le zèle religieux et empressé de chacun. On propose de fixer invariablement les règlemens et priviléges des Maçons ; on détermine dans quels lieux ils pourront s'assembler ; on arrête qu'aucune société ne sera reconnue comme légitime avant d'avoir obtenu l'agrément du Grand-Maître et l'approbation de l'assemblée générale.

Les Maçons de Londres et des environs, ainsi que les maîtres et gardiens des Loges, se soumettent à l'autorité de la Grande-L., renoncent à tous priviléges particuliers, et concourent avec joie aux opérations tendantes à former un point central pour le gouvernement de l'Ordre dans la Grande-Bretagne.

Des statuts sont présentés et adoptés comme loi générale.

Malgré des travaux aussi avantageux, la Franche-Maçonnerie ne fait que peu de progrès sous l'administration du Grand-Maître *Sayer* : deux Loges seulement sont constituées, et quelques Maçons isolés se réunissent aux anciennes. C'est à compter de cette époque que la Maçonnerie prit naissance dans le midi de l'Angleterre sur le plan actuel.

24 *juin*. — Georges *Payne* est élu Grand-Maître après Antoine *Sayer*. Ce Frère, très-instruit, s'applique à former des archives pour la Grande-Loge ; il réunit une quantité de manuscrits et d'anciennes chartres concernant la Confraternité et beaucoup de renseignemens sur ses rituels et anciens usages. Les Maçons secondent son 1718.

1718. zèle, et ajoutent à la collection des pièces précieuses, sur cet objet, en écritures gothiques. Par les soins de ce Grand-Maître le tout est classé et mis en ordre.

Cette année, quelques Frères élèvent des prétentions et s'annoncent comme possédant des hauts grades supérieurs à ceux adoptés par la Grande-Loge.

1719. 24 *juin.* — Les Maçons se réunissent pour célébrer la fête de l'Ordre : ils nomment pour leur Grand-Maître le docteur *Désaguliers*, qui fait revivre l'usage ancien de porter des toasts dans les banquets. La Maçonnerie est florissante sous cette grande maîtrise : beaucoup de personnes de distinction se font initier ; on constitue un certain nombre de Loges.

Pendant que ces choses se passent à Londres, la Grande-Loge du nord de l'Angleterre, ou d'*Yorck*, est florissante : on a vu que toutes les assemblées générales étaient, autrefois, tenues dans cette ville ; elle les continue sous le patronage de plusieurs Grands-Maîtres.

La fondation, sans son consentement, par quatre Loges de sa constitution, d'une G.-L. à Londres, qui se dénommait *la Grande-Loge d'Angleterre*, excite ses inquiétudes : elle prend le titre de Grande-Loge de *toute* l'Angleterre pour se distinguer de l'autre ; mais la nouvelle, soutenue par quelques personnages de haut rang, acquiert de jour en jour plus de consistance et de célébrité, tandis que la Grande-Loge d'Yorck éprouve une sorte de décadence.

1720. 24 *juin.* — L'écuyer Georges *Payne* est réélu Grand-Maître. On arrête que le Grand-Maître en exercice aura le privilége de proposer son successeur, lequel ayant été agréé de la Grande-Loge, sera reconnu sous le titre de *Grand-Maître désigné* ; que ce Grand-Maître, à son installation, aura le droit de choisir son député et ses gardiens. Georges *Payne* nomme, lors de la réunion du 24 décembre, lord Jean duc *de Montague*, pour son suc-

cesseur à la grande maîtrise. Sa Grâce, qui était présente, accepte et promet de soutenir les priviléges de la Grande-Loge : elle reçoit les complimens d'usage. 1720.

Une sorte de rivalité s'établit entre la Grande-Loge d'Angleterre et celle d'Yorck : les Maçons d'une Grande-Loge ne sont pas reçus dans l'autre. Ces circonstances sont dues au peu de ménagement que la Grande-Loge d'Angleterre eut pour la Grande-Loge d'Yorck, et aux innovations que la première avait introduites dans les rituels et cérémonies.

La Maçonnerie est florissante sous le gouvernement de Georges *Payne*; mais les événemens politiques sont la cause du ralentissement du zèle de plusieurs Loges.

C'est dans le cours de cette année que la Franche-Maçonnerie fit une perte irréparable : on brûla une grande partie de ses anciens manuscrits, et particulièrement un ouvrage de M. Nicolas *Stone*, lequel contenait, dit-on, des détails très-étendus sur l'origine de l'institution ainsi que sur les devoirs, les règles et les secrets de la Confraternité. On a toujours ignoré les motifs secrets de cet acte de vandalisme ; pour en dissimuler tout l'odieux, on a dit, dans le temps, que les Frères avaient livré aux flammes ces monumens antiques, parce qu'ils étaient alarmés de la publicité qu'on se proposait de leur donner.

24 *juin*. — Lord *Montague* est installé dans une brillante solennité et à la suite d'une procession publique. Le docteur Jean *Beal* est choisi pour député Grand-Maître. Georges *Payne* réunit de nouveau plusieurs anciens règlemens et chartres de la Confraternité ; on rassemble ce qui avait échappé aux flammes l'année précédente, et le tout est remis à J. *Anderson*, ministre anglais, Maçon zélé et savant très-distingué, pour en former un corps de lois et de doctrine à l'usage des Loges d'Angleterre. 1721.

1722. 3 *janvier.* — Lord *Montague* résigne son office en faveur du duc *de Wharton.* Il donne pour motif de cette résignation le désir qu'il a de concilier les différends qui existaient entre la Grande-Loge et quelques Maçons qui se trouvaient en opposition avec elle, en raison d'un arrêté qu'elle avait pris contre une assemblée qui s'était tenue dans la Loge de l'*Antiquité*, pour célébrer la fête de Saint-Jean Baptiste, assemblée dans laquelle lord *Montague* avait été nommé Grand-Maître. Le duc *de Wharton* désapprouve hautement le procédé de ces FF.; il accepte la nomination et engage tous les Maçons en général à se soumettre aux décisions de la Grande-Loge. Il est installé le 17 janvier, et nomme pour son député le docteur *Désaguliers.* On institue sous cette Grande-Maîtrise l'office de Grand-Secrétaire. L'écuyer Guillaume *Cowper* est nommé à cette place. Depuis, par arrêté du 24 juin 1723, le G.-M. élu a été investi du droit de confirmer cet officier, ou d'en nommer un autre.

25 *mars.* — J. *Anderson* présente à la Grande-Loge le manuscrit du livre des constitutions. Il est approuvé, et l'on ordonne son impression sous ce titre : *The Book of constitutions of the Free-Masons, containing the history, charges, regulations.... of that most ancient and right worshipful Fraternity, for the use of the Lodges.* Cet ouvrage parut en 1723.

1723. F. *Scott*, comte de Dalkeith, depuis duc *de Buccleugh*, succède au duc *de Wharton.* Il montre pour les intérêts de l'Ordre le même zèle que ses prédécesseurs.

A la grande réunion de S^t.-Jean l'Evangéliste il y eut une procession publique à laquelle assistèrent plus de quatre cents Maçons. Le chevalier Martin *Folkes*, président de la Société royale des sciences, était alors député Grand-Maître, et J. *Senex*, mathématicien célèbre, l'un des Grands-Gardiens.

19 *février*.—Arrêté qui porte qu'aucun Frère, excepté un membre d'une Loge étrangère, ne pourra appartenir à plus d'un Atelier dans le district de Londres, quoiqu'il puisse les visiter tous.— Le même jour on décide qu'aucun Visiteur, quelque expérimenté qu'il soit, ne sera admis dans une Loge, à moins qu'il ne soit connu personnellement, approuvé et recommandé. — 24 *février*. Autre arrêté portant que toute Loge qui discontinuera ses travaux pendant plus de douze mois, sera effacée du grand livre, qu'elle perdra son rang d'ancienneté et devra se faire constituer de nouveau si elle se présente après ce terme. 1724.

On fait, cette année, graver, pour la première fois, sur cuivre et en petit format, la liste des Loges constituées depuis la Grande-Maîtrise de *Payne*.

24 *juin*.—Le duc de *Richmond* est installé G.-M.

25 *avril*. — Des désordres s'étant introduits, et les Frères se livrant à des excès avant l'ouverture des travaux des assemblées, la Grande-Loge ordonne que les maîtres d'hôtel ne feront tirer le vin que lorsque le dîner sera servi sur table, et qu'ils ne donneront ni vin ni liqueur passé huit heures du soir.

Lord *Paisley*, comte d'Abercorn, succède au duc de *Richmond*. Ce Grand-Maître est obligé de s'absenter ; il nomme pour son député le docteur *Désaguliers*, qui remplit cet office à la satisfaction générale. Sous cette Grande-Maîtrise, la Maçonnerie ne tarde pas à se répandre dans les différens états de l'Europe. Les Comités de charité, institués sous l'administration du précédent Grand-Maître, sont organisés. 1725.

FRANCE.

Cette année est indiquée comme l'époque de l'introduction de la Franche-Maçonnerie à Paris. Mylord *Derwenwater*, le chevalier *Maskelyne*, M. d'*Héguetty* et quel-

1725. ques Anglais de distinction établissent une Loge chez *Hure*, traiteur, rue des Boucheries.

Cette Loge obtint une grande réputation et attira cinq à six cents Frères à la Maçonnerie dans l'espace de dix ans. Elle travaillait sous les auspices et selon les usages de la Grande-Loge de Londres. Elle n'a laissé aucun monument historique de son existence, ce qui jette quelqu'obscurité sur les premiers travaux de la Franche-Maçonnerie à Paris. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, *p*. 10.)

ANGLETERRE.

1726. Le comte d'*Inchiquin* succède au comte d'*Abercorn* dans la dignité de Grand-Maître. Il nomme pour son député l'écuyer W. *Cowper*. Pendant son administration la Franche-Maçonnerie devient florissante. — Le 28 février on arrête que le Grand-Maître et les deux Grands-Gardiens pourront être réélus. Sous cette Grande-Maîtrise un corps de Maçons qui existait à Londres sous le titre de *Maçons de Galles* (Brethren of Wales), se réunit à la Grande-Loge. On institue les offices de Grands-Maîtres provinciaux; plusieurs Frères sont établis avec ce titre dans quelques provinces de l'Angleterre; on arrête le règlement concernant leurs droits et priviléges.

1727. Henri *Hare*, depuis lord *Coleraine*, est installé Grand-Maître le 27 décembre; il nomme pour son député l'écuyer Alex. *Choke*. — Le même jour, règlement sur la préséance des Loges; elle est accordée à la plus ancienne. Le comte d'*Inchiquin* avait été réélu; mais sa seigneurie étant retenue en Irlande pour les affaires du gouvernement, avait désigné le lord *Coleraine* pour son successeur, et l'écuyer Guillaume *Cowper* pour le substituer.

1728. 28 *novembre*. — L'office de maître d'hôtel n'avait pas été exercé depuis trois années consécutives, et il en était résulté un grand désordre dans l'ordonnance des fêtes et

des festins. Le docteur *Désaguliers* propose à la Grande-Loge de faire revivre l'ancien usage de nommer des maîtres d'hôtel pour ces occasions. La proposition est agréée, et leur nombre fixé à douze. Plusieurs Loges sont constituées, et particulièrement une à Madrid, dans la rue *Saint-Bernard*. 1728.

Cette année, le chevalier baronnet écossais *Ramsay* jette, à Londres, les fondemens d'une Maçonnerie nouvelle qu'il faisait descendre des croisades, et dont il attribuait l'invention à *Godefroid de Bouillon*. Il prétendait que la Loge de S[t].-André, à Edimbourg, était le chef-lieu du véritable Ordre des Francs-Maçons, lesquels étaient les descendans des chevaliers des croisades. Il conférait trois grades, l'Écossais, le Novice, et le Chevalier du Temple. *Ramsay* prêche une réforme basée sur sa découverte; on rejette cette doctrine.

27 *décembre*. — Lord *Kingston* est installé Grand-Maître au lieu de lord *Coleraine*. Il nomme pour son député Nath. *Blackerby*; il fait présent à la Grande-Loge d'un riche autel pour le président, et d'un beau bureau à l'usage du secrétaire. Beaucoup de loges sont constituées. Sous cette Grande-Maîtrise, l'écuyer Georges *Pomfret* est revêtu de la dignité de Grand-Maître provincial, avec pouvoir d'instituer une Loge au Bengale. C'est à lui que l'on doit l'établissement de la Franche-Maçonnerie dans cette partie du monde, où il fonda onze Loges. — Les facteurs de la Compagnie des Indes font verser une forte somme dans la caisse des secours.

7 *mai*. — Des constitutions sont accordées à la Loge de l'auberge dite *le Louis d'Argent* à Paris, sous le n°. 90. Elle a été supprimée de la liste des Loges anglaises depuis l'institution d'une Grande-Loge en France. 1729.

27 *décembre*. — La Grande-Loge arrête que chaque nouvelle Loge qui se formera en demande de constitutions

1729. versera, en outre du prix fixé, deux guinées dans la caisse des secours. — Nathaniel *Blackerby*, député Grand-M., produit une lettre de lord *Kingston*, dans laquelle ce dernier déclare désigner pour son successeur le duc de *Norfolk*. Son choix reçoit l'approbation unanime.

IRLANDE.

Les Maçons de Dublin se réunissent, cette année, en grande assemblée. Ils organisent la Franche-Maçonnerie sur le même plan que celui adopté par la Grande-Loge d'Angleterre ; ils nomment pour leur Grand-Maître le vicomte *de Kingston*.

On a très-peu d'anecdotes sur l'histoire de la G.-Loge de Dublin. (V. *Anderson*, 1784, *p.* 130.)

ANGLETERRE.

1730. 29 *janvier*. — Le duc *de Norfolk* est installé ; mais, obligé de s'absenter pour un voyage de long cours, il nomme pour son député Nathaniel *Blackerby*. Il envoie de Venise 20 liv. pour la caisse de charité, et un tableau de l'état de l'institution maçonnique en Suède sous *Gustave Adolphe*.

29 *décembre*. — Lord *Lovel*, depuis comte de Leicester, est élu Grand-Maître.

1731. 17 *mars*. — Arrêté qui réserve aux seuls Maîtres et Surveillans des Loges la faculté de faire doubler leurs tabliers en soie.

29. — Lord *Lovel* est installé. Une indisposition grave empêchant sa seigneurie de présider les travaux de la Grande-Loge, elle nomme pour la substituer lord *Coleraine*, qui choisit pour son député l'écuyer sir Thomas *Batson*.

14 *mai.* — On arrête que le Grand-Maître et son député sont, de droit, membres du comité des secours. 1731.

17 *novemb.* — Des priviléges sont accordés aux maîtres d'hôtel, entr'autres celui de porter des tabliers doublés de soie rouge et des baguettes blanches à la main. On leur donne le droit de se choisir eux-mêmes leurs successeurs.

Sous cette Grande-Maîtrise, des Loges sont établies dans l'Andalousie.

HOLLANDE.

C'est en cette année qu'on trouve les premières traces de l'introduction de la Maçonnerie dans les Provinces-Unies des Pays-Bas.

Une grande Assemblée de Maçons se réunit à la Haye sous la présidence de Philippe *Stanhope*, comte de Chesterfield, ambassadeur d'Angleterre. L'écuyer *Strickland* remplissait les fonctions de député, et MM. Benjamin *Hadley* et Guill. *Ducth* celles de premier et second Gardiens. On y reçoit *François*, duc de Lorraine, grand-duc de Toscane, depuis empereur d'Allemagne.

RUSSIE.

La Maçonnerie est introduite en Russie par la Grande-Loge d'Angleterre dans le cours de cette année. (*Preston*, *édit.* 1804, *p.* 220.) L'impératrice Anne *Iwanowa* régnait alors ; il est vraisemblable que les assemblées furent très-secrètes et peut-être comprimées sous ce gouvernement, remarquable par la faiblesse de la souveraine et la cruauté d'Ernest-Jean de *Biren*, son favori, qui sacrifia les plus grands personnages de l'empire à ses fureurs et à son ambition.

ANGLETERRE.

Lord Ant. *Brown*, vicomte de Montague, succède à lord *Lovel*. Il est installé le 19 avril en présence d'un 1732.

1732. grand nombre de personnes de distinction ; il choisit pour son député l'écuyer Thomas *Batson*. Une Loge est constituée à Paris, à l'hôtel de Bussy.

24 *décembre*. — Jacques *Lyon*, comte de Strathmore, est élu Grand-Maître.

1733. 7 *juin*. — Installation de ce nouveau Grand-Maître.

3 *juillet*. — Constitution d'une Loge à Valenciennes, d'une autre à Hambourg, et de plusieurs autres en Hollande sous le patronage de la Grande-Loge. — 30. Fondation à Boston d'une Grande-Loge de St.-Jean, pour l'Amérique ; une patente est délivrée à cet effet à H. *Price*, qui fut le premier Grand-Maître provincial. Robert *Tom-Linson* lui succéda en 1737. Thomas *Oxnard* fut le troisième G.-M., en 1744 ; Jean *Gridley* le quatrième, en 1755, et Jean *Rowe* le cinquième, en 1768. (*Mag. für F.-M.*, 1er. *cahier*, *p.* 53.)

Les Loges constituées dans le midi de l'Inde font passer d'abondans secours à la caisse de charité.

24 *décembre*. — Jean *Lindsey*, comte de Crawford, est élu Grand-Maître.

ITALIE.

Dans le cours de cette année, une Loge est fondée à Florence par lord Charles *Sackville*, duc de Middlesex ; une médaille est frappée à cette occasion.

(*Cette médaille, très-rare, se trouve dans le cabinet numismatique de la Loge aux Trois-Palmes de Leipsick ; elle est gravée dans le* Taschenbuch für Freymaurer, etc., *pour l'année* 1777, *n°.* 1.)

ANGLETERRE.

1734. La Grande-Loge arrête qu'il sera fait une édition nouvelle du livre des constitutions d'*Anderson*. Elle ne parut qu'en 1738, considérablement augmentée.

30 *mars.* — Le comte de *Crawford* est installé; il nomme pour son député le baronnet Cécile *Wray*. Les affaires publiques attirent toute son attention et détournent les Frères des réunions maçonniques; les assemblées de communication de quartier sont négligées, mais celles de la Grande-Loge, en comité, ont lieu tous les mois sans interruption. 1734.

11 *avril.* — Arrêté portant que les noms des Frères de la Grande-Loge, décédés, seront inscrits sur une liste placée dans l'intérieur de la salle d'assemblée. — De nouveaux priviléges sont accordés aux maîtres d'hôtel, qui remplissaient leurs fonctions à la satisfaction générale: pour les encourager et ajouter encore à leur zèle, la Grande-Loge arrête qu'ils seront éligibles aux plus hautes dignités dans l'Ordre, excepté à celle de Grand-Maître.

Ce fut sous cette Grande-Maîtrise que la Grande-Loge d'Angleterre empiéta plus particulièrement sur la juridiction de la Grande-Loge d'Yorck, en formant des établissemens maçonniques dans son district; ces concessions furent faites à une Loge à Lancashire, à une autre de Durham, et à une troisième à Northumberland. Ce procédé affecta vivement la G.-Loge d'Yorck: il exista des jalousies et des haines; il en résulta que les Maçons d'Yorck séparèrent totalement leurs intérêts de ceux de la Grande-L. de Londres. A cette occasion, la Grande-L. d'Angleterre fit, postérieurement, insérer un paragraphe dans le livre des constitutions d'*Anderson* (édit. de 1738, p. 195); il y est dit, après avoir parlé des députés GG.-MM. provinciaux établis par la Grande-Loge dans d'autres pays:

« Les Loges étrangères sous le patronage de la Grande-
» Loge d'Angleterre, telles que celles de la *cité d'Yorck*,
» *d'Ecosse*, *d'Irlande*, de *France* et *d'Italie*, affectent
» une indépendance blâmable et refusent de reconnaître
» la juridiction du Grand-Maître de l'Angleterre; cepen-

1734. » dant, toutes tiennent leurs constitutions, lois et règle-
» mens des Frères de la Grande-Bretagne, qui ont cru
» récompenser leur zèle en leur confiant les secrets de la
» Confraternité. Ces ingrats oublient que la splendeur
» dont ils jouissent ne leur provient que de l'Angleterre,
» etc. »

HOLLANDE.

30 *nov.* — Première assemblée régulière des FF.-MM. hollandais à la Haye. La Loge qui y existait alors était connue sous le titre de Loge du Grand-Maître des Provinces réunies et du ressort de la généralité : elle tenait ses séances à l'hôtel du *Lion d'or*, sous la présidence de Vincent *de la Chapelle*, qu'on peut considérer comme le fondateur de la Maçonnerie dans les Provinces-Unies. Le comte de *Wagenaer* en fut élu Grand-Maître; c'est cette même Loge qui prit, en 1749, le titre de Mère-Loge de l'Union-Royale.

ANGLETERRE.

1735. 17 *avril.* — On installe solennellement lord *Weymouth* dans la chaire du Grand-Maître; il avait été élu le 24 décembre 1734. Il nomme pour son député l'écuyer Jean *Ward*. Ce Grand-Maître assiste avec une rare exactitude à toutes les assemblées de la Grande-Loge; aussi la Maçonnerie fut-elle florissante sous son administration.

24 *juin.* — Une députation des membres de plusieurs Loges de Paris se présente aux travaux de la Grande-Loge pour solliciter l'établissement d'une Grande-Loge pour le royaume de France. — Le même jour, on institue une Loge dite la Loge des Maîtres d'hôtel; on arrête le règlement concernant leurs fonctions, lesquelles consistent à ordonner les fêtes et les festins de la Grande-Loge

sans que les membres soient obligés de s'en occuper ; les servans, les cuisiniers, les sommeliers et tous les autres détails sont mis à leur charge. Les Maîtres d'hôtel prennent sur eux toute l'affaire moyennant un abonnement. 1735.

Sous cette Grande-Maîtrise, une Loge est fondée à Lisbonne, une autre à Savanah, et des Grands-Maîtres provinciaux sont nommés pour l'Amérique du sud et l'Afrique. Des constitutions sont données à la Loge de la Haye.

11 *décembre.* — Les Frères de la Loge des Maîtres d'hôtel, ayant à leur tête le baronnet sir Robert *Lawley*, paraissent à l'assemblée avec des bannières et chamarrés de cordons de toutes les couleurs ; leurs ornemens surpassaient en magnificence ceux du Grand-Maître et des Grands-Officiers. La Grande-Loge interdit à ces Maîtres d'hôtel de se présenter avec d'autres décorations que celles indiquées dans les règlemens.

24 *décembre.* — Jean *Campbelle*, comte de Loudon, est élu Grand-Maître.

HOLLANDE.

La Loge de la Haye ayant reçu des lettres constitutionnelles de la Grande-Loge d'Angleterre, se réunit le 24 juin, à l'hôtel de *Nieuwe-Doelen*, sous le maillet du Grand-Maître Joannes-Cornelis *Rademaker*, trésorier général du prince d'Orange. — Jean *Kuenen* est élu député Grand-Maître.

Un membre de la Loge de la Haye ayant fait insérer, le 3 novembre, dans le journal d'Amsterdam, un article sur la Franche-Maçonnerie, les États-généraux en prennent ombrage, et rendent, le 30 du même mois, un édit qui interdit pour toujours les réunions maçonniques dans les Provinces-Unies.

1735. Les Loges d'Amsterdam, de la Haye et de Nimègue sont persécutées ; le clergé signale les Françs-Maçons comme des déistes et des impies qui veulent renverser la religion.

ANGLETERRE.

1736. 6 *avril.*— L'écuyer Jean *Ward*, député Grand-Maître, propose un nouveau règlement en dix articles, tendant à éclaircir certains points de l'ancienne constitution concernant les assemblées de communication de quartier. Ce règlement est adopté.

15. — Le comte *de Loudon* est installé dans la chaire du Grand-Maître.

Sous cette administration, des députés provinciaux sont nommés pour la Nouvelle-Angleterre, la Caroline du sud et le Cap Coast en Afrique. Une Grande-Loge provinciale est fondée à Hambourg ; une Loge est constituée pour Genève.

25 *décembre.* — Ed. *Bligh*, comte Darnley, est élu à la place du comte *de Loudon.*

ÉCOSSE.

Les travaux de la Grande-Loge de Kilwinning étaient suspendus depuis long-temps ; les événemens politiques avaient occasionné la fermeture des Loges et la dispersion des membres : alors Guillaume *Saint-Clair de Roslin*, écuyer, était, en vertu des privilèges accordés à ses ancêtres, reconnu pour Grand-Maître de la Maçonnerie dans le royaume d'Écosse ; il réunit quelques Frères et leur offre de se démettre, en leur faveur, des droits qu'il avait à cette charge : c'est en conséquence de cette proposition qu'une circulaire est adressée le 11 juillet, par les quatre plus anciennes Loges d'Édimbourg, à toutes

les Loges de l'Écosse, aux fins de se réunir en Grande-Loge à Edimbourg, le 24 novembre, pour aviser aux moyens de rendre à la Maçonnerie écossaise son ancienne splendeur. 1736.

24 *novembre*. — Trente-deux Loges se rassemblent dans celle de la Chapelle Sainte-Marie, et se constituent en Grande-Loge de Saint-Jean d'Edimbourg. On fait lecture de la renonciation de Guill. *Saint-Clair* à la dignité et aux priviléges de Grand-Maître héréditaire. Elle est conçue en ces termes.

« Moi, Guillaume *Saint-Clair de Roslin*, considérant » que, suivant divers actes authentiques, les M. d'Écosse » ont nommé et désigné *Guillaume* et sir Guillaume *Saint-* » *Clair de Roslin*, mes aïeux, ainsi que leurs héritiers, » pour leurs patrons, leurs protecteurs, leurs juges et » leurs maîtres, et que mes droits et prétentions à une » telle juridiction, à un tel droit ou privilége, pour- » raient porter préjudice au corps de la Franche-Maçon- » nerie dont je fais partie ; désirant, au contraire, con- » tribuer à son avantage par tous les moyens qui sont en » moi, je déclare renoncer par ces présentes, dès aujour- » d'hui et pour toujours, à tous et à chacun des droits, » prétentions ou prérogatives quelconques que mes an- » cêtres ainsi que moi-même ont eus ou peuvent avoir sur » le patronat, le protectorat, la fonction de juge ou la » dignité de G.-M. des Maçons en Écosse, soit à cause » des titres et droits cédés ou consentis par lesdits Ma- » çons ; soit en vertu des lettres de concession ou de « franchise délivrées par les rois d'Écosse, en faveur des » nommés *Guillaume* et sir Guillaume *St.-Clair de Roslin*, » mes ancêtres, soit enfin en vertu de quelque titre que » ce puisse être. Je m'oblige et m'engage, et j'engage » avec moi mes héritiers à reconnaître, en tous temps et » en tous lieux, le présent acte de renonciation, et je

1736. » consens à ce qu'il soit déposé au greffe pour sa conser-
» vation, et transcrit sur les registres compétens : à cet
» effet, je nomme pour mes fondés de pouvoirs. . . . . . .

» En foi de quoi j'ai signé la présente, contre-signée » par David *Mons*, secrétaire du sceau. (*Ici sont les si-* « *gnatures.*) A Edimbourg, le 24 novembre 1736.

» Fait en présence des témoins Georges *Frazer*, audi- » teur-député de l'Accise en Ecosse, Maître de la Loge » de *Canongate*, et de Guillaume *Montgomery*, négo- » ciant de Leit, Maître de la Loge établie au même lieu, » *Signé* G. SAINT-CLAIR. » (Lawrie, *The history of Fr.-Mas.*, p. 148.)

On arrête le dépôt aux archives de cet acte de renonciation, et l'on procède de suite à l'élection du G.-M.

L'écuyer Guillaume *Saint-Clair*, seigneur de Roslin, est élu à l'unanimité.

30 *novembre.* — Le Grand-Maître est installé ; le capitaine John *Young*, est nommé son député.

Règlement portant que tout Frère admis dans la Grande-Loge sera tenu de verser une somme dans la caisse de charité.

FRANCE.

24 *décembre.* — Quatre Loges existaient alors à Paris ; elles se réunissent et élisent pour leur Grand-Maître mylord comte d'*Harnouester*, qui succéda ainsi à lord *Derwenwaters*, que les Frères avaient choisi à l'époque de l'introduction de la *Franche-Maçonnerie* à Paris. Le chevalier écossais *Ramsay* remplissait les fonctions d'Orateur dans cette assemblée d'élection.

ANGLETERRE.

1737. Le comte *Darnley* est installé dans sa charge de Grand-

Grand-Maître le 28 avril. Cette année, le prince Frédéric *de Galles* est reçu Franc-Maçon dans une Loge de Londres présidée par le docteur *Désaguliers*, en présence du lord *Baltimore*, du colonel *Lamley*, du major *Madden*, et de beaucoup de personnes de distinction. Cette initiation attire un grand nombre de Frères à la Franche-Maçonnerie. 1737.

27 *décembre*. — La Grande-Loge institue des députés Grands-Maîtres provinciaux ; savoir : Georges *Hamilton* auprès des Loges de Genève ; Jacques *Watsen* auprès des Loges de Montferrat ; Henri-Guillaume *de Prusse* auprès de celles des Cercles de la Haute-Saxe, et le capitaine Richard *Riggs* pour les Loges du Cap Coast en Afrique, de New-Yorck, de l'Irlande et de l'Amérique. Elle nomme H. *Bridges*, marquis de *Carnarvon*, depuis duc de Chandos, à la dignité de Grand-Maître.

ÉCOSSE.

Les habitans aisés d'Edimbourg ayant résolu de faire élever à leurs frais un hôpital pour les pauvres malades, la Grande-Loge arrête, le 24 juin, qu'elle soldera, de ses propres fonds, un certain nombre d'ouvriers maçons pour la construction de l'édifice, à condition que les inspecteurs de l'hospice réserveront une chambre particulière pour les Frères malades qui seront recommandés par le Grand-Maître.

Arrêté portant que toutes les Loges de l'Ecosse qui voudront reconnaître la juridiction de la Grande-Loge de St.-Jean d'Edimbourg, seront tenues de faire confirmer et agréer leurs titres constitutionnels.

Autre arrêté abolissant l'usage de tenir la grande Assemblée le jour de la St.-Jean d'hiver ; l'époque en est fixée au 30 novembre, jour de St.-André, patron de l'Ecosse.

1737. 30 *novembre*. — Georges, comte *de Cromarty*, est élu Grand-Maître ; le capitaine J. *Young* est nommé député Grand-Maître.

FRANCE.

14 *septembre*. — La chambre de police du Châtelet de Paris rend une sentence qui défend les réunions des Francs-Maçons, et condamne le nommé *Chapelot* en mille livres d'amende pour avoir reçu une assemblée dans son cabaret à la Rapée ; la même sentence ordonne que la porte de sa maison sera murée pendant six mois.

Louis XV interdit la cour aux seigneurs qui se font recevoir Francs-Maçons.

Vers la fin de cette année, mylord d'*Harnouester* étant sur le point de quitter la France, convoque une assemblée pour l'élection de son successeur. Le roi en eut avis, et dit que si le choix tombait sur un Français, il le ferait mettre à la Bastille (*Freymaurer Bibliothek*, etc., *t.* 1, *pp.* 40 *et* 44) : néanmoins, le duc d'*Antin* fut élu l'année suivante, et ces menaces ne se réalisèrent pas.

HOLLANDE.

Les États-Généraux de Hollande ayant conçu de nouvelles inquiétudes sur les sociétés maçonniques, qui s'étaient répandues dans beaucoup de villes au mépris des défenses, rendent une ordonnance dans laquelle ils déclarent que, bien qu'ils n'eussent rien découvert qui fût contraire au bon ordre dans ces réunions, néanmoins ils regardent comme prudent de les supprimer. Malgré ces ordres, une Loge composée de citoyens distingués s'étant assemblée à Amsterdam, le magistrat fait arrêter les contrevenans. Traduits devant les juges, ils prennent la défense de l'Ordre avec tant de modération et de fermeté

en même temps, que les magistrats, rassurés d'ailleurs 1737.
par des rapports favorables, annulent l'ordonnance et accordent toute protection à la Franche-Maçonnerie. (Lawrie, *the Hist. of Free-Mas.*, *p.* 120.)

ALLEMAGNE.

L'électeur palatin donne un édit contre les réunions des Francs-Maçons. Le 24 juin, tous les membres d'une Loge assemblée à Manheim, au mépris de cette ordonnance, sont arrêtés et emprisonnés.

ITALIE.

La Maçonnerie ne fut d'abord connue à Florence que sous le nom de l'Ordre de la Truelle, *la Cucchiara.* — Cette année, Jean *Gaston*, dernier grand-duc de la maison des Médicis, publie un édit contre les Francs-Maçons; mais ce prince étant mort peu de temps après, les Frères continuent de s'assembler. Néanmoins, les prêtres donnent suite à cette affaire en instruisant le pape des intentions du défunt grand-duc. Le saint père envoie un inquisiteur à Florence, qui fait arrêter et emprisonner beaucoup de personnes : elles durent leur liberté à *François-Etienne* de Lorraine, successeur de *Gaston*, qui se déclara le protecteur de l'Ordre et concourut lui-même à l'établissement de plusieurs Loges, tant à Florence que dans ses états. (*Das Ganze aller geh. verb.*, etc., *p.* 139. *Freymaurer Bibliothek*, *t.* 1, *p.* 44.)

ANGLETERRE.

11 *mars*. — Il s'élève dans la Grande-Loge une discus- 1738.
sion sur une proposition tendante à ce que chaque Loge particulière fût tenue de verser dans la caisse des aumônes

1738. de la Grande-Loge une partie des hommages exigés des candidats pour les réceptions. La proposition est rejetée. — Le duc *de Chandos* est installé Grand-Maître le 27 avril ; il fait présent à la Grande-Loge d'un bijou d'or à l'usage du secrétaire.

Des députés provinciaux sont nommés avec pouvoir d'établir des Ateliers maçonniques dans des villes de la juridiction de la Grande-Loge d'Yorck. Cet empiètement excite de nouvelles divisions entre les Loges du sud et du nord de l'Angleterre : toute correspondance est interrompue entre elles.

Plusieurs Frères mécontens se séparent des Loges régulières et forment, dans Londres, des assemblées contraires aux lois de la Grande-Loge : pour se soustraire à son autorité, ils déclarent se ranger sous la bannière de la Grande-Loge d'Yorck.

Cette circonstance fit un grand tort à la Franche-Maçonnerie, d'autant plus que ces dissidens avaient tiré avantage des plaintes générales qui s'étaient élevées contre la G.-L. d'Angleterre, parce qu'elle avait introduit des innovations, altéré les rituels et supprimé beaucoup de cérémonies en usage depuis long-temps. Il est certain que cette mesure imprudente avait causé un grand mécontentement parmi les Maçons.

L'écuyer J. *Ward*, depuis comte d'Udley, parvient à mettre fin à ces contestations par une réconciliation entre les deux partis. On verra, dans la suite, que cette espèce de suspension d'hostilités ne dura pas long-temps.

Lord *Raymond* est élu Grand-Maître le 24 décembre, après avoir été désigné par le Grand-Maître en exercice.

ÉCOSSE.

Plusieurs Loges donnent des preuves de libéralité et

d'humanité en faisant des dons d'argent pour la construction de l'hospice royal. 1738.

2 *août.* — La Grande-Loge (ayant reçu de l'écuyer Georges *Drummond*, l'un des commissaires de l'Accise et surveillant des travaux de l'hospice royal, une lettre dans laquelle le Grand-Maître et ses officiers étaient invités à poser la première pierre de cet édifice) se transporte processionnellement au lieu destiné à la construction dans l'ordre suivant :

Les Couvreurs des différentes Loges d'Edimbourg et des environs ;

Les Frères ne faisant pas partie de la composition de la Grande-Loge, rangés trois par trois ;

Les Loges suivant leur rang d'ancienneté et les Frères rangés trois par trois ;

Le Grand-Maître des cérémonies accompagné d'un Grand-Surveillant ;

Les neuf Intendans rangés trois par trois ;

Le Secrétaire et ses employés ;

Le Grand-Trésorier ;

Un Grand-Surveillant ;

Le G.-M., accompagné de Maçons de distinction ;

Lord Prévôt, les magistrats, les conseillers d'état, le président et le collége des médecins ; les assesseurs de la cour de justice, le doyen des avocats et ses collègues, le secrétaire du sceau.

Les pasteurs d'Edimbourg s'étaient rendus processionnellement au même lieu.

Le cortége arrivé, les Frères, se tenant par la main, forment un cercle autour de la place disposée pour la cérémonie. Le Grand-Maître, comte *de Cromarty*, s'étant rendu, avec l'inspecteur de l'hospice royal, vers l'angle occidental de la fondation, pose la pierre ; lord Prévôt

1738. met dessous une médaille, et chaque Maçon présent frappe, à son tour, trois coups sur cette pierre. Les trompettes sonnent et les applaudissemens, ainsi que les *huzza*, se font entendre à trois reprises différentes.

30 *novembre*. — Jean, comte de *Kintore*, est élu Grand-Maître, et le capitaine J. *Young* est conservé dans ses fonctions de Député.

FRANCE.

Le duc d'*Antin* est élu Grand-Maître inamovible le 24 juin.

27 *décembre*. — Des Francs-Maçons assemblés dans la Loge de la rue des Deux-Ecus, à Paris, pour célébrer la fête de l'Ordre, sont arrêtés; plusieurs sont conduits dans les prisons du Fort-l'Evêque.

ITALIE.

4 *des calendes de mai*. — Le pape *Clément* XII lance une bulle d'excommunication contre les Francs-Maçons.

ALLEMAGNE.

Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, étant encore prince royal, est reçu Franc-Maçon à Brunswick, la nuit du 14 au 15 août, dans le palais du comte *Korn*. A cette époque, l'Ordre ne jouissait pas d'une grande liberté dans ce royaume; les Francs-Maçons étaient suspects à *Guillaume* Ier. : aussi garda-t-on le secret de la réception du prince; elle ne fut connue qu'à son avènement au trône.

22 *septembre*. — Fondation, à Vienne, de l'Ordre des *Mopses*. Les Francs-Maçons allemands l'instituèrent pour continuer leurs assemblées troublées par la publication de la bulle du pape : ils admirent indifféremment des hommes

et des femmes, et s'annoncèrent pour ne vouloir initier que des catholiques romains, sévérité dont ils se relâchèrent depuis. (*L'Ordre des F.-M. trahi et le secret des Mopses révélé*, etc., *p.* 8. — *Cérémon. relig. Ed.* Prudhomme, *t.* 10. — *Hist. de la Fond. du G. O. de France*, *p.* 347.) 1738.

Edit de l'empereur *Charles* VI, qui interdit la Franche-Maçonnerie dans les Pays-Bas autrichiens, et en bannit tous les Francs-Maçons. (*Das Ganze aller geh. verb.*, etc., *p.* 140.)

Les magistrats de Hambourg suppriment les assemblées maçonniques par une ordonnance. (*Ibid*, *p.* 142.)

SUÈDE.

21 *octobre.* — *Frédéric* Ier., roi de Suède, rend un édit qui interdit toutes les réunions maçonniques sous peine de mort. (*Ibid*, *p.* 140.) Cet édit est rapporté dans la même année.

SUISSE.

Plusieurs Loges s'établissent à Genève; mais les magistrats les suppriment et défendent aux Francs-Maçons de s'assembler. (*Acta Hist. eccl.* 2. *App. p.* 105.)

TURQUIE.

Des Loges sont instituées dans le courant de cette année à Constantinople, à Smyrne et à Alep.

ANGLETERRE.

Lord *Raymond* est installé Grand-Maître en mai : 1739.
il choisit pour son député l'écuyer W. *Grœme*. La Société est florissante sous cette Grande-Maîtrise; néanmoins, les divisions renaissent entre ceux que l'écuyer Jean *Ward* avait réconciliés l'année précédente. Plusieurs personnes

1739. estimables, ennuyées de ces disputes, cessent de fréquenter les Loges. Des plaintes et des accusations sont portées aux comités de la Grande-Loge, qui est priée d'employer son autorité pour terminer ces débats. Le remède devenait d'autant plus urgent que déjà des Frères, choqués de la prétention de la Grande-Loge à une domination universelle, s'étaient de nouveau séparés d'elle et tenaient des assemblées particulières. La question est renvoyée à l'Assemblée générale : on établit en principe que la Grande-Loge a seule le droit de constituer les sociétés maçonniques en Angleterre, de les gouverner, et que son Grand-Maître doit être considéré comme le Grand-Maître universel de toutes les Loges de l'Europe. Une circulaire est adressée, en conséquence, à toutes les Loges régulières, pour les inviter à cesser toute correspondance avec les membres dissidens et leurs Loges : ceux-ci veulent éluder cette mesure par des contestations ; mais voyant la Grande-Loge disposée à maintenir sa décision avec fermeté, ils emploient pour se soustraire à son autorité un subterfuge qui leur réussit au-delà de leur espérance, puisque, non-seulement il produit l'effet de maintenir leur indépendance, mais celui d'attirer à leur parti un bon nombre des Loges de Londres et des environs. Le voici :

La Grande-Loge était taxée, ainsi qu'on l'a dit, d'avoir dénaturé les vieux rituels et substitué des usages nouveaux aux anciens : les scissionnaires profitent de cette circonstance et publient contre elle un écrit dans lequel (après s'être plaints des vexations que l'on avait exercées contre des Frères dont l'unique but était de maintenir les lois et usages maçonniques dans la pureté de leur antique institution) ils déclarent qu'ils se séparent de ces Maçons *modernes* pour former une autre corporation de Maçons *anciens* sous la constitution d'Yorck.

Une partie des Loges régulières de Londres, séduite 1739.
par cette encyclique, se sépare de la Grande-Loge, et l'on fonde dans la capitale une seconde Grande-Loge rivale de la première. C'est à compter de cette époque que ceux de cette nouvelle Grande-Loge qualifièrent les Maçons de la juridiction de la Grande-Loge d'Angleterre du titre de Maçons modernes (*moderns Masons*), dont l'existence ne datait que de 1717.

On trouvera dans l'ouvrage de *Dermott*, alors secrétaire de la G.-L. des anciens Maçons, intitulé *Ahiman Rezon*, l'historique de la scission et des causes qui l'amenèrent. Nous devons dire que cette Grande-Loge exista dans une sorte d'obscurité pendant long-temps, et que ses actes comme ses opérations furent à peine connus hors du territoire de la ville de Londres; de sorte qu'elle a fourni un très-petit nombre de faits à l'histoire de la Franche-Maçonnerie (1).

Ces divisions arrêtent les progrès de la Confraternité sous cette Grande-Maîtrise; cependant divers établissemens maçonniques sont formés dans l'Inde, et une Loge est constituée à Lausanne.

Les Grandes-Loges d'Ecosse et d'Irlande se déclarent pour la Grande-Loge du rite *ancien*, et refusent de correspondre avec la Grande-Loge du rite *moderne*.

24 *décembre*. — Des constitutions sont accordées pour l'établissement d'une Grande-Loge sous le titre de Saint-Jean des Trois-Mortiers, dans les états du roi de Sardaigne; on nomme un Grand-Maître provincial pour la gouverner.

J. *Keith*, comte *de Kintore*, est élu Grand-Maître.

Dans le cours de cette année une députation est en-

---

(1) Notre impartialité nous a fait une loi de soumettre au jugement des lecteurs un extrait de l'écrit de *Dermott*. (*Voir* le Suppl. n°. 3.)

1739. voyée à la Grande-Loge à l'effet de solliciter des constitutions pour plusieurs Loges en Suisse.

ÉCOSSE.

La Grande-Loge de Saint-Jean est reconnue par une grande partie des Loges du royaume ; des établissemens maçonniques s'élèvent avec rapidité dans toutes les provinces. Le 24 juin on distribue les Loges en districts, et l'on arrête de choisir des députés Grands-Maîtres provinciaux pour les gouverner : l'écuyer Alexandre *Drummond* est nommé Grand-Maître provincial de la Loge de *Greenock-Kilwinning*, avec juridiction sur les Loges occidentales de l'Ecosse.

30 *novembre*. — Assemblée pour la quatrième grande élection. Jean-Charles, comte *de Morton*, est nommé G.-M. ; le capitaine J. *Young* est choisi comme député G.-M.

ALLEMAGNE.

Institution, par des membres de la Confrérie des Frères Moraves, de l'Ordre des religieux Francs-Maçons, sous le titre de *Der Orden vom Senfkorn* (l'Ordre de la Graine de Sénevé.) Cet Ordre fut fondé d'après le 4e. chapitre de St.-Marc, vers. 30—32 ; son but était la propagation de l'évangile. Les Frères portaient pour bijoux une bague d'or, avec cette devise : *Keiner unser lebt ihm selber* (aucun de nous ne vit pour soi-même), et une plante de sénevé (*sinapis*) sur une croix d'or suspendue à un ruban vert, avec la devise : *Quod fuit ante ? Nihil.* Suivant l'institution, les Frères devaient tenir annuellement une grande réunion dans la chapelle du château à Gnadenstadt, et célébrer, en outre, deux fêtes annuelles les 15 mars et 16 avril. (*Ratio illustris ordinis*, etc. — *Acta*

Hist. eccles. 2, 20, *p.* 235. — *Der Signatstern*, etc., 1739.
p. 143.)

SUISSE.

2 *février.* — Installation à Lausanne, par des gentilshommes anglais domiciliés dans cette ville, de la Loge de *la Parfaite-Union des étrangers.* Cet établissement avait reçu une patente constitutionnelle de la Grande-Loge d'Angleterre, sous la Grande-Maîtrise de lord *Montague.*

ITALIE.

14 *janvier.* —Joseph *Firrao*, cardinal-prêtre de la sainte église romaine, publie, au nom du pape, un édit qui défend à toutes personnes de se réunir ou s'aggréger aux sociétés ou congrégations des Francs-Maçons, *sotto pena della morte, e confiscazione de beni da incorrersi irremissiblemente sanza sperenza di grazia.*

Le même édit interdit à tous propriétaires de recevoir de pareilles réunions sous peine de la démolition de leur maison, et enjoint à toutes personnes auxquelles seraient faites des propositions pour se faire initier, de dénoncer à son Eminence ceux qui les auraient engagées à cette démarche, ainsi que le lieu de l'assemblée, sous peine d'une amende de *mille écus d'or*, et même de *galères.* (*L'acte se trouve dans l'Hist. de la Fond. du G. O. de France*, *p.* 289.)

18 *février.* — Sentence de l'inquisition qui condamne un ouvrage intitulé : *Relation apologétique et historique de la Société des Francs-Maçons* (Dublin, 1738), à être brûlé par la main du bourreau sur la place de S^te^.-Marie-Minerve : la sentence est exécutée le 25, à l'issue du service divin. (*Ibid*, *p.* 295.)

24 *avril.* — Le nommé *Crudeli* est arrêté à Florence

1739. comme suspect de tenir dans sa maison une Loge de Francs-Maçons, au mépris de la bulle du pape ; il est enfermé dans les prisons de l'inquisition, mis à la question et condamné à une longue détention. Les Loges de l'Angleterre parviennent à lui faire obtenir la liberté, et lui font remettre une somme de 20 liv. st.

L'inquisition persécute les Francs-Maçons à Florence ; elle promet l'absolution à ceux qui voudront se déclarer, et un prix de 100 scudis à ceux qui les dénonceront. Plusieurs sont emprisonnés, mais le grand-duc les rend à la liberté.

POLOGNE.

Auguste II, roi de Pologne, électeur de Saxe, ordonne la fermeture des Loges des Francs-Maçons, recommande l'exécution de la bulle du pape, et la fait afficher dans toutes les églises. (*Das Ganze aller geh. verb.*, etc., *p.* 143.)

ANGLETERRE.

1740. Le comte *de Kintore* est installé Grand-Maître en avril. Les disputes continuent entre les Maçons du *rite ancien* et ceux du *rite moderne*. Ces derniers s'offensent du sobriquet de *moderns Masons*, et dirigent des pamphlets contre les premiers, qui y répondent de leur côté. Cette guerre de plume nuit beaucoup à la Franche-Maçonnerie anglaise.

30 *octobre*. — Le comte *de Kingston* est nommé Grand-Maître provincial auprès des Loges de la Basse-Saxe. Une patente est délivrée à M. *Lüttmann* pour fonder une Mère-Loge à Hambourg.

Une Loge est instituée en Russie, et un Grand-Maître provincial est nommé pour la gouverner.

Des établissemens maçonniques sont fondés dans l'Irlande ; un député Grand-Maître provincial est nommé pour les Loges du nord de la province d'Yorck. 1740.

24 *décembre*. — Jacques *Douglas*, comte de Morton ; est élu pour succéder au comte *de Kintore*.

ÉCOSSE.

La Grande-Loge reçoit une supplique pour donner des secours au fils d'un ouvrier Maçon plongé dans l'infortune par la mort de son père. On pourvoit à ses besoins les plus urgens, et la Grande-Loge met l'enfant en apprentissage, pour huit ans, chez un Maçon ouvrier de la Loge de la chapelle Sainte-Marie : elle arrête qu'elle agira de même, en pareille circonstance, *tous les trois ans*.

14 *mai*. — Sur l'invitation des administrateurs de l'hospice royal, la Grande-Loge se rend processionnellement de la chapelle Ste.-Marie à cet hospice pour poser la première pierre de l'aile occidentale de l'établissement. Le cortége, formé comme à l'ordinaire, était précédé des trompettes et des musiciens de la Grande-Loge. La pierre est scellée avec les cérémonies usitées.

Le comte *de Kintore*, ancien Grand-Maître, envoie dix liv. sterl. à la caisse de charité.

1er. *décembre*. — Assemblée générale pour la cinquième grande élection. *Thomas*, comte *de Strathmore*, est élu Grand-Maître ; et le capitaine J. *Young* continué dans la dignité de député Grand-Maître.

ITALIE.

Dans cette année, par l'ignorance des moines, les Francs-Maçons sont impliqués dans les disputes théologiques, quoiqu'ils ne s'en fussent point mêlés. Les prêtres

1740. accusent le savant italien *Muratori* d'être l'inventeur de la Franche-Maçonnerie. LIBERI MURATORI. (*Freymaurer Bibliothek* 1, *p.* 6. *Vindiciæ adversus sycophantas Juvavienses*, etc. *Coloniæ* 1741, *p.* 2 *et* 4.)

ALLEMAGNE.

20 *juin.* — *Frédéric-Guillaume* II, roi de Prusse, tient en personne et comme Maître en chaire, une Loge à Charlottembourg, dans laquelle il donne l'initiation au prince *Guillaume de Prusse*, son frère; au margrave *Charles de Brandenbourg*, et au duc *Frédéric-Guillaume de Holstein-Beck.* (*Lettres du baron* de Bielefeld, *t.* 1, *p.* 157.)

13 *septembre.* — Fondation à Berlin, par le baron *de Bielefeld* et le conseiller intime *Jordan*, de la Loge aux Trois-Globes. Ses travaux se tenaient alternativement en langue allemande et en langue française.

HOLLANDE.

Discussions entre les Francs-Maçons et les prêtres catholiques, qui leur refusent des billets de confession et les privent ainsi de participer aux saints mystères. Cette conduite excite des troubles; des écrits polémiques sont distribués de part et d'autre: les Etats-généraux interviennent et défendent aux ecclésiastiques de questionner leurs pénitens sur le fait de la Franche-Maçonnerie et sur tout autre objet qui n'aurait pas rapport à la religion.

ESPAGNE.

Philippe V, roi d'Espagne, rend un édit contre les Francs-Maçons; plusieurs sont jetés dans des cachots. (*Das Ganze aller geh. verb.*, etc., *p.* 144.)

L'inquisition découvre une Loge à Madrid ; elle en fait arrêter tous les membres ; huit sont condamnés aux galères. (*Das Ganze aller geh. verb.*, etc., *p.* 144.) 1740.

MALTE.

Dans le cours de cette année le Grand-Maître de l'Ordre de Malte fait publier dans l'île la bulle de *Clément* XII, et interdit les réunions des Francs-Maçons. A cette occasion plusieurs chevaliers et beaucoup de citoyens prennent le parti de quitter l'île.

SUISSE.

Les Francs-Maçons publient une apologie de l'Ordre dans le journal de Zurich, *der Brachman* (le Paysan), *p.* 4, et réfutent les calomnies répandues à cette époque, contre eux, dans les cantons suisses.

ANGLETERRE.

19 *mars*. — Jacques *Douglas*, comte de Morton, est installé Grand-Maître ; il choisit pour son député l'écuyer Martin *Clare*. Sous son administration la Grande-Loge fait un règlement concernant les cérémonies et processions publiques. On arrête que le secrétaire et le porte-épée auront rang parmi les grands-officiers. 1741.

24 *décembre*.—Un Grand-Maître provincial est nommé pour le gouvernement des Loges de la province de Galles L'écuyer G. *Waugham*, premier Grand-Gardien, fait don aux archives de la Grande-Loge d'une magnifique cornaline sur laquelle étaient gravées les armes de la Franche-Maçonnerie. Lord *Ward*, vicomte Dudley, est élu Grand-Maître pour présider la Grande-Loge dans le cours de l'année suivante.

1741.

ÉCOSSE.

20 *juillet.* — La Grande-Loge d'Ecosse arrête qu'elle ne correspondra pas avec la G.-Loge des Maçons *modernes* de l'Angleterre, mais seulement avec celle des *anciens* Maçons de Londres. Cette dernière est invitée à contribuer aux frais de la construction de l'hospice royal. Les comtes *de Cromarty* et *Morton*, anciens Grands-Maîtres, font, chacun, un don de dix guinées à la caisse de charité.

30 *novembre.* — La Grande-Loge procède à la sixième grande élection. Alexandre, comte de *Leven*, est nommé Grand-Maître; le capitaine J. *Young* est continué dans sa place de député Grand-Maître.

FRANCE.

2 *août.* — On donne au collége Dubois, à Caen, à la suite d'une représentation, par les écoliers, de *Rhadamiste* et *Zénobie*, une pantomime dans laquelle on introduit la réception d'un Franc-Maçon avec les cérémonies usitées. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France, p.* 360.)

ALLEMAGNE.

La Maçonnerie est introduite dans la Haute-Saxe. La première Loge fondée dans cette partie de l'Allemagne fut celle qu'on installa cette année à Altenbourg; une autre fut établie quelque temps après à Nuremberg. Cependant un Grand-Maître provincial, pour la Haute-Saxe, *Henri-Guillaume*, maréchal héréditaire de la Thuringue, avait été nommé par la Grande-Loge d'Angleterre dès 1737.

Le comte *de Schmettau* établit la Loge *Judica* à Hambourg; il y introduit les hauts-grades, et particulièrement celui de St.-André d'Ecosse.

Dans

La Loge de Minerve aux Trois-Palmes, à Leipsick, est fondée dans le cours de cette année. 1741.

MALTE.

L'inquisition poursuit les Francs-Maçons à Malte. — Le Grand-Maître proscrit les assemblées sous des peines sévères, et six chevaliers sont exilés de l'île à perpétuité pour avoir assisté à une réunion. (*Allerneueste Geheimnisse der Frey-M.*, etc., *p.* 19.)

ANGLETERRE.

Lord *Ward* est installé Grand-Maître en avril; il choisit pour son député le baronnet sir *Lawley*. A cette occasion une procession publique et solennelle a lieu dans la ville de Londres (1). 1742

Le Grand-Maître emploie tous ses efforts pour réconcilier les deux Grandes-Loges sans pouvoir y parvenir. Il propose un règlement tendant à établir une vigilance active sur les Maçons; il demande que les assemblées de communication soient plus fréquentes, et que les Frères s'occupent spécialement du moyen de faire cesser les divisions; il se prononce pour que les Loges dissidentes soient rayées des listes si elles persistent dans leur rébellion.

24. *décembre*. — Une Grande-Loge est fondée à Antigoa, l'une des antilles anglaises; lord *Ward* est continué dans ses fonctions de Grand-Maître.

---

(1) Cette Procession a été gravée dans le genre de la caricature, avec l'inscription : *A Geometrical view of the grand Procession of the scald miserable Masons*, etc. L'estampe est aujourd'hui très-rare; on la trouve dans les archives de la Mère-Loge du Rite philosophique et dans celles de la Loge de Douai.

1742.

ÉCOSSE.

Les travaux de la Grande-Loge n'offrent rien qui mérite d'être recueilli. Le comte de *Strathmore* envoie dix guinées pour la caisse de charité.

30 *novembre.* — Assemblée pour la septième grande élection. Guillaume, comte *de Kilmarnock* (1), est élu Grand-Maître, et le capitaine J. *Young* est conservé dans la place de député Grand-Maître.

L'auteur de l'histoire de la Maçonnerie en Ecosse rapporte, à cette année, la fondation, à Copenhague, de la Grande-Loge écossaise du Danemarck.

FRANCE.

14 *janvier.* — M. *de Belsunce de Castelmoron*, évêque de Marseille, publie un mandement relatif à la bulle de *Clément* XII, contre les Francs-Maçons; il avertit ses diocésains qu'ils ne peuvent entrer dans l'Association, et que, s'ils y sont déjà reçus, ils ne peuvent continuer de se trouver aux assemblées sans commettre un péché qu'il se réserve d'absoudre lui-même ou ses vicaires-généraux.

Il y avait à Paris, cette année, vingt-deux Loges et plus de deux cents dans toute la France. (*De Lalande, Mémoire hist. sur la Franche-M. dans l'Encycl.*)

Fondation à Paris, par de jeunes officiers de marine, de l'Ordre de *la Félicité.* On recevait, dans cette société, des hommes et des femmes: le but allégorique de l'institution, calquée à certains égards sur la Franche-Maçonnerie, était un voyage à l'île de la Félicité. Ce voyage était supposé devoir être fait par mer, de sorte que l'Ordre était fictivement composé de marins. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 350.)

---

(1) Il fut décapité à Londres le 29 août 1746.

ALLEMAGNE. 1742.

Institution de la Loge d'*Absalon* à Hambourg : elle fait frapper une médaille pour consacrer cette époque. (*On la trouve gravée dans le* Taschenbuch für Bb. *Frey-M.*, etc. , *fig.* n°. 2.)

Charles *Gotthelf*, baron de Hund, est reçu Maçon à Francfort sur-le-Mein, le 20 mars.

4 *décembre.* — Le prince souverain *de Bayreuth*, qui protégeait la Franche-Maçonnerie et qui avait provoqué la fondation d'une Loge, préside la première assemblée dans son palais, d'où les Frères se rendent en procession au local destiné à la cérémonie du banquet. (*Frey-Maurer Bibl.*, etc., *p.* 91.)

ITALIE.

Les Francs-Maçons de Rome font frapper une médaille en l'honneur du chevalier Martin *Folkes*, président de la Société royale de Londres et député Grand-Maître à l'époque de 1724. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, *pl.* 4, *fig.* 14.)

PORTUGAL.

L'Ordre est persécuté à Lisbonne. Les nommés *Custos*, lapidaire anglais, *Mouton* et *Bruslé*, sont arrêtés et livrés à l'inquisition sur la dénonciation de deux femmes ; *Custos* est condamné à quatre ans de galères, et les deux autres à un bannissement de cinq ans. En 1744, le roi d'Angleterre, à la sollicitation du Grand-Maître de l'Ordre, fit réclamer *Custos*, comme l'un de ses sujets, par lord *Campton*, son ambassadeur à Lisbonne. Le roi de Portugal ordonna son élargissement. (*Hist. des persécutions intentées à Lisbonne contre les Francs-M.*, etc.)

*

1743.

ANGLETERRE.

Des députations provinciales sont nommées, sous la Grande-Maîtrise de lord *Ward*, pour les Loges du nord de l'Amérique, pour la Jamaïque, ainsi que pour quelques provinces de l'Angleterre.

24 *décembre.* — Thomas *Lyon*, comte de *Strathmore* est élu Grand-Maître.

ÉCOSSE.

30 *novembre.* —Jean, comte *de Wemysse*, est nommé Grand-Maître dans l'assemblée réunie pour la huitième grande élection. Le même député G.-M. est conservé.

FRANCE.

6 *mai.* — Le chevalier baronnet écossais Jean-Michel *Ramsay* meurt à Saint-Germain-en-Laye. (*Voir* 1728.) On lui attribue divers ouvrages, et notamment celui intitulé : *Principes philosophiques sur la religion naturelle et la révélation*, imprimé six ans environ après sa mort (en 1749.)

Les Maçons de Lyon composent le grade de Kadosch (celui qui comprend la vengeance des Templiers) sous le titre de petit Elu ; ce grade a été, par la suite, développé en plusieurs autres connus sous les titres d'Elu des Neuf ou de Pérignan, Elu des Quinze, Maître illustre, chevalier de l'Aurore ou de l'Espérance, grand Inquisiteur, grand Elu, Commandeur du Temple, etc.

Les Loges de Rouen se réunissent, après la mort du duc d'*Antin*, troisième G.-M. de l'Ordre en France, et font célébrer un service en son honneur dans l'église des Jacobins de cette ville.

11 *décembre.* — Les Loges de Paris nomment pour Grand-Maître perpétuel le comte *de Clermont*, prince du sang ; le prince *de Conti* et le maréchal *de Saxe* obtiennent plusieurs voix dans cette élection. 1743.

27. — Le nouveau Grand-Maître est installé dans une réunion solennelle ; on y fait une collecte de soixante louis pour un Maçon anglais qui, se rendant à Paris, avait été volé de pareille somme. Ce Maçon s'empressa de les faire rendre à la Grande-Loge aussitôt après son retour à Londres.

C'est à cette époque qu'on peut rapporter l'existence légale et authentique de la Grande-Loge de France, qui s'intitula *Grande-Loge anglaise de France*, titre qu'elle conserva jusqu'en 1756, année dans laquelle elle se proclama indépendante.

ALLEMAGNE.

7 *mars.* —Trente Maçons assemblés à Vienne, au mépris des ordres du gouvernement, sont arrêtés et emprisonnés ; ils n'obtiennent leur liberté, avec réprimande, que quelques mois après, le jour de la fête du souverain. (*Der Signastern*, etc., *p.* 75.)

24 *septembre.*—Fondation de la Loge de St.-Georges à Hambourg ; elle fait frapper une médaille à cette occasion. (*Elle est gravée sous le no.* 4, *dans le* Taschenbuch für Frey-M., *pour l'année* 1777.)

PORTUGAL.

Cette année, *Jean* V, roi de Portugal, persécute les Francs-Maçons et les fait emprisonner. Depuis cette époque la Franche-Maçonnerie ne fit plus de progrès dans ce royaume ; les puissances civiles et ecclésiastiques se dé-

1743. chaînèrent contre elle, et les assemblées cessèrent. (*Daz Ganze aller geh. verb.*, *p.* 149.)

SUISSE.

Plusieurs Loges s'érigent dans l'Helvétie sous les auspices des Grandes-Loges d'Angleterre et d'Allemagne.

3 *mars*. — Les magistrats du canton de Berne interdisent les réunions des F.-M., et ordonnent la fermeture des Loges dans les lieux soumis à leur obéissance.

ANGLETERRE.

1744. Le comte *de Strathmore* est installé en avril. Il choisit pour son député l'écuyer Guillaume *Waughan*. Il ne se passe rien d'important sous sa grande-maîtrise; des députés Grands-Maîtres provinciaux sont nommés pour l'Irlande et les Bermudes.

ÉCOSSE.

La Loge de Kilwinning se plaint de ce que, dans les listes dressées par la Grande-Loge d'Edimbourg, elle n'est portée que sous le n°. 2, tandis qu'en qualité de plus ancienne et de Mère-Loge de l'Ecosse, elle avait des droits à la première place. La Grande-Loge arrête qu'attendu que la Loge de Kilwinning n'a produit aucun titre qui établît son droit d'aînesse, tandis qu'au contraire la Loge de la Chapelle Sainte-Marie d'Edimbourg en a produit un qui remonte en 1598, celle-ci a le droit d'être inscrite la *première*.

La Loge de Kilwinning fut très-offensée de cette décision; elle avait en effet perdu ses titres, mais on n'ignorait pas qu'elle était la plus ancienne de l'Ecosse; et d'ailleurs, si l'ordre des chartres et leur date avaient dû

déterminer le rang d'inscription sur les listes, pour quelles 1744.
causes la Loge de Kilvinning avait-elle été inscrite la seconde, puisqu'elle ne pouvait présenter aucun titre ? Ne devait-on pas, ou l'inscrire la première, attendu la notoriété publique, ou s'abstenir de la comprendre dans la liste des Loges, puisque, comme celles-ci, elle ne pouvait justifier son origine par des pièces authentiques ? Cette circonstance, qui pouvait amener des troubles, ne produisit cependant pas cet effet. Mais, depuis, cette Mère-Loge transporta son siége à Edimbourg, où elle s'établit sous la dénomination de Grande-Loge royale et de Grand-Chapitre de l'Ordre d'Hérédom de Kilwinning, abandonnant l'administration et la connaissance des trois degrés symboliques à la Grande-Loge de Saint-Jean, et se réservant le droit de conférer les hauts grades et de constituer des Chapitres (1).

30 *novembre*. — Assemblée pour la neuvième grande élection. J. comte *de Moray* est élu Grand-Maître ; le capitaine J. *Young* est continué dans la charge de député Grand-Maître.

Au rapport de M. *Lawrie*, la Maçonnerie fut introduite en Bohême et dans la Hongrie cette année ; elle fut reçue à Prague avec enthousiasme.

FRANCE.

5 *juin*. — La chambre de police du Châtelet de Paris rend une sentence qui renouvelle les défenses faites aux Francs-Maçons de s'assembler en Loges, et interdit aux

---

(1) On trouve à ce sujet, dans l'Histoire de la Fondation du Grand-Orient de France, *p.* 135, une lettre de M. *Demurdoch*, secrétaire de la G.-Loge d'Ecosse, écrite en 1786. (V. *Dogmes, Rituel, et Instructions du grand et sublime Ordre de H-D-M de Kilw.*, Ms. déjà cité.)

1744. propriétaires de maisons et aux cabaretiers de les recevoir, à peine de 3000 francs d'amende.

Le prince *de Clermont*, Grand-Maître de l'Ordre en France, abandonne les Loges à elles-mêmes ; il néglige les assemblées, et nomme pour le substituer M. *Baure*, banquier (1). Ce substitut cesse de réunir les membres de la Grande-Loge : il en résulte des désordres qui se prolongent pendant quelques années.

Cette période est celle des constitutions illégales, des faux titres, des chartres antidatées, délivrés par de prétendus Maîtres de Loges, ou fabriqués par des Loges elles-mêmes, dont quelques-unes s'attribuèrent une origine mensongère, qu'elles firent remonter à 1500 ou à 1600. Les gens de la suite du prétendant ajoutèrent à ces désordres en délivrant aussi au premier venu des pouvoirs de tenir Loge ; en constituant de leur autorité des Mères-Loges et des Chapitres, sans qu'ils y fussent autorisés par aucune autorité légale.

ALLEMAGNE.

12 *février*. — Fondation d'une Loge à Brunswick, sous le titre de la Colonne Couronnée ; elle est installée le 27 décembre. Cette époque est constatée par une médaille. (*Elle est gravée sous le n°.* 6, *dans le* Taschenbuch für Bb. *Frey-M.*, etc., *pour l'année* 1777.)

24 *juin*. — Le Maître en chaire de la Loge des Trois-Épées, à Halle, fait frapper à ses frais une médaille de grande dimension, qu'il dédie à sa Loge. Cette médaille, rare, se trouve dans le cabinet numismatique de la Loge de *Minerve aux Trois-Palmes*, à Leipsick. (*Elle est gravée sous le n°.* 8. Ibid.)

(1) C'est ce même M. *Baure* qui fut persifflé dans un brevet du régiment de la Calotte *en faveur des zélés F.-M.* (*Sup.* n°. 4.)

ANGLETERRE. 1745.

3 *avril.* — Jacques lord *Cranstoun* est installé Grand-Maître ; il choisit pour son député Edw. *Hody*. Des députés Grands-Maîtres provinciaux sont nommés pour les Loges de l'Amérique septentrionale, et notamment pour Louisbourg ou le Cap Breton, dont les Anglais s'étaient emparés cette année.

27 *décembre.* — Le même Grand-Maître est réélu pour l'année suivante.

ÉCOSSE.

Le comte *de Moray* et le comte *de Buchan* versent chacun dix guinées dans la caisse de charité.

30 *novembre.* — Henri-David, comte de *Buchan*, est élu Grand-Maître ; le même député Grand-Maître est continué.

FRANCE.

8 *juin.* — Le commissaire *Lavergée* se transporte avec une escouade à l'hôtel de Soissons, rue des Deux-Ecus, à Paris, où des Francs-Maçons étaient réunis pour une réception ; il disperse l'assemblée et se saisit des meubles et ustensiles de la Loge.

18. — Sentence de la chambre de police du Châtelet de Paris, renouvelant les défenses faites aux Francs-Maçons de s'assembler et aux cabaretiers de les recevoir. Le nommé *Leroy*, traiteur, est condamné en 3000 liv. d'amende pour avoir, à cet égard, contrevenu aux ordonnances de police. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, *p.* 275.)

ALLEMAGNE.

On faisait à cette époque un tel secret de la Franche-

1745. Maçonnerie en Allemagne, qu'on n'écrivait dans les registres les noms des Francs-Maçons qu'en caractéristiques. On peut le vérifier dans les livres de la Loge d'Absalon, à Hambourg, et dans ceux de la Loge des Trois-Roses, à Sachsenfeld. (*Das Ganze aller geh. verb.*, etc., *p.* 150.)

SUISSE.

3 *mars*. — Sentence de l'advoyer du petit et grand conseil de la république de Berne, qui ordonne à tous les bourgeois et sujets de la république d'abjurer, par serment, les engagemens qu'ils ont pris comme Francs-Maçons; défend l'exercice de la Franche-Maçonnerie, et ordonne que les contrevenans seront condamnés à une amende de cent écus blancs, et privés, si le cas y échoit, de leurs charges, bénéfices et emplois. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, *p.* 323.)

ANGLETERRE.

1746. 19 *décembre*. — Lord *Derwenwater*, premier Grand-Maître de l'Ordre en France, est décapité à Londres, victime de son attachement au prétendant. Son frère avait eu la tête tranchée en 1715, pour avoir combattu dans la même cause. Ce fut ce dernier qui voulut que son fils, encore enfant, montât sur l'échafaud, et qui lui dit: « Mon fils, soyez couvert de mon sang et apprenez à » mourir pour vos rois. » (*Voltaire*, *Précis du règne de Louis XV*, 1785, *in*-12, *p*. 273.)

27 *décembre*. — Lord *Byron* est élu Grand-Maître.

ÉCOSSE.

Les administrateurs de l'hospice royal préviennent la Grande-Loge qu'ils ont décidé que, non-seulement une chambre particulière serait destinée dans l'hospice pour

les Maçons malades recommandés par le Grand-Maître, 1746.
mais encore qu'il y en aurait une autre pour les Frères qui seraient présentés par la Loge des Maçons ouvriers d'Edimbourg.

1er. *décembre.* — Assemblée pour la onzième grande élection. L'écuyer Guillaume *Nisbet de Dirleton* est élu Grand-Maître ; le major J. *Young* est nommé député Grand-Maître.

ALLEMAGNE.

La Mère-Loge aux Trois-Globes de Berlin avait, cette année, quatorze Loges dans sa juridiction, tant à Berlin qu'à Meinungen, Francfort sur l'Oder, Breslau, Dresde, Neufchâtel, Halle, etc.

SUÈDE.

Les Francs-Maçons de Stockholm font frapper une médaille à l'occasion de la naissance du prince royal. (*Journal für Frey-Maurer*, *t.* 2, *fig.* 2, *p.* 21.)

SUISSE.

Les Francs-Maçons bernois, lésés dans leur honneur par le décret des magistrats de la république de Berne, de 1745, en tant qu'il était uniquement motivé sur des soupçons frivoles et des imputations non prouvées, font imprimer, à Francfort et Leipsick, une réponse respectueuse (*in*-8°, 42 *pages*), dans laquelle ils repoussent toutes les allégations du conseil. Cet écrit fait une grande sensation à Berne, et les magistrats, sans révoquer littéralement leur décret, tolèrent les assemblées et se contentent d'exiger des membres de l'état la promesse de n'assister à aucune réunion de Loges sur les terres de la domination bernoise.

1747. ANGLETERRE.

3 *avril.* — Installation du lord *Byron* dans la chaire du Grand-Maître. Il nomme pour son député l'écuyer *Fotherly Baker.* Le même jour on abolit l'usage des processions publiques ; cette délibération fut fondée sur l'espèce de ridicule que des gens ignorans cherchaient à répandre sur ces solennités.

On fait de nouveaux statuts concernant les comités de charité. Sous cette Grande-Maîtrise, divers autres règlemens concernant les priviléges de la Confraternité sont adoptés : le Grand-Maître préside souvent les assemblées, et sa présence attire, aux travaux de la Grande-Loge, beaucoup de personnes distinguées. Des Loges sont érigées dans le Danemarck, la Norwège, la Pensylvanie, New-Yorck et ailleurs.

Dans le cours de cette année, on institue des fêtes maçonniques à la campagne, sous le nom de fêtes champêtres ; le Grand-Maître charge l'écuyer *Baker*, son député, et le secrétaire de la Grande-Loge (M. *Revis*), de s'occuper spécialement de cet objet. C'est vraisemblablement à l'instar de ces fêtes champêtres que les fêtes du *Réveil de la nature* furent instituées à Paris par les officiers du Grand-Orient de France, en 1804, ainsi que les fêtes *Onosmatiques* en Italie, dont la première eut lieu en 1807. (*Rose de la vallée*, p. 64.)

Il existe une lacune dans l'histoire de la Maçonnerie anglaise depuis 1747 jusqu'en 1752 ; pendant ces cinq années lord *Byron* conserva la dignité de Grand-Maître.

ÉCOSSE.

30 *novembre.* — Francis-Charters *d'Amisfield*, écuyer, est élu Grand-M. ; le major J. *Young* est conservé dans son office de député Grand-Maître.

FRANCE. 1747.

15 *avril.* — Charles-Edouard *Stuard*, se trouvant à Arras, et voulant témoigner aux Maçons artésiens, ainsi qu'aux officiers de la garnison de la ville d'Arras, *combien il était satisfait et reconnaissant des preuves de bienfaisance qu'ils lui avaient prodiguées* (termes de la constitution), leur délivre une bulle d'institution de chapitre primordial, sous le titre distinctif d'*Ecosse jacobite*, dont il confère le gouvernement aux avocats *Lagneau*, *de Robespierre* et autres. (*Histoire de la Fond. du G. O. de France*, p. 184.)

17 *août.* — Institution de l'Ordre des Fendeurs par le chevalier *Beauchaine*. La première réunion a lieu ce même jour dans un vaste jardin, à la Nouvelle-France, près Paris.

ALLEMAGNE.

Le duc *de Holstein*, qui avait été initié dans l'Ordre par *Frédéric-Guillaume* II, en 1740, est élu G.-M. adjoint de la Loge aux Trois-Globes. Ce fut lui qui révisa et corrigea les anciens statuts qui parurent l'année suivante.

ÉCOSSE.

Cette année, Alexandre *Drummond*, écuyer, maître en chaire de la Loge de Grennock-Kilwinning, et Grand-Maître provincial des Loges de l'Ecosse occidentale, résidant à Alexandrette en Turquie, instruit la Grande-Loge qu'il a formé plusieurs établissemens maçonniques dans cette partie de l'Asie ; il sollicite une commission de Grand-Maître provincial pour ces contrées. Cette demande est prise en considération, et ce Frère reçoit des pouvoirs par lesquels on l'autorise à constituer des Loges sur toutes les côtes de l'Europe et de l'Asie, baignées par 1748.

1748. la méditerranée, ainsi qu'à exercer ou à établir sur celles existantes, une surveillance active.

3 *novembre.*—La Grande-Loge réunie pour la treizième grande élection, nomme pour Grand-Maître l'écuyer Hugues *Seton de Touch*; le major *Young* est continué dans ses fonctions de député Grand-Maître.

TURQUIE.

La Porte ottomane donne ordre au capitan-pacha de cerner une maison de Constantinople dans laquelle des Francs-Maçons étaient assemblés, et de la démolir; les Francs-Maçons, instruits à temps, se séparent. Par l'intervention de l'ambassadeur anglais, cette affaire n'a pas de suite; mais le gouvernement fait intimer aux envoyés des cours étrangères l'ordre de ne point chercher à introduire de nouvelles sectes dans les états du grand-seigneur, et surtout la Franche-Maçonnerie. (*Vie de Cagliostro.*)

ÉCOSSE.

1749. 30 *novembre.* — Lord Thomas *Erskine* est élu Grand-Maître; le major J. *Young* est réélu à la dignité de député G.-M. Dans le cours de cette année, la Grande-Loge d'Ecosse prend beaucoup d'accroissement; des constitutions sont délivrées à plusieurs Loges nouvelles; d'anciennes se font régulariser.

ALLEMAGNE.

Le baron *de Hund* établit, à ses frais, une Loge dans une de ses terres à Kittlitz, près Lobau: il construit en même temps une église protestante; les Frères en posent la première pierre. Il fait mettre dans les fondations une plaque en cuivre sur laquelle il avait fait graver ses opinions maçonniques.

ÉCOSSE.

1750.

30 *novembre.* — La Grande-Loge se réunit pour procéder à la quinzième grande élection. Alexandre, comte *d'Eglinton*, est nommé Grand-M., et le major J. *Young* est réélu à la place de député Grand-Maître.

ALLEMAGNE.

Suivant le 17e. cahier du 6e. vol., p. 198, du *Spectateur allemand*, ce fut cette année que la société des vrais et anciens Rose-Croix, qui existait en Allemagne, s'éteignit, après la mort d'un nommé *Brun*, arrivée à Hambourg.

ÉCOSSE.

30 *novembre.* — La Grande-Loge s'assemble pour la seizième grande élection. Lord *Boyd* est élevé à la dignité de Grand-Maître, et le major J. *Young* est continué dans ses fonctions de député. 1751.

FRANCE.

Un Maçon voyageur fonde, dans le cours de cette année, à Marseille une Loge sous le titre de St.-Jean d'Ecosse. C'est cette même Loge qui prit, *de son autorité*, avant la révolution française, le titre de Mère-Loge de Marseille, et après la révolution celui de Mère-Loge écossaise de France : elle en a constitué plusieurs dans le Levant, quelques-unes en Provence et dans les Colonies, à Lyon, et même à Paris. On ne doit pas la confondre avec la Mère-Loge du Rite écossais philosophique en France, dont le siége est dans la capitale.

ITALIE.

15 *des calendes de juin.* — Le pape *Benoît* XIV renou-

1751. velle la bulle d'excommunication de *Clément* XII contre les Francs-M., et la confirme afin qu'elle ait *force et valeur perpétuelles* : « Qu'il ne soit permis à aucun homme », dit cette bulle, « d'enfreindre les présentes lettres de » confirmation, renovation, approbation, réquisition, » décret et volonté, ou de s'y opposer témérairement. » Si quelqu'un osait y attenter, qu'il sache qu'il encourra » l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux » apôtres saint-Pierre et saint-Paul. »

2 *juillet.* — *Charles*, roi de Naples et de Sicile, prohibe la Franche-Maçonnerie dans ses états, comme dangereuse et suspecte.

22. — Joseph *de Guyon de Crochans*, archevêque d'Avignon, fait publier la bulle du pape dans son diocèse. Il invite, dans son mandement, tous ceux qui seraient malheureusement engagés dans les sociétés dites des Francs-Maçons, à s'en retirer au plus tôt ; il défend à toutes personnes de se faire recevoir, et engage les initiés à profiter du jubilé pour obtenir l'absolution de l'excommunication qu'ils ont encourrue : « Et comme nous ne pou» vons ignorer », est-il dit dans cette pièce, « qu'il y a » dans cette ville un livre manuscrit contenant divers rè» glemens de ces sociétés dites des *Francs-Maçons*, aussi » bien que la signature de ceux qui y sont aggrégés, nous » ordonnons très étroitement, sous peine d'excommuni» cation, à ceux qui ont ce livre de le remettre au plus » tôt entre nos mains ou celles du révérend père inquisi» teur ; et nous ordonnons pareillement, sous la même » peine, à ceux qui savent où est ce livre, de nous en » avertir incessamment, ou le révérend père inquisiteur, » ou l'un de nos vicaires généraux. » (*On trouvera la bulle et le mandement dans l'hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 298 et 311.)

ESPAGNE.

ESPAGNE.

2 *juillet.* — *Ferdinand* VI, roi d'Espagne, rend un édit qui défend les assemblées des Francs-Maçons, sous peine, par les contrevenans, d'être déclarés criminels d'état au premier chef, et jugés comme tels. Cet édit fut rendu sur l'accusation portée devant le Conseil par Joseph *Ferrubia*, *Revisor sancti Officii inq.* (*On trouve l'acte d'accusation, traduit de l'espagnol en allemand, dans le* Journal für Frey-M., *imprimé à Vienne en* 1784, 1er. *vol.*, pp. 175 et 224.) 1751.

ANGLETERRE.

20 *mars.* — Jean *Proby*, lord *Carysfort*, est installé à la dignité de Grand-Maître. Il nomme pour son député le docteur *Manningham*. Ce Grand-Maître ainsi que son député, visitent les Loges, y maintiennent l'harmonie et se font généralement estimer par leur douceur et leur affabilité. — La caisse de l'Ordre étant considérablement augmentée, une partie de l'argent est placée dans les fonds publics. 1752.

ÉCOSSE.

30 *novembre.* — L'écuyer George *Drummond* est nommé à la dignité de Grand-Maître par la Grande-Loge assemblée pour la dix-septième grande élection. L'écuyer Charles-Hamilton *Gordon* est choisi pour son député Grand-Maître.

ALLEMAGNE.

Des savans et des artistes français, réfugiés en Prusse, fondent cette année, à Berlin, la Loge de l'Amitié. Elle reçut, en 1755, des constitutions de la Loge aux Trois-Globes, qu'elle reconnut comme Mère-Loge des

1752. états prussiens ; mais elle s'en sépara en 1762, et se déclara elle-même Mère-Loge constituante. Elle prit le titre de *Royale-Yorck de l'Amitié* en 1765, parce qu'en cette année, elle initia le duc *d'Yorck*.

ANGLETERRE.

1753. 3 *avril.* — Lord *Carysfort* est réélu à la dignité de Grand-Maître. Beaucoup de Loges sont constituées à Gibraltar, dans les îles de Jersey et Guernesey, et dans les villes du midi et du nord de l'Angleterre. Ce Grand-Maître conserve son office jusqu'au mois de mars de l'année suivante.

ÉCOSSE.

13 *septembre.* — Le Grand-Maître et les officiers de la Grande-Loge posent, avec les cérémonies ordinaires, la première pierre de la Bourse d'Edimbourg.

30 *novembre.* — Assemblée pour la dix-huitième grande élection. L'écuyer Charles-Hamilton *Gordon* est nommé Grand-Maître, et Joseph *Williamson* député G.-M.

SUÈDE.

Les Loges du royaume de Suède fondent, cette année, à Stockholm, à l'occasion de la naissance de la princesse Sophie *Albertine*, une maison de secours pour les enfans orphelins ; un concert annuel est institué au profit de cet établissement, qui obtient un très-grand succès. En 1767, M. *Boham*, membre de la Grande-Loge, le dota de 300 mille d'hallers en cuivre (environ 130,000 fr. argent de France.) Le 27 juillet 1778, la reine de Suède lui fit don d'un revenu annuel de 60 d'hallers, et le magistrat de la ville le dota d'une rente de pareille somme. Dans la même année, les F.-M. de Gothembourg font construire, dans cette ville, un bâtiment destiné à inoculer les enfans des pauvres. (*Das Ganze aller geh. Verb.*, p. 154.)

1754.

ANGLETERRE.

18 *mars*. —Jacques *Brydges*, marquis de Carnarvon, depuis duc de Chandos, est installé Grand-Maître. Il fait hommage à la Grande-Loge d'un bijou en or à l'usage du grand trésorier; il ordonne la révision du livre des constitutions.

Sous cette Grande-Maîtrise, de nouvelles plaintes sont portées, à la Grande-Loge, contre les Frères qui se réunissaient dans Londres, sous le titre de *Maçons du rite ancien*. Le docteur *Manningham* s'élève avec force contre ce qu'il appelle un attentat aux droits de la Grande-Loge d'Angleterre, que ces dissidens qualifient insolemment du titre de *Grande-Loge des Maçons du rite moderne*. Il s'attache à prouver, dans un discours véhément, la nécessité de réprimer ces désordres par un acte de vigueur. La Grande-Loge, considérant que la réunion de ces Frères sous la qualification de Maçons du *rite ancien* est injurieuse au Grand-Maître et à elle-même, décide que l'Atelier de sa juridiction, qui donne asile à ces scissionnaires, est en révolte ouverte contre son autorité; en conséquence, la Loge *Johnson's* (in Pelham-street) est rayée de la liste des Loges régulières de la constitution anglaise.

Etablissement d'une Grande-Loge provinciale dans le nord de l'Amérique, et d'une autre pour les possessions de S. M. britannique en Allemagne; des députés Grands-Maîtres provinciaux sont nommés auprès de ces Grandes-Loges; des constitutions sont accordées à des Loges de la Caroline du sud, du comté de Galles, de l'île de la Guadeloupe, de Saint-Eustache et autres contrées.

Le marquis de *Carnarvon* remplit les fonctions de Grand-Maître jusqu'au mois de mai 1757.

*

ÉCOSSE.

1754. 30 *novembre*. — Assemblée pour la dix-neuvième grande élection. Jean *Forbes*, écuyer, est élu Grand-Maître; l'écuyer David *Dalrymple* est nommé député Grand-M. Après les travaux, les Frères se rendent en procession, de la chapelle Sainte-Marie à la haute école, à la lueur des flambeaux et au son de la musique; plus de 400 Frères assistent à ce cortége : on y remarquait le colonel Jacques-Adolphe *Ougthon*, Grand-Maître provincial des Loges anglaises dans l'île Minorque, et autres personnes de distinction. C'est le premier exemple d'une procession publique, nocturne, dont il soit fait mention dans l'histoire de la Franche-Maçonnerie.

Des constitutions sont accordées pour l'établissement de la Grande-Loge de Stockholm.

FRANCE.

Cette année, M. le chevalier *de Bonneville* fonde un Chapitre des hauts grades et l'installe le 24 novembre. Il avait fait construire pour cet établissement un très-beau local dans un faubourg de Paris dit la Nouvelle-France : cette société était composée de personnes distinguées de la cour et de la ville qui, fatiguées des dissentions qui déshonoraient les Loges de Paris, avaient résolu de s'en séparer pour former cette réunion particulière, laquelle prit le nom de *Chapitre de Clermont*. On y fit revivre le système des Templiers : le baron de *Hund* y reçut les hauts grades, et c'est là qu'il puisa les principes et la doctrine de la Stricte-Observance, dont il fut depuis l'apôtre en Allemagne, ainsi qu'on le verra.

Martinez Paschalis compose le rite des élus Coëns, et l'introduit dans quelques Loges à Marseille, Toulouse et Bordeaux.

DANEMARCK.

Une Loge de Copenhague, sous le titre du *Petit-Nombre*, reçoit des constitutions de la Grande-Loge d'Ecosse, qui nomme un député Grand-Maître provincial, avec pouvoir d'en établir d'autres dans le royaume de Danemarck et de Norwège, de les réunir en G.-Loge, enfin, de choisir un Grand-Maître provincial, sous la condition que l'Association serait subordonnée, ainsi que ses Grands-Maîtres futurs, à la Grande-Loge d'Ecosse dont elle reconnaîtrait la suprématie. Cette Grande-Loge demanda, depuis, à la Grande-Loge d'Ecosse l'autorisation d'élire elle-même ses Grands-Maîtres, et des pouvoirs indépendans ; ce qui lui fut refusé. 1754.

ANGLETERRE.

24 *juillet*. — La Grande-Loge établit l'usage de constater, par des diplômes, les qualités maçonniques des membres de la Confraternité. 1755.

ÉCOSSE.

1er. *décembre*. — Lord Sholto-Charles *Aberdour* est élu Grand-Maître dans l'assemblée de la Grande-Loge réunie pour la vingtième grande élection. L'écuyer Georges *Fraser* est nommé député Grand-Maître.

ALLEMAGNE.

Une ancienne Loge de Dresde introduit dans son intérieur le système des Templiers, et prend le titre de Grande-Loge. Elle prêche une réforme ; de là le régime rectifié de Dresde. (*Servati*, pp. 164 et 165.)

ÉCOSSE.

24 *juillet*. — G. *Maclure*, chapelain de la Grande-Loge, prononce le discours d'inauguration d'une nouvelle salle d'assemblée, construite par la Loge de Canon- 1756.

1756. gate et de Leith. Le Grand-Maître et les officiers de la Grande-Loge assistent à la cérémonie.

Une Loge de Kelso prévient la Grande-Loge que la construction d'un pont sur la Tweed est suspendue faute d'argent; elle la prie de soutenir cette entreprise avec quelques fonds de sa caisse. Vingt guinées sont envoyées pour contribuer à ces travaux.

30 *novembre*. — Vingt-unième grande élection. Lord Sholto-Charles *Aberdour* est nommé Grand-Maître pour la seconde fois. C'est le premier exemple d'une réélection de ce genre depuis la fondation de la Grande-Loge. Georges *Fraser* est réélu député Grand-Maître.

Le même jour, des constitutions sont accordées pour l'établissement de la Grande-Loge provinciale de Saint-André, à Boston, sous le nom de Joseph *Warren*, Grand-Maître provincial; Joseph *Webb* lui succéda en cette qualité en 1777. J. *Warren* fut réélu en 1783, et Moses *Hays* élu en 1788.

FRANCE.

La Grande-Loge de France, qui s'était établie à Paris sous le titre de *Grande-Loge anglaise de France*, en 1743, se déclare Grande-Loge du royaume et secoue le joug de la Grande-Loge de Londres; mais elle conserve dans les constitutions qu'elle accorde l'usage consacré en Angleterre et en Ecosse de donner des titres personnels à des Maîtres inamovibles, lesquels considéraient leurs Loges comme une propriété qu'ils gouvernaient selon leurs caprices. Ces Maîtres de Loges se permettent de délivrer des constitutions à d'autres Maîtres de Loges à Paris et dans les provinces : ceux-ci constituent à leur tour; d'autres corps, rivaux de la Grande-L., se forment sous les titres de *Chapitres*, *Colléges*, *Conseils*, *Tribunaux*, à Paris et dans plusieurs villes de France; ils établissent aussi, de leur côté, des Loges et des Chapitres.

Il résulta de ces désordres une telle confusion, qu'à cette 1756.
époque, et long-temps encore après, on ignorait dans l'étranger, et même en France, quel était le véritable corps maçonnique constituant dans le royaume. L'histoire de la Franche-Maçonnerie est d'autant plus obscure dans cette période, que tous ces Maîtres de Loges et tous ces Chapitres ne dressaient aucun verbal de leurs opérations, formalité que négligeait souvent la Grande-Loge elle-même.

ALLEMAGNE.

Cette année est remarquable pour l'histoire de la Franche-Maçonnerie en Prusse. Le roi lui-même et les grands la soutenaient; mais la guerre de 1756 les forçant, pour la plupart, à abandonner les Loges, elles sont livrées à elles-mêmes, ce qui occasionne un grand désordre. Le baron *de Hund* introduit le régime de la Stricte-Observance, qui vient remplacer la Maçonnerie primitive. Le duc *Ferdinand de Brunswick* se met à la tête des Loges réformées, qui enseignaient que l'Ordre des Francs-Maçons n'était qu'une association faisant suite à l'Ordre des Templiers, destinée à en perpétuer l'existence. Le baron *de Hund*, qui se prétendait auteur du système, le fait adopter, non-seulement dans la plupart des Loges de Berlin, mais encore à Altembourg et à Naumbourg, ainsi que dans d'autres villes de la Prusse.

Les Allemands refusent à M. *de Hund* l'invention du régime de la Stricte-Observance. En effet, outre qu'il prit à Paris, dans le Chapitre de Clermont, la première idée de faire dériver la Franche-Maçonnerie de l'Ordre des Chevaliers du Temple, l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Anti Saint-Nicaise*, pag. 121, prétend que dès 1730 et 1740, il existait un Chapitre de Templiers dans une Loge de Unwürden dans la haute Luzace; qu'un nommé *Kessler de Sprengeisen* y avait été initié avant l'innova-

1756. tion de M. le baron *de Hund*; enfin, que les dignités, telles que celles de Prieur, sous-Prieur, Préfet, Commandeur, étaient connues depuis long-temps (1).

13 *mars*. — Le baron *de Hund* publie un projet de règlement pour l'établissement d'une caisse de pension au profit des Maçons malheureux ; le 27 décembre il adresse un second prospectus à ce sujet. (*Das Ganze aller geh. Verb.*, p. 156.)

HOLLANDE.

27 *décembre*. — La Loge de l'Union-Royale provoque, à la Haye, une assemblée générale des députés de treize Loges hollandaises pour organiser la Grande-Loge des Provinces-Unies. Dans cette assemblée, présidée par Louis *Dagran*, le baron *Van Aerssen Beyeren Van Hogerheide* est nommé Grand-Maître national, et le baron *Boetzelaer* élu député Grand-Maître national. Jusque là les Loges de la Hollande avaient existé isolées et indépendantes ; elles tenaient leurs constitutions de la France, de l'Angleterre ou de l'Allemagne.

ITALIE.

Selon l'auteur de *l'Anti-St.-Nicaise*, il y avait cette

(1) Le baron *de Hund* se disait le Grand-Maître de la septième province, et voici le conte qu'il débitait à ce sujet. Il assurait avoir été reçu Templier en France par un Anglais, en présence du secrétaire du Prétendant, et avoir été présenté à ce prince, qui était le Grand-Maître de l'Ordre, en cette qualité ; que M. *de Marschall*, G.-M. de la septième province, avant lui, l'avait déclaré son successeur et lui avait transporté ses pouvoirs et dignités sur son lit de mort. A l'appui de tout ce qu'il débitait, il présentait un acte de concession écrit en caractères inconnus, signé de ce M. *de Marschall*, avec une liste de tous les G.-Maîtres et de leurs successeurs depuis *Molay*. (*Der Signastern*, etc., *tom*. 5, *pag*. 29-44.)

On découvrit bientôt l'imposture : l'on sut que le Prétendant, lui-même, avait été reçu Templier par le Baron qui, ensuite, se fit donner par ce prince la patente qui le créait G.-M. pour l'Allemagne. (*Ibid*, pp. 177-204.)

année, à Naples, une Grande-Loge en correspondance 1756.
avec les Loges réunies de l'Allemagne ; les relations furent interrompues en 1759, époque à laquelle *Ferdinand* IV prohiba la Franche-Maçonnerie dans ses états.

ANGLETERRE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE D'ANGLETERRE.

18 *mai.* — Lord Sholto-Douglas *Aberdour* est installé 1757.
Grand-Maître, et conserve ses fonctions jusques en 1761. Il nomme pour son député l'écuyer John *Revis*. Aucun événement important ne signala cette Grande-Maîtrise, qui dura cinq années; mais la Franche-Maçonnerie fut florissante, et beaucoup de Loges furent établies. Ce Grand-Maître, qui présidait la Grande-Loge à l'époque de la mort du roi Georges II, arrivée le 5 octobre 1760, prononça, à cette occasion, un discours touchant dans l'assemblée du 24 décembre.

§. II.

GRANDE-LOGE DES ANCIENS MAÇONS.

Cette année, le comte *de Blessinton* est élu G.-M.

1er. *juin.* — Arrêté portant qu'aucun Maçon ne sera admis dans les travaux des Loges du rite ancien, quels que soient ses grades et dignités, s'il n'est pas membre approuvé de l'une des Loges de ce rite.

ÉCOSSE.

11 *juin.* — Le colonel J. *Young*, qui avait exercé pendant plusieurs années les fonctions de député Grand-Maître, reçoit de la Grande-Loge une commission de Grand-Maître provincial pour toutes les Loges de l'Amérique et des Indes Orientales, avec pouvoir d'introduire la Maçonnerie Écossaise dans ces contrées.

1757. 30 *novembre.* — Alex. comte *de Galloway* est nommé Grand-Maître dans l'assemblée convoquée pour la vingt-deuxième grande élection. Georges *Fraser* est continué dans les fonctions de député Grand-Maître.

FRANCE.

M. *de Saint-Gélaire*, qui prenait le titre d'inspecteur général des Loges prussiennes, introduit, cette année, dans la capitale l'Ordre des *Noachytes* ou *Chevaliers Prussiens*.

HOLLANDE.

13 *décembre.* — La Grande-Loge des Provinces-Unies arrête ses règlemens en 41 articles, et les fait imprimer sous le titre de *Devoirs des Francs-Maçons, extraits des anciennes archives des Loges répandues sur la surface de la terre*, etc.

ÉCOSSE.

1758. 30 *novembre.* — Assemblée générale pour la vingt-troisième grande élection. Le comte *Galloway* est réélu dans ses fonctions; le député Georges *Fraser* est aussi continué.

FRANCE.

C'est dans le cours de cette année que fut fondé à Paris un Chapitre dit des Empereurs d'Orient et d'Occident. Ses membres s'intitulaient *Souverains Princes Maçons, substituts généraux de l'Art royal, Grands Surveillans et Officiers de la grande et souveraine Loge de Saint-Jean de Jérusalem*; leurs degrés d'instruction se composaient de vingt-cinq grades.

ALLEMAGNE.

Un gentilhomme français, le marquis *de Bernez*, apporte à Berlin, dans la Loge aux Trois Globes, les grades du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident : cette nouveauté est fort bien accueillie. Le baron

de Prinzen, alors Maître en chaire de cette Loge, députe 1758.
le nommé *Rosa* auprès des Loges de l'Allemagne, pour leur communiquer ces nouveaux grades, et les ranger dans la juridiction de la Loge aux Trois Globes. (*Rosa* était un prêtre luthérien destitué, qui avait été Vénérable d'une Loge à Halle.) Il voyage pendant trois années pour remplir sa mission, et obtient beaucoup de succès en Allemagne, mais surtout en Hollande où il fonde, à la fin de 1758, la Loge *Concordia vincit animos*, à Amsterdam, et dix-sept autres Loges dans les États généraux.

Avant cette époque, on ne connaissait généralement dans la Hollande et dans la plus grande partie de l'Allemagne que les trois degrés symboliques et la Constitution de la Graude-Loge d'Angleterre. Ce fut l'apparition de *Rosa* qui donna du goût pour les hauts grades. Cependant ceux qu'il présenta offrant un mélange des hauts grades de *Ramsay* et des hauts grades inventés en France, les opinions furent partagées dans les Loges. Les unes voulurent s'en tenir aux grades du novateur anglais, et d'autres ne voulurent adopter que les grades français : ce fut le plus petit nombre qui suivit, dans son entier, le régime du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident. Cette période est celle de l'introduction de toutes sortes de systèmes maçonniques dans les Loges allemandes. (*Das Ganze aller geh. Verb.*, p. 158.)

Rosa n'eut point un égal succès dans sa mission auprès des Loges de la Suède, qui se refusèrent à l'adoption de ces grades et à reconnaître la suprématie de la Loge aux Trois Globes. Cependant il en fut personnellement bien reçu, parce qu'il était un homme aimable et de bonne compagnie. (*Anti-Saint-Nicaise*, p. 40.)

HOLLANDE.

6 *août*. — Christian-Frédéric *Antony*, comte de Bin-

1758. tinck et de Varel est élu Grand-Maître. Le prince *de Hesse Philipsthal* remplissait, alors, dans la Grande-Loge les fonctions de Grand Orateur.

ÉCOSSE.

1759. Cette année, la Grande-Loge institue l'office de Grand-Chapelain, et arrête que ces fonctions seront toujours remplies par une personne ecclésiastique, laquelle sera chargée de prononcer les sermons dans les solennités annuelles.

Des secours sont distribués aux Francs-Maçons français, prisonniers de guerre, détenus dans le château d'Edimbourg.

30 *novembre*. — David, comte *de Leven*, est nommé Grand-Maître dans l'assemblée pour la vingt-quatrième grande élection. L'écuyer *Fraser* est continué dans ses fonctions de député.

FRANCE.

Fondation à Bordeaux d'un conseil de Princes de Royal-Secret, par le conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident résidant à Paris.

HOLLANDE.

24 *juin*. — Charles, baron *de Boetzelaer*, lieutenant-colonel du régiment des gardes hollandaises à pied, est élu Grand-Maître national. Il conserva ses fonctions jusques en 1798.

ÉCOSSE.

1760. 6 *juillet*. — Pose, avec les cérémonies usitées, de la première pierre de l'hospice des pauvres à Edimbourg.

1er. *décembre*. — Assemblée pour la vingt-cinquième grande élection; les mêmes Grand-Maître et député Grand-Maître sont réélus.

Une loge provinciale est constituée à Charlestown, dans la Caroline du sud. 1760.

HONGRIE.

24 *juin.* — Fondation à Presbourg d'une Loge du système templier.

La Maçonnerie eut peu de succès dans ces contrées : à l'époque de son introduction, elle fut persécutée par l'évêque de Strigonie ; mais le Palatin de Hongrie la toléra. Malgré cette circonstance, l'insouciance des Hongrois ne permit pas qu'elle fît de grands progrès.

ALLEMAGNE.

Les officiers de l'armée de M. *de Broglie* introduisent dans les Loges d'Allemagne les hauts grades français de tous les systèmes.

ANGLETERRE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE D'ANGLETERRE.

27 *décembre.* — La Grande-Loge assemblée élit pour Grand-Maître *Washington Shirley*, comte de Ferrers, qui gouverna l'Ordre pendant les années 1762 et 1763. Le colonel John *Salter* est nommé député Grand-Maître : celui-ci conserva ses fonctions jusques en 1767. 1761.

§. II.

GRANDE-LOGE DES ANCIENS MAÇONS.

27 *septembre.* — La Grande-Loge arrête, sous la grande-maîtrise du comte *de Kellie*, que chaque Maçon paiera pour frais d'initiation deux guinées au moins, et qu'en outre, il en versera une autre dans la caisse de charité.

ÉCOSSE.

La Grande-Loge décide que le Grand-Maître en fonctions aura le droit de désigner son successeur, s'il le juge convenable.

1761. 30 *novembre*.—Charles, comte d'*Elgin*, est élu Grand-Maître dans l'assemblée de la vingt-sixième grande élection. Georges *Fraser* est réélu député Grand-Maître.

FRANCE.

Le comte *de Clermont*, Grand-Maître des Loges du royaume, avait abandonné la direction de la Franche-Maçonnerie à des substituts particuliers. Il choisit pour le représenter le nommé *Lacorne*, maître à danser : la Grande-Loge refuse de reconnaître ce substitut et de s'assembler sous sa présidence. Celui-ci forme une seconde Grande-Loge et la compose d'hommes du bas étage. Les anciens membres tiennent des assemblées séparées, et fulminent contre ce qu'ils appelaient la faction *Lacorne*. Les deux Grandes-Loges constituent des Loges amovibles et des Maîtres inamovibles.

Le Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident, souverains princes maçons, donne à un juif nommé *Stephen Morin* une patente de député Grand-Inspecteur, avec pouvoir de propager la Maçonnerie de perfection au-delà des mers. Ce conseil constitue, à Paris et dans la France, des Loges et des Chapitres, concurremment avec les deux Grandes-Loges.

ALLEMAGNE.

20 *mai*. — Fondation à Berlin, auprès de la Loge aux Trois-Globes, d'un tribunal de grands-inspecteurs pour la direction et l'administration des Loges et Chapitres, sous la présidence du G.-M. baron *de Prinzen*. (*Das Ganze aller geh. Verb.*, p. 159.)

ANGLETERRE.

1762. Dans le cours de cette année la Franche-Maçonnerie fait de grands progrès en Angleterre ; des Loges sont cons-

tituées dans l'Andalousie, le midi de l'Inde, à Hambourg, dans la Basse-Saxe et dans toutes les parties du monde. 1762.

3 *mai*. — Le comte *Ferrers* est de nouveau proclamé Grand-Maître.

Quatorze Frères, membres de la Grande-Loge, en sont exclus pour avoir favorisé l'établissement de Loges irrégulières. (*The Free-Masons calendar*, 1775.)

ÉCOSSE.

30 *novembre*. — Le comte *d'Elgin* est réélu à la dignité de Grand-Maître ; Jacques *Stewart* est nommé son député. Le Grand-Maître désigne pour son successeur Jean comte *de Kellie*.

FRANCE.

Le comte *de Clermont*, sur les représentations qui lui sont faites, révoque *Lacorne* et nomme en sa place M. *Chaillou de Jonville* pour son substitut général. Les partis qui formaient les deux Grandes-Loges de France se rapprochent ; une réconciliation est opérée, et les deux corps se réunissent, le 24 juin, pour ne plus former qu'une seule Grande-Loge ; des règlemens sont dressés pour l'administration de toutes les Loges de France, et des constitutions maçonniques sont délivrées, sous son autorité, pour l'union et la régularité des travaux maçonniques.

22 *juillet*. — Un nouveau Conseil des hauts grades s'élève à Paris en rivalité du Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident, souverains princes maçons ; ce nouvel établissement est fondé par le nommé *Pirlet*, tailleur d'habits, sous le titre de *Conseil des chevaliers d'Orient*. Le baron *de Tschoudy*, auteur de l'*Étoile flamboyante*, en devint membre par la suite.

21 *septembre*. — Des commissaires du Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident de Paris et du Conseil des Princes de Royal-Secret, à Bordeaux, arrêtent les règle-

1762. mens de la Maçonnerie de perfection en 35 articles, et déterminent, ainsi qu'il suit, les hauts grades maçonniques de la doctrine du Conseil.

1. — *Apprenti.* — 2. *Compagnon.* — 3. *Maître.* — 4. *Maître secret.* — 5. *Maître parfait.* — 6. *Secrétaire intime.* — 7. *Intendant des bâtimens.* — 8. *Prevôt et juge.* — 9. *Maître élu des Neuf.* — 10. *Maître élu des Quinze.* — 11. *Élu, illustre Chef des douze Tribus.* — 12. *Grand-Maître-Architecte.* — 13. *Royale-Arche.* — 14. *Grand-Élu ancien Maître parfait.* — 15. *Chevalier de l'Épée.* — 16. *Prince de Jérusalem.* — 17. *Chevalier d'Orient et d'Occident.* — 18. *Chevalier Rose-Croix.* — 19. *Grand Pontife* ou *Maître ad vitam.* — 20. *Grand Patriarche.* — 21. *Grand-Maître de la Clef de la Maçonnerie.* — 22. *Prince du Liban, Chevalier Royal-Hache.* — 23. *Souverain Prince Adepte, chef du grand Consistoire.* — 24. *Illustre Chevalier, Commandeur de l'Aigle blanc et noir.* — 25. *Très-Illustre Souverain Prince de la Maçonnerie, grand Chevalier, subline Commandeur de Royal-Secret.* (Hist. de la Fond. du G. O. de France, *p.* 121.)

ÉCOSSE.

1763. La Grande-Loge d'Ecosse refuse des constitutions à plusieurs sociétés maçonniques de Londres qui s'étaient formées en demandes auprès d'elle ; elle déclare que ce refus n'a d'autre motif que celui de ne point empiéter sur la juridiction de la Grande-Loge d'Angleterre.

21 *octobre.* — La G.-L. et les Loges d'Edimbourg, ayant été invitées par lord Prevôt et les magistrats à être présentes à la pose de la première pierre du pont du Nord, se rendent en procession au lieu où devait se faire la cérémonie. La pierre est placée par l'écuyer Georges *Drummond*, prevôt d'Edimbourg, attendu l'absence du comte d'*Elgin*, Grand-Maître en exercice. On met dans

les

les fondations trois médailles frappées pour cette circonstance : sur l'une était l'esquisse du nouveau pont ; sur l'autre était l'image du roi régnant, et sur la troisième on lisait l'inscription suivante . 1763.

F. D. O. M.
Pontus ad Lethem Edinb. portum.
Lapidem hunc fundaminis principium ,
posuit
Georgius Drummundus Armiger ,
Urbis Consul ,
Prætorii suo anno duodecimo ,
Die Octb. XXI. A. D. MDCCLXIII.
Aerae autem Architectonicae anno
VMDCCLXIII ,
Honorabili summe colendo viro
Carolo Comite de Elgin ,
Apud Scotos Artis hujus Curione maximo ,
Ac Georgii III.
Mag. Britan. Fr. et Hib. Regis.
Anno III.
Q. D. B. V.

30 *novembre.* — Assemblée de la Grande-Loge pour la vingt-huitième grande élection. J. comte *de Kellie* est nommé Grand-Maître ; Joseph *Williamson* est choisi pour député Grand-Maître.

FRANCE.

La Grande-L. de France est troublée dans ses travaux par le Chapitre de Clermont ainsi que par les Conseils , Chapitres et Colléges des grades supérieurs qui , à cette époque , délivraient des constitutions , tant à Paris que dans les provinces , au mépris de son autorité et de ses droits. Cette rivalité nuit aux progrès de l'institution et favorise l'introduction , dans les Loges , de toutes sortes

1763. de rites, grades et systèmes contraires au but de l'institution primitive.

Cette année, on publie une consultation de MM. les docteurs de Sorbonne sur la société des Francs-Maçons, dans laquelle ces Messieurs concluent qu'on ne doit ni s'aggréger ni demeurer. (*Lettre et consultation*, p. 65.)

RUSSIE.

La Maçonnerie fit peu de progrès en Russie jusqu'à l'année 1762, époque à laquelle l'empereur *Pierre* III fut détrôné. Dans le cours de 1763, *Catherine* II, s'étant fait rendre compte de l'objet des réunions des F.-M., se déclara protectrice de l'Ordre dans ses états, et *tutrice* de la Loge de *Clio*, à Moscou. (*Recherches sur les Initiations anciennes et modernes*, p. 157. — *Notice historique sur la F.-M. dans l'empire de Russie*, par M. Thory, *Ms. des archives du Rite phil.*)

ALLEMAGNE.

3 *octobre*. — Les magistrats de Dantzick rendent un édit qui défend les réunions des Francs-Maçons (1).

Rosa continue son apostolat; il constitue des Loges et installe des Chapitres au nom de la Mère-Loge aux Trois-Globes, à Hambourg, Brunswick, Copenhague et ailleurs. Il prêche que le secret de la Franche-Maçonnerie n'est que l'alchimie, la théosophie, la cosmogonie, etc.; il avoue cependant qu'il ne sait pas un mot de ces sciences. (*Das Ganze aller geh. Verb.*, etc.)

Assemblée d'un Convent dans la Saxe; le baron *de Hund* est reconnu Grand-Maître provincial de la Maçonnerie rectifiée en Allemagne. (*Saint-Nicaise*, p. 73.)

Johnson établit, au commencement de cette année, à Jena, un Chapitre de la Stricte-Observance, dans lequel

(1) Cet édit est au Supplément n°. 7.

il est revêtu de la dignité de Grand-Prieur. C'est le premier Chapitre tenu dans cette ville selon le système Templier; il n'exista que 18 ans, de 1763 à 1781. (*Starck's*, *Krypto-Cathol.*, etc., *p.* 178.) 1763.

6 *novembre.* — *Johnson* fait brûler tous les écrits et circulaires publiés par la Mère-Loge aux Trois-Globes, ou par *Rosa* en son nom, au son des trompettes et d'une musique guerrière, comme contenant des principes faux et erronés.

23 *décembre.*—Il envoie le procès-verbal de cette opération aux Chapitres établis par *Rosa*; il leur propose d'adopter son système et de rejeter l'autre. Nombre de Loges entrent en pourparler avec lui ou ses agens, accueillent ses propositions et lui envoient leurs constitutions de la Loge aux Trois-Globes, biffées ou déchirées. (*Ibid*, p. 178.)

En cette année, paraît en Allemagne la constitution générale des Rose-Croix, les instructions d'après lesquelles se faisaient leurs réceptions, leurs grades, le nombre de leurs membres, leurs signes, couleurs, mots caractéristiques, géographie, lieux d'assemblées, provinces ou districts, sciences, etc. (*Der Rosen Kreuzer in seiner Bloesse*, p. 83.) (1).

25 *décembre.* — Assemblée d'un Convent à Jena, sous la présidence de *Johnson.* On y décide que l'Ordre des Francs-Maçons fait suite à celui des Templiers. Le

(1) Il existe aux archives du Rite philosophique, à Paris, un tableau fort curieux, qui émane de cette société, intitulé : *Tabula pro concordantiâ Fratrum Rosæ et aureæ Crucis*, etc. Il est en langue allemande. S. A. S. le prince *Bernard de Saxe-Weimar* examina ce manuscrit, avec un grand intérêt, lorsqu'il visita les archives en 1812, et poussa la complaisance jusqu'à se donner la peine d'en faire, lui-même, la traduction en français : cette pièce, autographe, est précieusement conservée comme un monument du zèle maçonnique de S. A. S. et de son instruction.

1763. docteur *Feichmeir* et le professeur *Schweickard* se trouvaient à ce Chapitre.

ANGLETERRE.

1764. 8 *mai*. — Le comte *Cadwallader*, depuis lord *Blaney*, est élu Grand-Maître ; le colonel J. *Salter*, qui avait succédé à l'écuyer *Revis*, est réélu dans la même assemblée.

24 *juin*. — On fait une souscription pour l'achat du mobilier nécessaire à la Grande-Loge, et l'on arrête de faire une nouvelle édition du livre des Constitutions d'*Anderson*. Lord *Blaney* conserve son office jusqu'à la fin de 1766.

ÉCOSSE.

La Loge de St.-André de l'île Saint-Thomas, dans la Jamaïque, fait verser 10 liv. sterling dans la caisse des aumônes. — Constitutions à la Loge militaire de l'Union en faveur des officiers supérieurs du régiment de Majoribanks, au service des États-généraux de Hollande.

30 *novembre*. — Le comte *de Kellie* est réélu Grand-Maître dans l'assemblée de vingt-neuvième grande élection. J. *Williamson* est continué dans ses fonctions.

ALLEMAGNE.

L'impératrice *Marie-Thérèse* proscrit la Franche-Maçonnerie, parce que les Vénérables des Loges de Vienne refusent de dévoiler au gouvernement les secrets de l'institution.

Johnson renouvelle ses efforts pour accréditer l'opinion que l'Ordre des Francs-Maçons n'est autre que celui des Templiers. Il adresse de nouvelles circulaires à toutes les Loges d'Allemagne pour les prémunir contre les insinuations de *Rosa* et les séductions de la Mère-Loge aux Trois-Globes. Le 11 juin il convoque, à Jena, un autre Convent

dans lequel il soutient que lui seul a le droit de créer des Chevaliers en raison de pouvoirs qu'il a reçus des supérieurs inconnus résidants en Ecosse, lesquels l'ont chargé de la mission de réformer l'Ordre maçonnique en Allemagne. Il annonce que des personnes cléricales, réfugiées dans les îles écossaises, possédaient les trésors des hautes sciences; qu'elles étaient prêtes à les communiquer pourvu que les Loges adoptassent le système Templier et les règles de la Stricte-Observance. Il présente une série non interrompue des Grands-Maîtres depuis J. *Molay*, et assure qu'il existe en Italie et en Orient différens sages supérieurs inconnus de l'Ordre, qui se montreront quand il en sera temps. 1764.

Le baron *de Hund* paraît à ce Convent, et ne tarde point à découvrir que ce *Jonhson* n'est autre qu'un nommé *Becker*, autrefois secrétaire du prince *Bernbourg*, dont il avait trompé la confiance; que, pendant la guerre de sept ans, il avait parcouru l'Allemagne sous le nom de *Leucht*; qu'il avait été attaché au service d'un seigneur de Courlande, auquel il avait soustrait des papiers avec lesquels il avait trompé beaucoup de monde et *de Hund* lui-même, etc. *Johnson* est dénoncé, poursuivi et arrêté à Magdebourg, où il est puni comme ayant volé une caisse publique et fait de la fausse monnaie.

Après cet événement, le baron *de Hund* parvient à se procurer tous les papiers de *Johnson*, assemble un troisième Convent à Altenbourg, est reconnu Grand-M. des Templiers, et fait une nombreuse promotion. (*Servati*, p. 449; — *Anti-St.-Nicaise*, p. 180; — *Stark's Krypto-Catholicismus*, t. 2, p. 184; — *Journal für Frey-M.*, t. 3, 3e. *partie*, pp. 147, 166 *et* 180.)

SUISSE.

Cette année les Loges de Lausanne, dont les assemblées

1764. avaient été suspendues par les autorités supérieures, reprennent leurs travaux et sont tolérées.

ÉCOSSE.

1765. Les Loges écossaises de la Virginie font verser des sommes dans la caisse des secours.

30 *novembre*. — J. *Stewart*, lord prévôt d'Edimbourg, est nommé Grand-Maître, et Alexandre *Gordon*, député Grand-Maître.

FRANCE.

La réconciliation opérée en 1762 entre les deux Grandes-Loges rivales n'était pas sincère; les membres de l'ancienne Grande-Loge, qui avaient été forcés d'admettre ceux de la faction *Lacorne*, les voyaient avec peine siéger parmi eux, tant sous le rapport de leur état civil, peu honorable, que sous celui de leur ignorance parfaite dans l'art du gouvernement des Loges : ils avaient résolu de les expulser; l'époque de l'élection aux offices étant arrivée, on se réunit le 2 juin, et aucun d'eux n'est choisi. Ceux-ci sont outrés de ce procédé; ils n'assistent point à la fête de l'Ordre qui a lieu le 24, et se retirent de la G.-L., contre laquelle ils font imprimer et distribuer des libelles injurieux, en protestant contre les élections nouvelles.

ALLEMAGNE.

Les Loges de Hambourg et de Brunswick abandonnent le système anglais et adoptent le régime de la Stricte-Observance.

27 *juillet*. — Le duc *d'Yorck* est initié Franc-Maçon dans la Loge de l'Amitié, à Berlin; à cette occasion, elle prend le titre de Royale-Yorck de l'Amitié. Elle avait reçu en 1767, le 24 juin, une constitution, sous ce titre, de la Grande-Loge d'Angleterre; elle est enregistrée sur les premiers tableaux des Loges anglaises, antérieurs à ceux de 1792, sous le n°. 330.

ANGLETERRE.

16 *février.* — Les ducs *de Glocester* et *de Cumberland* sont reçus Francs-M. sous la présidence du lord *Blaney*, dans une Loge assemblée pour cette cérémonie. (*At the Korn tavern Westminster.*) 1766.

Douze députés Grands-Maîtres sont nommés pour plusieurs états de l'Europe, entr'autres pour Stockholm, l'électorat de Saxe, la Virginie, l'Italie, le Bengale, le Hampshire, etc.

Cette année, la Grande-Loge fait frapper une médaille ayant pour exergue : *Immortalitati ordinis.* (*Mémoire de M. de Lalande sur la F.-M.*)

ÉCOSSE.

1er. *décembre.* — La Grande-Loge procède à la 31e. grande élection. J. *Stewart*, lord-prevôt d'Edimbourg, est réélu Grand-Maître ; Alexandre *Gordon* est encore choisi pour son député. Le Grand-Maître désigne pour lui succéder Georges, comte *de Dalhousie.*

FRANCE.

5 *avril.* — La Grande-Loge bannit de ses travaux et de l'association maçonnique les auteurs et distributeurs des libelles dirigés contre elle, et dans lesquels on avait protesté contre les élections de 1765. Un nouveau décret est rendu contre les Frères bannis le 14 *mai.*

14 *août.* — Le même corps, froissé de toutes parts par les prétentions qu'élevaient les Conseils, Chapitres et Colléges des hauts grades qui constituaient des Loges à Paris et dans la France, distribuaient des circulaires et entravaient ses opérations, rend un décret par lequel il supprime toutes leurs Constitutions, interdit aux Loges d'y avoir égard et de les reconnaître, sous peine d'être déclarées irrégulières et rayées des listes. Ce décret excite

1766. de nouvelles divisions dans les Loges françaises. Les Conseils des hauts grades persistent et continuent d'adresser des circulaires et instructions.

Le Conseil des Chevaliers d'Orient publie une adresse aux Francs-M. français, dans laquelle il invite les Loges et Chapitres à méconnaître la filiation qu'on prétendait exister entre les Francs-M. et les Templiers, et proscrit tout grade qui aurait un rapport direct ou indirect avec ce système. (*Ecossais de S.-André d'Ecosse*, etc., *p.* 123.)

2 *octobre*. — On provoque dans la Grande-Loge le rapport du décret rendu le 14 août contre les Conseils et Chapitres des hauts grades. M. *Gaillard* prononce un discours pour démontrer la nécessité de la réunion de ces corps au centre de la Maçonnerie française ; il propose de diviser la Grande-Loge en trois Chambres, dont l'une devait connaître des degrés symboliques ; la seconde, des hauts grades jusqu'à l'Écocisme ; et la troisième, des autres grades supérieurs. La demande est rejetée.

ALLEMAGNE.

Zinnendorf, chirurgien en chef de l'état-major de Berlin, et le nommé C. G. R. *Krüger* sont reçus Chevaliers-Commandeurs dans le régime de la Stricte-Observance, à *Unwürden* (dans la Silésie), et sont nommés Grands-Directeurs des Loges de ce système en Prusse. La Loge aux Trois Globes refuse de les reconnaître ; elle raye *Zinnendorf* de la liste de ses membres et l'exclut des travaux maçonniques. Il n'en continue pas moins ses fonctions de Directeur, et parvient à établir à Potsdam et à Berlin deux Loges de la Stricte-Observance ; mais bientôt il s'éloigne de ce système pour en établir un autre dont les cahiers et instructions lui avaient été donnés par un nommé *Cklach*, Suédois. Ce Rite reçut le nom de son fondateur, celui de *Rite de Zinnendorf*.

La Mère-Loge aux Trois Globes et celle de la Concorde à Berlin font des efforts inouis, mais inutiles, pour s'opposer aux progrès de la nouvelle doctrine. On verra par la suite que *Zinnendorf* parvint à établir, en Prusse, une Grande-Loge de son système. 1766.

Dans le cours de cette année, *Schroeder* fonde, à Marbourg, un Chapitre de vrais et anciens Francs-Maçons Rose-Croix, dans lequel il reçoit un grand nombre de Frères.

Ce Chapitre n'eut pas, alors, un grand succès; mais il réveilla le goût pour les recherches alchimiques. Dix ans après, quelques aventuriers en tirèrent profit pour instituer une nouvelle société qui se donnait pour être la continuation de celle des anciens Rose-Croix. (*Servati*, p. 442. — *Uber Jesuiten Frey-M.*, etc., *p.* 121.)

Édit de l'empereur d'Allemagne *Joseph II*, qui déclare que ceux qui feront partie de l'association des soi disant Francs-Maçons Rose-Croix seront, *ipso facto*, privés de leur emploi. (*Das Ganze aller geh. Verb.*, p. 168.)

ANGLETERRE.

27 *avril.*—H. *Sommerset*, duc de Beaufort, est installé Grand-Maître. Il conserve ses fonctions jusqu'au mois de mai 1772. 1767.

Cette année, Benedict *Chastanier*, Maçon Français, établit à Londres une société secrète dont l'objet était de propager le système de *Swedenborg*. La secte devint bientôt publique.

ÉCOSSE.

La Loge de *Dalkeith* avait fait construire un magnifique local pour tenir ses séances. Elle invite la Grande-Loge à inaugurer ce monument : la cérémonie a lieu le 24 novembre.

30 *novembre.* — On se réunit pour la trente-deuxième

1767. grande élection. Georges, comte de *Dalhousie*, est nommé Grand-Maître; lord Robert *Kerr* est nommé député Grand-Maître.

FRANCE.

24 *juin*. — La Grande-Loge de France était assemblée pour célébrer la fête de l'Ordre : les FF. bannis l'année précédente se présentent en grand nombre ; ils jettent le trouble dans la séance ; des voies de fait ont lieu, et le lendemain le gouvernement donne ordre à la G.-Loge de cesser ses assemblées, qui ne furent reprises qu'en 1771.

Pendant cette suspension, les FF. bannis continuent clandestinement les travaux sous le titre usurpé de G.-Loge, et constituent des Loges à Paris et dans les provinces ; ils s'établissent dans un lieu isolé du faubourg St.-Antoine, et envoient aux Ateliers des circulaires dans lesquelles ils annoncent, faussement, que la Grande-L., ayant cessé ses assemblées par obéissance aux ordres supérieurs, avait délégué ses pouvoirs à trois d'entr'eux, les nommés *Pény*, *Duret* et l'*Éveillé*. (*Mém. just. de* La Chaussée ; — *Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 23.)

Octobre. — Le nommé *Labady*, l'un des membres bannis de la Grande-Loge, est arrêté, emprisonné, puis exilé à Blois, pour avoir reçu, dans son domicile, des assemblées de Francs-Maçons au mépris des ordres du gouvernement. Le 1er. décembre 1766, le même personnage avait déjà attiré l'attention de la police à l'occasion de réunions illicites tenues chez lui, et avait été exilé. (*Mém. just. de* La Chaussée.)

ALLEMAGNE.

Apparition, à Vienne, des Clercs Francs-Maçons de la Late-Observance ; ils offrent de communiquer aux Loges de la Stricte-Observance les vrais statuts et instructions de l'Ordre des Templiers.

Le professeur *Voigt*, de Leipsick, fit imprimer en 1767.
1788, dans les *Actes historiques*, journal périodique qui paraissait alors à Weimar, et dans le journal des Francs-Maçons, une notice sur cette institution. Suivant cet auteur, les initiés devaient professer la religion catholique, apostolique et romaine : pour être reçu, il fallait avoir tous les grades militaires de la Stricte-Observance, c'est-à-dire être Templier, etc. L'objet des Clercs Francs-Maçons, dit M. *Voigt*, est de *citer et commander les esprits*, *de chercher la pierre philosophale et d'établir l'empire de mille ans*. Le baron *de Hund* se fit, dit-on, catholique pour être admis dans la Late-Observance.

Il y avait, dans cette nouvelle secte, des supérieurs inconnus ; mais les supérieurs connus en 1788 étaient le baron *de Raven*, à Ranefeld, dans le Mecklenbourg ; le conseiller privé *Duffel*, à Lille, et le prédicateur *Stark's*, à Kœnigsberg. (*Anti-St-Nicaise*, p. 10 ; —*Laurens*, *Essais sur la Franche-M.*, p. 76.)

Cette année, le conseil général de la Stricte-Observance publie ses statuts en seize articles (1).

RUSSIE.

M. *Thoux de Salverte*, colonel au service de Pologne, institue, à Moscou, sous le manteau des formes maçonniques, une société de Chercheurs qu'il appelle *l'Académie des secrets*. (V. *ces mots dans la nomenclature alphabétique des grades et rites ci-après.*)

ANGLETERRE.

24 *avril*. — On lit une lettre de la Grande-Loge de 1768.
France, dans laquelle elle exprime le désir d'entretenir une correspondance régulière avec la G.-L. d'Angleterre.

---

(1) On trouvera ces statuts parmi quelques pièces qui concernent la Stricte-Observance, Supplément n°. 14, *lettre* A.

1768. La demande est agréée avec empressement ; on arrête qu'il sera fait hommage à la Grande-Loge de France d'un exemplaire des constitutions, élégamment relié ; du tableau des Loges de la constitution anglaise, et qu'une députation lui sera envoyée. (1).

L'honorable Charles *Dillon* est nommé député G.-M.

28 *octobre*. — La Grande-Loge arrête qu'il sera remis à la chambre des Communes une requête dans laquelle il sera exposé que, depuis plusieurs années, elle a levé sur les Loges des contributions volontaires montant à plus de 600 livres sterling, destinées à soulager les indigens ;

---

(1) Cette occasion est la seule dans laquelle il soit fait mention de la Grande-Loge de France dans l'histoire de la Maçonnerie d'Angleterre. M. *Demilly* a dit, dans un discours prononcé au G. O. en 1803, qu'il avait été fait un concordat entre la G.-L. d'Angleterre et celle de France, par lequel chacune des deux Grandes-L. renonçait à constituer des Ateliers maçonniques dans le royaume de l'autre. Aucun historien n'a parlé de cet arrêté, et il est vraisemblable que M. *Demilly*, lui-même, n'a fait que reproduire une allégation dénuée de vérité. Voici le passage de *Preston*, dans lequel cet auteur a fait mention de la correspondance entre les deux Grandes-Loges ; il est extrait de son livre : *Illustrations of Masonry*, *édit. de* 1786, *p.* 292 : « In the beginning of 1768, two letters were » received from the Grand-Lodge of France, expressing a desire of » opening a regular correspondence with the G.-Lodge of England. » This was Cheerfully agreed to ; and a book of constitutions, a » list of the Lodges under the constitution of England, with the » form of a deputation elegantly bound, were ordered to be sent » as a present to the Grand-Lodge of France. »

On voit qu'il n'est pas question de renoncer, par la Grande-Loge d'Angleterre, au droit de constituer des Loges en France, non plus que par la G.-L. de France d'en établir en Angleterre.

Dans notre Histoire de la Fond. du G. O. de France nous avions avancé ce fait (p. 18) d'après l'autorité de M. *Demilly* ; mais nos recherches nous ont mis dans le cas de vérifier qu'il est controuvé.

Il paraît, au reste, que cette demande de correspondance n'a pas été formée par la Grande-Loge de France, dont les travaux étaient suspendus, mais par le parti des FF. bannis, au nom de la Grande-Loge, qu'ils disaient représenter.

qu'elle possède un fonds de 1,200 liv. sterling dans les fonds publics ; une somme considérable en espèces, et tous les moyens de construire un local à l'usage de la Grande-Loge ; que la société des Francs-Maçons est dans l'intention de faire bâtir cet édifice et d'établir des maisons de charité pour les pauvres, etc. La Grande-Loge demande, en conséquence, la permission de présenter à la Chambre une adresse tendante à ce que la société des Francs-Maçons soit considérée comme une corporation publique, afin qu'elle obtienne, par là, une consistance authentique et approuvée du gouvernement. 1768.

La requête fut prise en considération dans la Chambre des communes ; mais le bill d'incorporation fut refusé par la Chambre haute en 1771.

ÉCOSSE.

C'est dans le cours de cette année que la G-L. introduisit l'usage de délivrer des diplômes à ses membres (1).

30 *novembre.* — George, comte *de Dalhousie*, est réélu Grand-Maître dans l'assemblée de la trente-troisième grande élection ; lord Robert *Kerr* est encore nommé député Grand-Maître.

FRANCE.

Martinez Paschalis apporte à Paris le Rite des Elus Coëns, et fait une assez grande quantité de prosélites ; néanmoins, ce Régime ne fut organisé dans quelques Loges qu'en 1775. Il fixa l'attention des Maçons, qui donnèrent aux Loges du Rite de *Martinez* le nom de *Loges Martinistes*.

Martinez Paschalis fut le Maître de St.-Martin. Après quelques années de séjour à Paris, il s'embarqua pour

(1) On en trouvera le modèle dans les règlemens de la Grande-L. d'Ecosse, Suppl. n°. 2, *lettre* C.

1768. Saint-Domingue, où il termina sa carrière en 1779. (*Reprise de l'état du G. O.*, 2ᵉ. *part.*, p. 370. — *Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 239.)

ALLEMAGNE.

29 *octobre.* — *Schroepfer* s'établit limonadier et fait l'ouverture de son café à Leipsick.

Il institue, dans une Loge de la ville, son système, fondé sur les évocations et la magie.

Par la suite il fut poursuivi et dénoncé comme imposteur et escroc ; six ans après (le 8 octobre 1774) il se brûla la cervelle dans le *Rosenthal*, près Leipsick, à l'âge de trente-cinq ans. (*Das Ganze aller geh. Verb.*, etc., *pp.* 168 *et* 171.)

ANGLETERRE.

1769. 1,300 livres sterl. étaient dans les mains de M. Roland *Berkeley*, trésorier de la Grande-L. ; elle arrête qu'elles seront placées dans les fonds publics.

Fondation d'une Loge à Brunswick ; elle devint, l'année suivante, la Grande-Loge de cette partie de l'Allemagne. Le duc *de Brunswick* fut élu Grand-Maître.

ÉCOSSE.

30 *novembre.* — Le général *Oughton* est élu Grand-M. dans la 34ᵉ. assemblée de grande élection ; il avait été désigné par son prédécesseur. Sir William *Erskine* est nommé député Grand-Maître.

FRANCE.

28 *mai.* — Le baron de *Tschoudy* meurt à Paris à l'âge de quarante ans. Il était venu en France en 1766, pour donner, disait-il, une nouvelle activité à la Franche-Maçonnerie en y introduisant différens hauts grades, chose

dont on se serait bien passé, quoique dans leur composition il y eût de l'esprit, de l'érudition et des vues intéressantes. Le baron *de Tschoudy* était l'un des apôtres de la doctrine de *Ramsay*; il est auteur de l'*Étoile flamboyante*, écrit distingué parmi les ouvrages systématiques. En mourant, il légua plusieurs manuscrits aux archives du Conseil des Chevaliers d'Orient, dont il était membre, et entr'autres, l'ouvrage intitulé : l'*Écossais de St.-André*, à condition de ne les pas faire imprimer ; mais le Conseil n'en tint compte ; il publia et vendit ce dernier ouvrage. 1769.

8 *octobre.* — M. *Chaillou de Jonville*, substitut du comte *de Clermont* à l'époque de la suspension des travaux de la Grande-Loge, adresse une circulaire aux Loges de France pour les prémunir contre les tentatives des Frères bannis, qui voulaient se mettre à la place de la Grande-L., et concédaient des constitutions sans y être autorisés : lui-même en donne, au nom de la Grande-L., sous une date antérieure à l'année de sa dissolution. M. *de Jonville* délivra, dans cette période, trente-sept constitutions, qu'on doit considérer comme aussi peu régulières que les autres.

ANGLETERRE.

25 *avril.* — Charles, baron *de Boetzelaer*, Grand-Maître national de toutes les Loges des Provinces-Unies, présente, au nom de la Grande-Loge de Hollande et au sien, à la G.-L. d'Angleterre, une requête dans laquelle, en reconnaissant sa supériorité, il la prie de consentir à un concordat en vertu duquel la Grande-L. renoncera à constituer des Loges dans les Provinces-Unies, droit qui appartiendra exclusivement à la Grande-Loge de Hollande. La demande est accordée par la Grande-Loge d'Angleterre, à la charge par la G.-L. de Hollande de ne point constituer de Loges dans les trois royaumes. 1770.

ÉCOSSE.

1770. 30 *novembre.* — Assemblée pour la 35e. grande-élection. Le général *Oughton* est continué dans sa place de Grand-Maître. Son Excellence désigne pour son successeur, Patrick comte *de Dumfries.* Sir William *Erskine* est réélu député Grand-Maître.

FRANCE.

Les Frères bannis de la Grande-Loge continuent leurs travaux clandestins à Paris, au mépris des ordres du gouvernement. Les anciens membres en conçoivent des inquiétudes fondées ; ils font des démarches auprès de M. le lieutenant-général de police pour obtenir la permission de reprendre les travaux de la G.-Loge, suspendus depuis 1767 ; elles sont sans succès : cependant ils convoquent une assemblée pour le 28 février. Quelques anciens Frères s'y rendent ; mais la majorité refuse de s'y trouver, et cet essai n'a pas de suite. (*Mém. just. de* La Chaussée, p. 6.)

M. *Duveney*, curé de Couvas et membre de la Loge de Plombières, étant décédé le 25 juillet, les F.-M. de Lunéville désirent faire célébrer un service dans une des paroisses de la ville. Le curé s'y refuse ; on s'adresse à l'évêque de Toul, qui approuve le curé et défend à tous les prêtres de son diocèse de célébrer le service demandé. Les Francs-Maçons font assigner devant les tribunaux le sieur *Jadot*, curé de Lunéville, et M. l'évêque. Les juges imposent silence aux deux partis ; ils enjoignent à l'évêque de ne point inquiéter les Francs-Maçons, ordonnant à ceux-ci de cesser toutes poursuites, et au sieur *Jadot* de faire le service. (*Enoch*, p. 73.)

ALLEMAGNE.

27 *décembre.* — *Zinnendorf* forme une Grande-Loge à

à Berlin avec le concours de douze Loges qui avaient adopté ses opinions. Le 29 mars de l'année suivante, il demanda une constitution à la G.-L. de Londres. 1770.

SUISSE.

Les Sociétés maçonniques sont de nouveau persécutées dans les cantons suisses ; les magistrats en interdisent les réunions.

ANGLETERRE.

1771. Des Loges sont constituées dans toutes les parties du globe, particulièrement dans la Caroline du sud, la Jamaïque, les Barbades, à Naples et dans l'empire de Russie.

27 *décembre.* — On propose l'institution d'un nouvel office de Grand-Maître provincial de toutes les Loges de la constitution anglaise ; le Frère revêtu de cette charge devait prendre le titre d'Inspecteur général G.-M. provincial. Cette mesure est rejetée par la majorité des députés des Loges de Londres.

ÉCOSSE.

3 *avril.* — Le général *Oughton* pose la première pierre de la chapelle de Cowgate. La cérémonie se fait sans le concours de la Grande-Loge, qui n'y avait point été invitée.

30 *novembre.* — Le comte *de Dumfries* est élu Grand-Maître, et le colonel *Napier* nommé député Grand-Maître dans l'assemblée de la 36e. grande élection.

FRANCE.

Mort du prince *de Clermont.* Les FF. bannis de la G.-L. trouvent accès auprès de M. le duc *de Luxembourg*, et sollicitent son appui pour obtenir de S. A. S. le duc *de Chartres* son agrément pour la nomination qu'ils désiraient faire de sa personne à la Grande-Maîtrise de l'Ordre en

1771. France. La demande est accueillie, et M. le duc *de Chartres* leur fait remettre son acceptation par écrit. Il nomme le duc *de Luxembourg* pour son substitut.

21 *juin*. — La G.-L. de France reprend ses travaux.

24. — Les Frères bannis se présentent à l'assemblée de la Grande-Loge avec l'acceptation, signée de M. le duc *de Chartres*, de la dignité de Grand-Maître ; ils mettent pour prix, à la remise de cette pièce, le rapport du décret de bannissement prononcé contre eux, et la révision de toutes les opérations faites pendant leur absence. Les conditions sont acceptées ; on rapporte les décrets, et la Grande-Loge procède à l'élection du duc *de Chartres* comme successeur du comte *de Clermont* son oncle. Les Frères bannis récriminent de nouveau, dénoncent des abus, des vols, des exactions commises ; ils demandent la nomination d'une commission chargée de présenter un plan pour remédier aux maux qui affligent la Maçonnerie française. La Grande-Loge nomme huit commissaires pour lui faire un rapport à ce sujet. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 25.)

4 *août*. — On publie des règlemens pour la régularité des travaux des Loges.

10 *septembre*. — Depuis long-temps, des constitutions avaient été délivrées par des gens de tous les partis à une multitude de Loges en France ; d'autres avaient été expédiées par les Frères bannis ou par MM. *Chaillou de Jonville*, *de La Chaussée*, etc., au nom de la G.-L., pendant la suspension de ses travaux ; elle prend un arrêté portant que toutes les Loges de France seront tenues de faire renouveler leurs constitutions, et qu'à cet effet, toutes celles existantes seront déposées à son secrétariat pour être examinées par six commissaires, afin de les viser et de fixer la préséance des Loges.

17 *octobre.* — Circulaire de la Grande-Loge de France, annonçant l'élection de M. le duc *de Chartres* à la dignité de Grand-Maître, et son acceptation ; elle avertit les Loges que l'installation du Grand-Maître doit avoir lieu à la fin de novembre 1771, et les invite à assister, par députés, à cette solennité. Dans cette même circulaire elle fait part du projet qu'elle a d'écrire l'histoire générale de l'Ordre maçonnique en France ; elle demande des renseignemens à ses administrés. (Cet ouvrage n'a pas été fait). 1771.

17 *décembre.* — Établissement de vingt-deux Grands-Inspecteurs provinciaux chargés de visiter toutes les Loges du royaume, de maintenir l'exécution des règlemens, de vérifier les registres des Loges, de constater l'état des travaux, à la charge de tenir écritures de leurs opérations, pour en rendre compte à la Grande-Loge dans les assemblées de communication de quartier. La durée de ces fonctions est fixée à trois ans.

Ce fut en 1771 que madame la comtesse *de Potoscka*, le comte *Brostoski* et M. *de Seignelay* fondèrent, à Paris, un ordre mystérieux auquel ils donnèrent le titre de *la Persévérance*.

ALLEMAGNE.

Cette année, la Loge de la Colonne-Couronnée, à Brunswick, fonde un institut pour l'éducation de jeunes orphelins. Le duc *de Brunswick* fait frapper une médaille pour servir de prix d'encouragement aux élèves. (*Elle est gravée dans* le *Jahrbuch der Maurerey*, etc., *tom.* 5 (1802), *p.* 470.)

MALTE.

Le nommé *Kolmer*, marchand Jutlandais, l'un des émissaires des Clercs de la Stricte-Observance, établit à Malte, dans l'intérieur d'une Loge de Francs-Maçons, un Rite fondé sur la magie, la cabale, la divination et les

1771. évocations. Le gouvernement de l'île le fait chasser. Ce *Kolmer* se lia depuis, dit-on, avec *Weishaupt*, et l'aida à composer les Rites de l'Illuminatisme. (M. *Barruel.*)

ANGLETERRE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE D'ANGLETERRE.

1772. Robert *Edward*, depuis lord *Petre*, est installé Grand-Maître, le 4 mai. On fait un rapport sur l'achat d'un terrain convenable pour construire un local pour les assemblées de la Grande-Loge. L'acquisition est arrêtée.

§. II,

GRANDE-LOGE DES ANCIENS MAÇONS.

2 *septembre*. Sous la Grande-Maîtrise du duc *d'Athol*, la Grande-Loge, instruite que certains Frères paraissaient en public avec des marques distinctives maçonniques, gravées sur leurs éperons ou brodées sur leurs habits, déclare qu'une telle conduite est contraire à la dignité de l'Ordre; elle interdit cet usage aux Maçons du Rite ancien.

La Grande-Loge prend une délibération dans laquelle elle exprime aux Grandes-Loges d'Écosse et d'Irlande le désir d'établir avec elles des rapports fraternels et une correspondance amicale.

ÉCOSSE.

22 *septembre*. — Pose de la première pierre du pont d'*Ayr*. Le Grand-Maître, les grands officiers, les Maîtres et officiers des Loges d'Édimbourg et des environs se rendent processionnellement décorés de leurs ornemens maçonniques, précédés de trompettes et de musiciens, à l'église d'Ayr, où ils entendent un sermon prononcé par le révérend M. *Dalrymple*, l'un des ecclésiastiques desservant l'église. Ils se transportent ensuite dans le même ordre au lieu où devait être posée la pierre, et la céré-

monie a lieu par le Grand-Maître et les assistans, suivant les formes usitées. 1772.

On communique à la Grande-L. l'arrêté suivant, pris par la Grande-Loge du *Rite ancien* en Angleterre.

ARRÊTÉ. « La Grande-Loge *ancienne* d'Angleterre pense » que des rapports fraternels et une correspondance ami- » cale avec la T. R. Grande-Loge d'Ecosse ne peut que » contribuer à l'honneur et l'avantage de la Maçonnerie » en général; en conséquence, le Grand-Secrétaire trans- » mettra à la Grande-Loge d'Ecosse les noms des officiers » de la Grande-Loge à chaque élection qui se fera; il est » encore chargé de lui communiquer tous les événemens » qui intéresseront l'honneur de l'Ordre et l'utilité des » Frères. Cette correspondance et cette communication » seront faites ainsi qu'il convient à la dignité des deux » Grandes-Loges.

» Aucun Frère de l'association de la G.-Loge d'Ecosse » ne sera admis aux travaux de la Grande-Loge ancienne » d'Angleterre, qu'autant qu'il aura justifié d'un certificat » de bonne conduite, délivré par le Secrétaire de la » Grande-Loge d'Ecosse; après avoir rempli cette condi- » tion, il aura droit à l'honneur d'être considéré comme » un membre de la famille, et il sera accueilli en cette » qualité. »

La G.-L. charge M. *Macdougall*, son Secrétaire, d'accuser réception de cette lettre, et d'annoncer qu'elle soumettra cet arrêté à la prochaine assemblée de trimestre.

30 *novembre*. — Le comte *de Dumfries* est réélu Grand-Maître et le colonel *Napier* député G.-M. Le G.-Maître désigne pour son successeur le duc *d'Athol*. Cette assemblée était celle de la trente-septième grande élection.

IRLANDE.

5 *novembre*. — La Grande-Loge de Dublin reçoit la

1772. communication de l'arrêté pris par la Grande-Loge des anciens Maçons de Londres, le 2 septembre précédent, relatif au vœu exprimé d'établir entre les deux Grandes-Loges des relations d'amitié et de correspondance.

Elle accède aux désirs des anciens Maçons d'Angleterre, et prend une délibération en conséquence.

Cette année, l'honorable *Well*, lord vicomte *de Dunluce*, remplissait les fonctions de Grand-Maître des Loges de l'Irlande, et l'écuyer *Archibald Richardson* celles de député Grand-Maître. (*Ahiman Rezon.*)

FRANCE.

Les huit commissaires nommés par la Grande-Loge se réunissent en janvier : les Frères autrefois bannis les circonviennent et les séduisent. On forme le projet de renverser la Grande-Loge, et les commissaires le favorisent. Le duc *de Luxembourg* se met à la tête des dissidens, qui forment à l'hôtel de Chaulnes, sur le boulevard, des assemblées auxquelles se réunissent plusieurs Maîtres des Loges de Paris, et des députés des Loges de province ; quelques-uns s'opposent aux changemens qu'on voulait faire, et sont chassés des assemblées. Au milieu de désordres de toute espèce, on présente le plan d'une nouvelle Constitution pour l'Ordre Maçonnique en France. Il est arrêté par les huit commissaires de la Grande-Loge, lesquels, au lieu d'en assembler les membres pour leur soumettre le résultat de leur travail, réunissent tous ceux qui avaient assisté aux conciliabules de l'hôtel de Chaulnes. Ils déclarent, le 24 décembre, que l'ancienne Grande-Loge de France a cessé d'exister; qu'elle est remplacée par une nouvelle Grande-Loge nationale, laquelle fera partie intégrante d'un nouveau corps qui administrera l'Ordre sous le titre de GRAND ORIENT DE FRANCE.

(*Mémoires justificatifs de* La Chaussée, *p.* 13 ; — *Hist. de la Fond. du G.-O. de France, p.* 33.) 1772.

ALLEMAGNE.

Un Convent est assemblé à Kohlo, terre du comte *de Brühl*, dans la Basse-Lusace près Pforten. Son objet était d'accorder les différens qui existaient entre les Loges de la Stricte et les Clercs de la Haute Observance. Frédéric *de Brunswick* y est élu Supérieur général des Loges de la Stricte-Observance en Allemagne, et le baron *de Hund* est nommé Supérieur provincial pour la Haute et Basse-Lusace ainsi que pour les Loges du Danemarck et de la Courlande.

Les Clercs n'obtiennent point dans cette assemblée le succès qu'ils espéraient.

En cette année, le système de *Zinnendorf* est en grande faveur à Berlin ; on rédige les cahiers et instructions du régime. Ce sectaire fait de nouveaux et inutiles efforts pour faire légitimer sa Grande-Loge par la Grande-Loge de Londres ; il emprunte à cet effet le nom de la Loge de la Royale-Yorck de l'Amitié de Berlin, dans le temple de laquelle il tient une assemblée. Il exhibe une patente en chiffres, qu'il déclare lui avoir été délivrée par le duc *de Sudermanie* et la Grande-Loge de Suède.

5 *juillet*. — Le duc Frédéric *de Brunswick* est nommé Grand-Maître de toutes les Loges prussiennes par la Loge aux Trois-Globes de Berlin.

Le Directoire de la Stricte-Observance est transféré à Brunswick, et M. *Woellner* (*eques à cubo*) est nommé Grand-Maître provincial.

11 *août*. — Le prince Louis-Georges-Charles *de Hesse-Darmstadt* est élu Grand-Maître pour les Loges du système de *Zinnendorf* ; ce dernier est, lui-même, choisi pour député Grand-Maître.

1772. *Zinnendorf* emploie l'influence du Grand-Maître pour obtenir de la G.-Loge d'Angleterre une patente d'érection de la Grande-Loge de son système en une Grande-Loge nationale pour toute l'Allemagne, à la résidence de Berlin. (*Das Ganze aller geh. Verb.* etc., p. 169. — *Anti-Saint-Nicaise*, etc.)

ANGLETERRE.

1773. Lord *Petre* est continué dans ses fonctions de Grand-Maître, et les conserve jusques aux élections de 1778.

27 *décembre*. — Constitution d'une Grande-Loge nationale pour toute l'Allemagne y compris les états de Prusse, à la résidence de Berlin, sous la Grande-Maîtrise du prince de *Hesse-Darmstadt*. La Grande-Loge d'Angleterre renonce à constituer des Loges en Allemagne, à condition que la Grande-Loge de Berlin sera reconnue par toutes les Loges de l'empire d'Autriche comme par celles de la domination prussienne; mais qu'elle n'exercera aucune juridiction au-delà des états autrichiens, non plus que dans l'intérieur du district de la Grande-Loge de Brunswick. La Grande-Loge d'Angleterre stipule encore que les Loges de l'électorat de Hanovre ne seront point dépendantes des deux Grandes-Loges d'Allemagne et de Brunswick, et enfin que la Grande-Loge nationale de toute l'Allemagne versera, annuellement, dans la caisse de la Grande-Loge d'Angleterre un don gratuit de vingt-cinq guinées. (*Lawrie*. — *Preston*.)

Les Loges d'Allemagne accédèrent alors à ce traité; mais en 1785, elles le méconnurent et déclarèrent qu'elles ne considéraient la Grande-Loge de Berlin que comme la Grande-Loge nationale de Prusse. Il y eut des difficultés qui ne se terminèrent qu'en 1788, époque à laquelle la Grande-Loge de Berlin cessa de prétendre à la direction

des Loges de l'Allemagne, dans laquelle il se forma alors d'autres Grandes-Loges de tous les systèmes. 1773.

ÉCOSSE.

30 *novembre*. — Le duc d'*Athol* est élu Grand-Maître, et l'écuyer *William Barclay* est nommé son député. Le même jour, la Grande-Loge entend le rapport de ses comités sur la délibération de la Grande-Loge du *Rite ancien ;* elle prend l'arrêté suivant :

« Le Grand-Secrétaire transmettra au Secrétaire de la » Grande-Loge des *anciens Maçons* d'Angleterre les noms » des Officiers élus ce jour ; pareille liste lui sera adressée » tous les ans aux époques des grandes élections. Il sou- » mettra à la G.-L., lors des assemblées de trimestre, » aux comités établis les lettres, arrêtés ou communica- » tions qu'il recevra de la G-L. des *anciens Maçons* d'An- » gleterre ; il enverra de son côté, conformément aux » ordres qui lui seront donnés, tous les renseignemens » et documens qui pourraient avoir pour objet le plus » grand avantage de l'Ordre. Le Grand-Secrétaire assu- » rera, de la manière la plus respectueuse, cette Grande- » Loge du désir qu'a celle d'Ecosse d'entretenir avec » elle une correspondance amicale telle, qu'elle puisse » tourner au profit et à l'avantage de la Société en » général.

» Arrête, la Grande-Loge, qu'aucun Maçon de » l'Association de la Grande-Loge du *Rite ancien* d'An- » gleterre ne sera admis dans la Grande-Loge d'Ecosse » qu'après avoir justifié d'un certificat de bonne conduite, » délivré par l'*ancienne* Grande-Loge d'Angleterre : après » avoir présenté cette pièce, il jouira des honneurs et » prérogatives dus à un Frère fidèle, et sera considéré » comme un membre de la famille. Par mandement de la » G.-L. d'Ecosse. *Signé* MACDOUGALL, *secrétaire*. »

FRANCE.

§. Ier.

GRAND-ORIENT.

1773. 5 *mars*. — Première assemblée du Grand-Orient dans sa G.-L. *nationale*.

8. — Il confirme la nomination faite par la G.-L. de France, le 24 juin 1771, de S. A. S. le duc *de Chartres* pour G.-M., et du duc *de Luxembourg* pour Administrateur-général.

9. — Il proclame la Grande-Loge *nationale* de France comme le seul et unique Tribunal réunissant la plénitude des pouvoirs de l'Ordre.

7 et 14 *avril*. — Des députés des Maîtres de Paris se réunissent à ce corps ; on s'occupe de la rédaction des statuts.

24 *mai*. — M. *Chaillou de Jonville* abandonne le parti de l'ancienne G.-L. de France : il fait déclarer par M. *Savalette de Langes* qu'il approuve tout ce qui a été fait, en sa qualité d'ancien substitut général du feu comte *de Clermont*, et demande des lettres de substitut honoraire.

14 *juin*. — Suppression de l'inamovibilité des Maîtres de Loges pourvus de constitutions personnelles.

24. — Le duc *de Luxembourg* réunit le Grand-Orient et lui donne une fête brillante dans le Wauxhall de *Torré*, rue de Bondy, à Paris : ce fut la première réunion de St.-Jean de ce nouveau corps.

26. — Le code des nouvelles lois maçonniques est définitivement arrêté ; on ordonne son impression et son envoi aux Loges.

12 *juillet*. — Érection des trois Chambres d'administration, de Paris et des provinces. On casse des arrêtés pris par l'ancienne Grande-Loge de France, les 5 avril et 14 mai 1766, contre un Frère *Daubertin*, qu'elle

avait banni de ses assemblées ; le même Frère est élu 1773.
second Surveillant de la Chambre d'administration. L'abbé *Rozier* présente un projet d'établissement des Grandes-L. provinciales ; il est combattu par M. *de Lalande*.

24 *juillet*. — Installation des trois Chambres par le duc *de Luxembourg*. Une commission est nommée pour faire un règlement de discipline pour ces Ateliers.

26 — Dénonciation d'un libelle injurieux au Grand-Orient ; arrêté portant que es auteurs seront recherchés et punis.

1er. *septembre*. — Arrêté portant que tout rétentionnaire des archives de l'ancienne Grande-Loge sera tenu de les remettre dans les mains de M. *Méry d'Arcy*, Garde des sceaux du G. O., à peine de suspension.

22 — Dénonciation d'un imprimé de seize pages, dirigé par la Grande-Loge de France contre le G. O., et lettre du duc *de Luxembourg*, par laquelle il déclare qu'il regarde comme illégale et contraire au bon ordre et à l'esprit maçonnique une réunion de certains Maçons se disant *Grande-Loge de France*, retenant illégalement les sceaux du G. O., et s'en servant pour sceller des constitutions, etc.

28 *octobre*. Installation de Louis-Philippe-Joseph d'*Orléans*, duc *de Chartres*, prince du sang, à la dignité de Grand-Maître de toutes les Loges régulières de France. La cérémonie a lieu dans la petite maison du prince dite *la Folie-Titon*, rue de Montreuil, faubourg St.-Antoine.

20 *décembre*.—Constitutions pour la Loge de la Grande-Maîtrise ou de St.-Jean de Chartres, à Mouceaux.

27. — M. *Bacon de la Chevallerie* propose des vues pour une nouvelle réforme à faire dans l'Ordre. Arrêtés portant que les artisans, les domestiques et gens de maison ne pourront être reçus que comme Frères servants ; qu'il ne sera plus fait usage d'aucun des termes usités au

1773. palais ou dans les tribunaux de justice, et notamment de ceux de *procès-verbal* et de *plumitif*, auxquels seront substitués les mots de *planche tracée* et *esquisse*, et que toutes les matières seront traitées en style historique. — Suppression de la nouvelle Grande-Loge *nationale*, et création d'une Chambre de conseil investie de ses attributions ; décret portant que toutes les Loges de France seront tenues de faire renouveler leurs constitutions.

Nomination d'une Commission pour la rédaction des hauts grades. MM. *Bacon de la Chevallerie*, le comte *de Stroganoff* et le *baron de Toussainct* sont nommés commissaires. Les Loges sont invitées à suspendre tous travaux dans les hauts grades, ainsi que le faisait le G. O. lui-même. M. *Demachy*, Garde des archives du G. O., lit le prospectus d'une Histoire générale de l'Ordre. (Elle n'a jamais été faite.)

Dans le cours de cette année, le G. O. fait arrêter et emprisonner le Garde des archives et plusieurs Officiers de la G.-Loge, sous le prétexte qu'ils retenaient des papiers, sceaux, timbres et effets de maçonnerie, qui étaient devenus la propriété du G. O. — Le magistrat, mieux instruit, les fait élargir quelques jours après. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 73.)

§. II.

GRANDE-LOGE DE FRANCE.

17 *juin*. — La Grande-Loge de France se réunit et déclare le nouveau corps qui s'est formé auprès d'elle, à Paris, sous le titre de *Grand Orient*, subreptice, schismatique et illégalement formé par une poignée de factieux.

Les huit commissaires qu'elle avait nommés en 1772 pour lui faire un rapport sur les abus introduits dans l'Ordre, sont déchus de tous priviléges maçonniques,

dégradés du titre de Maçons et dénoncés à toutes les Loges de France comme des infâmes qui avaient trahi les intérêts de la Grande-L. en se rangeant du côté des factieux et en contribuant ainsi à la formation du soi disant *Grand-Orient*. 1773.

1er. *septembre*. — La Grande-Loge de France voulant arrêter les désordres qui devaient, selon elle, résulter des troubles occasionnés par le schisme introduit, députe M. *Duchaussoy* au Grand-Orient assemblé, avec mission de rappeler ces Frères à leurs devoirs et à leurs obligations, et de leur remettre en même temps les arrêtés pris contre eux.

Le député fut admis dans l'assemblée ; mais à peine eut-il exposé le sujet de sa mission, qu'il fut sommé de se retirer ; le G. O. lui déclara qu'il ne reconnaissait d'autre corps régulier en France que lui-même, et que les écrits qu'il présentait au nom d'une soi disant *Grande-Loge* ne méritaient aucune attention. (*Circul. du G. O. du* 18 *mars* 1775, p. 43.)

23 *octobre*. — Circulaire aux Loges de France, en réponse à la lettre adressée par M. le duc *de Luxembourg* au G. O., le 22 septembre précédent. La Grande-L. défend à celles de sa juridiction de reconnaître les arrêtés du G. O., et notamment les libelles distribués sous le nom de *Anne-Charles Sigismond de Montmorency-Luxembourg*, *duc de Luxembourg*, dont elle ne reconnaît pas l'autorité.

24 *décembre*. — Nouveaux décrets contre le G. O. — La Grande-Loge casse tous ses arrêtés, défend aux Loges de Paris et des provinces de se réunir à lui, enjoint à celles qui l'ont reconnu de s'en séparer à l'instant, sous peine d'être supprimées de la liste des Loges régulières de sa juridiction.

§. III.

Histoire générale de l'Ordre en France.

1773. 28 *août*. — Fondation à Paris par M. *Savalette de Langes*, M. *de Sainte-James*, *Court de Gebelin* et autres, du Régime des *Philalètes* ou Chercheurs de la vérité. Ce Rite fut pratiqué dans l'intérieur de la Loge des Amis-Réunis, à Paris.

24 *janvier*. — La Loge des Neuf-Sœurs s'assemble pour rendre les honneurs funèbres à *Helvétius*, l'un de ses membres, mort le 28 décembre précédent.

ÉCOSSE.

1774. 30 *novembre*. — Assemblée pour la 39e. grande élection. L'écuyer David *Dalrymple* est élu Grand-Maître; William *Barclay* est nommé député Grand-Maître.

FRANCE.

§. Ier.

Grand Orient.

26 *janvier*. — M. *Bacon de la Chevallerie* est nommé Président de la Chambre de Paris.

Arrêté portant que les Officiers honoraires seront éligibles aux offices ordinaires, en déposant leurs brevets aux archives. M. *Tassin de l'Etang* est nommé Trésorier du G. O. de France. (Il a péri victime de la révolution.)

31. — M. *Poncet*, architecte du G. O., est chargé de chercher un local convenable pour les travaux, et de faire un rapport à la prochaine assemblée.

7 *mars*. — On communique des lettres de la Grande-Loge de Londres et de la Loge aux Trois-Globes de Berlin. — M. *Poncet* propose une maison dite l'ancien Noviciat des Jésuites, et un terrain, rue du Pot-de-Fer, faubourg Saint-Germain, pour y construire un temple

destiné au G. O. : le local est accepté et le loyer fixé à 5400 f. 1774.
par an, à compter du 24 juin 1774.

Ouverture d'une souscription pour l'acquit des dettes urgentes contractées par le G. O., avec les ouvriers, fournisseurs, etc.

Plusieurs Loges de Lyon se réunissent et demandent l'érection d'une Grande-Loge provinciale.

6 *juin.* — Création d'un office d'adjoint au secrétariat, avec appointemens.

10. — Le G. O. prend sous son gouvernement les Loges d'adoption, à condition qu'aucun Maçon ne pourra se trouver dans ces sortes d'assemblées qu'avec des Maçons réguliers, et lorsqu'elles seront tenues par le Vénérable d'une Loge régulière où les Officiers qui doivent présider en son absence.

Deux Maçons dans le malheur et appartenant à des Loges de la constitution de la Grande-Loge de France font solliciter des secours. Arrêté, portant que le G. O. n'exercera aucun acte de bienfaisance envers les Maçons irréguliers. (*Circulaire du* 18 *mars* 1775, *p.* 46.)

24 — Assemblée du G. O. pour célébrer la fête de l'Ordre. Une collecte extraordinaire est faite : elle suffit pour délivrer tous les pauvres emprisonnés pour mois de nourrice et trente-cinq autres individus déjà condamnés à subir le sort de ces victimes infortunées. Règlement concernant les députés et représentans des Loges. Chaque député ne peut représenter que cinq Loges. Ce règlement fut renouvelé en 1777, et dans différens temps.

25 *juin.* — Envoi aux Loges de la décision du G.O. concernant les Grandes-Loges provinciales.

12 *août.* — Le Grand-Orient prend possession de son nouveau local, rue du Pot-de-Fer.

27 *décembre.* — Réunion pour célébrer la Saint-Jean

1774. d'hiver. — Décision portant que les L. françaises, en Europe, auront deux ans pour se faire régulariser et reconnaître par le Grand-Orient ; et que celles qui sont au-delà des mers auront un délai de trois années ; que, faute par elles de se présenter dans ces termes, elles seront supprimées des listes et considérées comme irrégulières.

Dans le cours de cette année, le G. O. arrête qu'il ne reconnaîtra pas les comédiens et gens attachés aux théâtres publics comme Membres de l'Association, et qu'il leur refusera tous certificats qui pourraient leur donner des droits à la correspondance et à visiter les Loges régulières (1). (*Circulaire du 24 juin 1776, p. 8. — Etat du G. O., tome 1, 4e. partie, page 18.*)

Il prononce l'exclusion des Loges contre tous ceux qui, dans les arts et métiers, ne seront pas maîtres.

L'expression d'*Ordre royal*, par laquelle on avait jusque là désigné dans les Loges l'Ordre de la Franche-Maçonnerie, est proscrite. On décrète que la Confraternité sera à l'avenir dénommée *Ordre Maçonnique*.

On fait un règlement qui déclare *inamovible* l'office de Grand-Maître.

§. II.

GRANDE-LOGE DE FRANCE.

27 *décembre*. — Réunion en grande assemblée de communication de quartier. La Grande-Loge prend le titre de SEUL ET UNIQUE GRAND ORIENT DE FRANCE, et procède à l'élection de ses Grands Officiers, sous les auspices du

(1) Cet arrêté fut motivé sur ce que *leur état les met dans une telle dépendance des caprices du public, que les Frères ne peuvent exercer une partie précieuse de leurs engagemens, qui consiste à secourir les membres de la Société lorsqu'ils sont injustement humiliés.*

duc

duc *de Chartres* (élu par elle en 1771), *Grand-Maître de toutes les Loges de France*. 1774.

Arrêté qui déclare les membres et partisans d'un soi disant Grand-Orient de France qui s'est établi à Paris en 1772, irréguliers, et les range dans la classe des Maçons clandestins ; défend aux Loges anciennes de les recevoir à leurs travaux, à moins qu'ils n'abjurent leurs erreurs dans les mains du Vénérable Maître président à celle de ces Loges auxquelles ils se présenteraient, et ne promettent soumission aux règlemens de la Grande-Loge. Le même arrêté défend à tous les membres des Loges de son association de visiter ce soi disant G. O., sous peine d'encourir l'indignation de la G.-L., etc.

Dans cette année, plusieurs des officiers de la Grande-Loge qui avaient contribué à ériger le G. O. rentrent sous les bannières de la première, et abandonnent le parti de celui-ci.

§. III.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

Trois Directoires de la réforme de Dresde sont établis à Lyon, Bordeaux et Strasbourg.

Fondation de plusieurs Loges en France par le Grand-Orient de Bouillon. Ce corps, qui n'existe plus, avait son siége à Bouillon. Le duc du même nom en était le Grand-Maître sous le titre de protecteur. Il comptait dans sa composition beaucoup de gens de distinction. On lit autour du sceau de ce G. O. : *Godfredus, dei gratiâ, dux Bullonensis, protector*.

ALLEMAGNE.

Des divisions s'étaient manifestées entre la Loge aux Trois-Globes de Berlin et la Grande-Loge de *Zinnendorf*, à l'occasion de la concession faite à cette dernière par la

1774. Grande-Loge d'Angleterre du titre de Grande-Loge nationale de toute l'Allemagne. La paix se rétablit entre ces deux autorités : le 19 mai, elle est cimentée dans une brillante réunion.

16 *juillet*. — Le roi de Prusse accorde sa protection à la G.-L. nationale de toute l'Allemagne, et approuve les conventions faites avec la Grande-Loge d'Angleterre (1).

ANGLETERRE.

1775. 22 *février*. — On présente à la Grande-Loge le plan du nouveau local destiné à ses séances : il est agréé, et les Frères souscrivent pour une somme de 5,000 liv. st. Le 1er. mai, la première pierre de l'édifice est posée avec solennité, en présence de beaucoup de personnes de distinction et d'un grand nombre de Frères. On met dans les fondations l'inscription suivante :

Anno regni Georgii tertii quindecimo,
Salutis humanæ, MDCCLXXV, mensis maii die
Primo,
Hunc primum lapidem,
Aulæ latomorum,
(Anglicæ, fred and accepted Masons)
Posuerit
Honoratissimus Rob. Edv. dom. Petre, baro
Petre, de Writtle,
Summus latomorum Angliæ Magister;
assidentibus
Viro ornatissimo Rowlando Holt, Armigero,
Summi Magistri deputato;
Viris ornatissimis
Joh. Hatck et Hen. Dagge,

(1) Voy. Actes relatifs à la Franche-Maçonnerie, émanés du cabinet prussien, Supplément n°. 6, lettre A.

1775.

Summis Gubernatoribus ;
Plenoque coram Fratrum concursu ;
Quo etiam tempore regum , principiumque
Virorum favore ,
Studioque sustentatum. — Maximos per
Europam
Honores occupaverat
Nomen Latomorum ,
Cui insuper nomini summum Angliæ
Conventum præesse fecerat
Universa Fratrum per orbem multitudo ,
È Cœlo descendit.

ΓΝΩΘΙ ΣΕΑΥΤΟΝ.

La dédicace de ce monument eut lieu le 23 mai de l'année suivante.

ÉCOSSE.

La Grande-Loge rend les honneurs funèbres au duc d'*Athol*, l'un de ses Grands-Maîtres, décédé l'année précédente. John *Maclure*, Grand-Chapelain, prononce un sermon à cette occasion.

30 *novembre*. — Assemblée pour la 40e. grande élection. David *Dalrymple* et W. *Barclay* sont réélus dans leurs fonctions.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND-ORIENT.

Le Grand-Orient s'occupe de fixer la forme du gouvernement maçonnique dans le royaume ; des règlemens sont arrêtés concernant les députés et les représentans des Loges. Il adresse, le 18 mars, une circulaire dans laquelle il manifeste l'intention prononcée d'épurer l'Ordre

1775. et les Temples maçonniques profanés par la présence d'hommes corrompus. Il communique ses plans pour garantir l'institution de toute subversion nouvelle, et lui rendre sa splendeur et son utilité. Il charge quelques Loges des provinces de faire des informations sur la composition et les travaux d'autres Loges : celles-ci s'en formalisent et regardent ces recherches comme une injure. Un grand nombre refuse toute correspondance et ne répond point à ses appels.

XXIV 5 *juillet.* — Une nouvelle commission est nommée pour reviser les règlemens.

§. II.

Grande-Loge de France.

La Grande-Loge de France continue ses travaux, et constitue, dans cette année, huit Loges à Paris et un plus grand nombre dans les provinces.

§. III.

Histoire générale de l'Ordre en France.

3 *février.* — Le révérend père jacobin *Mabille*, qui remplissait à Avignon les fonctions d'inquisiteur, fait cerner la Mère-Loge du Comtat et enlève les meubles et effets qui garnissaient la maison où se tenait l'assemblée, ainsi que les papiers et anciennes chartres de cette Mère-Loge.

9 *décembre.* — La Loge de l'Union-Désirée, attachée à la seconde compagnie des mousquetaires du roi, obligée de se dissoudre attendu la suppression du corps, dépose ses constitutions et registres dans les archives du G. O., distribue sa caisse aux palfreniers des écuries, et aux pauvres, le montant de la cassette des aumônes.

ITALIE.

1er. *septembre.* — Des Francs-Maçons se réunissent, à Naples, en Loge d'adoption ; ils initient une jeune dame qui, le lendemain de sa réception, éprouve tous les symptômes d'une maladie grave, à laquelle elle succombe en peu de jours, circonstance qu'on attribue aux trop rigoureuses épreuves qu'on lui fit subir. La cour en est instruite, et le roi de Naples défend les réunions des Francs-Maçons, sous des peines capitales, par un édit du 12 septembre. Le Grand-Maître de l'Ordre maçonnique ajoute son interdit à celui du roi. 1775.

ALLEMAGNE.

22 *mai.* — Assemblée d'un Convent à Brunswick ; on y appelle les vingt-trois Loges écossaises qui existaient sur le continent. L'objet de ce Convent était d'amener une réconciliation entre les différens partis qui s'étaient formés dans l'Ordre de la Stricte-Observance. Il termina ses séances le 6 juillet sans avoir pu parvenir à son but.

Dans cette assemblée, le titre de protecteur de toutes les Loges réunies, qui avait été déféré au duc Frédéric-Auguste-Ferdinand *de Brunswick*, est transféré au duc régnant Ch. *de Brunswick*. (*Bruchstücke zur Geschichte der deutschen Frey-Maurerey*; par *Servati*, p. 468.)

30 *juin.* — Le duc Erneste *de Saxe-Gotha* est nommé Grand-Maître des Loges du système de *Zinnendorf.*

Dans le cours de cette année, la branche cléricale de la Stricte-Observance se sépare de cet Ordre pour former un corps à part.

Un certain *Gugomos* paraît dans la haute Allemagne, se disant envoyé de Chipre par des supérieurs inconnus du Saint-Siége, et se donnant le titre de Grand-Prêtre, Chevalier, Prince, etc. Il convoque une assemblée, pro-

1775. met des secrets, des visions, l'art de faire de l'or, la découverte des trésors des Templiers et autres merveilles de cette espèce. On le démasque ; il s'enfuit, est arrêté et convient qu'il n'est qu'un imposteur. Il rétracte par écrit tout ce qu'il a avancé. (*Servati*, p. 473.)

Le baron *de Waechter* (Eques à Ceraso) est député en Italie par l'ancienne Grande-L. écossaise de la Franconie. Le motif caché de ce voyage était de réunir les Maçons italiens à ceux de la Franconie ; le motif apparent était de rechercher le secret de l'Ordre, qu'on disait connu dans ces contrées. Il y institue quelques Chapitres.

Frédéric-Guillaume *de Westphal*, prince-évêque de Hildes, défend à son clergé et à ses fonctionnaires de fréquenter les Loges, désirant qu'ils se conforment en cela aux bulles du pape. (*Das Ganze allergeh. Verb.*, etc., *p.* 175.)

Mai. — *Johnson* arrêté, ainsi qu'on l'a vu, à la fin de l'année 1764, meurt subitement au château de Wartenbourg. M. *de Bonneville* a prétendu qu'il y avait été assassiné. (*Les Jésuites chassés*, etc., 2e. *part.*, p. 89 ; — Bode, *dans la Traduction en allemand de cet ouvrage*, *t.* 2, *p.* 119, *à la note.*)

ANGLETERRE.

1776. La Grande-Loge prend divers arrêtés relatifs aux bijoux et ornemens de ses membres : elle décide que ceux de ses Grands-Officiers qui auront passé le siége porteront des décorations distinctives.

23 *mai.* — Inauguration du beau local destiné aux séances de la Grande-Loge à Londres ; plus de 400 Frères et 150 des dames les plus distinguées de la ville assistent à la solennité.

La mésintelligence est au comble entre la Grande-Loge d'Angleterre et celle des anciens Maçons.

ÉCOSSE.

La Grande-L. des Maçons du Rite ancien, à Londres, communique à la Grande-Loge d'Ecosse ses griefs contre la Grande-Loge d'Angleterre et réclame son appui. La Grande-Loge d'Ecosse déclare qu'elle n'interviendra pas dans cette matière délicate. 1776.

30 *novembre*. — Sir W. *Forbes*, baronnet *de Pitsligo*, est nommé Grand-Maître dans l'assemblée de la 41e. grande élection ; l'écuyer J. *Boswell de Auchinleck* est élu député Grand-Maître.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

13 *avril*. — Traité d'union entre les commissaires respectifs du Grand Orient et les Directoires écossais établis selon le régime de la Maçonnerie réformée de Dresde, à Lyon, Bordeaux et Strasbourg.

31 *mai*. — Ce traité est adopté et sanctionné dans une assemblée extraordinaire.

24 *juin*. — Circulaire à tous les membres de l'Association ; le Grand Orient se plaint des Loges qui, jusque là, n'ont montré qu'un excès de défiance et de circonspection, qui refusent de répondre à ses circulaires et de l'aider à consolider son édifice. Il déclare qu'il ne reconnaîtra pour régulières que les Loges pourvues de constitutions accordées ou renouvelées par lui ; que les constitutions délivrées par les Grandes-Loges étrangères ne formeront point un obstacle qui puisse l'empêcher de délivrer de nouvelles patentes. Il fait passer l'état de ses recettes et dépenses depuis le 24 juin 1774 jusqu'au 24 juin 1776 (1), et sollicite de nouveau l'appui des Loges.

(1) L'année précédente le G. O. avait envoyé, avec sa circulaire

1776. 18 *octobre*. — Le Grand Orient arrête que ses délibérations les plus importantes et tout ce qui concerne l'histoire de l'Ordre en France sera imprimé dans un ouvrage qui aura pour titre : *État du G. O. de France*, et que cet ouvrage sera proposé par souscription aux Loges et aux Maçons réguliers.

Envoi des motifs du traité d'union avec les trois Directoires écossais établis selon le Rite de la Maçonnerie réformée d'Allemagne.

§. II.

GRANDE-LOGE DE FRANCE.

Cette année elle constitue huit Loges à Paris, et un plus grand nombre dans les provinces.

§. III.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

2 *avril*. — Fondation à Paris de la *Mère-Loge écossaise de France* (régime philosophique), sous le titre du Contrat-Social. Elle est installée le 5 mai par les commissaires

---

du 18 mars 1775 (p. 27), le budjet de ses dépenses annuelles ainsi conçu :

Etat des dépenses annuelles et indispensables du G. O. de France.

« Pour tout ce qui concerne les différens secrétariats, les archives, » les sceaux et autres parties nécessaires aux opérations courantes, » pour les parchemins, rubans, plomb, étain, cire, plumes, papier, » gravures, impressions, ustensiles de bureau, commis, » lumières, registres, ports de lettres, paquets, etc....	6,000 f.
» Loyer du local du Grand Orient..................	5,400
» Gages des Servans..............................	1,200
» Bougies, tant pour les assemblées du G. O. que celles » des trois chambres..............................	1,400
» Bois à brûler, lumière pour les domestiques......	800
» Dépenses extraordinaires et non prévues.........	1,200
Total, par an.......	16,000 f.

de la Grande-Loge écossaise du comtat Venaissin. (Cette 1776.
Loge avait été constituée sous la dénomination de Saint-Lazare par la Grande-Loge de France, en 1766, et s'était rangée du côté du G. O. lors de la révolution de 1772). Elle arrête de faire passer au G. O. la copie de ses constitutions écossaises sous le titre de Contrat-Social, et demande à être reconnue, par ce Corps, sous cette dénomination et comme Mère-Loge écossaise.

21 *mai*. — Rapport constatant que le G. O. refuse de l'inscrire sur ses listes avec le titre de Mère-Loge.

18 *août*. — Acte d'incorporation de la Mère-Loge du comtat Venaissin dans la Mère-Loge du Rite philosophique en France. (*Actes du Contrat-Social*, reg. 9, f°. 28. Ms.)

9 *décembre*. — On lit un arrêté pris par le G. O. dans sa chambre de Paris, lequel enjoint à la Loge du Contrat-Social de renoncer au titre de Mère-Loge, à peine d'être rayée de la liste des Loges régulières.

27. — Grande assemblée pour la fête de l'Ordre. Le marquis de *La Rochefoucault-Bayers* est élu Grand-M., et le baron *de Bromer* choisi pour substitut Grand-Maître. — 31. Constitutions à la Loge de l'*Amitié à l'épreuve*, à Rome.

§. IV.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

Voyage de S. A. S. le duc *de Chartres* et de madame la duchesse, dans les provinces méridionales de la France.

12 *avril*. — S. A. S. préside la Loge française et celle de l'Amitié, à Bordeaux. Ces Loges réunies donnent un banquet auquel sont admises la duchesse et les dames de sa suite, ainsi que les femmes des membres de la noblesse et du parlement.

1776. 14. — Le G.-M. pose la première pierre d'un édifice destiné aux travaux de la Loge française, à Bordeaux.

16. — Il arrive à Agen ; les Maçons se portent sur son passage et lui présentent des fleurs.

13. — Il reçoit, à Toulouse, les députations des Loges de la ville et des environs ; il concilie quelques débats qui existaient entr'elles. Dans le cours de ce voyage, il reçoit les mêmes hommages des Loges de Poitiers, d'Angoulême, de Montauban, de Montpellier et de tous les corps maçonniques qui existaient dans les villes qu'il traverse. A son retour à Paris, le Grand Orient lui envoie des députés pour le remercier de l'accueil favorable dont il avait honoré les Sociétés maçonniques.

Fondation du Rite des sublimes Elus de la Vérité dans l'intérieur de la Loge de la Parfaite-Union, à Rennes. Les inventeurs ont donné à l'origine de cette institution la date de 1745 ; mais elle a été démentie. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 204.)

ALLEMAGNE.

Jean *Weishaupt*, professeur de droit en l'université d'Ingolstadt, institue l'Ordre des Illuminés. La première assemblée a lieu dans cette ville le 1er. mai.

Le 18 du même mois, le prince *Ferdinand de Brunswick* visite et préside la L. de Caroline aux Trois-Etoiles, à Hambourg. Cette Loge fait frapper une médaille à cette occasion. (*Taschenb. für Bb. Frey-M.*, *fig.* nº. 9.)

15 *juin*. — La L. de Royal-Yorck de l'Amitié, à Berlin, qui avait uni ses travaux à ceux de la Grande-Loge nationale, s'en sépare et reprend ses droits primitifs.

30. — Le duc Erneste *de Saxe-Gotha* est réélu à la dignité de G.-M. des Loges du système de *Zinnendorf*.

8 *novembre*. — Le baron *de Hund* meurt dans la 55e. année de son âge ; il est inhumé à Mettrichsstadt, petite

ville dans l'évêché de Wurtzbourg, à trois lieues de Meiningen. On frappe une médaille en son honneur. (On la trouve gravée dans *le Jahrbuch der Maurerey*, tom. 3, (1800), *p.* 370.) Elle offre un portrait très-ressemblant de ce célèbre Maçon. 1776.

BOHÊME.

24 *décembre.* — Les quatre Loges réunies de la ville de Prague fondent l'institution de charité connue sous le titre de *la Maison des Orphelins.*

ITALIE.

Des Maçons de Naples s'étant assemblés au mépris de l'édit du roi du 12 septembre 1775, plusieurs sont arrêtés et emprisonnés; quelques-uns sont bannis. — L'avocat *Lioy* prend leur défense et publie en leur faveur un mémoire énergique : lui-même est poursuivi, et forcé de s'expatrier. Il cherche un refuge en France, où il est accueilli et secouru par les Maçons. (*V.* 1777.)

PORTUGAL.

Cette année, le major d'*Alincourt* et dom *Oyres de Ornelles Paracao*, noble Portugais, sont arrêtés à Lisbonne, comme Francs-Maçons, et jetés dans un cachot où ils restent quatorze mois.

ANGLETERRE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE DES ANCIENS MAÇONS.

10 *avril.* — La Grande-Loge du Rite ancien, à Londres, fait passer à toutes les Loges une circulaire dont voici le contenu : 1777.

« Tous les Maçons de Londres et d'autres pays qui ont » conservé les anciens Rites, sont avertis que sa Grâce

1777. » le duc d'*Athol* a accepté la Grande-Maîtrise de la G.-L. » régulière du Rite ancien et accepté sous la constitution » anglaise ; ils sont invités à le reconnaître et à se réunir » à la Grande-L. pour donner leur sanction aux arrêtés » qu'elle a pris en conséquence, sous peine de perdre les » droits et priviléges dont ils jouissent comme membres » de l'Association des anciens Maçons. Aucun Maçon initié » dans les assemblées irrégulières ne sera admis ; mais » cette exception ne s'étend pas aux Maçons des Loges » écossaises ou irlandaises régulièrement constituées par » les Grandes-Loges de ces contrées. Ces Maçons, ainsi » que ceux des Loges étrangères en correspondance avec » la Grande-Loge, seront considérés comme réguliers et » constitutionnels. »

§. II.

GRANDE-LOGE NATIONALE D'ANGLETERRE.

Elle est très-offensée de cette publication : elle arrête que, lors de la réimpression du livre des constitutions, il sera ajouté un appendice, lequel contiendra les détails de la conduite des Maçons du Rite ancien et de leurs procédés envers la Grande-Loge. — Des députations provinciales sont nommées pour différentes parties du Globe.

1er. *mai.* — George *Montague*, duc *de Manchester*, est élu Grand-Maître et continue ses fonctions jusqu'à la fin de 1781. — L'écuyer Rowland *Holt* remplit les fonctions de député sous ce Grand-Maître ; il est conservé jusqu'à la fin de l'année 1786.

24 *juin.* — Les membres de la Loge de l'Antiquité, n°. 1, se rendent, en contravention aux arrêtés de la Grande-Loge, en procession publique, avec tous leurs ornemens, dans l'église de Saint-Dunstans de Londres, pour y entendre le service divin, et ensuite à la taverne pour célébrer la fête de l'Ordre. La Grande-L. considère

cet acte comme attentatoire à son autorité ; en conséquence, elle expulse de ses assemblées trois membres de la Loge de l'Antiquité qui faisaient partie de ses officiers. 1777.

La Loge de l'Antiquité se met dans une révolte complète ; elle se sépare de la Grande-Loge, et faisant valoir d'anciens priviléges, elle se range sous la bannière d'Yorck; elle publie ses motifs dans une circulaire qu'elle adresse aux Grandes-Loges d'Ecosse et d'Irlande.

Cette année parut, pour la première fois, avec l'agrément de la Grande-Loge, *the Free-Masons calendar.*

C'est dans le cours de 1777 qu'on institua, à Londres, le grand Chapitre de Royale-Arche (1). (*Das Ganze aller geh. Verb.*, etc., *p.* 179.)

ÉCOSSE.

14 *juin.* — Cérémonie de la pose de la première pierre de l'édifice destiné aux hautes écoles dans l'université d'Edimbourg. On insère dans les fondations une plaque de métal contenant cette inscription :

Ex curâ posteritatis,
Ut litteræ humaniores,
Virtusque illa quæ olim in gente
Romanâ enituit,
Diù à juventute Scotiæ colantur ;

(1) Les Chapitres de Royale-Arche sont très-répandus à Londres et dans toute l'Angleterre. Les hauts degrés de ce Rite et le régime de H-D-M sont à peu près les seuls qui y soient reconnus. Le Grand Chapitre constituant existe dans la capitale de l'Angleterre : en 1813 il comptait dans sa juridiction 183 Chapitres particuliers. Il en existe un à Paris, dont M. *Hacquet* est président ; c'est le seul en France. Les personnes les plus illustres de l'Angleterre sont à la tête de la liste des noms des grands Officiers du Grand Chapitre de Royale-Arche. Son Excellence le comte *Moira* est revêtu de la dignité de Grand Surintendant provincial. (*The Free-Masons calendar*, etc., *année* 1814.)

1777. Hæc Schola,
Munificencia Publica,
Quam optime reficitur,
Sub auspiciis
Joannis Dalrymple Consulis;
Nec non,
Senatus Edinensis,
Primum lapidem posuit
Guilielmus Forbes, Esq. Aur.
In Architecton. Scot. Rep. Curio
Max.
A. S. H.
1777.
Aeræ et Architectonicæ
5777.

1er. *décembre.* — William *Forbes* est réélu Grand-M. dans l'assemblée réunie pour la 42e. grande élection; l'écuyer *Boswel* est élu député Grand-Maître.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

15 *janvier.* — Arrêté qui déclare irrégulières toutes les Loges de France qui n'ont pas fait renouveler leurs constitutions; ordonne que, pour être reconnues régulières, elles seront tenues de se former en demande de constitutions nouvelles.

21 *février.* — Autre arrêté qui porte que les Loges et les Maçons ne pourront rien imprimer avant d'avoir communiqué leurs manuscrits; que les Loges des provinces ne pourront rien faire imprimer en matière contentieuse.

11 *avril.* — Arrêté de la Grande-Loge du Conseil nommant une députation auprès du Grand-Maître pour

solliciter de S. A. S. la faveur d'obtenir son portrait. Le 1777.
prince accueille les députés et le promet, en disant : *Je suis trop heureux que vous l'ayez désiré.*

3 *juillet.* — Le duc *de Chartres* préside, pour la première fois, le Grand Orient depuis son installation. A cette époque, près de trois cents Loges en France concouraient à la composition de ce corps, et sa correspondance l'unissait, *selon ses circulaires*, à plus de douze cents Loges étrangères. (*État du G. O., t. 1, 4e. part., p. 27.*)

Le même jour, arrêté relatif à l'âge exigé pour être initié Apprenti, Compagnon et Maître ; on fixe, pour l'Apprenti, vingt-un ans ; pour le Compagnon, vingt-trois, et pour le Maître, vingt-cinq ans. On réintègre la Loge de l'Aimable-Concorde à Rochefort, laquelle avait été rayée des listes en raison de quelques irrégularités.

21 *novembre.* — Arrêté qui défend aux Loges de s'assembler dans des cabarets et chez des traiteurs.

S. A. S. le duc *de Chartres* étant tombé dangereusement malade, le G. O. célèbre sa convalescence dans une fête, à la suite de laquelle on délivre des prisonniers détenus pour mois de nourrice ; — il ordonne l'impression d'un almanach des Francs-M., sous le titre de *Comput Maçonnique* ; — il décide que, dans les banquets, on joindra aux santés ordinaires celle de *Caroline*, reine de Naples, protectrice des Maçons persécutés. (*V.* 1814.)

§. II.

GRANDE-LOGE DE FRANCE.

Elle constitue plusieurs Loges à Paris et dans les provinces : le 1er. novembre, elle fait chanter un *Te Deum* dans l'église des RR. PP. Nazareth, rue du Temple, en actions de grâces de la convalescence du Grand-Maître. Une députation des Officiers de la Grande-Loge, composée de MM. *Leveillé*, *Lexcombat*, *Fordrain* et *Hamonis*, est

1777. admise dans le palais du Grand-Maître, et lui présente une épître en vers à cette occasion.

§. III.

Mère-Loge du Rite Écossais Philosophique.

20 *février.* — Grande assemblée chapitrale. Arrêté qui défend aux Loges et Chapitres du Régime de pratiquer et reconnaître le grade de Chevalier du Temple et tous autres ayant rapport au système des Templiers, soit de Dresde, soit de la Stricte-Observance.

22 *mai.* — Constitutions à la Loge de *Saint-Alexandre d'Ecosse de l'Indulgente-Amitié*, à Barbezieux.

11 *juin.* — Pareilles Constitutions à la Loge des *Mystères d'Hermès*, à Naples.

14 *septembre.* — La M.-L. donne une fête brillante au Wauxhall, pour célébrer la convalescence de S. A. S. le duc *de Chartres*. Trois pauvres filles sont mariées, et trois enfans de Maçons malheureux mis en apprentissage. A la suite du banquet, on tient une Loge d'adoption, laquelle est présidée par Madame la princesse *de Lamballe.*

29. — Une députation composée du marquis *de la Rochefoucault*, Grand-M. du Rite; de M. le baron *de Bromer* et de M. *Deleutre*, est envoyée au palais du prince pour complimenter S. A. S.

18 *octobre.* — Nouvelles discussions avec le G. O., relatives au titre de Mère-Loge écossaise de France, que le Contrat-Social prenait dans tous ses actes.

26 *décembre.* — Ouverture du premier Convent philosophique institué le 26 novembre précédent.

Cet établissement avait pour objet de faire des cours sur des sujets ayant trait à l'histoire ou aux dogmes de la Franche-Maçonnerie, pour l'instruction des membres de l'Association. Tout Maçon, à quelque Rite qu'il appartînt, avait le droit de demander son admission, même d'y

d'y apporter ses lumières, en se conformant aux règlemens 1777.
du Convent. M. *Court de Gebelin* fut le premier qu'on y entendit ; il donna, en sept séances, une dissertation sur les allégories les plus vraisemblables des grades maçonniques. Des Convents ont été assemblés sur le même plan en 1778, 1779, 1780, 1782, 1784, 1785, 1786, 1788 et 1789, époque à laquelle les assemblées ont été interrompues : elles ont été reprises en 1812, par M. Alex. *Lenoir*, qui a fait un cours, en huit séances, sur les rapports qui existent entre les anciens mystères des Egyptiens et des Grecs et ceux de la Franche-Maçonnerie. Il a été continué en 1813.

§. IV.

Histoire générale de l'Ordre en France.

Les Loges célèbrent, par des fêtes, la convalescence du Grand-Maître ; des secours sont envoyés aux pauvres femmes en couche ; des prisonniers pour dettes sont délivrés ou cautionnés. La Loge des Neuf-Sœurs arrête à cette occasion, le 24 décembre, qu'en mémoire de cet événement heureux, elle distribuera, chaque année, 800 l. à de pauvres écoliers pour les mettre en état de continuer leurs études ; elle consacre, en outre, une somme annuelle de 300 liv. pour mettre un jeune enfant en métier.

25 *mars*. — La Loge de la Candeur donne une fête d'adoption à laquelle assistent M. le duc et madame la duchesse *de Chartres*, madame la duchesse *de Bourbon* et la princesse *de Lamballe*. Le 27 décembre, la même Loge fait remettre à Vincent *Bernin*, caporal au régiment d'Anjou, une somme de 300 liv. comme un tribut de reconnaissance pour l'acte d'humanité qu'il avait exercé en se précipitant sous les glaces pour sauver la vie à trois enfans ; il eut le bonheur d'en rendre deux à leurs parens.

ALLEMAGNE.

1777. La Mère-Loge de Royale-Yorck de l'Amitié à Berlin, se réunit pour célébrer la fête du roi; ayant à cette occasion délivré de nombreuses aumônes, elle reçoit une lettre de félicitation écrite de la main de ce prince, et l'assurance de sa protection (1).

18 *juillet.* — La même Loge fait l'inauguration du portrait de ce souverain. Il y eut, à la suite de la fête, un grand concert dans lequel on chanta une cantate scénique, intitulée *la Grandeur de Frédéric.* Cette pièce et la musique furent gravées à Berlin dans la même année.

10 *octobre.* — La Loge des Cœurs-Sincères, à Francfort sur l'Oder, célèbre, dans une grande solennité, l'anniversaire de la naissance de S. A. S. le prince Maximilien-Jules-Léopold, duc *de Brunswick et de Lunebourg.* — C'est dans le cours de cette année que *Weishaupt* fut reçu Franc-Maçon dans la Loge de Théodore au bon Conseil, à Munich.

SUÈDE.

29 *juillet.* — La Grande-Loge de Suède désavoue, au nom du duc *de Sudermanie* et au sien, la patente que *Zinnendorf* prétendait avoir reçue de Stockolm, contenant les pouvoirs d'établir son nouveau système à Berlin. Elle déclare qu'elle n'a jamais donné un pareil titre, et fait présenter sa délibération, par des députés, à la Mère-L. de Royale-Yorck. (*Das Ganze aller geh. Verb.*, etc., *pag.* 174.)

SUISSE.

A cette époque, des sectaires de toutes les espèces s'étaient emparés des Grandes-Loges d'Allemagne, et toutes,

(1) Actes émanés du Cabinet prussien, Sup. n°. 6, pièce M.

ou du moins la plupart, avaient dévié du but de la primitive 1777.
institution : on n'y trouvait que scissions, haines, divisions : le même esprit gagnait les Ateliers de leur constitution ; mais la Suisse sait se garantir de ces désordres. Les Frères de l'Helvétie romande, qui travaillaient sous la constitution anglaise, se rapprochent de ceux de l'Helvétie allemande, qui s'étaient soumis à la constitution germanique. Assemblés à Zurich, ils sentent le besoin de réunir les différentes Loges suisses qui, jusqu'alors, avaient existé isolées et indépendantes, et instituent un centre national pour les diriger.

Des conférences s'établirent cette année, et les confédérés stipulèrent, en 1778, qu'en suivant sa division naturelle en deux langues, la Suisse serait maçonniquement gouvernée par deux Directoires écossais ; savoir, le Directoire Helvétique Allemand sous la Grande-Maîtrise de M. le docteur *Lavater*, à la résidence de Zurich, et le Directoire Helvétique Romand sous la G.-Maîtrise de . . . . à la résidence de Lausanne.

Ces Directoires prirent part aux Convents assemblés cette année dans l'Allemagne, et à celui qui se réunit à Lyon l'année suivante.

ITALIE.

8 *février*. — Une délibération de la justice royale de Naples déclare vexatoires et illégales les procédures intentées contre les Francs-Maçons de cette ville. A la sollicitation de la reine de Naples, l'édit du roi est rapporté, et la Franche-Maçonnerie est de nouveau tolérée dans le royaume. (*Histoire des persécutions intentées contre les Francs-Maçons de Naples*, etc.)

HOLLANDE.

29 *juin*. — La Loge des Cœurs-Unis, à la Haye, remet

1777. solennellement à M. *Lioy*, persécuté par le gouvernement de Naples, et exilé du royaume pour avoir (ainsi qu'on l'a dit plus haut) publié un mémoire pour la défense des Francs-Maçons, le brevet de membre honoraire et correspondant étranger que la Grande-Loge de Hollande lui avait décerné en reconnaissance de son courage et de son zèle.

Traité d'union entre le Grand Orient de France et la Grande-L. de Hollande. Elle choisit pour la représenter M. *Tissot*, médecin célèbre.

ANGLETERRE.

1778. Les débats continuent entre la Grande-Loge d'Angleterre et la Loge de l'Antiquité : celle-ci persiste dans sa résistance. La Grande-L. prend des mesures rigoureuses pour arrêter la désertion des Loges de sa juridiction, que la nouveauté attirait du côté des scissionnaires.

ÉCOSSE.

24 *janvier*. — Mort de W. *Sinclair de Roslin*, dans la 78e. année de son âge.

14 *février*. — La Grande-Loge célèbre ses obsèques dans une réunion de plus de quatre cents personnes. Le chevalier *Forbes* prononce son oraison funèbre. Après le discours, les Frères chantent, en chœur, l'hymne de la résurrection ; et cette triste cérémonie est terminée par la cantate suivante, composée pour cette occasion et chantée, avec accompagnement d'un orchestre nombreux, par *Roslin Castle* :

Frail man! how like the meteor's blaze,
How evanescent are thy days :
Protracted to its longest date,
How short the time indulg'd by fate.

1778.

No force death's potent arm can brave ;
Nor wisdom's felf elude the grave :
Where'er our various journies tend ,
To this we soon or late descend.
Thither from mortal eyes retir'd ,
Though oft beheld and still admir'd ,
Sinclair to dusts ist claims resigns ,
And in sublimer regions shines.
Let us , whom ties fraternal bind ,
Beyond the rest of human kind ,
Like Sinclair live , like Sinclair die ,
Then loin th' eternal Loge on high (1).

30 *novembre.* — Le duc d'*Athol* est nommé G.-M. dans l'assemblée de réunion pour la 43e. grande élection. Le colonel J. *Murray* est nommé député Grand-Maître. Le duc d'*Athol* était déjà, ainsi qu'on l'a vu , G.-M. de la Grande-Loge des anciens Maçons de Londres.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

1er. *avril.* — La G.-L. provinciale de Lyon fait lire par l'abbé *Jardin*, dans l'assemblée de ce jour, un mémoire injurieux au G.-Orateur ainsi qu'aux Direct. écossais ; mémoire

(1) Homme faible et doué d'une raison sublime, comme tes jours s'évanouissent ! Hélas ! quelle est courte , même la plus longue vie que Dieu t'accorde ! La force ne peut s'opposer à la puissance de la mort ; la sagesse ne peut éviter la nuit du tombeau. Un peu plus tôt, un peu plus tard, le pélerin descend dans le sombre séjour. C'est ici que , loin des humains , Sinclair , toujours aimé , toujours admiré , dépose dans la poussière la gloire passagère de ce monde : mais il brille de l'éclat des bienheureux dans un séjour plus élevé. Il mourut ainsi qu'il vécut. Que chaque membre de la Société soit assez heureux pour terminer ainsi une vie sans reproche ; et puissions-nous tous, un jour, par une union céleste , nous réunir dans la Loge éternelle !

1778. dans lequel elle protestait contre leur réunion. Cette G.-Loge est suspendue de toutes fonctions maçonniques par une décision du Grand-Maître, confirmée par le G. O. — Le jugement fut annulé quelque temps après.

21 *novembre*. — Arrêté portant que tous les titres constitutionnels déposés au secrétariat du G. O. par celles des Loges de France qu'il a refusé de reconnaître, soit à cause de l'invalidité de ces titres, soit pour la mauvaise composition des membres, leur seront rendus ; il décide, le 27 décembre suivant, que ces Loges pourront appeler, à la chambre du Conseil, du jugement qui les concerne.

§. II.

GRANDE-LOGE DE FRANCE.

27 *décembre*. — Assemblée de communication de quartier. Elle décrète l'envoi à toutes les Loges de France et de l'étranger d'une circulaire contenant ses griefs contre le Grand Orient. M. *Gouillard* fait, sur ses travaux, un rapport duquel il résulte que plusieurs Loges ont été constituées à Paris, et un plus grand nombre dans les provinces. La G.-Loge fait imprimer et distribuer ses règlemens particuliers.

§. III.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

Constitutions aux Loges ci-après ; savoir, le 8 mars, aux sectateurs de *la Vertu* à Issoudun, et le 18 avril, à la Loge de *la Fidélité* à Gênes.

5 *juillet*. — Le Contrat Social adresse à toutes les Loges de France un mémoire contre les vexations qu'il éprouve de la part du G. O., et un appel à tous les Maçons, de la décision qui la supprime du tableau des Loges, prise contre elle le 18 mai, en raison de son établissement sous

le titre de *Mère-Loge écossaise*. Beaucoup de Loges de Paris et des départemens prennent fait et cause pour la Mère-Loge, et plusieurs se font constituer au Rite philosophique. 1778.

26 *août*.—Constitutions à la Loge de la *Parfaite-Union* à Mâcon.

§. IV.

Histoire générale de l'Ordre en France.

27 *janvier*. — La Loge de la Candeur, à Paris, propose une médaille d'or de la valeur de 300 liv. au Maçon qui donnera le meilleur mémoire sur la question suivante : *Quelle est la manière la plus économique, la plus saine et la plus utile à la société, d'élever les enfans trouvés depuis leur naissance jusqu'à l'âge de sept ans ?* Le prix fut adjugé à M. *Duclerq*, négociant à Bordeaux, membre de la Loge française de cette ville.

17 *juin*. — *Voltaire* est reçu Franc-Maçon dans la Loge des Neuf-Sœurs, à Paris. Le 28 novembre, cette même Loge s'assembla pour lui rendre les derniers devoirs ; M. *de La Dixmerie* prononça son oraison funèbre. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 372.)

Cette année, un ancien Vénérable de la Mère-Loge du comtat Venaissin fonde, à Montpellier, un Chapitre sous le titre d'*Académie des Vrais-Maçons* ; ce Chapitre prit ensuite la dénomination d'*Académie Russo-Suédoise*, ce qui peut faire supposer qu'il s'associa avec des Chapitres alchimiques qui existaient alors dans quelques villes de ces états.

25 *novembre*. — Ouverture à Lyon, à cinq heures du soir, du Convent des Gaules sous la présidence de M. *de Villermoz*. Sa clôture eut lieu le 27 décembre : une commission s'était réunie pour en préparer les travaux le 12 août précédent.

1778. Les promoteurs du Convent de Lyon pouvaient avoir de bonnes intentions, mais on les accuse d'avoir manqué de délicatesse dans les moyens qu'ils employèrent pour parvenir à une réforme. Ils ont mécontenté beaucoup de gens, fomenté des divisions et des mésintelligences ; ils se sont mêlés d'intrigues à l'occasion du duc *Ferdinand de Brunswick*, qu'ils voulaient mettre à la tête des Loges du Régime ; enfin, ils se sont permis des suppositions et ont avancé des faits controuvés, ce qui leur a fait grand tort dans l'esprit du public. Leur objet principal était de réformer l'Ordre maçonnique, ce dont ils ne se sont pas occupés : ils ont employé tout leur temps à corriger les rituels, et ce n'était qu'un motif accessoire de la réunion ; encore, y ont-ils laissé beaucoup de superfluités et de puérilités. Leurs nouvelles instructions sont faibles, lâches et trop diffuses ; leur système fiscal est injuste et mal ordonné.

Au reste, ce Convent, comme on sait, donna le premier l'exemple de l'abjuration du système templier. Un auteur allemand a dit, à cet égard, *que l'abjuration du Convent de Lyon fut faite par injonction de la police, qui avait déclaré qu'elle s'opposerait à la propagation de tout système qui tendrait à rappeler les Templiers et leurs usages ; mais que cet abandon ne fut que simulé, et que les Frères restèrent en rapport avec les Loges de la Stricte-Observance de l'Allemagne, comme province.* (Das Ganze aller geh. Verb., etc., *p.* 74.)

Le Directoire écossais de Strasbourg fonde une rente perpétuelle pour élever, instruire, entretenir et établir quatre orphelins ; savoir : deux catholiques et deux luthériens.

ALLEMAGNE.

C'est dans le cours de cette année que commencèrent les intrigues des Francs-Maçons Rose-Croix de l'ancien

système à l'occasion de leurs prétendus supérieurs inconnus, qu'ils disaient exister, tantôt dans l'île de Chypre, tantôt à Naples ou à Florence, tantôt dans la Russie et le nord de l'Europe. 1778.

La Mère-Loge de Royale-Yorck de l'Amitié, à Berlin, fondée par des Français, et qui, jusque là, avait toujours tenu ses travaux dans leur langue, adopte l'idiôme allemand le 14 janvier.

SUISSE.

17 *mars.* — Le Directoire écossais Helvétique Romand publie ses constitutions ; son Rite était purement philosophique et non pas hermétique ; les Loges de son aggrégation étaient gouvernées par des Maîtres instruits, dont le choix appartenait au Directoire. Ces Maîtres restaient en fonctions pendant trois années. (*Const. du* D. E. H. R., 4 v. in-4°., Ms., t. 1.)

ANGLETERRE.

A l'occasion des troubles suscités par la Loge de l'Antiquité, la Grande-Loge arrête que toutes les Loges de sa constitution seront invitées à déclarer si elles entendent tenir à sa juridiction et continuer leur alliance avec elle : elle décrète que toutes celles qui ne se conformeront pas à cet arrêté, sous trois mois, seront considérées comme éteintes à son égard. 1779.

Ces contestations durèrent dix ans, et furent terminées par un concordat signé le jour de la grande fête de l'Ordre, en 1790.

Institution, à Londres, de la réunion dite le *Bienfait de la Société maçonnique.*

Son objet est de procurer des secours aux infirmes, aux vieillards et aux prisonniers, ainsi que de protéger leurs veuves, enfans ou orphelins.

1779. Cette Société fut établie sous les auspices du prince *de Galles*, du comte *Moira* et de tous les Officiers de la Grande-Loge.

Omdit-ul-Omrach, aîné des fils du nabad (the Carnatic), est initié dans la Loge de Trichinopoly, à Madras, dans le cours de cette année. Ce prince exprime son respect pour l'institution ; la G.-L. en ayant été informée, arrête qu'il lui sera écrit une lettre de félicitation et présenté, en son nom, un riche tablier ainsi que le livre des constitutions. Sir John *Day*, avocat général au Bengale, est chargé d'offrir ces présens.

L'année suivante, le prince indien fit, à la Grande-L., une réponse en langue persanne, dans laquelle il témoignait son attachement à l'Ordre. La missive était adressée au Grand-Maître des Francs-Maçons en Angleterre. Le Grand-Maître répondit au prince par une lettre qui fut écrite sur un vélin orné de vignettes, et renfermée dans un riche étui. En 1792, M. l'avocat général *Day*, ayant paru aux travaux de la Grande-Loge, reçut, en raison du zèle qu'il avait montré en cette circonstance, les témoignages de la reconnaissance des Frères et le titre de grand Officier.

ÉCOSSE.

30 *novembre*. — Le duc d'*Athol* est réélu Grand-M. ; le colonel *Murray* est nommé son député. C'était l'assemblée de la 44e. grande élection.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

19 *mars*. — Arrêté du Grand Orient de France qui supprime la Loge des Neuf-Sœurs, à Paris, du nombre

des Loges régulières de sa correspondance pour cause 1779.
d'indécences commises par un abbé envers une jeune personne, destinée à l'initiation, dans une assemblée d'adoption tenue le 9 mars, et pour d'autres motifs d'irrégularité.

M. *de La Dixmerie* répondit à ce jugement par un mémoire très-piquant, et le G. O. révoqua son arrêt quelques mois après.

13 *juillet.* — La Loge de la Triple-Espérance, à Saint-Malo, fait passer un projet concernant l'armement, par les Francs-Maçons français, d'une frégate de 40 canons.

21 *novembre.* — M. *de Chaumont* prête serment au Grand Orient en qualité de Secrétaire particulier des commandemens de M. le duc *de Chartres* pour les affaires concernant la Franche-Maçonnerie.

Cette année le G. O. fait imprimer, pour la première fois, le tableau géographique de toutes les Loges. — Pour célébrer la naissance de *Madame* (Marie-Thérèse-Charlotte *de France*), fille de *Louis* XVI, il distribue de nombreuses aumônes aux familles indigentes.

§. II.

GRANDE-LOGE DE FRANCE.

Elle donne, le 24 juin, une fête à l'occasion de la naissance de *Madame*, et délivre neuf prisonniers détenus au Fort-l'Evêque pour mois de nourrice.

§. III.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

24 *mars.* — Constitutions à la Loge du *Tendre-Accueil*, à Angers.

24 *mai.* — Constitutions aux *Amis de la Vertu*, à Tours.

19 *juin.* — La Mère-L. fait l'achat d'une maison située

1779. à Paris, rue Coquéron, connue sous le nom de l'*Hôtel des Archives de la grande Chancellerie de France*, pour y établir le lieu de ses séances ; un terrain voisin est ajouté à l'acquisition.

Les discussions avec le G. O., relativement au titre de Mère-Loge écossaise, continuent ; elle publie un second mémoire contre le G. O.

16 *août*. — Constitutions à la Loge *la Zélée*, à Bayonne. — 27 *novembre*. Autres à la Loge *Olympique*, à Paris. — 24 *décembre*. Célébration de la fête de l'Ordre : la Mère-Loge reçoit au nombre de ses membres le célèbre et intrépide *Paul-Jones*.

Le même jour, pose de la première pierre des constructions nouvelles à faire sur le terrain de la rue Coquéron, avec les solennités usitées en Ecosse, par le G.-M. M. le marquis *de la Rochefoucault-Bayers*, accompagné de MM. *Troubat de Lasalle*, *La Fisse* et *Deleutre* (ce dernier grand Secrétaire), en présence d'un grand nombre de Frères. Des inscriptions et des médailles sont mises dans les fondations.

Les architectes habiles qui dirigèrent les travaux de ce nouveau Temple ne laissèrent subsister de l'ancienne construction que la galerie peinte par *Houet*, et sculptée par ces grands artistes qui, sous Louis XIII, appropriaient déjà à la France les beautés de la Grèce et de Rome, et préparaient la grandeur du siècle de Louis XIV. Cette galerie, qui offrait un vaisseau immense, fut réservée pour les travaux de la Mère-Loge dans ses grandes assemblées de communication. L'inauguration du monument fut faite avec solennité le 13 décembre de l'année suivante.

§. IV.

Histoire générale de l'Ordre en France.

A Paris, les Loges des Neuf-Sœurs, de la Candeur,

des Amis de la Vertu et autres ; dans les provinces, les Loges de l'Humanité, à St.-Quentin ; de l'Union-Parfaite, à Salins ; de la Triple-Union, à Reims, et un grand nombre d'Ateliers célèbrent, dans des fêtes, la naissance de *Madame*. On marie des pauvres filles ; on distribue des secours. 1779.

15 *juillet*. — M. le duc *de Chartres* s'étant rendu à Fécamp pour passer en revue un régiment de hussards, la Loge de la Triple-Unité de cette ville lui envoie une députation pour le complimenter. Le prince fait présent de son portrait à la Société.

Cette année, la Loge de la Triple-Union, à Reims, dépose à l'hôpital de cette ville un capital dont les intérêts devaient servir à faire apprendre un métier à de pauvres enfans élevés dans cette maison. En reconnaissance de la générosité des Francs-Maçons, le Bureau d'administration arrête que ces enfans porteront une médaille sur l'un des côtés de laquelle seront gravés les mots *Société bienfaisante*, et sur l'autre, *Charité*.

8 *octobre*. — *Cagliostro* fonde, à Strasbourg, une Loge selon le Rite égyptien.

ALLEMAGNE.

M. le docteur *Starke* convoque, à Mittau, les Frères et les Clercs de la Stricte-Observance ; il cherche à concilier leurs débats, mais il échoue dans ce projet. (*Anti-Saint-Nicaise*, p. 146.)

Schrœder, surnommé le *Cagliostro* de l'Allemagne, introduit dans une Loge de Sarrebourg une école de magie, de théosophie et d'alchimie.

26 *mars*. — Le magistrat d'Aix-la-Chapelle fait publier une ordonnance dans laquelle il rappelle l'excommunication lancée contre les Francs-M. ; il interdit les réunions, et inflige une amende de 100 florins d'or pour la première contravention, et de 200 pour la seconde ; enfin, de 300, ainsi

1779. que le bannissement, pour la troisième, contre ceux qui se permettront de tenir Loge chez eux, etc.

Par suite de ce décret, le dominicain Louis *Grëineman* et le capucin *Schuff* cherchent à exciter un mouvement populaire contre les Francs-Maçons, à Aix-la-Chapelle. Ils les signalent dans leurs sermons comme des impies, des infâmes et des conspirateurs contre la religion et l'état; ils leur imputent tous les crimes des Templiers. Plusieurs sont menacés dans les rues; d'autres poursuivis, etc. La Loge de la Constance et les Frères d'Aix-la-Chapelle font insérer dans le *Courrier du Bas-Rhin* des 5 et 22 mai 1779, une réponse énergique aux calomnies des révérends pères.

SUISSE.

1er. *avril.* — Traité d'union entre les commissaires du Grand-O. de Genève et ceux du Directoire Helvétique Romand. Ce traité fut ratifié le 29 mars 1780.

ANGLETERRE.

1780. Une Grande-Loge est établie à Madras; le brigadier-général *Horne* est nommé Grand-M. provincial.

L'état des finances de la Société occupe l'attention des membres des comités de communication. La masse des dettes était considérable, et le déficit avait été occasionné par les dépenses exigées pour la construction de la salle des séances de la G.-Loge. On arrête qu'il sera fait un appel de 2000 liv. sterl. aux membres de l'Ordre : une souscription est ouverte; la Grande-Loge décide que chaque souscripteur recevra une médaille d'honneur en témoignage de la reconnaissance des Frères. La souscription est remplie en peu de jours.

ÉCOSSE.

30 *novembre.* — La Grande-L. se réunit pour procéder

à la 45e. grande élection. Le comte de *Balcarras* est élu Grand-Maître, et lord *Addo* député Grand-Maître. 1780.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

L'énormité des dépenses de l'établissement du G. O. qui pesaient sur ses Officiers, en fait déserter un grand nombre. —3 *mars*, le Grand Orient supprime le droit de bienvenue de 150 liv. que chaque Officier était obligé de payer lors de sa nomination ; il fixe la redevance annuelle de chacun d'eux à 96 livres. — 7 *avril*. Décision portant que les chambres ne pourront délibérer qu'en la présence de sept Officiers ayant voix délibérative. — 29 *août*. Autre arrêté portant que la Grande-Loge du Conseil ne pourra délibérer que lorsqu'elle sera composée de quinze votans, etc. —Envoi aux Loges de règlemens particuliers pour leur gouvernement intérieur.

§. II.

GRANDE-LOGE DE FRANCE.

27 *décembre*. —Assemblée de communication de quartier. On nomme trois Présidens d'honneur pour suppléer, dans les travaux, S. A. S. le Grand-Maître.

§. III.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

1er. *mars*. —Constitutions à la Loge de *Saint-Jean de la Palestine*, à Paris. — 20 *mai*. Autres à la Loge de *la Parfaite*, à Nantes.

16 *septembre*. — La Mère-L. arrête qu'elle pourvoira aux frais de l'éducation de trois enfans de pauvres mili-

1780. taires jusqu'à ce qu'instruits d'un métier, ils puissent, par eux-mêmes, pourvoir à leur subsistance.

4 *octobre*. — M. *de Montausier* reçoit des pouvoirs de député pour établir la Maçonnerie philosophique à Saint-Domingue et dans les îles françaises.

27 *décembre*. — Assemblée de communication pour la fête de l'Ordre. Le marquis *de la Rochefoucault-Bayers* est réélu Grand-Maître.

§. IV.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

Le Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident, qui avait continué ses travaux à Paris, prend, dans une circulaire du 22 janvier, le titre de *Sublime Mère-Loge écossaise du Grand-Globe français, Souveraine Grande-L. de France*. Il propose par souscription un ouvrage intitulé : *Précis historique de la Franche-Maçonnerie française*. Cet ouvrage, s'il est vrai que le manuscrit en ait existé, n'a jamais été publié. C'est ce même Conseil qui eut la bassesse de faire imprimer les grades maçonniques de ses archives et de les proposer, par souscription, dans une circulaire du 22 janvier 1781, à raison de 6 fr. par livraison. Ce corps, autrefois recommandable, existait alors à Paris (composé de la lie des Maçons de la capitale) en rivalité avec le Grand Orient et la Grande-Loge de France ; mais, avili par son commerce de grades maçonniques, il ne subsista pas long-temps.

Janvier. — La Loge de la Fidélité, à Paris, fait frapper une médaille sur la face de laquelle était le buste du G.-Maître. Une députation en présente une épreuve en or à S. A. S., qui la reçoit et permet aux membres de la Loge de s'en décorer comme d'un bijou distinctif.

19 *avril*.—Fondation, à Narbonne, du Rite primitif par les supérieurs généraux majeurs et mineurs de l'Ordre des

des *Free and accepted Masons.* (Tels sont les termes de la patente constitutionnelle de ce Rite.) Il a été attaché à la Loge des Philadelphes sous le titre de *Première Loge de Saint-Jean réunie au Rite primitif au pays de France.* Le Rite primitif a été uni au Grand-O. par la Loge des Philadelphes, sur le rapport favorable du Directoire des Rites en 1806. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 194.) 1780.

29 *juin.*—S. A. S. le duc *de Chartres* préside les Loges réunies de Besançon. Après les travaux, les Frères lui donnent une magnifique fête à l'occasion de laquelle ils font illuminer la promenade publique du petit Champ-de-Mars, et construire une galerie de 950 pieds de long sur 60 de large.

6 *août.* — La L. de l'Humanité, à Crest, fait remettre à M. *Bouvet*, premier échevin de la ville, 15 louis pour joindre à la quête publique que les magistrats se proposaient de faire en faveur de malheureux incendiés.

Cette année, le Chapitre d'Ecosse jacobite d'Arras institue un Chapitre de Rose-Croix sous le titre d'*Arras de la Vallée de Paris.* Ce Chapitre a été réuni au G. O. en 1801.

ALLEMAGNE.

9 *septembre.* — Envoi de la première circulaire de convocation de toutes les Grandes-Loges écossaises de l'Europe au Convent de Wilhelmsbad. Une seconde circulaire en annonça l'ouverture pour le 15 octobre 1781; une troisième la prorogea au temps de Pâques 1782; enfin, une quatrième en fixa l'ouverture définitive au mardi 16 juillet 1782. (*V. cette année.*)

Fondation à Berlin de la Société dite *des Frères initiés de l'Asie.* Son système avait pour objet l'explication véritable de tous les symboles, signes et mots maçonniques.

1780. La Société des Asiatiques a donné lieu à beaucoup d'écrits polémiques en Allemagne. M. *Rolling* a imprimé à Berlin, en 1787, une brochure dans laquelle il dévoile les mystères de cette secte.

Cette année, le système des Templiers est attaqué publiquement comme contraire aux gouvernemens et comme séditieux, dans une brochure intitulée : *La Pierre d'achoppement* ou *le Rocher du scandale*, par M. *Starke*.

HOLLANDE.

Le prince *de Hesse-Cassel* et le prince Louis *de Waldelck* présentent à la Grande-Loge, le 27 décembre, la ratification d'un traité d'alliance conclu dans la même année entr'elle et le prince Ferdinand duc *de Brunswick* et *de Lunebourg*, G.-M. des Loges d'Allemagne.

POLOGNE.

Mai. — *Cagliostro* institue une Loge égyptienne à Varsovie. Le 2 juin il propose à ses adeptes d'opérer le grand œuvre en leur présence : on lui prête une maison de campagne dans laquelle il commence ses travaux ; il les continue jusqu'au 27 en présence d'une nombreuse assemblée de dupes : ce jour, il devait casser l'œuf philosophique et faire voir le succès de la transmutation ; mais on apprend que le grand Cophte est parti emportant une somme d'or considérable et pour 2500 ducats de diamans. (*Cagliostro démasqué à Varsovie*, etc., *p.* 46.)

ANGLETERRE.

1781. La Grande-Loge d'Allemagne nomme pour son représentant auprès de la Grande-Loge d'Angleterre John *Leonahrdi*. Ce choix est agréé.

Cette année, la G.-L. d'Angleterre fait de nouveaux et inutiles efforts pour entrer dans la correspondance des

Grandes-Loges d'Ecosse et d'Irlande : celles-ci persistent 1781.
à ne reconnaître que la Grande-L. des anciens Maçons.

5 *septembre*. — Constitution d'une G.-L. provinciale à New-Yorck ; cette Grande-L. se déclara indépendante en 1787.

ÉCOSSE.

30 *novembre*. — Assemblée pour la 46e. grande élection. Le comte *de Balcarras* et lord *Haddo* sont réélus, l'un Grand-Maître et l'autre député Grand-Maître.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

6 *mars*. — Le Directoire écossais de Septimanie, séant à Montpellier, ayant formé, le 22 janvier précédent, une demande d'aggrégation au G. O. conforme au traité fait avec les Directoires écossais en 1776, on arrête que ce même concordat sera commun au Directoire impétrant.

La Loge provinciale de la Vraie-Espérance, à Fridérichten, transmet au G. O. le projet d'une banque de fortune dont les bénéfices devaient être destinés à former un établissement de bienfaisance en faveur des Maçons malheureux. Cette Grande-Loge invite le G. O. et toutes les Loges de France à souscrire. Le 6 avril, le Grand O. décide que ce projet ne doit être considéré que comme un objet civil, qui tendrait d'ailleurs à faire sortir des fonds du royaume, et que les règlemens de la Maçonnerie ne permettent pas de s'en occuper.

24 *avril*. — On propose une souscription pour un acte de bienfaisance annuel à exercer en faveur des orphelins dits enfans trouvés, à Paris : ce plan, examiné dans huit assemblées du G. O. et approuvé du ministre, a échoué. Il a été renouvelé en 1796 sans plus de succès.

1781. 5 *novembre*. — Toutes contestations entre le G. O. et la Mère-Loge du Rite philosophique sont conciliées par un concordat passé entre les commissaires des deux corps. La Mère-Loge renonce à prendre son titre à l'égard du G. O. seulement, et consent à ne le conserver, dans sa correspondance, qu'à l'égard des LL. de la constitution du Rite philosophique. Le droit de constituer des Loges dans l'étranger lui est réservé, mais elle consent encore à employer l'expression *agréger* au lieu de celle *constituer* dans les établissemens qu'elle pourra former dans l'intérieur de la France, etc. (*État du G. O.*, *t.* 4, 2e. *part.*, *p.* 19. — *Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 165.)

17 *novembre*. — Le Grand-Orient admet en principe qu'un corps constituant ne doit pas se permettre d'établir des Loges dans un état où des Maçons reconnaissent déjà la juridiction d'un autre corps constituant ; que si le premier délivre des constitutions pour un pays où la Franche-Maçonnerie n'est pas encore établie, il ne doit le faire qu'avec l'intention d'y jeter les fondemens d'un Grand-O. national.

C'est après avoir manifesté ces sentimens qu'il établit, à Varsovie, une commission à l'effet d'y constituer des Loges et d'y fonder un G. O., lorsqu'elles seront en nombre suffisant.

§. II.

GRANDE-LOGE DE FRANCE.

On lit, dans l'assemblée de communication, une lettre de la Loge de la Concorde des Centrons, à Moutier en Savoie, sollicitant la correspondance de la Grande-Loge. « Nous pensons », dit cette Loge, « que la correspon- » dance entre les vrais Maçons devient plus nécessaire » depuis qu'une prétendue réforme, en France, cherche » à s'étendre de toutes parts et à saper les fondemens des » travaux des vrais enfans de la veuve ; etc. »

§. III.

Mère-Loge du Rite écossais Philosophique.

24 *juin.* — Constitutions à la Loge de l'*Amitié Fraternelle*, auprès du régiment de Belsunce, dragons. 1781.

26 *novembre.* — La Mère-Loge, à l'occasion de la naissance de monseigneur le Dauphin, fait chanter, dans l'église de Saint-Eustache, une messe en musique de la composition de *Floquet*, qui dirige lui-même l'orchestre. Madame la princesse *de Lamballe* ainsi qu'un grand nombre de dames et de seigneurs de la cour assistent à la solennité. La Mère-Loge se réunit dans son local immédiatement après, et arrête qu'elle se chargera de l'éducation de tous les pauvres enfans mâles nés, le même jour que monseigneur le Dauphin, sous la paroisse de Saint-Eustache.

Le concordat entre les commissaires du G. O. et ceux de la Mère-Loge, relatif à son titre, reçoit la sanction de l'assemblée générale.

28 *décembre.* — Assemblée pour la fête de l'Ordre et la célébration de la victoire remportée, le 5 septembre, sur les Anglais, dans la baie de Chesapeack.

§. IV.

Histoire générale de l'Ordre en France.

2 *avril.* — Le nommé *Maingot*, porteur de lanterne magique, chargé d'une femme et de trois enfans, après avoir passé l'hiver de 1780 à Metz, où il avait montré des mœurs et de l'honnêteté, avait amassé 45 écus qu'il destinait à sa famille, lorsqu'il fut attaqué sur la grande route, à quatre lieues de la ville : on lui vola son argent, après lui avoir donné dix-sept coups de sabre. Une Loge de cette ville, instruite de ce malheur, lui fait remettre une

1781. somme égale à celle enlevée, et lui fournit, en outre, les secours nécessaires pour retourner en Savoie, sa patrie.

ITALIE.

Ferdinand IV, roi de Naples, renouvelle, cette année, l'édit qui défend aux Francs-Maçons de s'assembler. (*Das Ganze aller geh. Verb.*, etc.)

ANGLETERRE.

1782. 1er. *mai.* — S. A. R. le duc *de Cumberland* est élu Grand-Maître. — La Grande-Loge institue, cette année, l'office de Grand-Maître adjoint (acting grand Master), et nomme à cette dignité Thomas *Howard*, comte d'*Effingham.* L'écuyer Rowland *Holt* est choisi pour député Grand-Maître.

S. A. R. le duc *de Cumberland* conserva son office jusqu'à la fin de 1790.

Mille liv. sterl. provenant de la caisse de charité sont placées dans les fonds publics.

ÉCOSSE.

30 *novembre.* — Assemblée pour la 47e. grande-élection. David, comte *de Buchan*, est élu Grand-Maître; Nathaniel *Spens* est élu député Grand-Maître.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

18 *janvier.* — Les commissaires nommés par le G. O. pour présenter une nouvelle rédaction des hauts grades ne s'occupant pas de ce travail, le G. O., fatigué de ces lenteurs, nomme une chambre dite *des Grades*, chargée spécialement de cet objet.

Arrêté portant qu'aucune Loge, ou aucun Maçon, ne

pourra envoyer directement aux autres Loges des projets généraux concernant la Franche-Maçonnerie, quel que soit leur objet; que tout projet doit être adressé directement au G. O., qui, après examen, se chargera de le transmettre aux Loges et en suivra l'exécution. 1782.

Dénonciation au G. O., par le Grand-Orateur, contre la Mère-L. du Rite philosophique, comme ayant installé à Paris la Loge de St.-Alexandre d'Ecosse. Il joint à cette dénonciation la lettre d'invitation qu'il avait reçue de cette Loge pour assister à la cérémonie et au dîner qui devait avoir lieu à la suite. Le Grand Orient nomme un rapporteur. Le parti des Exclusifs qui existait alors au G. O. voyait de mauvais œil le traité fait entre ce corps et la Mère-Loge, et faisait des efforts inutiles pour le faire rompre.

§. II.

GRANDE-LOGE DE FRANCE.

4 *janvier.* — Réunion en assemblée générale pour célébrer la naissance de monseigneur le Dauphin.

§. III.

MÈRE-LOGE DU RITE PHILOSOPHIQUE.

2 *janvier.*—M. le duc *de Luxembourg* écrit à la Mère-Loge une lettre de félicitation sur le concordat passé avec le G. O. de France.

La Loge de la Candeur avait proposé aux Loges de France une souscription pour l'armement d'un vaisseau de quarante pièces de canons, nommé *le Franc-Maçon*, lequel devait être monté par des officiers Maçons, et commandé par un capitaine aussi Maçon. La Mère-Loge rejette cette proposition comme contraire aux principes de l'institution maçonnique.

21 *octobre.* — Constitutions à la Loge de *Saint-Jean*

1782. *d'Ecosse de Jérusalem*, à Lyon. — 31. — Autres à la Loge des *Frères-Réunis*, à Perpignan. — 27 *novembre*. — Pareilles constitutions à la Loge de *la Constance*, à Aix-la-Chapelle.

§. IV.

Histoire générale de l'Ordre en France.

14 *janvier*. — La Loge des Neuf-Sœurs célèbre une fête à l'occasion de la naissance de monseigneur le Dauphin ; la plus grande partie des Loges de Paris et de celles du royaume en font autant.

ALLEMAGNE.

Le baron *de Waechter*, ambassadeur danois à Ratisbonne, chancelier du Prieuré allemand de la septième province, propose de donner une nouvelle organisation au système des Templiers : il déclare être possesseur des vrais secrets de l'Ordre, et offre d'en faire part à un petit nombre de Frères pour fonder, avec eux, le noyau d'une nouvelle réforme. Les Directoires allemands supposent que le baron est un agent des Jésuites, et n'acceptent point sa proposition. (*Beytrag zur neuesten Geschichte*, etc., *p.* 150.)

Jean-Pierre *Gogel*, G.-M. provincial de la Franconie, meurt à Francfort sur le Mein ; son décès cause l'extinction de la Grande-Maîtrise instituée par la Grande-Loge d'Angleterre. Cet événement ne contribua pas peu à donner naissance au régime Eclectique.

16 *juillet*. — Ouverture du Convent de Wilhelmsbad, près de Hanau, sous la présidence du duc *Ferdinand de Brunswick*.

Dans ce Convent préparé par celui des Gaules tenu à Lyon en 1778, et qui avait été assemblé sous le prétexte

d'une réforme générale dans l'Ordre maçonnique, dix 1782.
questions furent proposées : les principales tendaient à savoir si l'on devait considérer l'Ordre maçonnique comme une société purement conventionnelle, ou bien si l'on pouvait déduire son origine d'un Ordre plus ancien, et quel était cet Ordre? Si l'Ordre avait des supérieurs généraux alors existans? Quels étaient ces supérieurs? Comment on devait les définir? S'ils avaient la faculté de commander ou celle d'instruire, etc.? Aucune de ces questions ne fut agitée : on se borna à déclarer que les MM. n'étaient pas les successeurs des Templiers ; on institua un Ordre de la Bienfaisance, et le duc *Ferdinand de Brunswick* fut mis à la tête des Loges réformées. Une chose remarquable, c'est qu'à la 28e. séance, la Loge écossaise de Frédéric au Lion d'Or envoya, au Convent, un mémoire accompagné d'une lettre du prince *Frédéric de Brunswick*, dans lequel elle offrait de communiquer de nouvelles connaissances, d'indiquer les supérieurs majeurs inconnus, d'envoyer sous peu le grand Rituel manuscrit conservé par les Frères *Clérici*, etc., et que le Convent détermina que l'assemblée avait renoncé à tous supérieurs inconnus et cachés ; qu'elle avait arrêté de nouveaux Rituels ; enfin, que les anciens étaient inutiles à la réforme. (*Actes du Conv. de Wilhelmsbad*, nos. 161, 162, 164. — *De Conventu generali Latomorum.* — Mirabeau, *de la Monarchie prussienne, art. Religions.* — *Instruction secrète à l'usage du Chap. préfect. de Bourgogne, manuscrit de la Bibl. du Rite phil.*, etc.)

Il est certain que ce Convent n'eut d'autre objet que celui d'écarter de la Franche-Maçonnerie le système templier, et de mettre *Ferdinand de Brunswick* à la tête des Loges réformées : aussi eut-on grand soin d'en éloigner tous ceux qu'on connaissait pour manifester une opinion contraire ; on leur refusa l'entrée de l'assemblée, et par-

1782. ticulièrement aux députés du Chapitre et de la Mère-Loge de la Croissante aux Trois-Clefs, de Ratisbonne, et au Frère marquis de C. D. B. (*Eques à capite Galeato*) comme représentant la Loge des Amis-Réunis de Paris. (*De Conventu generali Latomorum*, p. 138.)

Jean-Guillaume *Zinnendorf* meurt à Berlin dans le cours de cette année.

SUISSE.

Les deux Directoires helvétiques envoient des députés au Convent de Wilhelmsbad. Le docteur *Lavater*, G.-M., est nommé pour présider la députation.

Novembre. — Le Conseil de Berne interdit l'exercice de la Franche-Maçonnerie dans les états de sa domination. Le Directoire helvétique romand, pour se conformer à ces défenses, prononce la dissolution de toutes les Loges du canton; lui-même donne l'exemple de la soumission en discontinuant ses assemblées; mais il pourvoit au maintien de ses relations extérieures en érigeant un comité de trois membres investis de pouvoirs nécessaires, et qui ne devaient signer la correspondance qu'en caractères symboliques : il prend encore d'autres mesures pour la direction des Loges de sa constitution hors du territoire de Berne, en nommant auprès d'elles des grands-Inspecteurs revêtus de pouvoirs suffisans.

SUÈDE.

20 *décembre.* — Grand incendie à Gothembourg : dans l'espace de vingt heures, 168 édifices sont réduits en cendres; la belle Loge des Francs-Maçons et les établissemens de bienfaisance qui en dépendaient sont la proie des flammes.

HOLLANDE.

La Grande-L., convoquée au Convent de Wilhelmsbad, y député MM. *Schwartz* et le baron *de Horn*. 1782.

ANGLETERRE.

23 *novembre*. — La Grande-Loge ajoute aux offices ordinaires celui de Grand-Peintre en portraits. W. *Peters* est élu en cette qualité. 1783.

ÉCOSSE.

30 *novembre*. — David comte *de Buchan* et Nathaniel *Spens* sont réélus Grand-Maître et député Grand-Maître dans l'assemblée de la 48e. grande élection.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

16 *mai*. — Circulaire aux Loges pour les inviter à adresser à la Chambre des grades, instituée en 1782, tous les degrés maçonniques dont elles sont en possession, afin de mettre cet Atelier à même de les examiner, les apprécier et les réduire.

Arrêté qui invite les Loges de Paris à ne donner l'initiation à aucune personne qui n'aurait pas trois mois de domicile fixe en cette ville. — Autre portant que toutes les affaires qui seront traitées dans les Chambres seront énoncées sommairement dans les lettres de convocation. — Autre arrêté portant que tout député a le droit de consulter les opérations et projets du Grand O., et d'en prendre la copie lui-même, sans pouvoir exiger que des expéditions lui en soient délivrées par les employés au Secrétariat.

§. II.

GRANDE-LOGE DE FRANCE.

1783. 27 *décembre.* — Réunion en assemblée de communication de quartier. Elle fait passer à ses Ateliers le tableau de ses Grands-Officiers et la nomenclature des Loges. de sa juridiction au nombre de 352, tant à Paris que dans les provinces.

§. III.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

M. *de Beyerlé*, conseiller au parlement de Nancy, propose à la Mère-Loge de souscrire pour son ouvrage intitulé : *Essais sur la Franche-Maçonnerie*. Le 6 *février*, une délibération, conforme au désir de l'auteur, est prise sur le rapport de M. *de Pescheloche*.

15 *février*. — Constitutions à la Loge des *Frères Choisis*, à St.-Pierre de la Martinique ; à celle de l'*Étoile Polaire*, à Abbeville, et à la Loge de *Saint-Jean de Sully*, à Saint-Flour.

12 *mars*. — Assemblée en travaux symboliques pour initier François *Frist*, ancien militaire, âgé de 103 ans.

2 *avril*. — Constitutions à la Loge de *la Parfaite-Amitié et Triple-Union*, à Rheims.

Une bulle de Son Ex. le Grand-M. des Loges réunies dans la Basse-Saxe, la Pologne prussienne, la Livonie et la Courlande, en date du 11 juillet 1776, avait institué M. *Boileau*, médecin à Paris, Grand-Supérieur national des Loges et Chapitres du régime écossais philosophique en France, avec pouvoir de créer, quand les circonstances le permettraient, un Tribunal Chef-d'Ordre et des Tribunaux suffragans dont les membres, sous le titre de Grands-Inspecteurs-Commandeurs, seraient chargés du maintien du dogme et de la haute administration du

Corps, etc. Le 17 octobre 1783, M. *Boileau* fonde le Tribunal Chef-d'Ordre à Paris et lui transporte tous ses droits conformément à ses instructions ; il transmet encore son titre de Grand-Supérieur national à M. le baron *de Bromer*, qui fut, alors, choisi pour président, ainsi qu'à tous ses successeurs légitimement élus (1). 1783.

31 *juillet*. — Constitutions à la Loge du *Vrai-Zèle*, à Auxerre. — 23 *octobre* — . Autres Constitutions à la Loge militaire des *Trois-Frères réunis*, à Versailles.

10 *décembre*. — La Mère-Loge et les Loges du régime, de Paris et de Versailles, se réunissent et font chanter, dans l'église des Petits-Pères de la place des Victoires, un *Te Deum* en musique de la composition de *Floquet*, à l'occasion de la paix publiée en 1783.

27. — Arrêté portant qu'un Vénérable ne peut être élu deux années de suite sans une autorisation expresse du Chapitre métropolitain. — Le même jour, M. *Dubuissonnais* fait don, aux archives, de l'épée dont le feu prince *de Clermont* se servait pour présider la G.-L. de France.

---

(1) Il n'existe en France que cinq Tribunaux réguliers de la Constitution du Tribunal Chef-d'Ordre ; savoir, le Tribunal de Douai, attaché à la Loge de la *Parfaite-Union* ; — le Tribunal de Puylaurens, attaché à la Loge de la *Parfaite-Amitié* ; — le Tribunal de Toulouse, attaché aux Loges de la *Sagesse et de l'Union* ; — le Tribunal d'Angers, attaché à la Loge du *Père de Famille* ; — le Tribunal de Dunkerque, attaché à la Loge de l'*Amitié et Fraternité*. Deux autres, qui avaient été établis pour la France, se trouvent maintenant dans l'étranger depuis la révolution de 1814 ; savoir, le Tribunal d'Anvers, attaché à la Loge des *Elèves de Thémis*, et celui de Bruxelles, attaché à la Loge de *la Paix*.

Ces Tribunaux ne doivent pas être confondus avec les Chapitres du 31e. degré du Rite ancien et accepté : les rites, cérémonies, attributions et décorations des membres de ces Chapitres n'ont aucun rapport avec ceux des Tribunaux du Rite philosophique.

Nous avons fait graver, *pl.* 2, *fig.* 2, la décoration des Grands-Inspecteurs-Commandeurs de ce dernier régime.

§. IV.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

1783. Le marquis *de Thomé* fonde, à Paris, une Loge dans laquelle il introduit le système de Swedenborg. (*Actes du Convent de Paris*, Ms.)

ALLEMAGNE.

18 et 21 *mars*. — Circulaires des Grandes-Loges provinciales de Francfort sur le Mein et de Wetzlar, annonçant la fondation du régime Eclectique, et contenant l'envoi de ses règlemens et des motifs d'après lesquels les Frères de cette réforme déclarent renoncer à toute spéculation magique, cabalistique, templière et autres folies de la Stricte-Observance, pour s'en tenir à la Franche-Maçonnerie dans la pureté de son institution et aux règlemens de la Grande-Loge d'Angleterre décrétés en 1723.

28 *novembre*. — Circulaire de la Loge aux Trois-Globes de Berlin, annonçant qu'elle exclura de son Association toutes les Loges qui dégraderaient la Franche-Maçonnerie au point d'y introduire les principes de l'Illuminatisme.

ITALIE.

28 *janvier*. — Édit du roi de Naples qui rapporte toutes les interdictions prononcées par le passé contre la Franche-Maçonnerie, et annule toutes les peines encourues par les Francs-Maçons dans quelque occasion que ce soit. — Le même édit charge la *Junta* de surveiller les réunions maçonniques comme une chose qui, si elle n'est pas dangereuse à l'État, pourrait le devenir. (*Das Ganze aller geh. Verb.*, etc.)

ANGLETERRE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE D'ANGLETERRE.

1784. La Grande-Loge d'Angleterre déclare irrégulière et in-

voque l'autorité civile pour faire dissoudre une société maçonnique qui s'était formée dans la prison de Benck, considérant cet établissement comme inconvenant et contraire à la dignité de l'Ordre. 1784.

§. II.

GRANDE-LOGE DES ANCIENS MAÇONS.

27 *décembre*. — Guillaume *Randaal*, comte de Kellie, est élu Grand-Maître ; il conserva son office jusques en l'année 1791 inclusivement.

ECOSSE.

L'impératrice de toutes les Russies fait inviter la G.-L. d'Ecosse à envoyer des députés à St.-Pétersbourg pour y établir une Loge écossaise sous le titre de Loge Impériale. La Grande-Loge défère avec empressement aux désirs de cette Souveraine. Des constitutions sont accordées.

30 *novembre*. — Assemblée pour la 49e. grande élection. Lord *Haddo* est élu Grand-Maître, et Nathaniel *Spens* député Grand-Maître.

FRANCE.

§. Ier.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

Des constitutions sont accordées dans le cours de cette année ; savoir, le 3 *mars*, à la Loge de la *Parfaite-Union*, à Douai. — Le 24 *juin*, à la Loge des *Amateurs de la Sagesse*, à Marseille, et à celle des *Frères-Réunis*, à Tournai, et le 26 *avril*, aux Loges de l'*Humanité*, au Petit-Goave, île et côte St.-Domingue ; de l'*Unanimité* à St.-Domingue, et du *Patriotisme* à Versailles.

§. II.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

M. *de Montmorenci*, prince de Luxembourg, accepte

1784. la dignité de Grand-Maître Protecteur du Rite égyptien de *Cagliostro*. (*Actes du Convent de Paris*, Ms.)

5 *juillet*. — Fondation à Paris de la Mère-Loge d'adoption du même Rite.

24 *août*. — Réunion des Francs-Maçons de la douzième classe du régime des Philalètes à Paris. L'on arrête qu'on assemblera en Convent tous les Frères instruits de tous les pays et de tous les Rites pour parvenir, par le concours des lumières, par le rapport des observations et l'examen des traditions orales et écrites, à éclaircir les points les plus essentiels de la doctrine, et à déterminer la nature, l'origine, la filiation historique ainsi que l'état actuel de la vraie science maçonnique ; enfin, son but réel et les moyens les plus sûrs pour parvenir à le connaître.

14 *septembre*. — Signature et envoi de la première circulaire de convocation : elle annonce l'ouverture du Convent pour le mardi 15 février 1785.

26 *octobre*. — Arrêté portant que le Grand Orient de France ne sera pas appelé à cette assemblée, quoique la proposition en eût été faite dans une précédente séance.

13 *novembre*. — M. *Savalette de Langes* est nommé président du Convent ; M. le baron *de Gleichen*, Commandeur des Ordres de Danemarck, et M. le marquis de C. D. B., sont nommés Secrétaires, l'un pour la langue allemande, et l'autre pour la langue française.

Envoi de la seconde circulaire et des proponenda (1).

28 *décembre*. — Lecture au Convent de lettres du prince *Ferdinand de Brunswick* et *de Luneboürg*, de MM. de *Saint-Martin* et *Mesmer*, dans lesquelles ils refusent de participer aux opérations de cette réunion.

---

(1) Voyez au Supplément n°. 13, pièces relatives au Convent de Paris, pièce B.

ALLEMAGNE.

ALLEMAGNE.

22 *juin.* — L'électeur Charles-Théodore *de Bavière* fait publier dans ses états la défense absolue de toute communauté, société ou confraternité secrètes non approuvées par les lois. 1784.

25 *août.* — Circulaire de la Loge de Théodore au bon Conseil, de Munich, à toutes les Loges de l'Allemagne, dans laquelle elle réclame contre les procédés de l'électeur à l'égard des Francs-Maçons. Cette Loge en adresse une seconde, au même sujet, en 1785.

BOHÊME.

Prague ayant été inondé par un débordement de l'Eger la nuit du 28 février, les Frères de la Loge de la Vérité et Concorde, de cette ville, sauvent des flots un grand nombre d'habitans, au péril de leur vie. Peu de jours après le désastre, les quatre Loges de Prague se réunissent et distribuent 1500 florins aux familles ruinées : les Francs-Maçons se rendent ensuite aux portes des églises pour réclamer la bienveillance publique, et obtiennent, après trois jours, une collecte de 11,000 florins.

POLOGNE.

27 *février.* — Fondation d'un G. O. pour la Pologne et le grand duché de Lithuanie, par les députés des LL. de *Catherine à l'étoile du Nord*, à Varsovie; de la *Parfaite-Union*, à Wilna; de la *Constance couronnée*, à Posen; du *Parfait-Mystère*, à Dubno; du *Temple d'Isis*, du *Bouclier du Nord*, de la *Déesse Éleusis*, à Varsovie; du *Lithuanien-Zélé*, du *Bon-Pasteur*, du *Temple de la Sagesse*, à Wilna; de *l'Heureuse-Délivrance*, à Grodno; enfin, de l'*Aigle-Blanc* et de l'*École de la Sagesse*, à Posen. (*Act. déclarat. du G. O. de Pologne*, p. 3.)

ITALIE.

1784. Cette année la Franche-Maçonnerie est proscrite dans les états du prince de Monaco par une ordonnance qui fut renouvelée l'année suivante.

ANGLETERRE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE D'ANGLETERRE.

1785. La Grande-Loge fait un règlement concernant les députés Grands-Maîtres provinciaux et les Grands-Gardiens.

§. II.

GRANDE-LOGE DES ANCIENS MAÇONS.

2 *septembre*. — Réunion sous la présidence du G.-M. William *Randall*, comte d'Antrim. — On prend divers arrêtés relatifs aux fonctions et aux priviléges du Grand-Secrétaire ; on décide qu'il doit régler l'ordre des processions aux funérailles et autres cérémonies publiques. — Le même jour, arrêté portant que ce Frère recevra des appointemens selon l'ancien usage.

ÉCOSSE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE DE SAINT-JEAN D'EDIMBOURG.

1er. *août*. — Cérémonie de la pose de la première pierre du pont du Sud à Edimbourg, par le Grand-M. lord *Haddo*, les Officiers de la Grande-Loge et les Loges de la ville et des environs. On introduit dans la pierre une plaque de métal sur laquelle était gravée l'inscription suivante :

Annuente Deo optimo maximo,
Regnante Georgio III, Patre Patriæ,

1785.

Hujus pontis,
Quo vici extrà mœnia Edinburgi,
Urbi commodè adjungerentur,
Aditumque non indignum tanta urbs haberet,
Primum lapidem posuit
Vir nobilis Georgius Dominus Haddo,
Antiquissimi sodalitii Architectonici,
Apud Scotos curio maximus,
Plaudente amplissimâ fratrum coronâ,
Immensâque populi frequentiâ
Opus,
Utile civibus, gratum advenis,
Urbi decorum, patriæ honestum,
Diù multumque desideratum,
Consule Jacobo Hunter Blair,
Incepti auctore indefesso,
Sanciente Rege Senatuque Britanniæ
Approbantibus omnibus,
Tandem inchoatum est
Ipsis Kalendis Augusti,
A. D. MDCCLXXXV.
Æræ Architectonicæ 5785.
Q. F. F. Q. S.

30 *novembre*. — Assemblée pour la 50e. grande élection. Lord *Haddo* et Nathaniel *Spens* sont réélus, l'un Grand-Maître, et l'autre député Grand-Maître.

§. II.

GRANDE-LOGE ROYALE DE H-D-M. DE KILWINNING.

La Grande-Loge royale de l'Ordre de H-D-M. de Kilwinning était sortie, depuis quelques années, du nuage qui l'enveloppait, et tenait ses séances à Edimbourg. La

*

1785. Grande-Loge de St.-Jean la voit avec envie, quoique la Grande-Loge royale eût renoncé aux travaux symboliques dont elle lui avait abandonné la direction, pour s'en tenir à ceux des hauts grades : néanmoins, les membres de la Grande-Loge de St.-Jean y reçoivent les hauts degrés que la Grande-Loge royale confère à plusieurs d'entr'eux, et notamment à quelques Grands-Maîtres, tels que les comtes *de Lewen* et *de Melleville*, le chevalier Adolphe *Oughton*, milord *Westhalt*, le chevalier William *Forbes*, etc.

La Grande-Loge de H-D-M. de Kilwinning est en possession du titre de *Grande-Loge de l'Ordre royal*, parce que les rois d'Ecosse, suivant la tradition, l'ont autrefois présidée en personne, et que le roi Robert *Bruce*, fondateur de cet Ordre, s'est réservé le titre de Grand-Maître pour lui et ses successeurs.

Depuis la réunion de l'Ecosse, les rois d'Angleterre sont, de droit, Grands-Maîtres de l'Ordre de H-D-M.

Les travaux de cette Grande-Loge sont présidés par un député Grand-Maître, qui prend le titre de Gouverneur, sous le nom caractéristique de *Visdom*, qui veut dire sagesse. (*Voir la lettre de M.* Demurdock, *du* 14 *octobre* 1786, *imprimée dans l'Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 135.)

FRANCE.

§. Ier.

Mère-Loge du Rite écossais philosophique.

Le marquis de *la Rochefoucault* et le docteur *Lafisse* ayant été invités au Convent de Paris comme sociétaires de la Mère-Loge du Rite philosophique, elle arrête, le 27 janvier, qu'elle interdit expressément à ses membres d'assister à cette assemblée, attendu qu'il n'appartient pas à des

Frères isolés de son Association de donner des renseignemens sur ses dogmes ; que ces documens doivent émaner du chef-lieu du Rite lui-même, s'il juge à propos de les donner. 1785.

20 *juillet.* — Des constitutions sont accordées à la Loge de l'*Amitié*, à Besançon. — 27. La Mère-Loge arrête qu'elle ne reconnaît pas le Rite égyptien, et qu'il sera adressé une circulaire à toutes les Loges et à tous les Chapitres de l'Association du régime philosophique pour les inviter à se garantir des novateurs en Maçonnerie, lesquels sont d'autant plus dangereux, qu'ils éloignent les véritables Maçons du but auquel doivent tendre les FF. de l'Ordre ; et attendu que M. *Devismes*, l'un de ses membres, a été signalé pour faire partie de la Loge de la Sagesse-Triomphante, travaillant sous le regime égyptien, à Lyon, la Mère-Loge arrête qu'il se rendra à Paris pour rendre compte de sa conduite.

§. II.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

Il existait à Paris un corps de Maçons qui s'intitulait *Grand Chapitre général de France*. Il s'était formé des débris de l'ancien Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident et de quelques Maçons possédant les hauts degrés : il se prétendait le plus ancien Chapitre des hauts grades en France. Le docteur *Gerbier* paraît au milieu de l'une de ses assemblées et soutient que le grand Chapitre général est moins ancien que celui qu'il préside : à l'appui de son assertion, il présente la constitution, en langue latine, d'un Chapitre de Rose-Croix, prétendue émanée d'Edimbourg en 1721 ; il séduit les membres du grand Chapitre et détermine le concordat du 24 mars 1785, qui unit à ce corps le soi disant Chapitre de Rose-Croix.

1785. On trouvera dans l'*Histoire de la Fond. du G. O. de France*, p. 127, une discussion sur le titre de 1721, ainsi que la preuve que cette pièce est fausse et qu'elle a été fabriquée dans la capitale.

15 *février*. — Ouverture du Convent de Paris sous la présidence de M. *Savalette de Langes*. On arrête les règlemens de l'assemblée et l'on dresse le tableau général des noms des membres convoqués à cette réunion (1).

19. — Le Convent de Paris arrête que les circulaires et proponenda seront envoyés à *Cagliostro*, qui se faisait aussi appeler le comte *Félix*. — 10 *mars*. Celui-ci répond au Convent, lui promet la vérité, et de *faire voir, par des actes et des effets visibles, Dieu et les esprits intermédiaires qui existent entre l'homme et lui :* mais il exige, avant tout, que la bibliothèque et les manuscrits des archives de la Loge des Philalètes soient livrés aux flammes (2).

26 *mai*. — Fermeture du Convent de Paris.

ALLEMAGNE.

Cette année, la nouvelle secte qui s'était introduite dans les Loges d'Allemagne sous le manteau des formes maçonniques, et dont les membres se dénommaient *Frères initiés de l'Asie*, excite l'attention de la police. (*V*. 1780.)

2 *mars*. — Edit de l'électeur de Bavière qui prohibe les sociétés secrètes, et notamment celles connues sous les noms d'Illuminés et de Francs-Maçons. Cette dernière Société est indiquée comme ayant dégénéré de sa primitive institution (3).

27 *avril*. — Le duc Maximilien-Jules-Léopold *de Brunswick* perd la vie en s'efforçant de sauver plusieurs

(1) Supplément n°. 13, *lettres* A et C.
(2) V. la Corresp. inédite de *Cagliostro*, Sup. n°. 13, *lettre* D.
(3) Supplément n°. 8.

personnes victimes d'une inondation de l'Oder. Les Loges 1785.
de Brunswick éternisent cet acte de philantropie par une médaille. (*On la trouve gravée sous le n°.* 12 *dans le* 2e. *vol. du* Jahrbuch der Maurerey, *p.* 308.)

16 *août.* — Ordonnance de S. A. électorale de Bavière, contenant injonction à tous employés civils et militaires de déclarer s'ils font partie de la secte des Illuminés, et à ceux qui en seraient membres de l'abandonner sous peine de prison et de perte de leurs emplois.

12 *octobre.* — *Weishaupt* est déposé de sa chaire de professeur en l'université d'Ingolstad, comme Maître de Loge fameux et rebelle aux ordres de son souverain.

1er. *décembre.* — L'empereur *Joseph* II fait passer aux gouverneurs de ses provinces des instructions relatives à la multiplicité des Loges ; il en réduit le nombre pour chaque ville à deux ou trois au plus, et ordonne que la liste des membres ainsi que la note indicative des jours d'assemblées seront données annuellement aux magistrats civils (1).

Le grand-duc de Bade publie, cette année, à Manheim un rescrit qui interdit toutes les assemblées secrètes. Il enjoint à tous employés civils et militaires de s'obliger par serment à ne plus, à l'avenir, faire partie d'aucune réunion de ce genre, à peine de punition. Les Loges obéissent à ces ordres, et celle de Saint-Charles de la Concorde, qui avait été constituée par la Grande-Loge de Royale-Yorck de l'Amitié, à Berlin, y renvoie ses constitutions et y dépose ses archives. C'est cette même Loge qui, par la suite, forma le noyau de celles qui se réunirent, en 1806, pour composer le G. O. de Bade tel qu'il existait en 1813.

---

(1) Supplément n°. 9.

SUISSE.

1785. *Janvier.* — Conférence des Maçons suisses, dans la ville de Zurich, pour délibérer sur les réponses à faire aux proponenda du Convent de Paris. Ils arrêtent qu'ils ne prendront aucune part aux opérations de cette assemblée.

Après la fermeture du Convent de Paris, la commission intermédiaire, persuadée que l'assemblée avait été peu nombreuse parce que le lieu de la convocation (Paris) n'avait point été agréable à la plupart des personnes invitées, députe M. *Tassin de l'Etang*, à Lausanne, pour engager les Maçons de cette ville à donner asile au Convent des Philalètes lors de sa reprise, la Suisse ayant paru, au plus grand nombre, le lieu le plus convenable. — 16 *juillet.* Le comité directorial délibère qu'il ne peut consentir à cette demande ; il persiste dans sa première résolution, en laissant cependant à ses membres la faculté de prendre part isolément aux nouvelles opérations du Convent, soit qu'il se rassemble en Prusse ou dans toute autre partie de l'Allemagne.

ITALIE.

Dans le cours de cette année, le sénat de Venise prohibe les réunions maçonniques. Les Grands-Maîtres et Vénérables des Loges sont bannis de la république ainsi que leurs familles. (*Das Ganze aller geh. Verb.*, etc., *p.* 178.)

ANGLETERRE.

1786. 9 *mars.* — Initiation de S. A. royale le duc *de Clarence.*

2 *novembre.* — *Cagliostro* exilé de Paris s'étant réfugié à Londres, autrefois le théâtre de ses expériences magiques, essaie de renouer avec ses anciens adeptes, et fait insérer l'avis suivant dans le *Morning-Herald* :

« A TOUS LES MAÇONS VÉRITABLES : 1786.

» Au nom de *Jéhova*, le temps est venu où doit com» mencer la construction du nouveau Temple de Jérusa» lem ; cet avis est pour inviter tous les véritables Maçons » de Londres de se réunir au nom de *Jéhova*, le seul » dans lequel est une divine Trinité, et de se trouver de» main soir, 3 du présent 1786, sur les neuf heures, à » la taverne de *Reilly*, grande rue de la Reine, pour y » former un plan et poser la première pierre fondamen» tale du véritable Temple dans ce monde visible ».

ÉCOSSE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE DE SAINT-JEAN D'EDIMBOURG.

30 *novembre*. — François *Charteris* le jeune est nommé G.-M., et lord *Torphichen* député Grand-Maître dans l'assemblée de la 51e. grande élection.

§. II.

GRANDE-LOGE ROYALE DE H-D-M. DE KILWINNING.

1er. *mai*. — Cette Grande-Loge établit un Grand-Chapitre de l'Ordre de H-D-M. à Rouen. M. *Mathéus*, négociant distingué, est nommé Grand-Maître provincial dans tout le royaume de France. Guillaume *Masson* remplissait alors, auprès de la Grande-Loge royale d'Edimbourg, les fonctions de député G.-M.-Gouverneur, et M. *Demurdoch* celles de Grand-Secrétaire.

4 *octobre*. — La Grande-L. royale constitue un Chapitre de H-D-M. en faveur de Nicolas *Chabouillé*, avocat en parlement, et des Frères composant le Chapitre du Choix, à Paris.

Ce Chapitre tient aujourd'hui ses travaux dans le local de la Mère-Loge du Rite écossais philosophique ; il est

1786. exclusivement composé des membres de cette dernière association.

12 *décembre*. — La Grande-Loge royale donne une attestation constatant que la patente d'un Chapitre de Rose-Croix, portant la date de 1721, mise au jour par le docteur *Gerbier*, et prétendue émanée d'Edimbourg, est un titre falsifié et qui ne mérite aucune confiance. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 132.)

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

La Chambre des grades, établie par le Grand Orient, donne son travail sur les nouveaux degrés maçonniques qu'elle avait été chargée de confectionner : elle les présente divisés en quatre ordres; savoir, *Élu*, *Écossais*, *Chevalier d'Orient* et *Chevalier Rose-Croix*. Ils sont adoptés par le G. O., qui décide qu'ils seront les seuls reconnus et pratiqués dans les Chapitres attachés aux LL. de sa juridiction.

17 *février*. — Réunion du Grand-Chapitre général de France au Grand Orient, lequel, attendu le concordat fait entre ce Chapitre et celui de Rose-Croix, présidé par le docteur *Gerbier*, fait remonter les travaux de cette association nouvelle au 21 mars 1721. (*V*. 1785.)

26 *août*.—Le Grand-Chapitre de l'Ordre de H-D-M., séant à Rouen, fait passer au G. O. la copie de ses constitutions d'Edimbourg, lui donne avis de son organisation et de l'intention dans laquelle il est de tenir ses travaux dans l'intérieur de la Loge de l'Ardente-Amitié, à Rouen. La communication est fort mal accueillie; le G. O. déclare qu'il ne reconnaîtra pas cette Grande-L., et interdit à l'Ardente-Amitié de lui donner asile.

Cette Loge ayant persisté, des contestations survinrent, et, à leur suite, la Loge de l'Ardente-Amitié fut rayée des Loges de la correspondance du Grand Orient. Elle a été réintégrée en 1804. 1786.

§. II.

Grande-Loge de France.

27 *décembre.* — Assemblée pour l'élection des Grands-Officiers. Rapport du Grand-Orateur sur le nombre des Loges constituées depuis la dernière élection ; vingt-sept avaient été ajoutées aux anciennes. M. *Picard*, avocat au parlement de Paris, est élu président.

§. III.

Mère-Loge du Rite philosophique.

21 *juin.* — Des constitutions sont accordées à la Loge de l'*Espérance*, à Turin. — 15 *novembre.* La Mère-Loge fait chanter une messe en musique dans l'église des Petits-Pères et célébrer un service en l'honneur de *Sacchini*, l'un de ses membres, décédé cette année.

24 *décembre.* — M. le vicomte *de Gand*, grand d'Espagne, est élu Grand-Maître.

§. IV.

Histoire générale de l'Ordre en France.

Le Convent de Paris adresse aux Maçons une troisième circulaire pour rendre compte des opérations de 1785, et annoncer une prorogation de l'assemblée pour le 15 juillet 1786. Dans cette circulaire les convocateurs s'expliquent sur le but final du Convent ainsi qu'il suit (p. 20) : « Nous » croyons devoir annoncer avec franchise que le *but*, le » *désir* et l'*espérance* des convocateurs, de tous les pré- » sents aux premiers travaux, et d'un grand nombre de

1786. » ceux dont nous avons reçu des mémoires, est de profiter de la réunion des lumières et du zèle des Frères, » pour, d'après les *caractères de la science de nous connus*, et presque généralement *avoués*, tenter de créer, » d'abord *entre nous*, ensuite propager *par nous* dans » toute l'Europe *une nouvelle association Philalète*, en » rédigeant ce qui nous est connu de la Maçonnerie, et » surtout en la réformant et purifiant de manière à former » un *Corps de Maçons* ou *hommes de désirs* capables de » bien chercher la vérité, disposés à tout sacrifier pour » la mériter, et dignes, autant que la faiblesse humaine » peut le permettre, de la *posséder*; et ce *vœu* de nos » cœurs est d'autant plus raisonnable, que nous nous croyons » plus que jamais certains qu'elle existe; que le plus grand » nombre des Maçons de ce siècle ne la *cherchent* pas; » ne la *méritent* pas, ne la *trouveront* jamais, et que, » sans doute, c'est la faute des Maçons et non de la Maçonnerie. »

Cette prorogation du Convent indiquée pour le 15 juillet, n'eut pas lieu; elle fut remise à l'année suivante.

ALLEMAGNE.

On lit dans l'extrait du Livre d'Or du Suprême Conseil du 33e. degré en France, imprimé en 1807, *p.* 7, que, le 1er. mai de cette année, *Frédéric* II, roi de Prusse, fit réviser les hauts grades et constitutions maçonniques du Rite ancien; qu'il ajouta huit grades aux 25 degrés déjà reconnus en Prusse, et qu'il fonda un Suprême Conseil de 33 degrés, dont il rédigea lui-même les règlemens en 18 articles. (Voir *Abrégé historique de l'Organisation en France des* 33 *degrés du Rite écossais ancien et accepté*, *page* 12.)

11 et 12 *octobre*. — L'électeur de Bavière fait saisir les papiers des Illuminés et leurs écrits, au domicile de

M. *Zwack*, conseiller de la Régence à Landshut : il ordonne leur impression. Par suite des informations et procédures, *Weishaupt* est condamné à mort : il prend la fuite, trouve un asile à Ratisbonne : on le réclame. La Régence refuse d'abord de le livrer ; mais n'osant résister long-temps à l'électeur, elle facilite son évasion. Il se réfugie à la cour du prince de *Saxe Gotha*, qui le nomme son conseiller intime. 1786.

Le Rite de Royale-Arche fut introduit cette année dans quelques villes de l'Allemagne. (*Voir* 1777.)

RUSSIE.

24 *juin*. — Installation, à St.-Pétersbourg, de la Loge écossaise *L'Impériale*. La Maçonnerie, protégée par *Catherine* II, obtient de grands succès : cette époque est celle de sa splendeur dans ces contrées ; elle y devient un objet de mode : les seigneurs de la cour font construire des Loges particulières dans leurs hôtels à St.-Pétersbourg et à Moscou. Le comte *Stroganof*, le prince *Repnin*, le comte *Schouvalof* et d'autres personnes de ce rang forment des réunions maçonniques particulières, uniquement destinées à leurs amis et aux membres de la noblesse.

Ces assemblées, contraires aux principes de l'institution, se convertirent, dit-on, en clubs politiques, et furent, par la suite, vers la fin du règne de *Catherine*, la cause de la décadence de la Maçonnerie dans cet empire.

ANGLETERRE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE D'ANGLETERRE.

Le baronnet sir Peter *Parker* est nommé député G.-M. ; il conserva ses fonctions jusqu'à la fin de 1811. 1787.

4 *janvier*. — Fondation, à Londres, d'un Chapitre de

1787. H-D-M. (*The Grand-Chapter of* Harodim.) Voici ce qu'on lit à cet égard dans *Preston:* « Cet Ordre est déjà répandu » dans une partie de l'Europe ; il s'assemble sous la pro- » tection du lord *Magdonald*, dans la taverne des Francs- » Maçons, les 3 janvier, février, mars, avril, octobre, » novembre et décembre.... Différentes classes sont éta- » blies, et chacune a ses lectures particulières, lesquelles » sont divisées en sections : elles démontrent la fin et le » but de la Franche-Maçonnerie, etc. » (*Illustrations of* » *Masonry, édit. de* 1786, p. 342.) Ce Chapitre est aujourd'hui uni à la Loge de l'Antiquité.

6 *février.* — Initiation de S. A. R. le prince *de Galles.* Le duc *de Cumberland* préside la Loge dans cette cérémonie.

21 *novembre.* — Le duc d'*Yorck* est admis dans l'Ordre. La Loge est présidée par le Grand-Maître en présence du prince *de Galles.*

§. II.

GRANDE-LOGE DES ANCIENS MAÇONS.

7 *mars.* — Assemblée sous la présidence du comte *d'Antrim.* Arrêté portant qu'aucune discussion ne sera entamée après onze heures du soir, moment fixé pour la fermeture des travaux.

ÉCOSSE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE DE St.-JEAN D'EDIMBOURG.

30 *novembre.* — Assemblée pour la 52e. grande élection. Lord *Elcho* est nommé Grand-Maître, et lord *Torphichen* député Grand-Maître.

§. II.

GRANDE-LOGE ROYALE DE H-D-M. DE KILWINNING.

4 *janvier.* — Des constitutions sont délivrées au Chapitre

des Beaux-Arts, à Strasbourg, et à celui de l'Union, à Laval. — 4 *octobre*. De pareilles chartres sont accordées pour le Chapitre de la Douce-Harmonie, à Aix, et pour celui de Château-Thierry. 1787.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

Cette année le G. O. défend aux Loges de tenir leurs travaux dans les auberges et les cabarets. — M. *Roettiers de Montaleau* est élu président de la Chambre des provinces.

§. II.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

Des constitutions sont accordées ; savoir, le 11 *avril*, à la Loge du *Serpent-d'Airain*, à Cassel ; le 14 *mai*, à celle de la *Vraie-Lumière*, à Palerme, et le 11 *juin*, à celle de *l'Héroïsme*, attachée à la Compagnie écossaise des gardes du roi, alors en garnison à Beauvais.

16 *juin*. — Le gouvernement ayant proposé de substituer quatre hôpitaux pour remplacer l'Hôtel-Dieu de Paris, la Mère-Loge ouvre une souscription, parmi ses membres, pour concourir à ces établissemens nouveaux.

10 *septembre*. — La Loge de Saint-Jean d'Ecosse de Marseille, entame, par M. *Seymaudy*, une correspondance avec la Mère-Loge du Contrat-Social, tendante à obtenir les règlemens et cahiers du Rite philosophique pour les faire adopter dans les travaux de la Loge de Marseille. Une commission est nommée à cet effet. Il paraît que cette demande n'a pas eu de suite. (*Actes du Contrat-Social*, Reg. A, f°. 87, Ms.)

1er. *décembre*. — Trois familles indigentes ayant ré-

1787. clamé la bienveillance de la Mère-Loge, elle arrête que, pendant tout l'hiver, il sera délivré à chacune d'elles six pains par semaine, et que, de plus, il leur sera donné, de suite, une somme de deux cents livres.

§. III.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

8 *mars.* — Ouverture de la seconde assemblée du Convent de Paris dans l'hôtel de M. *Savalette de Langes*, rue Saint-Honoré.

15. — *Eteilla* est appelé aux séances attendu sa réputation d'instruction dans les sciences occultes. On sait que ce particulier faisait, à Paris, des cours publics de magie, et qu'il y exerçait la profession de tireur de cartes.

3 *avril.* — Le prince de *Hesse-Darmstadt* envoie un mémoire et un plan de réforme de la Franche-Maçonnerie.

24. — Rapport sur une somnambule qui, dans ses crises magnétiques, a donné, à M. *Lenormand*, les développemens les plus intéressans sur des matières théosophiques et métaphysiques : à ce rapport était joint le procès-verbal de tous les dires de la crisiaque magnétique.

Ce second Convent eut vingt-neuf séances, et fut formé le 26 mai. Voici la lettre que M. *Savalette* écrivit pour déterminer la fin des assemblées :

« MM. FF., le peu de zèle du très-petit nombre de » convoqués qui, plus par considération de politesse et » d'amitié que par un véritable intérêt, viennent rare- » ment, pour rester peu de temps, aux assemblées du » Convent, me prouve, à mon grand regret, qu'il est » non-seulement prudent mais même nécessaire d'y re- » noncer. Je propose donc... d'arrêter sa clôture, etc. » On nomma une commission intermédiaire pour la suite des opérations ; elle s'assembla le 8 juin, et ce fut la seule et dernière réunion.

Cette

Cette année, le comte *de Grabianca*, Polonais, orga- 1787.
nise, à Avignon, une société dite *Swedenborgienne*. La nouvelle secte, d'abord renfermée dans le secret d'une Loge, se montra bientôt publiquement. Bien avant cette époque on s'occupait, dans cette ville, de doctrines mystiques, et les sectateurs étaient connus sous le nom d'*Illuminés d'Avignon*.

ALLEMAGNE.

Le nommé *Bahrdt* et plusieurs autres personnes, au nombre de vingt-une, fondent, sous la protection du prince de *Anhalt-Bernburg*, la nouvelle secte connue sous le nom de l'*Union allemande des Vingt-Deux*. Son but était l'*éclaircissement universel*, selon la circulaire qu'il adressa de sa maison de campagne, près de Halle, aux amis de la raison, de la vérité et de la vertu : il suffisait de payer une rixdale pour être membre de la Confédération. Cette union fut dissoute en 1790, époque à laquelle *Bahrdt*, qui était l'âme de la secte, fut arrêté et emprisonné pour avoir publié plusieurs libelles et diffamé M. *de Woellner*, l'un des ministres de S. M. le roi de Prusse. (*Der Freymaurer.*, etc.)

Une gazette allemande publie le dénombrement des Loges du globe, ainsi qu'il suit :

France	703.	Pologne	75.
Angleterre . . .	525.	Suède	69.
Écosse	284.	Danemarck . . .	192.
Irlande	227.	Genève	36.
Allemagne . . .	319.	Isles-du-Vent. . .	11.
Prusse	304.	Isles sous-le-Vent .	5.
Russie	145.	Amériq. septentrionale.	85.
Batavie	79.	Les Grandes-Indes .	10.
Suisse	72.	Isles anglaises du nord et du midi	67.
Turquie	9.		

ANGLETERRE.

1788. 26 *mars*. — Les membres de la Loge de *Royale-Cumberland* fondent une école pour l'éducation des filles orphelines de Maçons morts dans l'infortune. La duchesse *de Cumberland* et un grand nombre de personnes de la cour souscrivent pour concourir à ce bel établissement, qui doit illustrer à jamais les Maçons de la Grande-Bretagne. — On reconstruit, cette année, la taverne des Francs-Maçons, à Londres.

ÉCOSSE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE DE SAINT-JEAN D'EDIMBOURG.

23 *septembre*. — Lord *Haddo*, en l'absence de lord *Elcho*, Grand-Maître en exercice, pose, avec les formalités usitées, la première pierre du pont tournant du port de Leith ; on insère dans cette pierre une plaque d'argent sur laquelle était gravée l'inscription suivante :

Florente
Sub Imperio Georgii III.
Omni Britanniæ ora,
Opibus, Artibus, Commercio,
Civitatis Edinburgensis,
Veterem suum Lethæ Portum,
Navium multitudinem undique
Appellentium,
Jam non capientem
Munifice ampliavit.
A. D. MDCCLXXXVIII.
Urbis Consule IV°. Joanne Grieve,
Hujus molis primum lapidem posuit
Nobilis vir Georgius dominus Haddo.

Die Septembris XXIII ; 1788.
Aeræ Architectonicæ 5788.

Pendant la cérémonie tous les bâtimens du port arborèrent pavillon.

Constitution d'une Grande-Loge provinciale de l'Ordre de Saint-Jean d'Ecosse, à Rouen en Normandie, sous le nom de l'Ardente-Amitié. Louis *Clavel* est nommé G.-M. provincial de toutes les Loges françaises de la fondation de la Grande-Loge de S^t.-Jean d'Edimbourg. (Lawrie, *the History of Free-Masonry*, etc., *p*. 242.) On ne doit pas confondre cette Grande-Loge avec le Grand-Chapitre de l'Ordre royal de H-D-M. établi à Rouen, en 1786.

1er. *décembre.* — Lord *Napier* est élu Grand-Maître dans l'assemblée de la 53e. grande élection ; lord *Binning* est nommé député Grand-Maître.

§. II.

GRANDE-LOGE ROYALE DE H-D-M. DE KILWINNING.

4 juillet. — La Grande-Loge accorde des constitutions au Chapitre de la Sincérité des Cœurs, à S^t.-Pierre de la Martinique ; au Chapitre du S^t.-Esprit, au Petit-Goave, île et côte S^t.-Domingue, et au Chapitre de l'Heureuse-Rencontre, à Brest.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

13 *octobre.* — Le G. O. arrête qu'aucune Loge régulière ne pourra tenir ses travaux dans un local occupé par une Loge irrégulière ou une Société profane, à peine d'être rayée de la liste des Loges correspondantes.

*

§. II.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

1788. 10 *mars*. — Grande assemblée capitulaire. C. - A. *Thory* est nommé *Conservateur à vie* des livres, manuscrits et monumens composant les archives générales de l'Ordre philosophique (1).

7 *mai*. — On fait passer à l'assemblée un ouvrage intitulé : *Les Jésuites chassés de la Maçonnerie et leur poignard brisé par les Maçons*, etc. La Mère-L. nomme une commission pour l'examiner.—21 *mai*. Rapport des commissaires qui présentent cet écrit comme *une production enfantée par un esprit pervers, et un poison préparé pour devenir le fléau destructeur de la Maçonnerie*, etc. — 23 *juin*. Sur les conclusions du Grand - Orateur, on prend un arrêté portant que le livre sera brûlé dans la salle des Pas perdus.—Le même jour, des constitutions sont accordées à la Loge du *Père de Famille*, à Angers. — 15 *septembre*. Pareilles constitutions à la Loge du *Choix des Hommes*, à Jacmel, île et côte St.-Domingue.

13 *décembre*. — Lord François *Elcho*, Grand-Maître de la Grande-Loge de St.-Jean d'Edimbourg, se trouvant à Paris, assiste aux travaux de la Mère-Loge, et reçoit les hauts grades dans son Chapitre métropolitain.

ALLEMAGNE.

Cette année, le professeur *Woigt*, de Leipsick, dévoile

(1) A l'époque de la révolution française de 1789, des brigands pillèrent le local et les collections précieuses de la M.-Loge ; mais les livres, manuscrits, anciennes chartres et registres furent sauvés, tant par le Conservateur que par MM. *Bertolio*, *Burard* et *Louvain de-Pescheloche*. Aujourd'hui toutes ces pertes sont réparées, et le dépôt offre, comme autrefois, une réunion de monuments dignes de la curiosité des Maçons français et étrangers.

les mystères magiques et cabalistiques des Clercs de la Stricte-Observance dans les *Actes historiques*, ouvrage périodique qui paraissait alors à Weimar, ainsi que dans le journal des Francs-Maçons. 1788.

ITALIE.

Le roi de Sardaigne donne l'ordre au Directoire maçonnique de la Lombardie de se dissoudre : celui-ci transfère, par acte authentique, tous ses pouvoirs à la Grande-Loge écossaise de la Sincérité, à Chambéry.

ÉCOSSE.

16 *novembre*. — Cérémonie de la pose de la première pierre de l'édifice destiné à l'université d'Edimbourg, par le Grand-Maître lord *Napier*, en présence du lord prevôt, du magistrat d'Edimbourg, des Maîtres et Officiers de la Grande-Loge, et de toutes les Loges de la ville et des environs. On insère dans la pierre l'inscription suivante : 1789.

Annuente Deo Opt. Max.
Regnante Georgio III. Principe
Munificentissimo,
Academiæ Edinburgensis
Aedibus
Initio quidem humillimis,
Et jam, post duo secula, penè ruinosis,
Novi hujus ædificii
Ubi commoditati simul et elegantiæ,
Tanti doctrinarum domicilii,
Dignæ
Consuleretur,
Primum lapidem posuit,
Plaudente ingente omnium ordinum
Frequentiâ,
Vir Nobilissimus

1789. Franciscus dominus Napier,
Reipub. Architectonicæ apud Scotos,
Curio Maximus,
XVI. Kal. Decemb.
Anno salutis humanæ MDCCLXXXIX.
Aeræ Architectonicæ ↀↀCCLXXXIX.
Consule Thoma Elder,
Academiæ Præfecto Guilielmo Robertson,
Architecto Roberto Adam.
Q. F. F. Q. S.

30 *novembre*. — Lord *Napier* est nommé Grand-M. pour la seconde fois dans la réunion pour la 54e. grande élection. Lord *Binning* est élu député Grand-Maître.

FRANCE.

Les circonstances politiques influent sur les travaux de l'institution et en arrêtent les progrès ; néanmoins, le G. O. constitue douze Loges, dont deux à Genève, dans le cours de cette année. La Grande-Loge de France en établit cinq, tant à Paris que dans le royaume.

20 *avril*. — M. le duc d'*Orléans* préside les travaux de la Mère-Loge du Rite écossais philosophique.

ALLEMAGNE.

Rescrit de l'empereur d'Allemagne, qui ordonne la fermeture de toutes les Loges dans ses états sans distinction ; enjoint à tous les anciens fonctionnaires civils ou militaires de s'en séparer sous peine de suppression, et aux nouveaux de prêter serment de ne jamais faire partie d'aucune réunion secrète, à peine de destitution et de punition exemplaire.

M. *Lebauld de Nans*, Grand-Officier de la Mère-Loge de Royale-Yorck de l'Amitié à Berlin, rédige de nouveaux

règlemens. Cette Loge les fait imprimer et publier en langue française. 1789.

ITALIE.

27 *décembre.* — Les familiers de l'inquisition font une descente dans une maison du quartier de la Trinité du Mont à Rome, où s'assemblait la Loge de la Réunion des Amis sincères : les Francs-Maçons trouvent le moyen d'échapper ; mais les archives, grades, registres et la correspondance sont saisis.

Le même jour, *Cagliostro* et sa femme sont arrêtés à Rome, et conduits dans les prisons du Saint-Office.

SUISSE.

Cette année, le Directoire helvétique Romand fait un traité d'alliance et d'amitié avec la Grande-Loge d'Angleterre.

9 *juin.* — Le même Directoire perd son Grand-Chancelier, enlevé par une mort subite ; il était dépositaire des archives de l'Ordre, renfermées dans trois caisses. Le Magistrat, chargé de l'apposition des scellés, en sauve deux ; mais la troisième, qui contenait les papiers les plus importans, étant tombée dans les mains d'un fonctionnaire timide, le Directoire ne peut en obtenir la remise : cette circonstance occasionne une perte irréparable à la Société. On a présumé que cette portion des archives avait été brûlée.

ANGLETERRE.

2 *février.* — On annonce à la Grande-Loge que le prince 1790.
Auguste-Frédéric duc *de Sussex* a été reçu Franc-Maçon dans une L. régulière de Berlin. — 200 l. sterl. sont versées dans la caisse de l'Institution, fondée en 1788 en faveur des orphelins de Maçons morts dans la pauvreté.

1790. 2 *mai.* — Assemblée en communication de quartier sous la présidence du duc *de Cumberland.* Le prince *de Galles* et les ducs *d'Yorck* et *de Clarence* assistent à la fête qui succède aux travaux. Dans cette séance les débats qui divisaient la Grande-Loge et la Loge *de l'Antiquité*, sont conciliés. — La Grande Loge décide que les princes du sang royal auront, dans les assemblées, le rang des Grands-Maîtres qui ont passé le siége.

24 *novembre.* Le prince *de Galles* est élu Grand-Maître. La Grande-Loge constate cette époque par une médaille : (*elle est gravée dans l'Hist. de la fondation du G.-O. de France*, pl. 2, fig. 5.) — Le comte *Moira* est nommé Grand-Maître Adjoint, et S. A. R. le duc *de Sussex* député Grand-Maître. Le prince *de Galles* conserva ses fonctions jusqu'en l'année 1813, époque à laquelle il fut nommé régent du royaume.

ÉCOSSE.

30 *novembre.* — Assemblée pour la 55e. Grande Election. Georges comte *de Morton* est élevé à la dignité de Grand-Maître. Le comte *d'Errol* est nommé député Grand-Maître.

FRANCE.

Les Travaux maçonniques languissent en France. Les Frères entraînés par les affaires publiques négligent les Assemblées.

SUISSE.

Des divisions se manifestent dans le Grand-Orient de Genève. Plusieurs Loges s'en séparent et forment un autre Corps constituant. D'autres se rangent sous les bannières du G. O. de France, et en obtiennent des Constitutions.

10 *février.* — Le prince Edouard duc *de Kent*, l'un des

fils du roi d'Angleterre, est reçu Franc-Maçon dans la Loge de l'Union des Cœurs à Genève. 1790.

SAVOIE.

11 *janvier*. — La Grande-Loge Écossaise de Chambéry ayant été forcée de suspendre ses travaux par ordre du Gouvernement, les Loges de sa juridiction se divisent et passent les unes sous le régime du Grand-Orient de France, et les autres sous celui du Grand-Orient de Genève; mais la majorité se range sous les bannières du Grand-Directoire helvétique Romand.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

24 *juin*. — Fondation de la Grande-Loge de New-Hampshire.

ANGLETERRE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE D'ANGLETERRE.

9 *février*. — La Grande-Loge arrête que, pour l'installation du prince *de Galles*, elle fera faire un magnifique fauteuil et trois riches candélabres en bronze pour orner la salle des séances le jour de cette solennité. 1791.

§. II.

GRANDE-LOGE DES ANCIENS MAÇONS.

Le duc *d'Atholl* est élu Grand-Maître, et succède au comte *d'Antrim* qui exerçait cet office depuis l'année 1785. La Grande-Loge arrête qu'il sera donné avis de l'acceptation du prince aux Loges de la correspondance.

27 *décembre*. — Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de la Grande-Loge d'Ecosse, qui félicite la G.-L. des anciens Maçons sur cet événement.

1791. ÉCOSSE.

Des constitutions sont délivrées pour une nouvelle Loge fondée dans l'île Saint-Christophe, sous le titre *du Mont des Oliviers*.

30 *novembre*. — Georges comte *de Morton* est réélu Grand-Maître, et le comte *d'Errol* député Grand-Maître, dans l'assemblée de la 56e. grande élection.

Après la cérémonie, le G.-Maître et les Grands-Officiers posent la première pierre de la maison de correction de *Catton-Hill* à Edimbourg. On met dans les fondations une plaque d'étain, sur laquelle était gravée l'inscription suivante :

Regnante Georgio III.
Ad nequitiam
Intra Urbem et Comitatum Edinburgensem,
Salutari labori coercendam accommodati
Primum hujus Ergastuli lapidem
Posuit
Vir nobilissimus Georgius Comes de Morton,
Dominus Douglas de Lochleven, etc. etc.
Sodalitii Architectonici apud Scotos Curio Maximus,
Anno post Christum natum MDCCXCI.
Aeræ autem Architectonicæ IↃↃↃIↃCCXCI.
Die ipso Divi Andreæ
Urbis Consule amplissimo Jacobo Stirling,
Comitatus Vicecomite Vicario Joanni Pringle,
Architecto Roberto Adam.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

Presque toutes les Loges du royaume sont fermées et

les Maçons poursuivis dans toutes les provinces. Le G. O. constitue cependant encore, cette année, deux ou trois Loges. 1791.

§. II.

GRANDE-LOGE DE FRANCE.

Elle interrompt ses travaux, et ses membres se dispersent.

§. III.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

31 *juillet.* — M. *Bertolio*, Grand-Orateur, provoque la suspension des travaux de la Mère-Loge, attendu les circonstances politiques et les événemens fâcheux qui pourraient résulter de plusieurs pamphlets dirigés particulièrement contre elle, les Loges de son association et leurs membres ; une délibération est prise en conséquence, et les Ateliers du Rite sont invités à imiter son exemple lorsqu'ils jugeront qu'il leur sera impossible de tenir. Le 16 du même mois elle avait adressé une circulaire aux Chapitres pour les engager à l'obéissance à la constitution et au plus entier dévoûment au roi *Louis* XVI, leur légitime souverain, à cesser leurs travaux à la première invitation des autorités civiles, etc.

Cette circulaire mérita les honneurs de la proscription à plusieurs membres du Contrat-Social. (*V. un article sur cette anecdote dans les Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme, par M. l'abbé* Barruel, *édit. de* 1803, *tom.* 5, *p.* 88.)

ITALIE.

21 *mars.* — Sentence de l'inquisition de Rome, qui condamne à mort *Cagliostro.* — 7 *avril.* Sa Sainteté le pape *Pie* VI commue la peine en une prison perpétuelle.

1791. *Cagliostro* fut transféré au château Saint-Ange, où il essaya d'un stratagème singulier pour se sauver. Il demanda à faire pénitence de toutes ses fautes et un confesseur pour en faire l'aveu : on lui envoya un capucin. Après sa confession, *Cagliostro* le supplia de lui donner la discipline avec son cordon ; ce à quoi le révérend père consentit volontiers : mais à peine le prisonnier eut-il reçu un petit nombre de coups qu'il s'empara du cordon, se jeta sur le capucin et fit tous ses efforts pour l'étrangler. Son projet était de se couvrir de ses habits et de sortir à la faveur de ce déguisement : celui-ci, qui était fort et vigoureux, lutta contre son pénitent, et eut le temps d'appeler du secours.

Cette anecdote nous a été communiquée par S. A. S. le prince Bernard *de Saxe-Weimar*, qui nous en a certifié l'authenticité.

La chambre apostolique ayant fait imprimer, à Rome, la vie de *Cagliostro*, extraite de son procès, inséra un chapitre entier (*chapitre* 2), dans lequel la Franche-Maçonnerie est dépeinte sous les couleurs les plus odieuses et les plus fausses. Les Loges lombardes, violemment affectées de cette épisode étrangère au procès, arrêtent de faire une réponse à la cour de Rome, et de l'imprimer. Cette pièce, de dix-sept pages in-8°., parut le 17 août, avec l'agrément et l'approbation du Directoire helvétique romand ; elle produisit une telle sensation dans toute l'Italie, et particulièrement à Rome, que le Conclave, qui ne pouvait y répliquer, fit acheter et retirer tout ce qu'il put trouver des exemplaires de quatre éditions qui en avaient été faites en peu de temps.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

25 *juin*. — Fondation de la Grande-Loge de Rhode-Island.

ANGLETERRE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE D'ANGLETERRE.

2 *mai.* — Le prince *de Galles* est installé à la dignité de Grand-Maître dans une brillante assemblée à laquelle assistent plus de 500 Maçons. 1792.

La révolution française ayant semé un esprit d'insurrection dans quelques sociétés, la Grande-Loge arrête qu'il sera présenté au roi une adresse pour assurer S. M. du dévoûment et de la fidélité de tous les Francs-Maçons anglais.

Cette année, la Grande-L., considérant que plusieurs des anciennes Loges sont éteintes, ou se sont réunies à d'autres, arrête qu'il sera fait une nouvelle liste des Loges de sa juridiction, et que les numéros indicatifs de leur rang d'ancienneté seront changés.

La Loge de Clarence, à Londres, décide qu'elle ne permettra dans ses assemblées aucune conversation sur la révolution de France, attendu qu'une des lois fondamentales de l'Ordre maçonnique est de ne souffrir dans les Loges aucune discussion politique ou religieuse. Les Loges anglaises trouvent que la liberté nationale est blessée par cet arrêté; elles refusent de correspondre avec la Loge de Clarence : celles d'Ecosse et d'Irlande en font autant.

§. II.

GRANDE-LOGE DES ANCIENS MAÇONS.

5 *septembre.* — On prend divers arrêtés relatifs au choix des membres de la Grande-Loge pour faire partie du Grand-Chapitre de Royale-Arche.

5 *décembre.* — Délibération portant qu'il sera payé au Grand-Secrétaire 5 schel. pour chaque diplôme de Maître.

ÉCOSSE.

1792. 30 *novembre*. — Assemblée pour la 57e. grande élection. Le marquis *d'Huntly* est élu Grand-Maître, et le comte *d'Ancram* député Grand-Maître.

FRANCE.

Le G. Orient de France accorde encore, cette année, trois constitutions. Son administration et ses travaux sont interrompus par les troubles civils.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

5 *mars*. — Les deux Grandes-Loges de Saint-Jean et de Saint-André d'Écosse de Boston se réunissent pour n'en former qu'une seule. La première avait été constituée par la Grande-Loge de Londres, en 1733, et la seconde par la Grande-Loge d'Écosse, en 1756.

7. — Les Loges du Canada, réunies à Quebeck, nomment pour leur Grand-Maître son A. R. le prince *Edouard*, duc *de Kent*.

19 *avril*. — Fondation de la Grande-Loge de Massachusset, sous le régime du Rite ancien.

1er. *juin*. — Les Loges réunies de New-Yorck accueillent dix familles portugaises qui avaient été forcées de s'expatrier de l'île de Madère. Voici pour quel motif :

Dans le courant du mois de mai, la reine *Elisabeth* de Portugal ayant conçu des inquiétudes contre les assemblées des Loges, donna ordre au gouverneur de Madère de faire arrêter tous les Francs-Maçons, et de les livrer à l'inquisition : l'exécution rigoureuse de cet ordre occasionna l'émigration dont nous parlons.

Les FF. persécutés sont invités à une séance extraordinaire, dans laquelle les Maçons Américains prennent l'engagement solennel de les secourir de tout leur pouvoir.

19 *novembre.* — Fondation à Hartfort de la Grande-Loge de Connecticut. 1792.

ALLEMAGNE.

3 *juillet.* — Mort du prince Ferdinand *de Brunswick.*

SUÈDE.

Les Loges de la Suède font frapper une médaille à l'occasion de l'assassinat commis sur la personne de *Gustave* III, roi de Suède, en mars 1792. (Elle est gravée dans le *Jahrbuch der Maurerey*, etc., *t.* 4, *p.* 14.)

ANGLETERRE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE D'ANGLETERRE.

25 *novembre.* — Le prince *de Galles*, comme Grand-Maître de l'Ordre en Angleterre, pose la première pierre de la chapelle de Brighthelmstone. 1793.

Juin. — On met au jour un ouvrage intitulé *the Free Masons Magazine*, etc; il reçoit l'approbation de la Grande-Loge ainsi que celle du public.

§. II.

GRANDE-LOGE DES ANCIENS MAÇONS.

27 *décembre.*— Arrêté portant que le Grand-Secrétaire assemblera une fois dans l'année les Officiers de la Grande-Loge, pour la vérification de ses registres et de l'état des archives.

ÉCOSSE.

30 *novembre.* — Le marquis *d'Huntly* est réélu G.-M. dans l'assemblée de la 58e. grande élection; le comte *d'Ancram* est encore nommé député Grand-Maître.

FRANCE.

1793. Malgré la dissolution de toutes les Loges de France, plusieurs Officiers du Grand Orient maintinrent ses travaux autant que les circonstances purent le permettre, pendant le cours de 1793 et 1794. On distingua surtout, parmi ces courageux soutiens de la Franche-Maçonnerie, M. *Dubin de Saint-Léonard*, aujourd'hui le doyen des Officiers en exercice du G. O. de France.

M. *Tassin*, président de la chambre d'administration, étant mort sous la hache des bourreaux révolutionnaires, M. *Roettiers de Montaleau* est élu en sa place.

22 *février*. — M. le duc *d'Orléans*, Grand-Maître, fait insérer dans le journal de Paris (n°. 55, supplément), une lettre dans laquelle il s'exprime ainsi : « Comme je » ne connais pas la manière dont le G. O. est composé, » et que, d'ailleurs, je pense qu'il ne doit y avoir aucun » mystère ni aucune assemblée secrète dans une répu» blique, surtout au commencement de son établissement, » je ne veux plus me mêler en rien du G. O. ni des as» semblées des Francs-Maçons, etc. » (*Hist. de la fond. du G. O. de France, p. 76, à la note.*)

13 *mai*. — La Grande-Maîtrise est déclarée vacante.

3 *septembre*. — L'abbé *Lefranc*, auteur de l'ouvrage intitulé : *Le voile levé pour les curieux*, écrit dans lequel il vomit les injures les moins méritées contre l'Ordre maçonnique, est massacré, à Paris, dans la prison des Carmes. M. *Ledhui*, chasseur du bataillon des Filles S^t.-Thomas, et Franc-Maçon, qui s'était porté au lieu de cette scène sanglante, et était parvenu à sauver quelques victimes, reçut un coup de sabre, et faillit périr en voulant soustraire l'abbé *Lefranc* à la fureur de ses bourreaux.

6 *novembre*. — Mort de Louis-Philippe-Joseph *d'Orléans*,

d'Orléans, cinquième Grand-Maître de l'Ordre maçonnique en France. 1793.

ALLEMAGNE.

Jean-Joachim-Christophe *Bode*, conseiller intime, meurt à Weimar le 13 décembre.

Bode a joué un grand rôle dans la Franche-Maçonnerie. Il était connu dans la Stricte Observance sous le nom de *Eques à Lilio Convallium*. Il embrassa ensuite les opinions de *Weishaupt* et, dans l'illuminatisme, il était désigné sous le caractéristique de *Amelius*. Il fut convoqué, en 1782, au Convent de Wilhelmsbad, où il s'efforça de faire triompher le parti de *Weishaupt* par quelques intrigues qui furent sans succès. On trouve son nom dans la liste des personnes convoquées au Convent de Paris en 1785.

SUÈDE.

22 *mars*. — Le roi de Suède, *Gustave* IV, est reçu Franc-Maçon dans la G.-L. de Stockholm.

ITALIE.

Cette année, l'inquisition de Gênes persécute et fait emprisonner, comme Franc-Maçon, M. *Boüillod*, imprimeur de la ville de Nice. (*Mémoire critique du citoyen Boüillod, imprimeur à Nice*, etc., *p.* 129.)

SUISSE.

Le Directoire helvétique Romand suspend ses travaux. Les Loges de la Lombardie agrégées à ce corps ferment leurs ateliers. Le Directoire helvétique allemand en fait autant. Celui-ci, dont les travaux se tenaient à Zurich, les a postérieurement repris et transportés à Bâle, sous le magister de M. *Burkart*, ancien landamann et successeur du docteur *Lawater*. Le Directoire helvétique alle-

1793. mand professe le Régime rectifié, selon la doctrine du Convent de Wilhelmsbad.

ANGLETERRE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE D'ANGLETERRE.

1794. Cette année la Grande-Loge constitue plusieurs Ateliers dans Londres et les environs, entre autres, le 28 juillet, celui de Royal Brunswick, et le 31, la Loge d'Apollon et Alceste.

§. II.

GRANDE-LOGE DES ANCIENS MAÇONS.

5 *mars*. — Arrêté qui porte que toutes les Loges du Rite ancien, celles des contrées comme les Loges militaires, verseront, par chaque initiation qu'elles feront, savoir, 5 schelings dans la caisse de charité, et 1 scheling dans les mains du Grand Secrétaire, pour l'indemniser des frais d'écritures.

ÉCOSSE.

Les membres de la Loge dite des Journaliers, à Edimbourg, avaient cédé leur local à une Société qui se disait *la Société des Amis du Peuple*. La Grande-Loge, instruite de ce fait, interpose son autorité, et décide que le local d'une Loge ne peut être employé à un usage profane. Elle interdit les travaux maçonniques à cinq membres de la Loge des Journaliers.

1er. *Décembre*. — Le comte *d'Ancram* est élu Grand-Maître dans l'assemblée de la 59e. grande élection. Lord *Downe* est nommé député Grand-Maître.

ALLEMAGNE.

François II, empereur d'Allemagne, fait proposer à

la diète de Ratisbonne la suppression des Sociétés secrètes de Maçons, Rose-Croix et Illuminés de toutes les espèces. La diète s'y refuse sur les remontrances des agens de Prusse, de Brunswick et de Hanovre. On répond à l'empereur qu'il peut interdire les Loges dans ses propres états ; mais on revendique pour les autres la liberté germanique. (*Barruel*, *t.* 5, *p.* 228.) 1794.

2 *décembre*. — Les Loges de l'Espérance couronnée et de St.-Joseph, à Vienne, présentent un mémoire à l'empereur, dans lequel elles lui communiquent un arrêté pris par elles, de fermer provisoirement leurs travaux, attendu les circonstances politiques, et pour éviter toutes occasions d'imputer aux Sociétés maçonniques des actes qui tendraient à troubler la tranquillité publique.

RUSSIE.

Cette année, les assemblées des Francs-Maçons devinrent suspectes à l'impératrice *Catherine*. On lui persuada que dans les Loges particulières de Moscou, on intriguait contre la cour et les ministres : cette circonstance, les malheurs de la révolution française, et les grands attentats commis en Europe à cette époque, crimes qu'on disait être l'ouvrage des Sociétés secrètes, furent cause qu'elle cessa de protéger les Loges : elles ne furent cependant pas fermées ; mais les Maçons, dans la crainte de déplaire à la souveraine, les abandonnèrent d'eux-mêmes. Celles qui restèrent furent languissantes et soumises aux recherches de la police.

SAVOIE.

20 *mai*. — *Victor-Amédée-Marie de Savoie*, roi de Sardaigne, rend un édit par lequel il supprime la Franche-Maçonnerie dans les états soumis à sa domination.

*

ANGLETERRE.

1795. 15 *avril.* — La Grande-Loge présente au prince *de Galles* une adresse à l'occasion de son mariage avec la princesse *Caroline de Brunswick*. Le prince fait répondre, par le comte *Moira*, qu'il accepte les hommages des Francs-Maçons anglais. — Initiation de S. A. R. le prince *de Glocester*.

13 *mai.* — Le prince *de Galles* préside la Grande-Loge, accompagné du duc *de Clarence* et du prince nouvellement initié.

ÉCOSSE.

30 *novembre.* — Le comte *d'Ancram* et lord *Downe* sont réélus dans la Réunion pour la 60e. grande élection.

Après les formalités d'usage, le Grand-Maître, ayant pris place, témoigne sa reconnaissance à la Grande-Loge et l'invite, ainsi que les Loges de sa dépendance, à ne point s'occuper d'affaires politiques, conformément aux statuts de l'institution.

FRANCE.

Le Grand Orient propose à M. *Roettiers de Montaleau* (Alexandre-Louis), comme une récompense de ses services, la dignité de Grand-Maître, vacante par la mort de M. le duc *d'Orléans*. Il la refuse, et se contente d'accepter le titre de *Grand-Vénérable*, fonctions qu'on environne de toute la puissance attribuée aux G.-Maîtres de l'Ordre.

Un petit nombre de Loges, en France, reprend ses travaux.

ANGLETERRE.

1796. L'histoire de la Franche-Maçonnerie n'offre rien de remarquable, en Angleterre, dans le cours de cette année.

ÉCOSSE.

30 *novembre*. — Réunion de la Grande-Loge pour procéder à la 61e. grande élection. Le vicomte *Downe* est nommé Grand-Maître, et le comte *de Crawford* choisi pour député Grand-Maître. 1796.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

Le Grand Orient reprend ses travaux. Il délivre des constitutions à la Loge des Amis sincères à Genève, sous la date du 17 juin.

Cette année, il n'y avait que dix-huit Loges en activité de travaux dans toute la France; savoir, trois à Paris, deux à Perpignan, sept à Rouen, quatre au Havre, une à Melun et une à La Rochelle. (*État du Grand Orient, Reprise, p.* 151.)

La Commission des règlemens est chargée de présenter un mode pour les honneurs funèbres à rendre à la mémoire des Frères de l'Ordre qui avaient péri sous la hache révolutionnaire.

§. II.

GRANDE-LOGE DE FRANCE.

17 *octobre*. — Le petit nombre des anciens membres de la Grande-L. de France qui existaient encore, se réunit et reprend les travaux totalement suspendus depuis 1792. — 27 *décembre*. Assemblée de communication de quartier; nomination des Grands-Officiers et réorganisation de la correspondance.

ALLEMAGNE.

6 *février*.—La Mère-Loge aux Trois-Globes, à Berlin,

1796. reçoit une lettre du roi de Prusse, dans laquelle ce souverain lui promet sa protection royale.

Le professeur *Fessler* est chargé par la Mère-Loge de Royale-Yorck de l'Amitié, de la même ville, de réviser les statuts généraux et les cahiers des grades. Une commission de sept membres lui est adjointe. Le 3 août, cette Loge adopte les nouveaux règlemens, et s'interdit d'y rien changer pendant trois ans.

ÉCOSSE.

1797. 30 *novembre*.—Soixante-deuxième grande élection. Le vicomte *Downe* et le comte *de Crawford* sont réélus dans leurs fonctions.

La Grande-Loge vote une adresse au roi à l'occasion de la prise de la flotte hollandaise par lord *Duncan*.

FRANCE.

24 *février*. — Le G. O. arrête qu'il sera opéré un acte général de bienfaisance, et qu'il sera décerné un prix au mémoire qui présentera la meilleure manière de parvenir à ce but, auquel tendent les Francs-Maçons français.

Un très-petit nombre de Loges ayant repris les travaux, le G. O. arrête que les Frères munis d'anciennes députations seront maintenus jusqu'à la St.-Jean 1798, comme si leurs Loges étaient encore en activité.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Le général *Washington* est élu Grand-Maître de toutes les Loges de l'Amérique septentrionale. On fait frapper une médaille à cette occasion. (*Hist. de la Fondation du G. O. de France*, pl. 1re., fig. 4.)

ALLEMAGNE.

7 *décembre*. — La Loge de Royale-Yorck de l'Amitié,

à Berlin, présente à S. M. le roi de Prusse, peu après son avènement au trône, ses statuts et un extrait de son rituel : elle sollicite l'approbation et la protection particulière de ce prince. — 29. S. M. lui fait écrire une lettre à ce sujet (1). 1797.

SUÈDE.

3 *novembre*. — La Grande-Loge de Suède célèbre le mariage de son souverain par une fête digne d'elle et de l'Ordre maçonnique. Cette solennité est dédiée à la Bienfaisance. La Grande-Loge donne un repas à 150 pauvres des deux sexes que les Frères servent eux-mêmes. Non-seulement le duc de Sudermanie assiste à la cérémonie en sa qualité de Grand-Maître, mais le roi lui-même entre dans la salle comme simple spectateur, et fait distribuer à chaque convive un dollard de banque en espèces. S. M. fait aussi don de 2000 dollards à l'hospice fondé par les Francs-Maçons pour l'éducation des jeunes orphelins, et le duc ajoute 100 dollards à cette somme. (*Almanach des Loges de la Hollande pour* 1806, *p.* 58.)

RUSSIE.

Au commencement de cette année, *Paul* Ier. interdit toutes les associations secrètes, et notamment la Franche-Maçonnerie, dans l'empire de Russie.

Les jésuites rappelés provoquèrent cette mesure, qui fut exécutée dans toute sa rigueur jusqu'en 1802.

ANGLETERRE.

GRANDE-LOGE DES ANCIENS MAÇONS.

7 *mars*. — Assemblée sous le maillet du Grand-Maître le duc *d'Atholl*. 1798.

(1) Supplément n°. 6, *pièce* B.

1798. La Grande-Loge prend un arrêté relatif aux secours à distribuer aux Frères malheureux. On adopte un règlement à cet égard, et l'on fixe le *maximum* des sommes à donner à 10 liv. st. ; on décide, en outre, que les sommes accordées ne seront délivrées qu'au requérant.

3 *juillet.* — Institution, par les anciens Maçons, d'un établissement destiné à élever, nourrir, entretenir et instruire les enfans des pauvres, sous le titre de *Société de la Charité Maçonnique.* Une souscription est ouverte et remplie en peu de jours : six enfans sont désignés de suite.

Cette fondation a mérité les éloges universels et obtenu les plus grands succès : en l'année 1813 près de soixante-dix enfans étaient soignés et instruits aux frais de la G.-Loge du Rite ancien.

ÉCOSSE.

30 *novembre.* — Le baronnet L. J. *Stirling*, prévot d'Edimbourg, est nommé Grand-Maître dans l'assemblée pour la 63e. grande élection. G. *Ramsay de Barnton* le jeune est élu député Grand-Maître. — Une adresse est votée au roi à l'occasion de la victoire remportée par l'amiral *Nelson* sur la flotte française.

FRANCE.

28 *septembre* (7 *vendémiaire an* 7.) — M. *Le Carlier*, ministre de la police générale, consulté par le commissaire du département du Nord sur la question de savoir s'il doit tolérer les réunions de Francs-Maçons à Lille, lui écrit que ces assemblées n'étant prohibées par aucune loi, il l'autorise à les permettre. (1)

Cette année, M. *Roettiers de Montaleau* entame une

(1) Supplément n°. 12.

négociation pour réunir la Grande-Loge de France au G. O., et faire cesser les divisions qui existaient entre ces deux corps depuis près de trente ans. 1798.

ALLEMAGNE.

1er. *janvier.* — La Loge de Royale-Yorck de l'Amitié dépose au pied du trône ses remercîmens respectueux pour la protection que le roi avait daigné lui accorder l'année précédente, et sollicite son approbation relativement aux Loges qu'elle a constituées ou qu'elle pourrait constituer par la suite. S. M. lui renouvelle, ainsi qu'à ces Loges, l'assurance de sa bienveillance par un avis du cabinet du 4 janvier. (1)

9 *mars.* — M. le professeur *Fessler*, G.-M. de la Royale-Yorck, ayant adressé à S. M. le roi de Prusse le projet d'une institution de bienfaisance que se proposait d'établir cette Mère-Loge dans la ville de Berlin, ce prince lui adresse une lettre pour lui témoigner sa satisfaction des principes que la Société qu'il préside se plaît à manifester publiquement, etc. (2)

20 *octobre.* — Édit du roi de Prusse qui ordonne d'arrêter et de punir toutes personnes qui se rassembleraient en réunions clandestines contre les ordonnances du royaume, etc. Selon cet édit, les Loges des Francs-Maçons sont conservées, à condition qu'elles seront sous la dépendance de l'une des trois Grandes-Loges existantes à Berlin; savoir: les Trois-Globes, la Grande-Loge Nationale sous le système de *Zinnendorf*, et la Royale-Yorck de l'Amitié, lesquelles répondront de tous les événemens. (3)

---

(1) Supplément n°. 6, *pièce* C.
(2) *Ibid. pièce* D.
(3) *Ibid. pièce* E.

1798. 28 *octobre.* — Le conseiller intime *de Sallintin* est installé Grand-Maître de la Loge de Royale-Yorck.

HOLLANDE.

La Grande-Loge réunie à La Haye, le 24 juin, élit pour son Grand-Maître J. *Van Teylingen.*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

2 *mars.* — Institution d'un Chapitre de Royale-Arche à Rhode-Island, et d'un autre à Albany pour la Nouvelle-Yorck. — 17 *mai.* Fondation d'un établissement semblable à Connecticut. — 12 *juin.* Érection du Grand-Chapitre de Massachuset.

ANGLETERRE.

1799. 10 *avril.* — On lit une lettre du 24 janvier précédent, dans laquelle le duc de Sudermanie, Grand-Maître de toutes les Loges de Suède, sollicite la correspondance de la Grande-Loge d'Angleterre. Cette demande est accordée ; une réponse signée par le prince de Galles, Grand-Maître, est adressée au duc de Sudermanie.

12 *juillet.* — Bill du parlement concernant l'abolition des sociétés secrètes. Celle des Francs-Maçons est exceptée ; toutes les Loges existantes sont conservées, mais ce bill défend d'en établir d'autres.

Cette exception ne fut applicable aux Loges des Francs-Maçons qu'aux conditions suivantes : « Deux Membres de » la Société « (est-il dit dans l'acte du parlement) » affir- » meront par serment qu'une telle Société ou Loge était » ordinairement tenue avant la publication du présent bill, » sous la dénomination d'une Loge de Francs-Maçons, et » conformément aux usages et statuts des Francs-Maçons » de ce royaume ; cette déclaration sera certifiée par le » magistrat qui l'aura reçue, et signée par les déclarans.

» Dans les deux mois, à dater du présent acte, cette dé- 1799.
» claration sera déposée au greffe de la justice de paix de
» la comté, province ou district du lieu dans lequel une
» telle Loge avait coutume de se tenir; bien entendu que
» cette Société ne jouira du privilége de s'assembler qu'au-
» tant que son titre distinctif, le lieu habituel, l'époque de
» ses réunions, les noms et signalemens de tous les Mem-
» bres seront enregistrés au greffe de la justice de paix
» avant les deux mois qui auront suivi la publication du
» présent, et ainsi à l'avenir le 25, ou avant le 25 du
» mois de mars.

» Les greffiers des juges de paix desdits lieux, ou leurs représentans, sont autorisés, par le présent bill, à recevoir cette déclaration, à l'insérer dans leurs registres, et à la mettre dans les protocoles de leur province, comté ou district; ils sont, en outre, tenus de remettre une expédition de ces actes aux sessions générales judiciaires qui se tiennent chaque année dans lesdits lieux. Ces tribunaux sont autorisés, par le présent, à prononcer, dans chacune des sessions générales, sur les plaintes portées devant eux par une ou plusieurs personnes dignes de foi; de déclarer s'il y a lieu que la continuation de la réunion de telle Loge ou Société peut être nuisible au repos public et au bon ordre; audit cas, de l'interdire, et de statuer que si, nonobstant cette prohibition, elle continue de se réunir avant d'y avoir été de nouveau autorisée, elle sera considérée comme une assemblée illégale, et, à ce titre, soumise aux peines portées par le présent bill. »

Cette mesure fut provoquée par les ouvrages qui parurent alors, dans lesquels MM. *Barruel* et *Robison*, ainsi que l'auteur de *la vie* de *Zinnermann*, calomnièrent les Francs-Maçons et les présentèrent comme des factieux, ennemis des lois et des souverains.

ÉCOSSE.

1799. 5 *août*. — La Grande-Loge prend un arrêté en 10 articles, relatif au bill du parlement concernant les sociétés secrètes ; elle ordonne la plus stricte observation de cette loi, et à toutes les Loges de sa dépendance de s'y soumettre, à peine de radiation.

30 *novembre*. — Assemblée pour la 64e. grande élection. Les mêmes Grand-Maître et député Grand-Maître sont réélus.

FRANCE.

21 *mai*. — Les Commissaires de la Grande-Loge et du G. O. de France concluent un traité d'union qui a pour base l'abolition de l'inamovibilité des Maîtres de Loges, objet principal des discussions qui existaient depuis si long-temps.

22 *juin*. — Les deux corps se réunissent dans une assemblée solennelle pour n'en plus former qu'un seul.

28. — Assemblée pour célébrer la fête de l'Ordre et sceller le Concordat, dont le résultat fut la fin de ces discussions.

ANGLETERRE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE D'ANGLETERRE.

1800. 3 *juin*. — La Grande Loge arrête qu'il sera présenté une adresse au roi au sujet de l'assassinat tenté sur sa personne par James *Hadfield*, le 15 mai précédent.

§. II.

GRANDE-LOGE DES ANCIENS MAÇONS.

24. — Cette Grande Loge, réunie sous la présidence du Grand-Maître, prend une décision pareille.

ÉCOSSE.

Plusieurs Sociétés forment des demandes en constitutions ; elles sont rejetées : le refus est motivé sur le bill du parlement. La Grande-Loge fait passer une adresse au Roi relativement à l'attentat commis sur sa personne. 1800.

1er. *décembre.* — Soixante-cinquième grande élection. Charles William comte *Dalkeith* est élu Grand-Maître ; Robert *Dundas de Melleville* est choisi pour député G.-M.

FRANCE.

8 *septembre.* — Mort de M. *Peuvret*, huissier au parlement, ex-Vénérable de la Loge de St.-Pierre de la Martinique et Officier honoraire du G. O. de France. Ce Frère s'était fait une réputation par ses nombreuses compilations ; il a laissé un manuscrit, contenant 81 prétendus grades de la Maçonnerie hermétique, en six vol. *in*-4°., ornés de dessins assez médiocres. Ces grades ont été composés à Paris, et il n'est pas vrai qu'ils proviennent de l'Angleterre et de l'Ecosse, ainsi qu'il le dit dans son ouvrage. M. *Peuvret* était plus zélé qu'instruit, et par conséquent la proie du premier charlatan qui se présentait à lui.

D. *Pernetti* meurt à Valence en Dauphiné. Il a composé plusieurs grades pour la Maçonnerie hermétique, entr'autres celui de Chevalier du Soleil. On le dit encore auteur des grades connus sous le nom de Vrai Maçon, Vrai Maçon dans la voie droite, et Chevalier de l'Iris.

ALLEMAGNE.

La Mère-Loge de Royale-Yorck de l'Amitié fait remettre à S. M. le roi de Prusse le plan amélioré de son administration et ses nouveaux règlemens. Ce prince les approuve le 31 juillet : il écrit le même jour une lettre à cette Loge contenant les expressions de sa satisfaction pour les projets de bienfaisance consignés dans ses statuts (1).

(1) Supplément n°. 6, *pièce* F.

1800. 31 *décembre.* — Arrêté de cette Mère-Loge, d'après lequel elle déclare renoncer à tous grades étrangers à la Maçonnerie primitive : elle introduit dans les Loges de sa juridiction les trois grades symboliques de la doctrine de la Grande-Loge des anciens Maçons de Londres. (*Das Ganze aller geh. Verb.* etc.)

ANGLETERRE.

1801. 27 *avril.* — Le comité, nommé par le parlement, fait un nouveau rapport sur les Sociétés secrètes. On remarqua, dans cette occasion, que l'orateur, qui d'ailleurs s'est vivement prononcé contre elles, n'a point parlé des Francs-Maçons.

Mai. — Arrêté de la Grande-Loge, qui supprime l'Office de Grand-Architecte.

Novembre. — On provoque dans la Grande-Loge une décision définitive à l'égard de la Grande-Loge des *anciens* Maçons, et les mesures les plus sévères contre ses membres, même leur exclusion des Loges de la juridiction de la Grande-Loge d'Angleterre. Plusieurs Frères sollicitent et obtiennent pour eux l'indulgence de la Société, qui leur accorde un délai de trois mois, *dans l'espoir,* dit le continuateur de *Preston, d'obtenir enfin le retour et la réunion de cette branche égarée.*

Une Commission est nommée pour traiter de cette affaire avec la Grande-Loge des *anciens* Maçons.

ÉCOSSE.

2 *février.* — La Grande-Loge, assemblée en communication de quartier, publie de nouveaux règlemens (1), la liste de toutes les Loges de sa dépendance divisées par districts, et celle des Grands-Maîtres provinciaux.

(1) On en trouvera la traduction au Supplément n°. 2. Cette pièce était inconnue en France.

14 *mai.* — Le Grand-Maître, les Grands-Officiers de la Grande-Loge et lesLoges d'Edimbourg posent, avec les solennités ordinaires, la première pierre du bassin (Wet-Docks) près le port de Leith. 1801.

La procession qui eut lieu à cette occasion était composée de plus de douze cents Frères, non compris les autorités d'Edimbourg et de Leith, et d'un grand nombre d'habitans de distinction.

On inséra dans la pierre fondamentale un grand flacon de crystal, rempli de monnaies frappées dans l'année, et les inscriptions suivantes, en langue nationale, gravées sur deux plaques de métal.

PREMIÈRE INSCRIPTION.

In the reign of the most gracious Sovereign George III, and
Under the auspices of the Right hon. William Fettes,
Lord Provost of Edinburgh,
The harbour of Leith,
Though formed at a remote period,
And, as commerce in the course of ages increased,
Often repaired and extented;
Yet being still narrow and incommodious,
Robert Dundas of Melleville Esquire,
In absence of the Right hon. Charles, Earl of Dalkeith,
Grand Master-Mason of Scotland,
Laid the foundation-stone of these Docks
In which the numerous vessels arriving from every quarter of the globe,
Might receive ample et secure accomodation;
On the 10th day of May, A. D. 1801, A. L. 5801.
Johen Rennie being Engineer.

May the Undertaking prosper,
By the blessing of Almighty God!

1801. (SECONDE INSCRIPTION.)

The names of the present Town Council
Of Edinburgh.
The Right Hon. Henry Dundas, Membre of the City.
The Magistrates of Leith.
The Wet-dock Committee.
The Engineers.
The Contractors of the Work.
The Grand Lodge of Scotland;
and
The Masters and Wardens of the Trinity house, Leith.

26 *juin.* — Le Grand-Maître Provincial de Hampshire en Ecosse, accompagné d'un grand nombre de Frères, pose, avec les cérémonies usitées, la première pierre d'un pont sur le Spey. Beaucoup de monnaies et de médailles du règne courant ainsi que le portrait de Sa Majesté sont insérés dans une enclave pratiquée dans la pierre.

30 *novembre.* — Assemblée pour la 66e. grande élection. Charles G. comte *Dalkeith* est élu Grand-Maître, et John *Clarck* écuyer, député Grand-Maître.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

10 *avril.* — Le Grand Orient célèbre la fête de la paix dans une assemblée extraordinaire.

27 *décembre.* — Approbation du traité d'union fait entre les Commissaires du Grand Orient et ceux du Chapitre d'Arras à Paris, lequel traité unit ce dernier corps au Grand Orient de France.

§. II.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

24 *juin.* — Reprise des Travaux de la Loge de Saint-Alexandre

Alexandre d'Ecosse, sous le titre de Mère-Loge du Régime écos. phil. en France, attendu la dispersion des anciens membres de la Loge du Contrat social, le droit que lui donnaient les règlemens généraux du Rite, et sa qualité de plus ancienne Loge dans la Capitale. 1801.

MM. *Louvain de Pescheloche*, *Bertolio*, *Lafisse* et *Burard* rétablissent aux archives les pièces, livres, registres et manuscrits dont ils étaient dépositaires.

Le même jour, célébration de la fête de la paix entre la France et l'Allemagne à la suite de la victoire de Marengo.

§. III.

Histoire générale de l'Ordre en France.

Des officiers espagnols prisonniers de guerre à Brest, y fondent une Loge sous le titre de *la Réunion espagnole*, et le Vénérablat de M. *Diez de la Rivera*, lieutenant-colonel au service d'Espagne.

ALLEMAGNE.

23 *avril*. — L'empereur *François* II renouvelle les anciennes défenses concernant les Sociétés secrètes, et particulièrement les Loges des Francs-Maçons. Tous les fonctionnaires civils, militaires et ecclésiastiques sont soumis à signer l'engagement de n'en point faire partie, sous peine de la perte de leurs emplois.

On lit dans l'annuaire des Francs-Maçons allemands, p. 285, qu'un seigneur de ce pays éprouva tant de joie de la publication de cet édit, qu'il fit don de 15,000 flor. à la caisse de l'état (1).

(1) Voir l'édit de l'empereur d'Allemagne au Supplément n°. 10. — Sa Majesté ne s'est point relâchée de sa sévérité à cet égard, et ses défenses sont encore, aujourd'hui, rigoureusement maintenues. A cette occasion nous citerons l'anecdote suivante. Ce prince étant

1801. Cette année, la Grande-Loge provinciale de Hambourg s'affranchit du joug de la Grande-Loge de Londres, et se déclare indépendante.

24 *juin*. — M. *Klein*, conseiller intime du tribunal supérieur à Berlin, est nommé Grand-Maître par la Mère-Loge de royale Yorck de l'Amitié. Cette nomination soumise à la sanction du roi, reçoit son approbation (1).

Septembre. — La Mère-Loge royale York de l'Amitié, la Grande-Loge de la Basse-Saxe à Hambourg et la Grande-Loge de l'électorat de Hanovre forment une confédération, dont le but était de resserrer leur correspondance, et de s'opposer à l'introduction d'une multitude de hauts Grades inventés par le charlatanisme pour en faire un trafic honteux.

13 *septembre*. — Ce concordat est communiqué au roi qui y donne son approbation le 19 novembre. (2).

RUSSIE.

Cette année, l'empereur *Alexandre* succède à *Paul* 1er. Il renouvelle les défenses de son prédécesseur contre les Sociétés secrètes, et particulièrement contre la Franche-Maçonnerie. (*Jahrbuch der Maurerey*, etc., *pour l'année* 1802, *p.* 89.) Cependant, à cette époque, une nouvelle aurore s'était levée pour la nation russe ; elle était passée tout à coup d'un état d'oppression sous une domination juste, qui laissait un libre essor au développement de toutes les idées grandes et libérales : aussi les amis de

---

à Paris, en 1814, avec les armées coalisées contre la France, nomma aux fonctions de chambellan M....... La personne chargée de lui remettre ses provisions lui fit signer l'engagement d'honneur de n'appartenir à aucune société secrète, et *notamment à celle des Francs-Maçons*.

(1) Supplément n°. 6, *pièce* G.

(2) *Ibid*. *pièce* H.

l'Ordre conçurent-ils l'espoir que, sous un prince tel qu'Alexandre, cette mesure devait avoir un terme, et qu'une institution purement bienfaisante ne pourrait, sous le vain prétexte des formes secrètes de l'initiation, inquiéter long-temps le gouvernement. 1801.

Le vœu des Maçons russes se réalisa en effet en 1803.

ANGLETERRE.

Février. — Le comte *Moira* annonce à la Grande-Loge que les Loges de Berlin ont demandé à correspondre avec elle ; les Frères y consentent avec empressement. 1802.

Mai. — Quatre Loges du Portugal font une demande semblable, et sollicitent de la Grande-Loge l'autorisation de professer les Rites d'Angleterre sous sa protection. Les Frères accèdent à cette demande, et le concordat est arrêté immédiatement.

ÉCOSSE.

30 *novembre.* — Georges comte *d'Aboyne* est élu G.-M. dans l'assemblée pour la 67e. grande élection. Le comte *de Dalhousie* est nommé député G.-M.

FRANCE.

12 *novembre.* — Arrêté du G. O., qui déclare irréguliers et hors de sa correspondance les Ateliers qui donneraient asile aux Loges professant des Rites étrangers à ceux reconnus de lui, ou qui auraient des communications avec elles.

27 *décembre.* — Célébration de la fête de l'Ordre et prise de possession du nouveau local construit à Paris, pour ses assemblées, rue du Four St.-Germain, no. 47.

ALLEMAGNE.

3 *mai.* — Les Francs-Maçons de Schleswig, dans le

1802. Mecklenbourg, posent la première pierre d'un hospice pour les pauvres malades indigens et les femmes en couche de la ville et des environs. Deux citoyens de Schleswig donnent 2000 rixdalers pour fonder cet établissement, et les Francs-Maçons abandonnent des terres d'un revenu annuel de 140 rixdalers dont ils étaient propriétaires. Son A. S. le prince *de Hesse* assiste à la cérémonie et insère lui-même les médailles et inscriptions dans les enclaves de la pierre.

Voici la traduction de l'inscription allemande qu'on fit graver sur une lame de cuivre de forme triangulaire :

Protégés
Par le meilleur
Des gouvernemens,
Par le plus noble ami de l'homme
Le très-illustre landgrave et stathouder
Charles Prince de Hesse :
Aspirant
A la propagation du bonheur de l'activité
Et de l'amélioration
Parmi les hommes ;
Les Francs-Maçons
Donnent,
A cet Établissement,
Leurs terres de Fredericksberg,
D'après un acte de donation,
Comme une libéralité.
A ceux qui y seront reçus et soignés,
Salut
Et triple bénédiction !
Cette pierre
Fut placée,
Le 3 mai 1802,
par

Son Altesse Sérénissime 1802.

et

Les Administrateurs de la Loge des Francs-Maçons,

V. AHLEFELD, V. STEMANN, V. KOEPERN,

LEYNAR,

BRUYN, FLINDT

et

SCHEFFER.

12 *août.* — Inauguration du nouveau bâtiment construit pour les tenues de la Loge d'Archimède aux Trois-Planches à tracer, à Altenbourg. Cette Loge fait constater cette époque par une belle médaille.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

21 *février.* — Le Suprême-Conseil du 33e. degré, à Charlestow, donne à M. le comte *de Grasse-Tilly* le pouvoir d'initier des Maçons à ce degré, et de constituer des Loges, Chapitres, Conseils et Consistoires du Rite ancien *sur les deux hémisphères.*

ANGLETERRE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE D'ANGLETERRE.

9 *février.* — On fait un rapport à la Grande-L. concernant les *anciens Maçons :* il en résulte qu'ils continuent toujours leurs travaux, et n'ont fait aucun pas vers la réunion; sur quoi la Grande-Loge arrête que les Frères qui sont membres des Loges du *Rite ancien* seront exclus de toutes celles de la juridiction de la Grande-Loge d'Angleterre; elle défend à ses administrés de les admettre à leurs travaux, conformément aux lois sur les Maçons irréguliers. 1803.

§. II.

GRANDE-LOGE DES ANCIENS MAÇONS.

1803. 1er. *juin.* — Divers arrêtés sont pris concernant le régime intérieur de la Grande-Loge. Tout Frère doit être rendu aux assemblées avant sept heures du soir, et nul ne peut sortir de la Loge sans la permission du Maître en chaire, etc.

ÉCOSSE.

§. Ier.

GRANDE-LOGE DE SAINT-JEAN.

On fait lecture, dans la Grande-Loge, d'une lettre de Louis *Clavel*, Grand-Maître provincial de l'Ordre de Saint-Jean d'Édimbourg auprès de la Grande-Loge de Rouen, demandant à être autorisé à constituer une Loge écossaise à Marseille. A cette requête était jointe la copie d'un écrit attribué à la Grande-Loge d'Écosse, par lequel cette dernière paraissait donner, à une Loge de Paris, nommée *les Élèves de Minerve*, le droit de délivrer des constitutions. La Grande-Loge déclare qu'elle n'a jamais concédé de pareils pouvoirs. (Lawrie, *the History of free masonry*, *p.* 292.)

Une Grande-Loge d'Amérique, se disant écossaise, adresse une circulaire contenant la nomenclature d'un nombre infini de grades maçonniques qu'elle autorisait. La Grande-Loge déclare qu'un pareil nombre de grades ne peut qu'inspirer le plus profond mépris pour la Maçonnerie écossaise, et qu'elle ne les reconnaît pas; qu'elle a toujours conservé les Rites Maçonniques selon la simplicité de leur primitive institution; qu'elle ne se départira jamais de son système à cet égard. (*Ibid.*)

30 *novembre.* — Georges comte *d'Aboyne* est réélu

Grand-Maître dans la réunion de la Grande-Loge pour 1803.
la 68e. grande élection; John *Clark*, écuyer, est choisi pour député Grand-Maître.

Après l'élection, les Frères se rendent à la taverne des Armes-Royales, pour célébrer la fête de Saint-André. Son Excellence le comte *Moira*, commandant en chef les forces de S. M. en Écosse et remplissant, au nom du prince *de Galles*, les fonctions de Grand-Maître près la Grande-Loge d'Angleterre, assiste à cette solennité. S. Ex. témoigne à la Grande-Loge toute la peine qu'elle éprouve de ce que la G.-Loge d'Écosse ait, jusqu'à ce moment, refusé de correspondre avec la Grande-Loge d'Angleterre et restreint exclusivement sa correspondance avec la G.-Loge des anciens Maçons. Le comte *Moira* profite de cette soirée pour discuter sur cet objet, et déterminer la Grande-Loge à se rapprocher de la Grande-Loge d'Angleterre. Son discours est couvert de nombreux applaudissements, lesquels permirent d'entrevoir que des relations d'amitié s'établiraient bientôt entre ces deux corps.

§. II.

Grande-Loge Royale de l'Ordre de H-D-M.

La Grande-Loge Royale de l'Ordre de H-D-M. *de Kilwinning* délivre des constitutions, pour tenir Chapitre, à la Loge du Vrai-Zèle, à Paris; à celle des Élus de Sully, à Brest, et à la Loge de la Parfaite-Union, à Douay.

FRANCE.

§. Ier.

Grand Orient.

24 *avril*. — Le G. O. nomme une commission pour réviser ses règlemens. — Arrêté portant qu'il sera fait une pension de 600 francs à la veuve de M. *Savar*, ancien Substitut à son Secrétariat. Ce Maçon avait rempli ses

1803. fonctions avec zèle, intelligence et exactitude jusqu'au moment où une cécité totale, suite de ses travaux, l'avait forcé de les abandonner.

10 *juin*. — Discussions avec la Loge de la Réunion des Étrangers (aujourd'hui Marie-Louise); elle est rayée des listes des Loges de la correspondance du G. O., pour s'être fait constituer au Régime écossais par la Loge de Marseille. (Elle a été réintégrée à son rang en 1804.)

24. — M. *Savin* est nommé à l'office de Substitut-général au Secrétariat.

5 *août*. — On arrête de rétablir les Grands Officiers et les Officiers d'honneur du G. O., dont les fonctions avaient été suspendues depuis 1793. Le 30 septembre on procède à leur nomination.

27 *décembre*. — M. *du Fenouil*, second Surveillant de la Loge de la Concorde fortifiée, à Luxembourg, présente un projet concernant l'établissement d'une caisse d'amortissement au profit des veuves des Maçons, sous le titre de *Caisse des deniers de la veuve* et *de l'attachement conjugal*.

§. II.

Histoire générale de l'Ordre en France.

Les Loges écossaises, frappées d'anathème par le décret du G. O. de 1802, louent un souterrain dans la maison autrefois occupée par *Mauduit*, restaurateur, sur le boulevard Poissonnière, à Paris, et y établissent un local pour leurs assemblées.

Ces Loges formèrent le noyau de la Grande-Loge générale écossaise de France, qui s'établit l'année suivante en rivalité du G. O. de France.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

25 *avril*. — Décret du Grand-Consistoire de Kingstown,

qui déclare irréguliers tous les établissemens du même genre, formés dans la Jamaïque par le Grand-Inspecteur *de Saint-Paul*, sans l'avis de ses supérieurs. Le même décret déclare nulles toutes réceptions ou érections de Consistoires faites, par le même, dans l'île de Saint-Domingue. 1803.

SUÈDE.

24 *janvier*. — La Grande-Loge célèbre, en grande pompe, l'anniversaire de la naissance du duc *de Sudermanie*. Le prince *de Glochester*, qui se trouvait alors à Stockolm, assiste au banquet qui a lieu à la suite de la cérémonie. Les personnes les plus distinguées de la ville étaient présentes à cette réunion.

26 *mars*. — Édit du roi *Gustave* IV, qui met sous la surveillance spéciale des commandans ou gouverneurs des provinces plusieurs sociétés secrètes ou soi disant Ordres, composées de personnes liées par le serment du secret, et dont on avait découvert des réunions, tant dans la capitale que dans les provinces. Les Francs-Maçons, comme jouissant de la protection spéciale du monarque, sont exceptés de cette surveillance. (1)

ITALIE.

26 *mars*. — Promulgation, à Gênes, d'un sénatus-consulte, qui interdit toutes réunions de sociétés dont les membres ne seraient pas munis d'une patente expresse du gouvernement, à peine par les contrevenans d'être déclarés séditieux, jugés comme perturbateurs du repos public et conspirateurs contre l'état. Ces patentes devaient être demandées chaque année au doge, qui avait la faculté de les accorder, de les refuser et de les révoquer, etc. Plu-

(1) Supplément n°. 11.

1803. sieurs Francs-Maçons sont emprisonnés et privés de leurs emplois.

RUSSIE.

M. *Boeber*, conseiller d'état et directeur de l'école des Cadets à Saint-Pétersbourg, prend la résolution de détruire le préjugé que l'empereur *Alexandre* Ier. conservait contre la Franche-Maçonnerie. Il obtient une audience du monarque, et sollicite le rapport de toutes les ordonnances rendues par *Paul* Ier. et par lui-même, contre les Francs-Maçons. L'empereur lui fait un grand nombre de questions sur le but de l'institution et la doctrine des initiations : M. *Boeber* lui en présente le tableau, et lui dépeint les Francs-Maçons comme des sujets fidèles, attachés inviolablement au prince et à la patrie, et protégés dans presque tous les grands états de l'Europe. Sur le rapport de M. *Boeber*, *Alexandre* consent à la suppression des lois rendues contre les Francs-Maçons, et ajoute ces paroles remarquables : *Ce que vous me dites de l'institution m'engage, non-seulement à lui accorder ma protection, mais encore à demander pour moi-même l'admission parmi les Francs-Maçons*. CROYEZ-VOUS QUE CELA SOIT POSSIBLE? — *Sire* (dit M. *Boeber*), *je ne puis prendre sur moi de répondre à la demande de votre majesté ; je vais assembler les Maçons de votre capitale, leur annoncer vos intentions, et je suis convaincu qu'ils s'empresseront de répondre à vos désirs* (1).

L'empereur est initié peu de temps après, et la Maçonnerie russe reprend son ancienne splendeur. Cette époque

(1) M. le colonel *Brosin*, l'un des aides-de-camp de l'empereur, qui nous a fourni ces détails, nous a assuré que ce dialogue, qu'aucun Maçon russe n'a oublié, se trouve mot à mot dans le rapport que fit M. *Boeber* lors de la séance de réunion des Maçons de Saint-Pétersbourg, qui eut lieu quelques jours après sa conférence.

est celle de la fondation du Grand Orient de toutes les Russies, dont M. *Boeber* fut nommé Grand-Maître national, fonctions qu'il remplit encore aujourd'hui. 1803.

ANGLETERRE.

Février. — La Grande-Loge, pour donner au comte *Moira* un témoignage éclatant de sa reconnaissance en raison des services rendus à l'Ordre par cet illustre Maçon, arrête que son portrait sera placé dans le lieu des assemblées, à côté de ceux des Grands-Maîtres qui ont passé le siége. 1804.

ÉCOSSE.

Assemblée de la Grande-Loge pour la 69e. grande élection. Georges comte *d'Aboyne* est nommé Grand-Maître, et le comte *de Dalhousie* député Grand-M.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

9 *mai.*— Fondation, par les Officiers du Grand Orient de France, de la fête annuelle du Réveil de la Nature. Le plan fut proposé et la Société organisée par M. le docteur *Mercadier*, qui remplit encore aujourd'hui, avec autant de zèle que d'humanité, l'office d'aumônier hospitalier du Grand Orient.

24 *juin.* — Communication d'une lettre de la Grande-L. nationale de la Basse-Saxe, dans laquelle ce corps demande la correspondance du Grand Orient. — Le même jour, arrêté portant qu'il sera décerné une médaille d'or de 240 francs au meilleur mémoire sur l'organisation d'un établissement de bienfaisance maçonnique, et une médaille d'argent pour chacun des deux mémoires auxquels seront attribués les *accessit*.

1804. 17 *juillet.* — Le Grand Orient arrête que son état, dont l'impression et l'envoi ont été suspendus par les circonstances politiques, sera repris et envoyé aux Loges.

1er. *août.* — Circulaire contre certains Maçons qui impriment et vendent publiquement les grades maçonniques.

14 *septembre.* — Le Grand Orient prévient les Loges qu'il méconnaît et désavoue tous les cahiers et instructions qui pourraient circuler à la faveur de l'impression, quelque concordance qu'ils présentent avec ceux émanés de son secrétariat. — 28. Arrêté portant qu'un F. pourvu des grades nécessaires pourra représenter en même temps une grande Loge provinciale, cinq Loges et autant de Chapitres.

5 *décembre.* — La Grande-Loge générale Ecossaise du Rite ancien est réunie au G. O. en vertu d'un concordat. (*Voyez* §. III *sous ce même article.*)

19. — Le G. O. déclare qu'il professera désormais tous les Rites et qu'il les reconnaîtra, pourvu que leur morale et leurs principes soient en harmonie avec le système général de l'Ordre. D'après cet arrêté, toutes les Loges omises du tableau, pour cause de différence de Rite ou d'opinions maçonniques, sont réintégrées à leur rang.

§. II.

Mère-Loge du Rite écossais philosophique.

22 *octobre.* — La Mère-Loge écossaise prête son temple et donne son appui aux Loges du Rite ancien accepté, assemblées pour organiser la Grande-Loge de ce régime en France.

28 *décembre.* — Célébration de la fête de l'Ordre. La jeune *Vaudran*, fille d'un Maçon infortuné, est mise en apprentissage.

§. III. 1804.

G.-L. GÉNÉRALE ÉCOSSAISE DU RITE ANCIEN ET ACCEPTÉ.

22 *octobre*. — Proclamation de l'organisation d'une Grande-Loge générale écossaise du Rite ancien et accepté à Paris. Elle procède à l'élection de ses Grands-Officiers, dont le nombre est fixé à 40.

1er. *novembre*. — La Grande-Loge adresse une circulaire à toutes les Loges et Chapitres de France, pour annoncer son établissement dans la capitale. Nombre d'Ateliers de Paris et des départemens se joignent à ce nouveau Corps.

10. — Elle s'assemble en communication de quartier, et délivre des constitutions et chartres capitulaires à plusieurs Loges et Chapitres.

Le G. O. conçoit des inquiétudes fondées sur cet établissement, auquel paraissaient vouloir se joindre beaucoup d'Ateliers de sa juridiction. M. *Roettiers de Montaleau*, représentant du Grand-Maître, et M. *Pyron* entrent en conférences pour concerter entre eux les moyens de réunir les deux Corps.

3 *décembre*. — Les Commissaires du Grand Orient et ceux de la Grande-Loge du Rite ancien tiennent une assemblée dans l'hôtel de M. le maréchal *Kellermann*, et signent 1°. un concordat qui unit les deux associations; 2°. l'acte d'une nouvelle organisation de l'Ordre Maçonnique en France.

5. — Le Concordat est agréé par les deux Corps assemblés, et l'acte est sanctionné, au milieu de la nuit, dans une réunion extraordinaire du G. O. de France. MM. le comte de *Grasse-Tilly* et *Roettiers de Montaleau* prêtent serment comme représentans particuliers du Grand-Maître, l'un pour le régime français, l'autre pour le Rite ancien et accepté.

1804. Il est résulté de cette opération que la Grande-Loge du Rite ancien n'a existé que 44 jours.

§. IV.

SUPRÊME CONSEIL DU 33e. DEGRÉ.

22 *septembre.* — Fondation par M. le comte *de Grasse-Tilly* d'un Suprême Conseil, pour la France, de Souverains Grands-Inspecteurs généraux du 33e. degré du Rite ancien et accepté; cet établissement est formé, du consentement et à la demande de toutes les Loges de ce Rite, représentées par leurs Vénérables ou par des Députés. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France, p.* 147.)

29 *décembre.* — Grande assemblée de ce Corps. Quarante Officiers du Grand Orient de France sont initiés au grade de Rose-Croix, ou du 18e. degré; quelques-uns sont admis au 29e. et au 32e., et d'autres sont élevés au 33e. degré. (*Abrégé hist. de l'Organisation en France des* 33 *degrés du Rite Éc. anc. et accepté, p.* 27.)

§. V.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

5 *février.* — On prononce, dans la Loge des Enfans de la Concorde fortifiée, à Luxembourg, l'oraison funèbre de M. Jean-Philippe *Faitz*, commandant les places de Dinant sur Meuse et de Landsberg en Bavière. Ce Maçon avait laissé, par son testament, 4,500 francs à la Loge des Enfans de la Concorde fortifiée, et 5,800 fr. aux pauvres de Luxembourg.

20 *mars.* — La Loge des Trois H., du Havre, envoie au G. O. un détail des actes de bienfaisance et d'humanité exercés par M. *Level*, commandant de la garde nationale de cette ville, et l'un de ses Membres. Le Grand Orient adresse à ce Maçon une lettre de félicitation.

14 *octobre.* — Louis-Claude de *Saint-Martin*, officier au régiment de Foix, meurt dans la maison de campagne du sénateur *Lenoir la Roche*, à Aunay, près Paris. Ce sectaire était le disciple de *Martinès Paschalis* : il a laissé, sur la Franche-Maçonnerie, un manuscrit en deux volumes, intitulé l'*Écossisme réformé*. Ce fut lui qui introduisit dans les Loges, en France, la doctrine du martinisme. M. de *Saint-Martin* est, comme on le sait, auteur d'un grand nombre de livres mystiques, dont le principal parut sous le titre *Des Erreurs et de la Vérité*. C'est de cet ouvrage dont *Voltaire* disait, dans une lettre qu'il écrivait à *Dalembert*, le 22 octobre 1776 : *Jamais on n'imprima rien de plus absurde, de plus obscur, de plus fou et de plus sot.* 1804.

HOLLANDE.

La Grande-Loge de Hollande, réunie à La Haye, nomme pour son G.-M. national M. *Byleveld.*

ITALIE.

C'est dans le cours de cette année qu'on établit à Naples un G. O. attaché à la division militaire de l'armée d'Italie. Le général *Lechi* fut nommé Grand-Maître.

RUSSIE.

Les anciennes Loges de la Russie reprennent leurs travaux dans le cours de cette année ; d'autres se font constituer par le G. O. de cet empire. Les grands de la cour réorganisent leurs Loges particulières ; parmi ces dernières, celles de S. A. I. le grand duc *Constantin* et du comte *Potoscky* se firent remarquer par le choix de leurs Membres, leur politesse pour les étrangers, et leur galanterie pour les dames qu'ils recevaient dans leurs fêtes.

ANGLETERRE.

Cette année, la Franche-Maçonnerie, découragée par 1805.

1805. le bill du parlement, et par les fâcheuses impressions qu'avaient laissées dans l'esprit du public les écrits de M. l'abbé *Barruel* et du docteur *Robison*, reprend quelque faveur.

M. *Dalton*, négociant en laines, Maître en chaire de la Loge n°. 259, étant décédé, ses dépouilles mortelles sont accompagnées avec beaucoup de pompe, par plus de deux cents Frères, de la maison mortuaire au lieu de la sépulture. Sur son cercueil étaient une bible, une équerre et un compas. Les Dignitaires des Loges étaient précédés de leurs insignes, et les Frères, rangés trois par trois, étaient décorés de leurs tabliers, leurs écharpes, et des bijoux distinctifs des Loges auxquelles ils appartenaient.

27 *Novembre*. — La Grande-Loge décide, sur la demande de la Grande-Loge nationale de Berlin, qu'elle entretiendra avec cette dernière une correspondance d'amitié.

ÉCOSSE.

10 *avril*. — La Grande-Loge d'Écosse, qui, jusques à cette époque, n'avait correspondu qu'avec la Loge des anciens Maçons, arrête qu'elle entretiendra aussi, désormais, des relations d'amitié avec la Grande-Loge d'Angleterre. S. A. R. le prince de *Galles* est élu Grand-Maître.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

24 *juin*. — Rapport sur sept mémoires présentés au concours pour un projet d'acte de bienfaisance générale à exercer. Aucun ne paraît devoir fixer l'attention du G. O. Cependant celui du F. *Dangouneau*, membre de la Loge des Amis philantropes de Bruxelles, obtient une mention

mention honorable. Il contenait le projet de l'établissement d'un hospice de réfuge pour les Maçons indigens. 1805.

Ce jour fut celui de la célébration de la fête de l'Ordre ; 600 fr. furent versés dans la caisse des aumônes.

21 *juillet.* — Institution du Directoire des Rites.

Des discussions s'élèvent entre le G. O. et les membres de la Grande Loge du Rite ancien et accepté. Le Concordat de 1804 n'est pas exécuté par le G. O., qui refuse de mettre en activité la nouvelle constitution générale de l'Ordre, décrétée le 5 décembre de l'année précédente : ceux du Rite ancien dénoncent plusieurs de ses Officiers, qu'ils accusent de n'avoir signé un acte d'union que pour paralyser les travaux de la Grande-Loge, mais avec l'intention prononcée de n'y avoir aucun égard, etc.

29 *juillet.* — Débats à la suite desquels on raye de la liste des Officiers du G. O. l'un des membres de la Grande-Loge du Rite ancien, celui même qui avait déterminé la réunion, et dont on craignait l'influence et le zèle.

Cet arrêté, injurieux pour la personne qui en fut l'objet, comme pour le Rite ancien, devint l'une des causes accessoires qui décidèrent le Suprême Conseil du 33e. degré à se séparer du G. O. auquel il s'était uni par le traité en question. L'arrêté pris contre le Frère supprimé du tableau a été rapporté, à l'unanimité, par le G. O. assemblé le 8 mars 1811.

Cette année, le prince *Joseph* est proclamé Grand-Maître de la Maçonnerie en France. Ce choix fut celui de la Cour, et n'appartint pas aux Maçons Français, car on assure que le prince *Joseph* n'était point initié dans l'Ordre ; aussi n'a-t-il jamais paru aux travaux du G. O.

13 *décembre.* — Le prince *Cambacérès* est installé à la dignité de premier Grand-Maître adjoint au prince *Joseph*.

1805. 27. — Assemblée pour célébrer la fête de l'Ordre et des victoires remportées par les armées françaises.

600 francs sont versés dans la caisse de bienfaisance. — Arrêté portant que le fils d'un Maçon, père de sept enfans, sera élevé et placé dans un lycée, aux frais du G. O.

A la suite de la cérémonie, les FF. se réunissent dans la salle du banquet qui présentait l'aspect d'une tente dans laquelle on avait placé des trophées et des devises analogues à la fête des victoires. On y voyait des drapeaux, des pyramides, des allégories représentant les glorieuses campagnes de l'armée française.

Le mot de *semestre*, qui n'avait pas été donné depuis plusieurs années, est de nouveau communiqué dans cette séance.

§. II.

Mère-Loge du Rite écossais philosophique.

23 *juillet*. — Philippe-Charles *Dagrain des Hubats* est nommé Grand-Inspecteur, à l'effet de constituer plusieurs Loges du Rite dans le nord de l'Europe.

11 *novembre*. — Constitutions à la Loge du *Grand-Sphinx*, à Paris.

27 *décembre*. — Fête donnée à l'occasion des victoires remportées par l'armée française.

§. III.

Suprême Conseil du 33e. degré.

9 *juillet*. — Établissement, à Paris, du Grand-Consistoire des Princes de Royal-Secret, 32e. degré du Rite ancien; il est installé le 24 septembre.

Les membres du Suprême-Conseil, réunis aux Maçons de tous les degrés du Rite ancien, avaient fait d'inutiles

représentations au G. O. sur le défaut d'exécution du Concordat. Le G. O., loin d'y avoir égard, maintenait son administration sur l'ancien pied. M. *Roettiers de Montaleau*, nommé représentant du Grand-Maître, continuait à prendre le titre de *Grand-Vénérable*, qualité qu'on avait affecté d'insérer après son nom, à la fin de la première partie de la reprise de l'État du G. O. de France, qui parut en avril 1805, et qu'il prenait encore dans tous les actes adressés aux Loges. Dans ces circonstances, quatre-vingt-un Princes-Maçons, et la majorité de ceux du Rite ancien qui avaient concouru au Concordat, se réunissent, le 6 septembre, dans l'hôtel de M. le maréchal *Kellermann*, et notifient au G. O. un arrêté portant que si, au 15 du même mois, le Traité n'était pas exécuté dans son entier, il serait regardé comme nul, et que la Grande-Loge générale écossaise reprendrait ses travaux. 1805.

M. *Roettiers de Montaleau* fait cartonner la dernière feuille de la première partie de l'État, et donne une satisfaction momentanée.

Mais, pressé de nouveau, d'autres conférences ont lieu, et l'on convient, le 16 septembre, que le Suprême-Conseil du 33e. degré aura une existence indépendante et séparée du G. O., qui ne connaîtra du Rite ancien, et ne délivrera de constitutions aux Loges qui voudront adopter ce régime que jusqu'au 18e. degré, la collation des degrés et la constitution des Chapitres des grades supérieurs étant exclusivement réservées au Sup.-Conseil ou autorités maçonniques du Rite ancien qu'elles concerneront. (*Actes Ms. du* 33e. *deg. en France.* — *Abrégé hist. etc. du trente-troisième degré*, *p.* 35 *et suiv.*)

1er. *Octobre.* — Le Suprême Conseil donne un décret concernant l'organisation de sa puissance dogmatique.

*

1805.

§ IV.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

2 *avril*. — Grande réunion des Chevaliers *Kadochs*, à Paris. Le grade est donné avec appareil à plusieurs Officiers du G. O. et à divers Maçons, sous la présidence de M. *Hacquet*. C'est la dernière fois qu'on le conféra avec solennité et dans tous ses détails. Depuis, il ne fut donné que par communication; un arrêté du Suprême-Conseil du 33e. degré l'avait ordonné ainsi.

18 *août*. — Les Loges de Lyon se réunissent pour offrir une fête au célèbre astronome M. *de la Lande*.

15 *septembre*. — La Loge des Francs-Chevaliers, à Paris, transporte momentanément ses travaux à Strasbourg, pour y tenir une Loge d'adoption qui fut présidée par madame la baronne *Dietrick*, avec la dignité de Grande-Maîtresse, et M. le chevalier de *Challan*, avec celle de Grand-Maître. S. M. l'Impératrice *Joséphine* honora l'assemblée de sa présence, et assista à l'initiation d'une de ses dames d'honneur.

21 *octobre*. — L'amiral *Magon*, Grand-Officier du G. O., est tué en défendant le pavillon français au combat de Trafalgar.

15 *décembre*. — Le prince *Cambacérès* est installé à la dignité de Vénérable d'honneur de la L. de Ste.-Caroline.

ITALIE.

5 *mars*. — Organisation, à Milan, d'un Suprême-Conseil du 33e. degré, en vertu d'une patente délivrée par M. le comte *de Grasse-Tilly*, Grand-Commandeur *ad vitam* du Suprême-Conseil du 33e. degré en Amérique, et MM. les Grands-Inspecteurs-généraux *Pyron*, *Renier* et *Vidal*.

20 *juin*. — Fondation du G. O. d'Italie, sous le ré-

gime du Rite ancien et accepté, à la résidence de Milan, 1805.
par le Suprême-Conseil du 33e. degré d'Italie.

Il existait dans le royaume de Naples, ainsi qu'on l'a vu *page* 223, un autre G. O. appelé *de la division militaire du royaume d'Italie*, dont M. le général de division *Lechi* était le G.-M., et M. *Balathier*, député Grand-Maître. Le 22 juin, ce corps se réunit au G. O. de Milan.

Le prince *Eugène* accepte la dignité de Grand-Maître des Loges italiennes et celle de Souverain Grand-Commandeur du suprême-Conseil du 33e. degré.

PORTUGAL.

Fondation du Grand-Orient de Portugal, à Lisbonne. M. *Égaz-Moniz* en est élu Grand-Maître.

ANGLETERRE.

12 *février*. — On communique à la Grande-Loge un 1806.
arrêté, dans lequel la Grande-Loge d'Écosse annonçait qu'elle avait élu pour son Grand-Maître S. A. R. le prince *de Galles*.

Cette Grande-Loge demandait, par la même pièce, à faire un Concordat avec la Grande-Loge d'Angleterre; cette proposition est acceptée.

ÉCOSSE.

La Grande-Loge royale de l'Ordre de H.-D.-M. de Kilwinning fonde une Grande-Loge et un Grand-Chapitre pour toutes les Espagnes, à la résidence de Xères de la Frontera, dans l'Andalousie. M. Jacques *Gordon*, chevalier des ordres d'Espagne, est nommé Grand-Maître provincial.

Cette année, le Gouverneur de l'Ordre royal de H.-D.-M. était M. le docteur *Thomas Haye*: MM. Charles *Moor* et Jean *Brown* étaient les premier et second Grands-

1806. Gardiens ; M. *Gibb* remplissait les fonctions de Grand-Secrétaire.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

10 *mars*. — Constitutions pour la Loge de la Grande-Maîtrise à Paris.

17 *novembre*. — Le G. O. publie de nouveaux statuts et règlemens, dans lesquels il omet la plupart des articles convenus et signés en 1804, entre ses Commissaires et ceux du Rite ancien et accepté. Les Maçons de ce dernier régime argumentent de cette pièce pour rompre le Concordat.

29 *décembre*. — Célébration de la fête de l'Ordre. Le prince régnant *d'Ysembourg* et le prince *d'Ysembourg* son frère sont admis au rang des Officiers d'honneur du G. O. — 900 fr. sont versés dans la caisse de bienfaisance.

§. II.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

22 *février*. — Constitutions à la Loge de la *Parfaite-Amitié* à Puy-Laurens. — 26 *avril*. Autres à la Loge d'*Isis* à Lyon. — Le même jour, M. *Ferreira* en qualité de député du G. O. de Lisbonne demande la correspondance de la Mère-Loge. Elle est accordée avec empressement, sur le vu de ses pouvoirs.

31 *mai*. — On célèbre les obsèques de M. le major *Louvain de Pescheloche*, tué à la bataille d'Austerlitz. Ce Frère était l'un des fondateurs de la M.-L. M. *Robelot* prononce son éloge funèbre.

17 *octobre*. — Constitutions à la Loge de la *Sagesse* à Toulouse. — Autres à la Loge de la *Bienfaisance* à Lyon.

— 6 *décembre*. Constitutions à la Loge des *Philalèthes* à la Guadeloupe. 1806.

§. III.

SUPRÊME-CONSEIL DU 33e. DEGRÉ.

1er. *juillet*. — Le prince Cambacérès est élu à la dignité de T. P. Souv. Grand-Commandeur du Sup.-Conseil pour la France. — 6. M. le maréchal *Kellermann* est nommé Président du Consistoire.

13 *août*. — Installation du prince Cambacérès à la dignité de T. P. S. Grand-Commandeur du Sup.-Conseil du 33e. degré. Tous les grands corps maçonniques, français et étrangers, sont appelés et assistent par députés à cette solennité.

27 *novembre*. — Le Suprême Conseil du 33e. reçoit des remontrances du S. Grand Consistoire du 32e. sur l'acte d'organisation de la puissance dogmatique, du 4 octobre 1805, et rend, à cet égard, un autre décret, dans lequel il déclare, de nouveau, que la puissance dogmatique appartient au S. C. du 33e. degré, mais qu'elle est exercée, sous sa surveillance, par le G. C. Il suspend l'organisation des Conseils, Tribunaux et Chapitres jusqu'à ce qu'il en ordonne autrement; il décide que tous degrés supérieurs au 18e. seront conférés par lui ou ses délégués jusqu'à l'organisation définitive; que les concessions ne seront faites aux Loges et aux Chapitres qu'autant qu'ils auront préalablement été constitués par le G. O. de France aux dix-huit premiers degrés du Rite ancien; que jusqu'à l'obtention des patentes constitutionnelles demandées par les Chapitres pour les degrés supérieurs, ils ne pourront se livrer aux travaux du degré dont ils solliciteront des chartres.

§. IV.

GRANDE-LOGE PROVINCIALE DE H-D-M. EN FRANCE.

La Grande-Loge arrête, cette année, qu'attendu les

1806. circonstances politiques et les ordres du Gouvernement, qui interdisent toutes relations avec les sujets des puissances ennemies, sous des peines capitales, elle accordera provisoirement des Chartres capitulaires aux Loges en demande à cet égard, sauf à les faire ratifier par la G.-L. Royale d'Édimbourg à la paix générale.

25 *octobre.* — Élection du prince *Cambacérès* à la dignité de Grand-Maître d'honneur du Rite de H-D-M. en France. — 1er. *décembre.* Il est installé dans le Chapitre du Vrai-Zèle à Paris.

§. V.

Histoire générale de l'Ordre en France.

Cette année, différens Ordres abolis essayent de se régénérer dans l'intérieur des Loges de Paris et des départemens. De ce nombre sont l'Ordre du Christ et celui du Sépulcre. On institue encore un nouvel Ordre, sous le titre d'*Ordre de la Miséricorde.*

ALLEMAGNE.

24 *juin.* — Fondation, à Manheim, du G. O. de Bade. Les Loges de Manheim (la plupart de la constitution de la Mère-Loge de la Royale-Yorck de l'Amitié à Berlin) se réunissent, se proclament indépendantes et forment cet établissement. — 24 *décembre.* La Loge de St.-Charles au Globe-Impérial de Manheim, qui d'abord n'avait pas voulu concourir à la formation de ce G. O., s'y réunit et se fait constituer. — Le G. O. de Bade déclare qu'il ne professe aucun Rite particulier, mais qu'il les reconnaît tous. (*Maurerisches Archiv.*, etc., *p.* 45.)

31 *janvier.* — La Loge d'Archimède aux Trois-Planches à tracer, à Altenbourg, en Saxe, célèbre le jubilé de 64 ans de sa fondation.

ÉCOSSE.

1[er]. *septembre.* — La Loge Aberdeen-Fraserburgh en Ecosse, pose, avec les cérémonies usitées, la première pierre de la digue du nord du nouveau pont. 1807.

FRANCE.

§. I[er].

Grand Orient.

8 *janvier.* — Circulaire du Grand Orient, dans laquelle il annonce aux Loges que le tarif de ses actes est fixé ainsi qu'il suit :

Constitutions, 150 fr. ; Capitulaires, 81 fr. ; Certificats, Brefs et Duplicata, 7 fr. ; Cahiers symboliques, 45 fr. ; Cahiers des hauts grades, 60 fr.

M. Alexandre-Louis *Roettiers de Montaleau*, premier Représentant du Grand-Maître au Grand Orient de France, meurt à Paris le 30 janvier.

24 *juin.* — Célébration de la fête de l'Ordre. — Le Grand Orient de Bade est affilié et reconnu. — Une somme de 1500 francs est versée dans la caisse de bienfaisance.

21 *septembre.* — Le Grand Orient accorde un secours de 2000 francs aux victimes de l'incendie de Spa.

§. II.

Mère-Loge du Rite écossais philosophique.

4 *mars.* — Grande assemblée capitulaire pour l'élection d'un Grand-Maître. Le prince Cambacérès est nommé à cette dignité. — 12. Une députation porte au Grand-M. élu le vœu des Maçons du Rite philosophique. Elle lui présente l'acte de sa nomination et une copie authentique de ses règlemens constitutifs. — 30. Le nouveau G.-M.

1807. est installé ; on vote une médaille pour consacrer cet événement par un monument durable. M. *Jalay*, graveur et membre de la Mère-Loge, est chargé de son exécution. (*Histoire de la fondation du Grand Orient de France*, *pl.* 3, *fig.* 9.)

8 *mai.* — Constitutions à la Loge de *Thémis* à Cambrai. — 15. Autres à la Loge de l'*Union* à Toulouse.

4 *août.* — Une commission se rend chez le Grand-M. et lui présente, dans un riche étui décoré de ses armes, trois des médailles votées le 30 mars, une en or, une en argent et l'autre en bronze.

26 *novembre.* — Constitutions à la Loge d'*Osiris* à Sèvres près Paris.

§. III.

SUPRÊME CONSEIL DU 33e. DEGRÉ.

30 *janvier.* — Le Consistoire du 32e. degré proteste contre le décret du Conseil du 33e. du 27 novembre 1806; il conteste à ce Corps la faculté de conférer les grades : il prétend que les arrêtés du Suprême Conseil doivent être soumis à son homologation ; que le Consistoire seul a le droit de correspondre avec les Loges et les Chapitres du Rite ; qu'à lui seul ont été délégués les pouvoirs de la souveraineté maçonnique, délégation perpétuelle et irrévocable ; qu'à ce titre, lui seul peut juger la moralité des aspirans aux degrés, etc. — 7 *février*. Les protestations sont renouvelées. — 6 *août.* Les prétentions du Consistoire sont combattues dans une assemblée solennelle du 33e. degré, qui maintient ses droits basés sur les grandes constitutions. — Le même jour de nouvelles observations sont présentées par le Consistoire au Suprême Conseil, qui les renvoie à une commission. (*Voir année* 1810.)

§. IV.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

4 avril. — Mort de M. *de Lalande*, doyen des astronomes, l'un des fondateurs du Grand Orient de France et de ses Officiers d'honneur. 1807.

Novembre. — Voyage du premier Grand-Maître adjoint dans les provinces méridionales de la France. Toutes les Loges des villes dans lesquelles il séjourne s'empressent de lui offrir des fêtes. — Le 15 novembre, les Maçons réunis de Toulouse lui en donnent une magnifique.

ALLEMAGNE.

Les trois Loges, Charles de la Bonne Espérance à Heidelberg, Charles de la Concorde à Carlsruhe, et la Bonne Perspective à Freybourg, se réunissent pour former une Grande-Loge rivale du Grand Orient de Bade. Celui-ci fait, avec cette Grande-Loge, un concordat dans lequel on convient que ce nouveau Corps et le Grand Orient jouiront alternativement, chacun pendant trois ans, des priviléges et attributions de Grand Orient, les pouvoirs d'un Corps cessant absolument pendant la durée de la jouissance de l'autre. (*Maurerisches archiv.*, etc., *p.* 45 *et suiv.*)

10 *août.* — Le prince régnant *d'Ysembourg* est nommé Grand-Maître des Loges du Grand Orient de Bade.

HOLLANDE.

19 *octobre.* — La Loge de la Vertu, à Leyde, célèbre, dans une grande solennité, son jubilé de cinquante ans. Elle fait frapper une médaille à cette occasion, et constate en même temps l'époque de l'événement du 12 janvier, jour dans lequel une grande partie de la ville de Leyde fut renversée par l'explosion d'un bateau de poudre sur le

1807. *Heeren-Gracht.* Ce monument consacre aussi l'acte de philantropie du roi de Hollande, qui se transporta de La Haye à Leyde, où il était cinq quart d'heures après le désastre, et s'exposa aux plus grands dangers en sauvant une multitude de victimes au milieu des ruines de cette malheureuse ville. La médaille, de forme ovale, était portée, avant la nouvelle révolution de Hollande, comme un ornement, par les Frères de la L. de la Vertu. On la trouve dans les Archives du Rite E. Philosophique (1).

Toutes les villes de la Hollaude s'empressèrent de prodiguer des secours aux malheureuses familles de Leyde, ruinées par cet événement fatal ; les Francs-Maçons se distinguèrent particulièrement. Les quatre Loges réunies d'Amsterdam leur firent don de 5000 florins.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

28 *octobre.* — Le Grand Consistoire établi à Barracoa constitue un Consistoire de princes du Royal-Secret à New-Yorck. Il est promulgué le 28 octobre 1808.

ANGLETERRE.

1808. 23 *novembre.* — On lit dans l'assemblée de la Grande-

(1) Voici la description de cette belle médaille, telle qu'elle fut imprimée sous le titre de *Explicatio numismatis cusi in memoriam Beneficiorum Ludovici Napoleontis, potentissimi Hollandiæ regis, Leidæ conservatoris, necnon decimi lustri peraoti à Collegio fratrum cui nomen* VIRTUS, *Leidæ anno* MDCCCVII.

Virtutem immiti terret mors pallida false,
Ne feriat, dextrâ sed prohibente DEI.
Majori incolumis Virtus fulgore, supremo
Divinâ è cœlo luce cadente, nitet,
Conservatque sibi sacrati insignia in arâ
Ordinis, imperium ut stet sine fine suum.
Quis simul adspiciens eversæ rudera Leidæ
Non repetat grato pectore *Regis opem* ?
Prisca Fides donec, Pietas, Virtusque colentur,
Diceris *Batavûm*, REX LUDOVICE ! *Pater.*

1808.

Loge une dépêche, par laquelle la Grande-Loge d'Irlande sollicite la faveur de faire, avec la Grande-Loge d'Angleterre, un concordat pareil à celui conclu avec la Grande-Loge d'Ecosse en 1806; cette demande est prise en considération et accordée.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

12 *février*.—M. *Roettiers de Montaleau* fils est installé à la dignité de Représentant particulier de S. A. S. le Grand-Maître, à la place d'Alexandre-Louis *Roettiers de Montaleau* son père.

12 *juillet*. — Affiliation et correspondance accordées au Grand Orient d'Italie.

On nomme une commission pour examiner la kryptographie de M. *Burmann*, dont cet auteur avait fait passer un exemplaire.

28 *décembre*. — Célébration de la fête de l'Ordre. 2000 francs sont versés dans la caisse des secours.

§. II.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

5 *février*. — Grande assemblée sous la présidence du Grand-Maître. 500 francs sont votés pour être distribués en aumônes.

11 *novembre*. — Constitutions *aux Amis de l'Ordre et de la Vertu* à Livourne.

24. — La Mère-Loge se réunit en travaux symboliques sous le Vénérablat de Mr. C. A. *Thory*, pour recevoir dans l'Ordre *Askeri-Khan*, ambassadeur de Perse près la cour de France. Après sa réception, le néophyte donne à la Mère-Loge le damas dont il était armé, et s'exprime ainsi:

1808. « Messieurs, je vous promets amitié, fidélité, estime. On » m'a dit, et je n'en saurais douter, que les Francs-Maçons » étaient bons, charitables, pleins d'amour et d'attache- » ment pour leurs souverains; souffrez que je vous fasse » un présent digne de véritables Français. Recevez ce » sabre qui m'a servi dans vingt-sept batailles : puisse cet » hommage vous convaincre des sentimens que vous m'a- » vez inspirés, et du plaisir que j'ai d'appartenir à votre » Ordre! »

Le Vénérable offre à l'ambassadeur un exemplaire du livre des règlemens en papier vélin, magnifiquement relié en maroquin pourpre, et les médailles historiques de la Mère-Loge.

3 *décembre*. — Constitutions à la Loge *des Commandeurs du Mont-Thabor* à Paris. — 6. Autres à la Loge de *l'Amitié à l'épreuve* à Marseille.

8. — L'ambassadeur de Perse envoie prendre chez lui le Vénérable de la Mère-Loge dans une voiture de l'ambassade par son secrétaire interprète et son médecin. Il l'accueille avec de grands honneurs, confère avec lui sur son projet d'établir une Loge à *Ispahan*, et le fait reconduire dans sa demeure par la même voiture et les mêmes personnes.

15. —*Askeri-Khan* est reçu Maître; il visite les archives générales du Rite, les examine en détail et avec intérêt; il leur fait don d'une bourse précieuse enrichie de pierreries et de perles.

Le même jour, la Mère-Loge voulant reconnaître le zèle de M. *Robelot*, son Grand-Orateur, et lui témoigner toute la satisfaction qu'elle avait éprouvée de l'excellent discours qu'il avait prononcé à l'occasion de l'initiation de l'ambassadeur, lui décerne une médaille offrant d'un côté le buste du Grand-Maître, et de l'autre une inscription

rappelant les services signalés que M. *Robelot* n'a cessé de rendre à la Société, comme Orateur et comme littérateur. 1808.

§. III.

SUPRÊME CONSEIL DU 33e. DEGRÉ.

14 *septembre.* — Fondation d'un Conseil particulier du 32e. degré à la Martinique. — *Le même jour,* décret du S. Conseil concernant les hommages à verser entre les mains du Trésorier, pour les promotions aux degrés et les concessions des Chapitres. — 15 *décembre.* Autre décret concernant la distance à observer pour passer d'un degré à l'autre, et les ornemens de chaque grade.

§. IV.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

juin. — Le Directoire de Bourgogne (Régime rectifié), dont le siége avait été précédemment transféré de Strasbourg à Besançon, nomme le prince *Cambacérès* à la dignité de Grand-Maître national de l'Ordre des Chevaliers bienfaisans de la Cité sainte. (*Voir* 1809.)

21 *janvier.* — *Alexandre*, grand duc de Wurtemberg, oncle de S. M. l'Empereur de Russie, et S. A. S. le prince héréditaire de *Hohenlohe*, sont initiés dans la Loge du Phœnix, à Paris.

8 *mars.* — Élection du prince *Cambacérès* à la dignité de Grand-Maître du Rite primitif, sous le titre de Protecteur : il accepte ces fonctions.

HOLLANDE.

4. — Décision de la Grande-Loge de Hollande qui bannit de l'Ordre, à perpétuité, les dignitaires de la Loge de l'Union Royale à la Haye, et interdit pendant trois ans les autres membres, pour avoir réuni des dames en ma-

1808. çonnerie d'adoption. Cet arrêté a été rapporté le jour de la Pentecôte, 1809.—Cette année, les Loges d'Amsterdam réunies érigent, dans cette ville, d'après le plan de MM. G. *Holtrop* et *Vroolik*, un institut pour les aveugles. Cet établissement fit le plus grand honneur aux fondateurs, tant par son organisation que par les sacrifices d'argent qu'ils s'imposèrent généreusement, et par l'éclat qu'obtint bientôt l'établissement, quoique les autorités civiles ne lui eussent donné aucun secours.

ESPAGNE.

26 *décembre*. — Fondation, au camp français devant Orense, dans la Galice, de l'Ordre des Chevaliers et dames *Philocoréites*. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 385.)

ITALIE.

Le G. O. d'Italie fait frapper une médaille pour consacrer, par un monument, son affiliation avec le G. O. de France. (*Ibid. pl.* 2, *fig.* 6.)

ANGLETERRE.

1809. S. A. R. le prince de *Galles*, comme Grand-Maître des Maçons d'Angleterre, accompagné des Officiers et Membres de la Grande-Loge, pose, avec les cérémonies usitées, la première pierre du théâtre de Covent-Garden. A la suite de la cérémonie, les Frères se rendent à la taverne des Francs-Maçons, où l'on avait préparé un magnifique dîner, auquel assistèrent des Maçons de la plus haute distinction.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

11 *août*. — Le G. O. autorise les Loges et Chapitres du

du régime français à cumuler plusieurs Rites, en se conformant à cet égard à ses règlemens, et pourvu toutefois que ces Rites lui fassent connaître leurs dogmes et leur but. Le 13 octobre, cet arrêté est envoyé aux Loges et Chapitres. 1809.

27 *décembre*. — Le G. O. accepte l'hommage d'un manuscrit systématique sur la Franche-Maçonnerie, en deux volumes *in-folio*, par M. *Noël*, membre de la Loge de Jeanne-d'Arc, à Orléans, auquel il accorde, pour prix de son travail, une pension viagère de 600 fr., à compter du 1er octobre. Cet auteur, en reconnaissance, fait présent au G. O. d'un deuxième manuscrit faisant suite au premier, et ayant pour titre : *Rapports théologiques de la Maçonnerie, mathématiquement démontrés par la géométrie, avec des notes sur chaque grade*. — Un secours annuel de 600 fr. est accordé à un Officier honoraire du G. O. — 2500 francs sont versés dans la caisse des aumônes. — Concordat et union intime entre le G. O. de France et celui de Naples. — La Grande-Loge nationale de Hambourg reprend sa correspondance avec le G. O. — M. *Fustier* présente sa carte maçonnique de l'Empire Français et des Loges de la dépendance du G. O. dans l'étranger.

§. II.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

4 *mars*. — Constitutions à la Loge des *Élèves de Minerve*, à Crest.

1er. *mai*. — Autres à la Loge des *Arts-Réunis*, à Dijon.

29. — Assemblée sous la présidence du Grand-Maître; le G. O. d'Italie fait présenter, dans cette séance, la médaille frappée en 1808, pour perpétuer l'époque de son affiliation avec le G. O. de France. On arrête que la mé-

1809. daille décernée au Grand-Maître du Rite philosophique, sera adressée au G. O. d'Italie.

7 *juillet*.— Constitutions à la Loge des *Militaires-Réunis*, à Versailles.

23 *novembre*. — Les archives générales de l'Ordre sont enrichies de la curieuse collection des idôles indiennes du célèbre cabinet de M. le baron *de Horn*.

14 *décembre*. — M. *de Horn*, neveu du baron, fait don aux archives d'un manuscrit mythologique indien, écrit sur trente feuillets de bois blanc, d'un sceau contenant trois lignes en caractères samscrits, etc. (1).

§. III.

GRANDE-LOGE PROVINCIALE DU RITE DE H.-D.-M.

Des constitutions sont accordées aux Chapitres de l'Amitié et Fraternité, à Dunkerque; de la Parfaite-Union, à Valenciennes; des Frères-Unis, à Tournay; de la Parfaite-Union, à Morlaix; de l'Aménité, au Hâvre; de St.-Napoléon, à Paris; de la Parfaite-Amitié, à Puy-Laurens; de la Sagesse, à Toulouse; de l'Amitié, à Courtray; d'Isis, à Lyon; de St-Louis des Amis-Réunis, à Calais.

§. IV.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

Mars. — Le Directoire d'Auvergne (régime rectifié), séant à Lyon, nomme le prince Cambacérès Grand-Maître national du Rite des Chevaliers Bienfaisans de la Cité sainte, en France.

Mai. — Le Directoire de Septimanie, séant à Mont-

---

(1) M. Alexandre *Lenoir* a donné la description de ces idoles dans un bel ouvrage qu'il vient de publier, sous le titre de *La Franche-Maçonnerie rendue à sa véritable origine*, *etc.*, in-4°., 302 pag. (Voir notre bibliographie).

pellier, en fait autant; le prince accepte la dignité, et prête serment en cette qualité. 1809.

Un conseil est établi près du Grand-Maître national; il est composé de M. *Fesquet*, chancelier de l'Ordre, de M. le chevalier *d'Aigrefeuille*, député de l'arrondissement de Paris, représentant le Directoire du 5e ressort (Bourgogne); de M. *Lajart*, représentant les Directoires des 2e. et 3e. ressorts (Auvergne et Septimanie); enfin de M. *Monvel*, secrétaire national de l'Ordre.

2 *avril*. — M. *du Fournel*, âgé de 119 ans, est installé Vénérable d'honneur de la Loge de Saint-Pierre des Frères du Vrai-Expert, à Paris. Ce centenaire est mort l'année suivante.

Cette année, parut la nouvelle édition des cérémonies et coutumes religieuses de Bernard *Picard*. L'éditeur dévoile, dans le tome X, les mystères des initiations maçonniques, telles qu'elles ont lieu dans les Loges et les Chapitres de la doctrine du G. O. de France, pour les degrés symboliques et les hauts grades.

ALLEMAGNE.

4 *août*. — La Grande-Loge du Rite éclectique, à Francfort-sur-le-Mein, décerne une médaille à Jean-Charles *Broenner*, sénateur, Grand-Maître provincial et directorial du régime. Ce Grand-Maître, mort en 1812, a été remplacé par M. Jean-Noé *Dufay*. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France, pl. 4, fig.* 16.)

ITALIE.

11 *juin*. — Fondation, à Naples, d'un Suprême-Conseil du 33e. degré.

S. M. le prince *Joachim*, grand duc de Berg, ayant été proclamé roi de Naples le 1er août 1808, consent à l'éta-

1809. blissement d'un G. O. pour ses États, et daigne accepter le titre de Grand-Maître de toutes les LL. de cette partie de l'Italie. — 24 *juin*. Installation de ce G. O.

ESPAGNE.

Octobre. — Fondation à Madrid, dans le local de l'Inquisition, d'une Grande-Loge nationale pour toutes les Espagnes.

3 *novembre*. — Établissement, dans la même ville, d'un Grand-Tribunal, ou Chapitre du 31e. degré du Rite ancien. (*Abrégé histor. de l'Organisation en France des* 33 *degrés du Rite écossais*, etc., *p*. 73.)

FRANCE.

§. Ier.

GRAND-ORIENT.

1810. 25 *juin*. — Assemblée pour la fête de l'Ordre : 2500 fr. sont versés dans la caisse des secours.

29 *décembre*. — M. *Houel*, l'un des orateurs du G. O., fait un rapport sur les traits de courage de M. *Level*, membre de la L. des 3.-H. du Hâvre, lequel avait, nombre de fois, exposé ses jours pour sauver ses semblables, et notamment lors de l'incendie de la salle de spectacle, dans la nuit du 22 au 28 janvier 1809. On décerne une médaille d'or à ce courageux Maçon.

Le G. O., ayant arrêté de placer trois enfans à l'école des Arts et Métiers de Châlons, et destiné des fonds annuels à cet objet, M. *Fustier*, Officier du G. O., qui avait été chargé d'y conduire ces élèves, fait un rapport intéressant sur sa mission et l'organisation de cette école.

Le même jour, le G. O. décide que désormais les Grandes-Loges provinciales ne feront plus partie de la constitution de l'Ordre Maçonnique, et qu'à l'avenir il n'en sera plus établi.

§. II. 1810.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

Dans le cours de cette année, des constitutions sont accordées aux Loges ci-après ; savoir : — 2 *février*, aux Élèves de *Thémis*, à Anvers. — 6 *avril*, à la Loge de *la Paix*, à Bruxelles. — 4 *mai*, à la Loge de *la Parfaite-Union*, à Buxi, et à celle de *la Candeur*, à St.-Gaudens. — 10 *mai*, à la Loge de *Saint-Jean d'Écosse*, à Alexandrie. — 21 *juin*, à la Loge des *Vrais Amis-Réunis*, à Gênes. — 7 *septembre*, à la Loge de *Saint-Jean-des-Arts*, à Auch, et à celle de *l'Amitié*, à Châlons. — 21, à la Loge de *Guillaume-à-la-Croix-d'argent*, à Warel. — 5 *octobre*, aux *Amis de la Nature et de l'Humanité*, à Beaune, et à celle des *Amis-Réunis*, à Bordeaux. — 16 *novembre*, aux *Amis de l'Union*, à Jarnac.

§. III.

SUPRÊME-CONSEIL DU 33e. DEGRÉ EN FRANCE.

29 *décembre*. — Assemblée extraordinaire du S. Conseil dans l'hôtel du S. G. Commandeur. M. *d'Aigrefeuille* fait un rapport, au nom de la Commission, sur les prétentions élevées par le Grand-Consistoire de France. Il observe que ce Consistoire devait, d'après les constitutions de 1762, renouveler ses Officiers tous les trois ans ; que son devoir était de procéder à cette nouvelle nomination le 24 septembre 1808, ayant été érigé le 24 septembre 1805 ; que ne s'étant pas conformé au règlement à cet égard, il n'existait réellement aucune puissance intermédiaire entre les Loges ou les Chapitres et le Suprême-Conseil du 33e. degré, espèce d'abandon qui avait été fort nuisible au Rite ancien. Il présente un décret organique, en 24 articles, qui tendait à l'établissement d'un nouveau Consistoire, à limiter ses attributions, etc.

1810. Le rapport est apprécié comme une excellente pièce historique et contenant des détails neufs sur l'institution du 33e. degré ; mais il est écarté quant aux conclusions et au projet de décret. Le S. Conseil ordonne la suppression du Grand Consistoire de France. On arrête que le nombre des membres du S. Conseil sera porté à vingt-sept Grands Inspecteurs, lesquels se diviseront en deux sections ; que les attributions du Grand Consistoire seront déléguées à la première section, et que la seconde aura pour fonctions la collation des degrés supérieurs au 18e., ainsi que la concession des Chapitres, Colléges, Tribunaux du 31e. et des Conseils du 32e. On arrête encore qu'il ne sera établi à l'avenir que des Conseils particuliers qui n'auront aucune part à l'administration de l'Ordre, et dont les fonctions se borneront à conférer les grades du Rite, jusques et compris le 32e. degré.

§. IV.

G.-LOGE PROVINCIALE DE H-D-M. DE KILW. EN FRANCE.

5 *avril.* — Des constitutions sont accordées au Chapitre des Amis de l'Ordre et de la Vertu, ci-devant *Napoléon*, à Livourne.

§. V.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

Fondation à Paris de l'Ordre des Dames Écossaises de l'Hospice du Mont-Thabor. L'objet principal de cette institution est de donner du pain et du travail aux personnes de bonne conduite du sexe féminin qui en manquent ; de les aider d'abord, de les consoler ensuite, et de les préserver, par les bienfaits et l'espérance, de l'abandon des principes et du supplice du désespoir. (*Hist. de la Fond. du G. O. de Fr.*, *p.* 379.) — Le 20 *février* 1811, les Dames du Chapitre furent adoptées par MM. les membres

de la Loge du Mont-Thabor. Depuis cette époque, les deux sociétés se réunissent à des heures différentes dans le même local. Souvent les travaux sont confondus, et des délassemens sont alors offerts par l'éloquence, la poésie, la musique, et quelquefois par des danses. 1810.

SUISSE.

15 *octobre*. — Fondation à Lausanne du Grand Orient Helvétique Romand. M. le chevalier Maurice *Glaise* est nommé Grand-Maître national.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

15 *janvier*. — Une Loge ayant fait célébrer un service, dans une église de Paris, pour le repos de l'âme d'un de ses membres décédés, et les Frères ayant exigé du curé et des prêtres qu'ils souffrissent le mélange de quelques formules maçonniques aux cérémonies religieuses, et que les décorations du défunt fussent exposées sur le cercueil aux yeux du public, le G. O. adresse une circulaire dans laquelle il rappelle que les Maçons, quels que soient leurs titres et dignités, ne doivent pas divulguer les mystères, usages et cérémonies de l'institution, et encore moins se croire autorisés à déranger, en aucune manière, les usages religieux de quelque culte que ce soit. (*Circul. du G. O. du* 15 *janvier* 1811.) 1811.

24 *juin*. — Célébration de la fête de l'Ordre. Une somme de 3000 fr. est versée dans la caisse de la Société maternelle ; pareille somme est votée pour la caisse des Secours. — L'affiliation est accordée au G. O. de Varsovie. — Le traité, signé avec le Régime rectifié par les Commissaires respectifs du G. O. de France et des Direc-

1811. toires écossais, est sanctionné à la majorité de dix-huit voix contre sept. — L'ancien traité d'alliance, qui existait entre la Grande-Loge des Trois-Globes de Berlin et le G. O., suspendu par les circonstances politiques, est renouvelé.

9 *août*. — L'entrée des Ateliers maçonniques avait été refusée à des Juifs, dans l'étranger et dans quelques départemens de la France : le G. O. de Bade et plusieurs Loges des départemens consultent à cet égard le G. O., lequel décide que ces mesures sont contraires à l'esprit de l'institut maçonnique et à ses statuts, qui veulent que tout homme soit accueilli dans les Loges ou reçu Maçon, s'il a les qualités civiles et morales requises, et s'il est d'un état libre (1).

30 *décembre*. — Célébration de la fête de Saint-Jean d'hiver. Le Secrétaire de la G. L. d'Administration, au nom de M. *Noël*, membre de la Loge de Jeanne-d'Arc, à Orléans, dépose deux manuscrits nouveaux dont ce Frère fait hommage au G. O. Le premier est un tableau dressé pour l'intelligence du manuscrit déposé en 1809; le second traite du grade de Rose-Croix *dont*, suivant l'auteur, *l'origine date depuis la chûte du premier père*. « Cette assertion (dit le mandataire de M. *Noël*) qui, » au premier coup d'œil, paraît paradoxale, est DÉMONTRÉE » JUSQU'A L'ÉVIDENCE. » — L'affiliation est accordée au Grand O. du royaume de Westphalie. — 3000 fr. sont versés dans la caisse de Secours.

§. II.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

Dans le cours de cette année, des constitutions sont accordées, savoir : à la Loge de l'*Amitié et Fraternité*, à

(1) M. *Bailleul*, Officier du G. O. de France, a publié sur cette question une lettre très-intéressante (*in*-8°., 14 *p*.)

Dunkerque. — 3 *mai*, à la Loge *Elisa*, à Florence. — 1811.
25 *juillet*, à la Loge de *Saint-Jean d'Écosse*, à Sienne. — 10 *décembre*, à la Loge de la *Bienfaisance et la Philantropie réunies*, à Corfou. — 26, à la Loge des *Chevaliers des Pyramides*, au Grand Caire, en Égypte.

§. III.

SUPRÊME CONSEIL DU 33e. DEGRÉ.

19 *janvier*. — Le Suprême Conseil publie sa constitution définitive. (*Elle est en entier dans l'Hist. de la Fond. du G. O. de Fr.*, *p.* 154.)

8 *avril*. — Assemblée sous la présidence du S. G. Commandeur. Promotion des neuf Grands-Inspecteurs du 33e. degré, et de plusieurs Maçons aux 32, 31 et 29e. d.

4 *novembre*. — Constitution d'un Chapitre du 31e. degré en faveur de la Loge de la Paix, à Neufchâteau.

2 *décembre*. — Le Conseil fulmine contre quelques établissemens irrégulièrement formés, et déclare nuls et abusifs tous les Brefs, prétendus écossais, délivrés par le nommé Antoine-Firmin *Abraham*, comme membre de la Loge des *Élèves de Minerve*, à Paris. (*Voir* 1803, *p.* 124, *article Écosse*.)

§. IV.

GRANDE-LOGE PROVINCIALE DE H-D-M. EN FRANCE.

Des constitutions sont accordées au Chapitre de la Paix à Bruxelles, et à celui érigé dans la ville d'Albano, près Rome.

§. V.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

Mort de M. *Grenier*, Officier du G. O., enlevé à la fleur de son âge. Il a laissé un recueil de poésies maçonniques très-estimées. (*Paris*, *Caillot* 1809, 1. v. *in*-16.)

ALLEMAGNE.

1811. Fondation, à Cassel, du Grand O. de Westphalie. Le roi *Jérôme* accepte la dignité de Grand-Maître.

SUÈDE.

13 *mai.* — S. M. le roi de Suède fonde, la deuxième année de son règne, l'Ordre de *Charles* XIII, destiné à être porté en public par les Francs-Maçons des hauts degrés (1).

ITALIE.

3 *mai.* — Concordat entre le Suprême Conseil du 33e. degré, à Naples, et le G. O. de ce royaume, relatif aux attributions de ces deux autorités. Suivant les conventions arrêtées, le G. O. gouverne et constitue les Loges et Chapitres jusqu'au 18e. degré ; le Suprême Conseil administre le Rite ancien pour tous les degrés supérieurs.

ESPAGNE.

4 *juillet.* — Fondation à Madrid, par M. le Comte *de Grasse-Tilly*, d'un suprême Conseil du 33e. degré du Rite ancien et accepté.

HOLLANDE.

24 *juin.* — M. Jean *Bousquet* est élu Grand-Maître des Loges de la Hollande.

ANGLETERRE.

1812. 4 *mars.* — Assemblée de la Grande Loge des *anciens Maçons*. Arrêté qui fixe à trois guinées les frais d'initiation des candidats au grade d'apprenti Maçon, indépendamment de la somme qui doit être versée par l'initié dans la caisse de charité, suivant le règlement de 1761.

(1) Supplément n°. 5.

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

8 *février*. — Le Directoire des Rites rejette la demande, en reconnaissance du régime des Écossais-Fidèles ou de la *Vieille-Bru*, formée par la Loge de Napoléomagne à Toulouse. Son refus est motivé sur ce que la patente érective de l'institution ne paraît présenter aucun caractère d'authenticité, et sur ce que les grades n'offrent aucun but moral ou scientifique qui permette de les adopter. 1812.

25 *juin*. — Célébration de la fête de l'Ordre. 2500 fr. sont versés dans la caisse de Bienfaisance, indépendamment des secours distribués, dans ce semestre, aux victimes de la catastrophe de Beaujon.

La Grande-Loge Symbolique, à l'occasion de difficultés survenues entre deux Loges d'Amsterdam, et soumises à la décision du G. O., pose en principe que, son code n'admettant qu'un seul Grand Orient pour chaque État, la mission de la Grande-Loge de Hollande a cessé du jour où ce pays n'a plus été qu'une fraction de l'Empire français. Elle décide que deux Loges de la Hollande, savoir : la Loge de Marie-Louise d'Autriche, à Amsterdam, et celle du Roi de Rome, à La Haye, sont (à son égard) les seules Loges régulières de ce pays avec lesquelles elle puisse correspondre; mais que les anciennes Loges hollandaises seront admises à se faire régulariser, moyennant une simple formalité.

La Grande-Loge de Hollande et la plupart des Loges du pays ne tiennent compte de cette décision, et continuent leurs assemblées et leurs élections comme par le passé.

28 *décembre*. — Célébration de la fête de Saint-Jean

1812. d'hiver. Le prince Bernard *de Saxe-Weimar* et le comte *Edling*, chambellan de S. M. le roi de Saxe, assistent à cette solennité.

§. II.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

4 *mai.* — Des Constitutions sont délivrées à la Loge des *Amis de la Concorde*, à Alexandrie en Egypte. — 28. Autres à la L. de l'*Union des Amis de la Patrie*, à Cologne.

22 *juillet.* — Traité d'amitié entre la Mère-Loge et le G. O. helvétique romand, siégeant à Lausanne. — S. A. S. le prince Bernard de *Saxe-Weimar* visite les archives générales du Rite avec intérêt, et fait don de la médaille frappée par les Francs-Maçons de Weimar, en l'honneur de M. *Wieland*, littérateur célèbre. S. A. avait assisté à plusieurs des séances de la Mère-Loge, qui avait eu l'honneur de lui offrir ses médailles historiques. — 4 *septembre.* Des Constitutions sont accordées à la Loge de l'*Union maçonnique*, à Groningue.

§. III.

SUPRÊME CONSEIL DU 33e. DEGRÉ.

13 *février.* — Établissement d'un Conseil particulier du 32e. à Valenciennes, et d'un Chapitre du 31e. degré à Neufchâteau. — 11 *mai.* Institution d'un Conseil particulier du 32e. degré à Toulouse. — 13 *juillet.* Etablissement d'un pareil Conseil à Limoges. — Le suprême Conseil arrête qu'il sera frappé une médaille pour éterniser le souvenir de l'acceptation, par le prince *Cambacérès*, de la dignité de premier S. Grand-Commandeur du Rite écossais ancien et accepté. — 14 *septembre.* Une épreuve en or de cette médaille lui est présentée. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, *pl.* 3, *fig.* 9.)

15 *novembre.* — Quelques Maçons, revêtus du grade

du 33e. degré, qu'ils avaient reçu en Amérique, s'étaient 1812.
adjoint plusieurs personnes avec lesquelles ils prétendaient ériger, à Paris, un autre Suprême Conseil du 33e. degré, sous le titre de *Conseil d'Amérique*, en rivalité avec celui de France : ce dernier fulmine contre ce nouveau Corps ; le Conseil d'Amérique réclame des droits qu'il soutient être légitimes, dans une adresse au S. Grand-Commandeur : la requête est renvoyée à l'examen du suprême Conseil de France. (*Voir* 1813.)

ALLEMAGNE.

La Loge des Francs-Maçons de Weimar décerne une médaille au célèbre *Wieland*, le nestor des poètes et des littérateurs de l'Allemagne : elle lui fut rémise le 5 septembre, jour de l'anniversaire de la 80e. année de son âge.

Charles Ier., ci-devant grand duc de Francfort, ordonne la fermeture de toutes les Loges dans ses états. Cette défense ne subsista pas long-temps. S. A. permit, peu de temps après, à quelques-unes de ces Sociétés de reprendre leurs travaux. Il accorda une protection particulière à la G.-L. *Éclectique* de Francfort-sur-le-Mein.

Cette année, la police de Vienne découvre une association de Francs-Maçons, qui s'était formée dans cette ville au mépris des ordres du gouvernement. Tous les membres de la Loge, qu'on peut saisir, sont emprisonnés ; les fonctionnaires publics sont destitués et cassés pour avoir violé leurs sermens. Un personnage important, qui faisait partie de l'association, est obligé de remettre la clef de chambellan dont il était décoré.

ITALIE.

27 *janvier*. — Le comte J.-Jules *Tedeschi*, noble Véronais, étant au lit de la mort, à Venise, est menacé par des moines et des fanatiques d'être privé de la sépulture en terre sainte s'il ne fait abjuration de la Franche-

1812. Maçonnerie. Pressé par sa famille, il signe un acte que les prêtres font imprimer.

Le 5 octobre 1814, on en publia, à Rome, une nouvelle édition avec des commentaires.

Octobre. — S. M. le roi de Naples accepte le titre de S. Grand-Commandeur du Suprême Conseil du 33e. degré à Naples.

HOLLANDE.

24 *juin.* — M. *Barnaart* est nommé Grand-Maître national des Loges de la Hollande.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

11 *juillet.* — Installation de la Grande-Loge de l'état de la Louisiane; M. P. F. *Dubourg* est nommé G.-M.

Les Loges de la juridiction de cette Grande-Loge sont:

No. 1er. La *Parfaite-Union*, constituée par la Grande-Loge de la Caroline méridionale, sous le no. 29, en 1793.

No. 2. La *Charité*, constituée par la Grande-Loge de Pensylvanie, sous le no. 93, en 1802.

No. 3. La *Concorde*, constituée par la même, no. 117, en 1810.

No. 4. La *Persévérance*, constituée par la même, no. 118, en 1810.

No. 5. L'*Étoile polaire*, de la même constitution, en 1811, sous le no. 129.

No. 6. *Friendship Lodge*, constituée par la Grande-Loge de la Louisiane.

ANGLETERRE.

1813. S. A. R. le prince *de Galles* ayant été nommé régent du royaume, fait annoncer à la Grande-Loge qu'il ne peut plus continuer les fonctions de Grand-Maître, attendu ses

hautes occupations. Il déclare en même temps qu'il conservera dans l'Ordre le titre de Grand-Protecteur (*Grand-Patron.*) 1813.

D'après cette résignation, S. A. R. le duc *de Sussex* est élu Grand-Maître : il choisit pour son député Thomas lord *Dundas* (1).

27 *décembre.* — Les débats qui existaient entre la Grande-Loge d'Angleterre et celle des anciens Maçons sont enfin terminés par l'intervention de véritables amis de l'Ordre. Un concordat est signé entre les deux corps, désormais réunis pour n'en former qu'un seul. Au moyen de ce traité, il n'existe plus aujourd'hui qu'une seule Grande-Loge nationale pour l'Angleterre (2).

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

26 *janvier.* — Arrêté portant qu'il sera offert une somme

---

(1) Voici la liste des Officiers dignitaires de la G.L. d'Angleterre, élus en 1813, pour remplir leurs fonctions dans le cours de 1814 :

S. A. R. le prince *de Galles*, prince régent, Grand-Protecteur.
S. A. R. le prince Auguste-Frédéric, duc *de Sussex*, G.-Maître.
Lord *Dundas*, Député Grand-Maître.
L'écuyer J. *Aldridge*, premier Grand-Gardien.
L'écuyer Simon *Gillivry*, second Grand-Gardien.
L'écuyer J. *Bayford*, Grand-Trésorier.
M. W. Henri *White*, Grand-Secrétaire.
Le Révérend Lucius *Coghlan*, Grand-Chapelain.
Le Révérend Will. *Peters*, grand peintre en portraits.
Le chevalier Barthol. *Ruspini*, grand Porte-Epée.
M. Samuel *Wesley*, Grand-Organiste.

(2) Il a été gravé, au sujet de cette réunion, une estampe très-curieuse, dont les allégories peuvent donner une idée de l'état actuel de la Maçonnerie des hauts grades en Angleterre. Elle est intitulée : *Mysticum sapientæ speculum*, etc. (Haut. 11 pouces. — Larg. 8 pouces environ. *London.. by* Br. *Inv.* Postell, 41. *Suffolk-street, Charing-Cross.*)

1813. de 5,000 fr. pour être ajoutée à celle votée par la ville de Paris, pour achat de chevaux destinés au service de l'armée.

24 *juin*. — Célébration de la fête de l'Ordre : 2,195 fr. sont versés dans la caisse des secours.

13 *août*. — Le G. O. arrête qu'il ne fera plus imprimer son état.

24 *décembre*. — Célébration de la fête de Saint-Jean d'hiver. — M. le comte *de Lacépède* est nommé à la dignité de Grand-Conservateur. — MM. le duc *de Vicence* et le général comte *Rampon* sont élus Grands - Officiers d'honneur. — Le Grand - Orateur annonce la mort de plusieurs Officiers du Grand-Orient, entre autres celle du duc *d'Abrantès*, du colonel du génie *de Rezicour*, de M. le chevalier *le Court-Villiers*, Grand-Croix de l'Ordre de la Réunion, et premier aide-de-camp de M. le maréchal *Kellermann*. — 1829 francs sont versés dans la caisse des aumônes.

§. II.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

19 *février*. — Acte d'union entre la Mère-Loge et la Grande-Loge du régime Eclectique séante à Francfort-sur-le Mein, consenti sur la demande formée par cette G.-L. dans sa délibération du 9 janvier. — 25 *juin*. Constitutions à la Loge de *Saint-Jean d'Écosse* . . . . . à Florence, et à celle *des Commandeurs du Mont-Thabor* à Naples. — 22 *octobre*. Pareilles constitutions à la Loge de la *Sobriété* à Dax.

§. III.

SUPRÊME CONSEIL DU 33e. DEGRÉ.

30 *janvier*. — Rapport de M. le comte *Muraire* sur les prétentions des membres du 33e. degré d'Amérique, et décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur leurs demandes.

11

1813.

11 *février*. — Correspondance accordée au Consistoire de la Trinité à New-Yorck. — 5 *mars*. S. A. S. le prince *de Saxe-Weimar* et le comte *Edling* sont initiés au 32e. grade. — 9 *avril*. Conseil du 32e. degré accordé pour la ville de Gênes. — 15 *juillet*. Un pareil établissement est formé à Orléans. — 12 *août*. Autre Conseil particulier pour Bruxelles. — 9 *décembre*. Conseil particulier pour le Havre-de-Grâce.

ALLEMAGNE.

7 *mars*. — Charles-Louis *Frédéric* Ier., grand duc de Bade, rend une ordonnance, par laquelle il défend toute espèce d'association et d'ordres secrets dans ses états. L'ordonnance enjoint à tous fonctionnaires et employés civils et militaires, membres de ces Ordres ou Sociétés, de remettre à l'autorité supérieure une déclaration dans laquelle ils promettront d'y renoncer pour toujours.

Fondation par la Grande-Loge aux Trois-Globes de Berlin, d'une Loge sous le titre *de la Croix-de-Fer*. Cet établissement fut créé en faveur des officiers Prussiens et Russes attachés à la grande armée des puissances coalisées contre le dernier souverain de la France, comme Loge de campagne (*Feld Loge*). La constitution porte que cette Loge sera permanente à la paix générale ; il est vraisemblable qu'elle sera fixée soit en Russie, soit en Prusse.

Juillet. — La Loge de la Croix-de-Fer est installée au milieu des camps et au bruit du canon dans la Silésie. Les membres prennent l'arrêté de protéger, dans le cours de l'expédition, les Sociétés maçonniques et les Maçons qui se feraient reconnaître (1).

---

(1) Le colonel *Brosin*, qui nous a certifié ce fait, a bien voulu faire présent de la décoration de la Croix-de-Fer aux archives de la Mère-Loge du Rite philosophique à Paris. (*Planche* 2, *fig*. 3.)

FRANCE.

§. Ier.

GRAND ORIENT.

1814. Les travaux du chef-lieu de l'institution sont languissans dans les premiers mois de cette année, en raison des événemens politiques et de l'occupation du territoire français par des armées ennemies. Les commissaires impériaux, envoyés dans les départemens, pour organiser des levées en masse, font fermer plusieurs Loges. Le G. O. voit tarir les sources de sa prospérité par le défaut de paiement des prestations annuelles ; mais, soutenu par le zèle désintéressé de ses Officiers, il tient tête à l'orage. — 31 *mars*. L'entrée, dans la capitale, des armées des Puissances alliées met fin à ces circonstances malheureuses. S. M. le Roi *Louis* XVIII monte sur le trône de ses pères ; l'espoir renaît dans toutes les âmes, et les assemblées du G. O. reprennent leur cours ordinaire.

11 *mai*. — Les Loges sont invitées à coopérer, par des dons volontaires, au rétablissement de la statue de *Henri* IV. Le G. O., lui-même, dépose chez un notaire de Paris la somme de *mille francs* destinée à ce grand acte de patriotisme. Plusieurs Loges se joignent à lui, et donnent des sommes pour le même objet.

12 *juin*. — Circulaire pour annoncer aux Loges que le Comput Maçonnique de 1814 ne paraîtra pas, attendu les changemens nécessités par les événemens politiques. Le G. O. les invite à s'acquitter des dons gratuits et des prestations arriérées.

24. — Assemblée pour la solennité de la S^t.-Jean d'été. Les Orateurs célèbrent dans leurs discours toute la joie qu'éprouve le peuple maçon, en revoyant enfin son Roi légitime environné de son auguste famille. (*G. O. St.-Jean d'été* 1814, *pp*. 3 *et* 8.)

1er. *juillet.* — Décision portant que la Grande-Maîtrise de l'Ordre ainsi que les places des Grands Dignitaires et Grands Officiers d'honneur, en France, sont vacantes, et qu'il sera procédé à une nouvelle élection. 1814.

12 *août.* — Assemblée extraordinaire. Le G. O. arrête que, attendu la vacance de la Grande-Maîtrise, les fonctions attribuées à cette dignité seront provisoirement remplies par une Commission composée de trois Grands-Off. d'honneur, qui prendront le titre de *Grands-Conservateurs:*

MM. *Magdonald*, duc de Tarente, pair et maréchal de France; le comte de *Beurnonville*, ministre d'État, pair de France, et *Timbrune*, comte de Valence, lieutenant général, pair de France, sont nommés à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Les titre et attributions de Représentant des trois Grands-Conservateurs de l'Ordre sont déférés à M. *Roettiers de Montaleau.*

28 *Décembre.* — Réunion pour la célébration de la fête de Saint-Jean d'hiver.

On procède à l'installation de MM. les comtes de *Beurnonville* et de *Valence* dans la dignité de Grands-Conservateurs inamovibles de l'Ordre maçonnique en France.

M. David de *Beddelun*, Grand-Orateur en tour, rend compte des travaux du G. O. depuis la dernière assemblée de la St.-Jean. — Six Officiers du G. O. sont morts dans cette période, parmi lesquels se trouvent M. *Achet*, ancien magistrat, et M. *Foraisse*, ancien administrateur du département du Doubs. — M. de *Beaurepaire* donne un aperçu de la situation des finances du G. O. — Mille fr. sont destinés au soulagement de l'infortune.

Un concert succède à la cérémonie. — M. *Bertin* fait entendre une cantate dont il avait composé la musique sur des paroles de M. de *Beaumont-Bouillon.* — Le mot

1814. de semestre est communiqué suivant l'usage, et cette solennité est terminée par un banquet.

§. II.

MÈRE-LOGE DU RITE ÉCOSSAIS PHILOSOPHIQUE.

13 *mai* — Plusieurs gentilshommes anglais, et notamment M. Richard *Lovelace*, assistent aux travaux de la Mère-Loge, qui profite de cette occasion pour faire passer aux Grandes-Loges d'Angleterre et d'Ecosse le Livre de ses Constitutions et son Annuaire maçonnique. — 27. Pareil envoi est fait au G. O. de Russie. M. le colonel *Brosin*, aide de camp de S. M. l'empereur Alexandre, est nommé commissaire pour présenter lui-même au G. O. ces témoignages de l'affection des membres de la M. L. E. — Le même jour, constitutions à la Loge d'*Eleusis*, à la Flèche.

§. III.

SUPRÊME CONSEIL DU 33e. DEGRÉ.

7 *avril.* — Arrêté portant que les Loges et Chap. du Rite ancien seront invités à supprimer, à l'avenir, de leurs titres distinctifs, toutes dénominations étrangères à la Franche-Maçonnerie.

12 *mai.* — La somme de 1000 fr. est versée entre les mains de M. *Bertrand*, notaire à Paris, pour le rétablissement de la statue de *Henri* IV.

21 *novembre.* — On communique à l'assemblée une lettre de Bordeaux, dans laquelle on fait part au Conseil que des Francs-Maçons de cette ville s'étant réunis en banquet le 1er. novembre, M. *B.....*, capitaine au 19e. des chasseurs à cheval, avait chanté une cantate dont le refrain était *vive l'Empereur!* que le fait ayant été présenté au maire de Bordeaux sous des couleurs fausses, celui-ci avait dénoncé la Loge au préfet, lequel avait fait apposer, le 10 novembre, les scellés sur la porte de la salle d'assemblée, s'était saisi des papiers et les avait envoyés à Paris à M. le directeur de la police générale.

§. IV. 1814.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE EN FRANCE.

Mars.—La Loge de la *Croix-de-Fer* tient, les premiers jours de ce mois, deux assemblées suivies d'un banquet, à Chaumont en Bassigny. On y reçoit plusieurs officiers russes et prussiens.

Presque toutes les Loges de la capitale reprennent leurs assemblées, dans lesquelles les Maçons français et étrangers confondent leurs sentimens. Plusieurs officiers russes, prussiens, wurtembergeois, saxons, etc. sont initiés, tant dans la L. Ecossaise des Commandeurs du Mont-Thabor que dans d'autres Loges de Paris.

16 *avril.* — Les Loges de Marseille, précédées de leurs Dignitaires décorés, ainsi que les Frères, de leurs ornemens maçonniques, portent en procession, dans la ville, le buste de S. M. *Louis* XVIII, dont ils font l'inauguration dans leur temple. C'est le premier exemple d'une procession publique de Francs-Maçons en France.

4 *mai.* — La Loge de la Parfaite-Réunion, à Paris, donne une fête brillante suivie d'un banquet, en mémoire de l'entrée du roi dans sa capitale. Des Maçons anglais, russes et de toutes les nations assistent à cette solennité, dans laquelle les santés de S. M. et de son auguste famille sont portées avec enthousiasme. Suivant l'ancien usage, un toast est consacré à la reine *Caroline*, protectrice des Maçons persécutés à Naples en 1775.

Juillet. — Les Loges de Caen, de Falaise, de Pont-l'Évêque et environs se réunissent pour célébrer le retour de *Louis* XVIII et de la famille royale. Une fête brillante succède aux travaux, qui sont terminés par un serment unanime de défendre les lys et de mourir pour le maintien de la famille des Bourbons.

25 *septembre.* — Installation, avec l'agrément du Roi,

1814. de la Loge de St.-Jean, sous le titre distinctif *des Soutiens de la Couronne*, constituée en faveur de MM. les gardes-du-corps de la compagnie de *Raguse*, en garnison à Melun. M. le comte *de Luxembourg* et autres personnes de distinction assistent à la cérémonie.

ALLEMAGNE.

Maximilien-Joseph Ier, roi de Bavière, avait rendu le 4 novembre 1799, dès son avènement au trône, une Ordonnance contre les réunions clandestines; le 5 mars 1804, il avait, de nouveau, défendu toutes assemblées secrètes, politiques, scientifiques et religieuses, dont le but serait inconnu et déguisé au Gouvernement.

Ces ordonnances ayant été mal interprêtées, le roi les fait de nouveau publier le 3 septembre 1814, et y ajoute l'interdiction des sociétés secrètes qui pourraient s'introduire, sous quelque forme que ce soit, dans les lycées, les universités et les différens établissemens d'instruction publique.

Août. — Le professeur *Hoffmann* se proposait de publier les bulles de *Clément* XII et de *Benoît* XIV contre les Francs-Maçons, avec les Commentaires et Notes théologiques des jésuites *Hofstaetter, Foelch* et *Huschka*; mais ces bulles n'ayant jamais obtenu, en Allemagne, le *placitam regiam*, S. M. l'empereur défend l'impression de ces pièces.

8 *septembre.* — *Caroline*, ci-devant reine de Naples, et depuis reine de Sicile, surnommée dans l'Ordre la protectrice des Maçons, meurt subitement à Vienne, dans la 63e. année de son âge.

30 *septembre.* — Les cinq Loges de Francs-Maçons de de Breslau se réunissent et donnent une fête à Son A. le prince de *Wahlstadt*.

HOLLANDE.

Février. — La Loge, autrefois dite *Napoléon*, d'Amsterdam, sollicite la bienveillance de *Frédéric-Guillaume*, prince-souverain de la Hollande, en faveur des Francs-Maçons de ses Etats. S. A. R. daigne recevoir la députation qui lui est envoyée à cet effet, accorder sa protection aux Loges en général, et consentir à ce que la Loge de Napoléon change son titre contre celui de (*Willem Fredrick*), Frédéric-Guillaume. Il permet au prince héréditaire d'accepter la dignité de Président d'honneur de cette Loge. 1814.

Mai. — La Grande-Loge de Hollande enjoint à celles des Loges de sa juridiction, qui ont obtenu des constitutions du G. O. de France, de soumettre leurs titres à son *visa*, sous peine d'être rayées de la liste des Loges régulières.

SUÈDE.

18 *septembre.* — La Loge des Francs-Maçons de Gothembourg donne, au profit des pauvres, un grand concert auquel assistent S. M. le roi *Charles* XIII, la reine, S. A. R. le prince *Bernadotte*, le duc *de Sudermanie*, et un grand nombre de personnes de la Cour.

ITALIE.

12 *février.* — L'armée napolitaine étant entrée par convention à Livourne, le peuple de cette ville et les paysans des environs se portent en foule au local de la Loge Écossaise, enfoncent les portes et la mettent au pillage. Les Frères invoquent en vain l'autorité du général *Minutolo* : des assassins, conduits par un chirurgien, un courtier de commerce et autres scélérats, poursuivent jusque dans la rue les membres de la Loge. Ils étaient exposés au plus grand danger, lorsque M. *Hugy*, Suisse de naissance, et colonel de la garde du roi de Naples, instruit de l'événement, se porte, avec un piquet, au lieu du désordre, fait sabrer tout ce qui s'y trouve, et sauve ainsi une partie

1814. du mobilier de la Loge ainsi que la vie à plusieurs personnes. Ce brave Frère éprouva le plus grand chagrin de n'avoir pu prévenir cet événement, et plaça un corps-de-garde au local que l'on voulait incendier.

avril. — Les coteries ou associations secrètes dites des *Charbonniers*, établies dans la Calabre et le pays napolitain, se livrant à des désordres et troublant la tranquillité des citoyens, le roi de Naples rend un édit qui défend aux membres de la coterie des Charbonniers de se réunir, sous des peines sévères.

20 *Mai.* — *Victor-Emmanuel*, roi de Sardaigne, rend un édit dans lequel il renouvelle les anciennes défenses contre les sociétés secrètes, et prohibe particulièrement les réunions des Francs-Maçons (*e massime quelle de' cosi detti Liberi Muratori, già prohibite*), sous peine contre les délinquans, s'ils sont fonctionnaires publics, d'être privés de leur emploi, et déclarés incapables d'en posséder à l'avenir; et, en outre, d'être condamnés en deux années de prison; et s'ils n'occupent aucune charge, d'être soumis à cinq ans de détention. Des récompenses sont promises aux dénonciateurs. (*Suppl. n°.* 19)

15 *août.* — Le cardinal *Consalvi*, secrétaire d'État, publie à Rome un édit qui interdit les assemblées des Francs-Maçons, ou toutes autres réunions semblables, sous quelque dénomination que ce soit, et défend à tous sujets romains d'assister, même une seule fois, à ces assemblées, sous peine de confiscation des biens des contrevenans, et des maisons, palais, hôtels, jardins, ou de tous lieux clos de murs dans lesquels on se réunirait, quand même les propriétaires pourraient justifier que ces assemblées ont eu lieu à leur insu; sauf à eux à obtenir des indemnités à la charge solidaire du patrimoine des complices, etc. (1)

(1) On trouvera cet édit, Supplément n°. 17.

26 *août*. — Conformément aux ordres de l'empereur d'Autriche, la régence provisoire publie, à Milan, un édit qui prohibe toutes corporations, réunions, confréries, sociétés secrètes, telles que les Loges dites des F.-Maçons ou toutes autres associations dont la discipline et les opérations paraissent mystérieuses, etc., à peine de prison et de confiscation des meubles, ustensiles et argent appartenant aux associations défendues; en cas de contravention, les employés seront destitués et les propriétaires des maisons dans lesquelles se tiendraient ces réunions, punis d'une amende depuis 200 jusqu'à 1000 livres, etc. (1) 1814.

14 *septembre*. — Cet édit est publié à Venise et affiché dans toutes les églises.

18. — M. *Bévilacqua*, marchand à Rome, est dénoncé à l'Inquisition comme un partisan très-zélé de l'institution maçonnique; il fuit son domicile et se réfugie à Naples. La *très-sainte Inquisition* ordonne la confiscation de tous ses biens, et ses propriétés mobiliaires sont immédiatement vendues sur la place publique.

ESPAGNE.

Mai. — Le roi *Ferdinand* VII étant monté sur le trône d'Espagne, rétablit l'inquisition dans tous ses droits et priviléges, prohibe l'exercice de la Franche-Maçonnerie, et prescrit la fermeture des Loges. L'édit de ce prince ordonne que les contrevenans seront poursuivis comme criminels d'État au premier chef.

25 *septembre*. — Vingt-cinq personnes sont arrêtées à Madrid, emprisonnées comme *suspectes de Franche-Maçonnerie*, et accusées de tenir au parti des Cortès. De ce nombre sont : le marquis *de Tolosa*; le chanoine *Ma-*

(1) V. l'édit de la Régence, Supplément n°. 18.

1814. *rina*, savant distingué et membre de l'académie ; le docteur *Luque*, l'un des médecins de la cour, et d'autres étrangers, Français, Italiens et Allemands, domiciliés en Espagne.

Le brave général *Alava*, que son mérite distingué avait fait choisir par le duc *de Wellington* pour remplir auprès de sa personne les fonctions d'aide-de-camp, est arrêté et renfermé dans les prisons de l'Inquisition, comme faisant partie de la société proscrite des Francs-Maçons.

FRANCE.

Supplément à l'article du Grand Orient, année 1814.

25 *août.* — Circulaire du Grand O., dans laquelle ce corps envoie aux Loges son arrêté du 12 août, et en même temps le Tableau général de ses premiers Grands-Dignitaires et Grands-Officiers d'honneur, ainsi qu'il suit :

GRAND-MAITRE.

Le T. Ill. . . . .

GRANDS-CONSERVATEURS.

Messieurs

De *Magdonald*, duc de Tarente, pair de France, grand Cordon de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de St.-Louis ;

Le comte *de Beurnonville*, Ministre d'état, Pair de France, Lieutenant-général des armées du Roi, grand Cordon de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de St.-Louis ;

De *Timbrune*, comte de Valence, Pair de France, Lieutenant-général des armées du Roi, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de St.-Louis.

1814.

REPRÉSENTANT DES TROIS GRANDS-CONSERVATEURS.

M. le Chevalier *Roettiers de Montaleau.*

GRANDS-OFFICIERS D'HONNEUR ATTACHÉS AUX TROIS GRANDS ATELIERS.

GRANDE-LOGE D'ADMINISTRATION.

Messieurs

Le comte de Lacépède.
Le chevalier Pajot d'Orville.
Le duc de Valmy.
Le comte Rampon.
Le maréchal Augereau.
Le comte Muraire.
Le chevalier Godefroy de Beaumont-Bouillon.
Defoissy.
Le duc d'Havré.
Le marquis Terrier de Monciel.
Le comte Ligny de Luxembourg.
Audier Massillon.
Le comte de Canclaux.

GRANDE-LOGE SYMBOLIQUE.

Messieurs

Le maréchal duc de Dantzick.
Le maréchal Massena.
Le comte de Jaucourt.
Le comte Herwyn de Nevècle.
Pajot aîné.
Le chevalier Challan.
Le prince de la Tour-d'Auvergne.
Le maréchal Moncey.
Le comte Davous.
Le duc de Luxembourg.
Le comte Dessoles.
Le duc d'Uzès.
Le comte Dupont de Chaumont.
Le baron Thibon.

GRAND-CHAPITRE.

Messieurs

Le maréchal comte Serrurier.
Le maréchal Mortier.
Le maréchal Soult.
Le duc de Maillé.
Le comte Clément de Ris.
Le chev. Mayne de Biran.

1814. Le comte Gantheaume.
Le maréchal Oudinot.
Delahaye (Avocat.)
Le comte Maison.
Le comte Christian de Nicolaï.
Le comte Dupont.
Le duc de Choiseuil-Stainville.
Le comte Fabre. (de l'Aude)

GRANDS-EXPERTS.

Messieurs

Le comte de Ségur.
Le comte Laplace.
Le chevalier Siméon.
Le comte Dupuy.
Le comte Sébastiani.
Le comte de Girardin.
Le général Duranteau.
Le chev. Moreau de St.-Méry.
Le chevalier Gau.
Le chevalier Bacon de la Chevalerie.
Le chevalier Ernouf.
Le chevalier Rivière.
Le comte d'Harville.

Nous croyons devoir terminer cet article par la liste alphabétique des noms de MM. les Officiers du G. O. de France en exercice dans la présente année, et par celle des Officiers honoraires, ce qui complètera le tableau de l'ensemble de la composition de ce Corps maçonnique.

OFFICIERS EN EXERCICE.

Messieurs (1)

Albert.
Bailleul.
Baron.
Beaumé.
Benou.
Bertonasco.
Besson.
Blondel.
Bonnet.
Bourville. (de)
Boys Deloury.
Brice d'Uzy.
Brunet.
Cachin.
Capelle.
Chayla.

(1) On trouvera les titres civils, époques des élections et dignités, dans la liste générale des noms, à la fin de cet Ouvrage.

1814.

Coquart.
Courtois.
David.
De Beaurepaire.
Decoudre.
Delaunay.
Dubin.
Duffour.
Fillion.
Gaillard la Ferrière.
Gairal.
Gastebois.
Gelin.
Geneux.
Gentil.
Gibert.
Goetz.
Granier.
Hacquet.
Hebert.
Houel.
Houssement.
Jacques.
Joly. (de)
Joly-Fraissinet (de)
Juge.
Kreisler.
Lachiche.
Landry.
Langlacé.
Laresche.
Lavallée.
Leclerc.
Le Lièvre-Vilette.
Le Tricheux.

Massé de Cormeille.
Maugeret.
Mercadier.
Michelot.
Mosnier.
Nazon.
Noirdemange.
Panetier.
Peyre de Château-Neuf.
Pochet.
Ponce.
Poujol.
Poulet.
Quillet.
Raoul.
Richomme.
Roettiers du Plessis.
Rouquairol Saint-Romain.
Rouyer.
Salneuve.
Sallambier.
Simon.
Simonet.
Sivard.
Sourdès.
Theurel de Flamicourt.
Thiry.
Thory.
Tribalet.
Truet.
Van-Der-Linden.
Van-Esbecq.
Verrier.
Watteau.

1814.

OFFICIERS HONORAIRES.

Messieurs

Dalion.
De Fondeviolle.
Desveux.
Fustier.
Gaume.
Guyenot Châteaubourg.
Harger.
Jaquotot.
Lafon.
Lagarde.
Mabille.
Mathieu Montalan.
Merché-Marchand.
Pardon.
Serson-des-Mortiers.
Thiébault.

Fin de la Table Chronologique.

CHRONOLOGIE

DES

GRANDS-MAITRES

DES PRINCIPAUX

CORPS MAÇONNIQUES

DE

L'EUROPE.

AVERTISSEMENT.

Cette Chronologie comprend :

1°. Les Grands-Maîtres de la Confrérie des Maçons d'Angleterre depuis 287 jusques en 1717, époque de l'établissement de la Franche-Maçonnerie sur le plan actuel ;

2°. Les Grands-Maîtres élus par la Grande-Loge nationale d'Angleterre, depuis 1718 jusques en 1813 ;

3°. Les Grands-Maîtres proclamés par la Grande-Loge des anciens Maçons, depuis 1757 jusqu'à l'élection de S. A. R. le duc d'*Atholl;*

4°. Les Grands-Maîtres de la Grande-Loge et du Grand Chapitre de H-D-M. de Kilwinning, à Edimbourg, depuis Robert *Bruce*, en 1314, jusqu'à présent ;

5°. Les Grands-Maîtres de la Grande-Loge de St.-Jean d'Edimbourg, depuis 1736 jusques en l'année 1804 ;

6°. Les GrandsMaîtres de l'Ordre, élus, tant par la Grande-Loge que par le G. O. de France, depuis 1725 jusques en l'année 1813 ;

7°. Les Grands-Maîtres du Régime écossais philosophique, depuis 1776 jusques en 1813 ;

8°. Les souverains Grands-Commandeurs du 33e. degré du Rite ancien et accepté en France ;

9°. La Chronologie des Grands-Maîtres en Hollande, depuis 1734 jusques en l'année 1812 ;

10°. La Chronologie des Grands-Maîtres des Templiers selon le Régime de la Stricte-Observance, depuis Jacques *Molay* jusqu'à présent ;

11°. Et enfin la Chronologie des Grands-Maîtres de l'Ordre du Temple, telle qu'elle est adoptée en France.

CHRONOLOGIE

DES

GRANDS-MAITRES.



GRANDS-MAITRES D'ANGLETERRE.

§. Ier.

Ce paragraphe comprend les Grands-Maîtres depuis l'origine de l'Institution dans la Grande-Bretagne jusqu'à l'année 1717*, selon la Chronologie d'*Anderson*, rectifiée par* Preston *et autres auteurs anglais.*

---

287. Saint-Alban.
557. Saint-Augustin (Austin), év. de Cantorbéry.
680. Bennet, abbé de Wiral.
856. Saint-Swithin.
872. Alfred-le-Grand.
900. Ethred et le prince Ethelward.
924. Le roi Athelstan.
926. Le prince Edwin.
959. Saint-Dunstan, archevêque de Cantorbéry.
1041. Le roi Édouard-le-Confesseur.
1066. Roger de Montgomery, comte d'Arundel et de Shrewsbury. — Gondulphe, év. de Rochester.

1100. Le roi Henri Ier.
1135. Gilbert de Clare, marquis de Pembroke.
1155. Le Grand-Maître des Chevaliers du Temple.
1199. Pierre de Colechurch.
1212. Guillaume Almain.
1216. Pierre de Rupibus, évêque de Winchester.
1234. Geoffroi Fitz-Peter.
1272. Gauthier Giffard, archevêque d'Yorck.
Gilbert de Clare, comte de Glocester.
Ralph de Mount-Hermer (lord.)
1307. Gauthier de Stapleton, évêque d'Exester.
1327. Le roi Édouard III.
1350. Jean de Spoulée.
1357. Guillaume de Wykeham, év. de Winchester.
1375. Robert de Barnham.
Henri Yevele, surnommé *le roi des Maçons*.
Simon Langham, abbé de Winchester.
1399. Thomas Fitz-Allen, comte de Surrey.
1413. Henri Chicheley, archevêque de Cantorbéry.
1443. Guillaume Wanesleet, év. de Winchester.
1471. Richard de Beauchamp, évêque de Sarum.
1485. Le roi Henri VII.
1492. Jean Islip, abbé de Westminster.
1502. Sir Reginald-Bray.
1509. Le cardinal Thomas Wolsey.
1539. Thomas Cromwel, comte d'Essex.
1540. Lord Jean Touchet d'Audley.
1549. Édouard Seymour, duc de Sommerset.
1551. Jean Poynet, évêque de Winchester.
1561. Sir Thomas Sackville.
1567. François Ruffel, comte de Bedfort.
Sir Thomas Gresham.
1579. Charles Howard, comte d'Effingham.
1588. Georges Hastings, comte de Huntingdon.

1603. Le roi Jacques Ier.
1607. Inigo Jones.
1618. Guillaume Herbert, comte de Pembrocke.
1625. Le roi Charles Ier.
1630. Henri Danvers, comte de Danby.
1633. Thomas Howard, comte d'Arundel.
1635. François Ruffel, comte de Bedfort.
1636. Inigo Jones.
1660. Le roi Charles II.
1663. Henri Jermyn, comte de Saint-Alban.
1666. Thomas Savage, comte Rivers.
1674. Georges Villiers, comte de Buckingham.
1679. Henri Bennet, comte d'Arlington.
1685. Sir Christophe Wren.
1697. Charles Lenox, duc de Richemont.
1698. Sir Christophe Wren.

§. II.

Ce paragraphe comprend les Grands-Maîtres élus par la Grande-Loge d'Angleterre, depuis son établissement en 1717, et son organisation sur le plan actuel.

1717. Antoine Sayer, écuyer.
1718. Georges Payne, écuyer.
1719. J. T. Desaguliers.
1720. Georges Payne, écuyer.
1721. Jean, duc de Montague.
1722. Philippe, duc de Wharton.
1723. Françis Scot, depuis duc de Buccleugh.
1724. Charles Lenox, duc de Richmond.
1725. Jacques Hamilton, lord Paisley.
1726. Guillaume O'Brien, comte d'Inchiquin.
1727. Henri Hare, lord Coleraine.
1728. Lord Kingston.

1729. Thomas Howard, duc de Norfolk.
1731. Lord Lowel, depuis comte de Leicester.
1732. Antoine Brown, lord vicomte Montague.
1733. Jacques Lyon, comte de Strathmore.
1734. Jean Lindsey, comte de Crawford.
1735. Thomas Thynne, lord vicomte de Weymouth.
1736. Jean Campbell, comte de Loudon.
1737. Édouard Bligh, comte de Darnley.
1738. Édouard Bridges, marquis de Carnarvon.
1739. Robert, lord Raymond.
1740. Jean Keith, comte de Kintore.
1741. Jacques Douglas, comte de Morton.
1742. Lord Ward, vicomte Dudley.
1744. Thomas Lyon, comte de Strathmore.
1745. Jacques, lord Cranstou.
1747. Lord Byron (Guillaume).
1752. Jean Proby, lord Carysfort.
1754. Jacques Bridges, marquis de Carnarvon.
1757. Sholto-Douglas, lord Aberdour.
1762. Washington Shirley, comte Ferrers.
1764. Cadwallader, lord Blaney.
1767. H. Sommerset, duc de Beaufort.
1772. Robert Edward, lord Petre.
1777. G. Montagne, duc de Manchester.
1782. S. A. R. Henri-Frédéric, duc de Cumberland.
1791. S. A. R. Georges, prince de Galles.
1812. S. A. R. le duc de Sussex.

§. III.

Chronologie des Grands-Maîtres élus par la Grande-Loge du Rite ancien (ou des anciens Maçons) de *Londres*.

1757. Le comte de Blessinton.

1761. Thomas, comte de Kellie.
1772. S. A. R. John, duc d'Atholl.
1785. Guillaume Randall, comte d'Antrim.
1792. S. A. R. le duc d'Atholl.

GRANDS-MAITRES D'ÉCOSSE.

§. Ier.

Ce paragraphe comprend les rois d'Écosse et d'Angleterre, qui ont été les Grands-Maîtres ou Protecteurs de la Grande-Loge de l'Ordre royal de H-.D.-M. de Kilwinning, séante aujourd'hui à Édimbourg.

1314. Robert Bruce, fondateur de l'Ordre.
1329. David II.
1371. Robert II.
1390. Robert III.
1424. Jacques Ier.
1437. Jacques II.
1460. Jacques III.
1488. Jacques IV.
1513. Jacques V.
1542. . . . . . .
1567. Jacques VI.

Les successeurs de ce prince sont en même temps rois d'Angleterre et d'Écosse.

1625. Charles Ier.

. . . .

1660. Charles II.
1685. Jacques II.
1688. Guillaume III.

. . . .

1714. Georges Ier.

1727. Georges II.
1760. Georges III, aujourd'hui régnant.

§. II.

Chronologie des Grands-Maîtres élus par la Grande-Loge de Saint-Jean d'Édimbourg, depuis 1736, *époque de sa fondation* (1).

1736. William Sinclair de Roslin.
1737. Georges, comte de Cromarty.
1738. Le comte de Kintore.
1739. Le comte de Morton.
1740. Thomas, comte de Strathmore.
1741. Alexandre, comte de Leven.
1742. Guillaume, comte de Kilmarnock.
1743. Jacques, comte de Wemyss.
1744. Jacques, comte de Moray.
1745. Henry-David, comte de Buchan.
1746. Guillaume Nisbet, écuyer.
1747. François Charters, écuyer.
1748. Hugues Seton de Touch, écuyer.
1749. Lord Thomas Erskine.
1750. Alexandre, comte d'Églinton.
1751. Lord Jacques Boyd.
1752. Georges Drummond, écuyer.
1753. Charles Hamilton Gordon, écuyer.
1754. L'honorable Jacques Forbes.
1755. Lord Aberdour.
1756. Le même.

(1) Ces années sont celles des élections qui ont lieu, ordinairement, le 30 novembre, jour de Saint-André, ou le lendemain; de sorte que l'on doit entendre que le G.-M. élu, par exemple en 1736, a exercé dans le cours de l'année suivante, et ainsi de suite.

1757. Alexandre, comte de Galloway.
1758. Le même.
1759. David, comte de Leven.
1760. Le même.
1761. Charles, comte d'Églin.
1762. Le même.
1763. Jean, comte de Kellie.
1764. Le même.
1765. L'honorable Jean Stewart, lord prevôt d'Édimbourg.
1766. Le même.
1767. Georges, comte de Dalhousie.
1768. Le même.
1769. Son Excellence le général Oughton.
1770. Le même.
1771. Patrick, comte de Dumfries.
1772. Le même.
1773. Le duc d'Atholl.
1774. David Dalrymple, écuyer.
1775. Le même.
1776. Le baronnet Guillaume Forbes.
1777. Le même.
1778. Jean, duc d'Atholl.
1779. Le même.
1780. Alexandre, comte de Balcarras.
1781. Le même.
1782. David, comte de Buchan.
1783. Le même.
1784. Lord Haddo.
1785. Le même.
1786. L'honorable François Charteris.
1787. Lord François Elcho.
1788. Lord François Napier.
1789. Le même.

1790. Georges, comte de Morton.
1791. Le même.
1792. Le marquis de Huntly.
1793. Le même.
1794. Le comte d'Ancram.
1795. Le même.
1796. Le vicomte Downe.
1797. Le même.
1798. Le baronnet Jacques Stirling.
1799. Le même.
1800. Charles-Guillaume, comte de Dalkeith.
1801. Le même.
1802. Georges, comte d'Aboyne.
1803. Le même.
1804. Georges, comte d'Alhousie.
1806. S. A. R. Le prince de Galles.

GRANDS-MAITRES EN FRANCE.

§. Ier.

Grands-Maîtres élus tant par la Grande-Loge que par le Grand Orient de France.

1725. Lord Dervenwaters.
1736. Lord comte d'Harnouester.
1738. Le duc d'Antin.
1743. Louis de Bourbon, prince de Clermont.
1771. Louis-Philippe-Joseph duc de Chartres, depuis duc d'Orléans.
1795. Alex.-L. Roettiers de Montaleau, sous le titre de GRAND-VÉNÉRABLE.
1805. Le prince Joseph, ci-devant roi d'Espagne.
1814. . . . .

§. II.

Grands-Maîtres élus par la Mère-Loge du Rite Ecossais philosophique, depuis sa fondation jusqu'à ce jour.

1776. Le marquis de la Rochefoucault-Bayers.
1785. Le vicomte de Gand, grand d'Espagne.
1807. Le prince Cambacérès.
1814. . . . .

ADJOINT AU GRAND-MAITRE DE L'ORDRE.

M. le comte de VALENCE, pair de France.

§. III.

Souverains Grands-Commandeurs élus par le Suprême Conseil du 33e. Degré en France.

1804. Le comte de Grasse-Tilly.
1807. Le prince Cambacérès.
1814. . . . .

GRANDS-MAITRES DE HOLLANDE.

1734. Vincent de la Chapelle.
Le comte de Wassenaer.
1735. Jean-Cornelie Rademacher.
1756. Le baron Van Aerssen-Beyeren-Van Hogerheide.
1758. Christophe-Frédéric Antony, comte de Bentinck.
1759. Le baron de Boetzelaer.
1798. Van-Teilingen.
1804. M. Byleveld.
1811. Jean Bousquet.
1812. M. Barnaart.

GRANDS-MAITRES DES TEMPLIERS,
selon la chronologie de la Stricte-Observance, en Allemagne.

Morts en

1131. Hugues de Paganis.
1150. Robert de Bourgogne.
1153. Bernard de Tremblay.
1170. Bertrand de Blancfort.
1171. Janfredus Fulcherime.
1179. François Othon de Saint-Amand.
1784. Théodore de Terroye (Terricus) (1).
1190. François Girard de Riderfort.
1193. Harmand de Périgord.
1223. Pierre de Montaigu.
1225. Archambaud Bizot.
1231. Christophe de Saint-Moore.
1239. Nicolas de Monte.
1243. Herman de Périgord.
1272. Guillaume de Sonnac.
1277. Robert.. . . . .
1291. Pierre de Beaujeu.
1301. Théobald Gaudin.
1313. Jacques Molay.

---

(1) Dans la liste que le baron *de Hund* produisit au Convent de Wilhelmsbad, ce *Terricus* n'est pas indiqué comme Grand-Maître, mais seulement sous le titre de *Magnus Preceptor Ordinis*, et comme ayant momentanément dirigé l'Ordre pendant la captivité d'un Grand-Maître.

Au reste, la Chronologie des Grands-M. de l'Ordre du Temple est fort obscure, et les écrivains qui en ont donné la liste ne sont pas d'accord, ainsi qu'on peut le vérifier dans la Chronique de l'Ordre de *Calatrava*, sur les listes de *Ducange*, de *Ramon Zapater*, des Bénédictins, et dans l'histoire des Ordres militaires, *t.* 2, *p.* 380. On peut attribuer ces différences à l'infidélité ou à la négligence des copistes.

1313. Aumont, 1er. du nom, *Restaurateur de l'Ordre.*
1330. Harris. . . . .
1332. Sylvestre de Grumpach.
1370. Steward.
1392. Obrack, *Hibernus.*
1427. Balther, *Scotus.*
1459. Lyndwertz, *Hibernus.*
1500. Galbert, *Gallus.*
1504. Glocester, *Anglus.*
1538. Aumont, 2e. du nom, *nepos.*
1589. Aumont, 3e. du nom, *filius.*
1592. Aumont, 4e. du nom, *filius.*
1595. Harokier, *Scotus.*
1627. Steward, 2e. du nom.
1659. Grenex.

A cette époque, est-il dit dans la pièce qui nous fournit ce document, les Grands-Maîtres commencèrent à porter des noms caractéristiques, ou de religion.

1679. Eques à tonitru.
1695. Eques ab equo nigro.
1717. Eques à boccario.
1732. Eques à leone aureo.
1743. Eques ab unione.
1788. Eques à sole aureo (1).
1792. Eques à victoriâ (2).
Eques à leone resurgente (3).

---

(1) Charles *Stuart*, connu sous le nom du chevalier *Stuart*, mort à Florence le 31 janvier 1788.

(2) Le duc *Ferdinand de Brunswick*.

(3) Le prince *de Hesse*, gouverneur de Schleswick en Danemarck, élu en 1792.

GRANDS-MAITRES DES TEMPLIERS,

selon la Chronologie de l'Ordre du Temple en France.

Cette liste est conforme à celle qui se trouve, *pag.* 105, dans l'ouvrage intitulé : *Statuta commilitonum Ordinis Templi*, etc.

SERIES CHRONOLOGICA SUPREMORUM MAGISTRORUM MILITIÆ TEMPLI,

È Tabulâ aureâ et Chartâ transmissionis, excerpta.

Adv. ann.		
1118.	Frater	Hugo de Paganis.
1139.	F. —	Robertus de Credonio.
1147.	F. —	Eberardus de Barris.
1151.	F. —	Bernardus Tremelaius.
1154.	F. —	Bertrandus de Alboforti.
1169.	F. —	Philippus Napolitanus.
1171.	F. —	Odo de Sancto Amando.
1180.	F. —	Arnaldus de Turri rubrâ.
1185.	F. —	Joannes Terricus.
1187.	F. —	Girardus Riderfortius.
1191.	F. —	Robertus Sablæus.
1196.	F. —	Gilbertus Eralius.

1201. F. — Philippus de Plesseio.
1217. F. — Guillelmus de Carnoto.
1218. F. — Petrus de Monteacuto.
1229. F. — Armandus de Petragrossa.
1237. F. — Hermannus Petragorius.
1244. F. — Guillelmus de Rupeforti (Regens).
1247. F. — Guillelmus Sonneius.
1250. F. — Reginaldus Vichierus.
1257. F. — Thomas Beraldus.
1274. F. — Guillelmus de Belloioco.
1291. F. — Theobaldus Gaudinius.
1298. F. — Jacobus de Molaio.
1314. F. — Joannes-Marcus Larmenius, hierosolymitanus.
1334. F. — Thomas Theobaldus Alexandrinus.
1340. F. — Arnaldus de Braque.
1349. F. — Joannes Claromontanus.
1357. F. — Bertrandus Duguesclin.
1386. F. — Joannes Arminiacus.
1392. F. — Bernardus Arminiacus.
1419. F. — Joannes Arminiacus.
1451. F. — Joannes Croyus.
1472. F. — Bernardus Imbaultius, Vic. Mag. Afric. (Regens).
1478. F. — Robertus Lenoncurtius.
1497. F. — Galeatius de Salazar.
1516. F. — Philippus Chabotius.
1544. F. — Gaspardus de Salciaco, Tavannensis.
1574. F. — Henricus de Montemorenciaco.
1615. F. — Carolus Valesius.

1615. F. — Jacobus Ruxellius de Granceio.

1681. F. — Jacobus-Henricus de Duroforti, dux de Duras.

1705. F. — Philippus, dux Aurelianensis.

1724. F. — Ludovicus-Augustus Borbonius, dux du Maine.

1737. F. — Ludovicus-Henricus Borbonius, Condæus.

1741. F. — Ludovicus-Franciscus Borbonius, Conty.

1776. F. — Ludovicus-Henricus-Timoleo de Cossé-Brissac.

1792. F. — Claudius-Mathæus Radix de Chevillon (1), Vic. Mag. Europ. (Regens).

1804. F. — Bernardus-Raimundus Fabré.

1812. F. — Joannes-Baptista-Augustus de Courchant (2), Princeps ordinis, Vic. Mag. Europ. delegatus Magistralis.

---

(1) Voir la chartre de transmission dont on trouvera la copie authentique au Supplément nº. 15.

(2) Nommé lieutenant-général (*Supremi Magistri vicarius*) le 4 novembre 1804, par suite de l'avènement de Bernard *Raymond Fabré* à la Grande-Maîtrise, et, depuis, nommé par le Grand-M., Prince magistral délégué.

NOMENCLATURE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DES PRINCIPAUX RITES,

COTERIES,

SOCIÉTÉS SECRÈTES

ET

GRADES MAÇONNIQUES

RÉPANDUS EN FRANCE OU DANS L'ÉTRANGER.

AVERTISSEMENT.

En réunissant dans un seul cadre la Nomenclature de la plus grande partie des Rites, Sectes, Coteries secrètes et Grades maçonniques répandus dans tous les pays et qui se sont propagés à la faveur des formes mystérieuses de la Franche-Maçonnerie, nous avons cru rendre service aux membres de l'Institution, et leur offrir un tableau neuf et piquant.

On verra que nous avons eu le soin d'indiquer, autant que nous l'avons pu, les sources dans lesquelles nous avons puisé, pour rendre cette partie de notre travail aussi complète que possible : malheureusement, nous avons manqué de renseignemens sur les époques de l'invention et sur les noms des auteurs de la plupart de ces productions. Mais, en considérant que tous ces enfans de la folie ou du fanatisme sont nés dans l'obscurité, et qu'ils ont été conçus par des hommes qui, loin de s'en déclarer les auteurs, ont presque toujours cherché à leur prêter une origine mensongère, on conviendra qu'il était difficile d'éviter cet écueil.

Il est possible que les possesseurs de collections en ce genre soient propriétaires de cahiers de grades dont les noms ne soient pas cités ici. Ils doivent se persuader que, dans la plupart des cas, cette lacune n'est qu'apparente, et que leurs grades se trouvent dans notre Nomenclature, mais sous des noms différens.

On trouvera dans cette division, outre des détails sur beaucoup de Sectes et Coteries secrètes, des articles concernant quelques Corporations prises en général, ainsi qu'on pourra le voir aux mots *Mère-Loge*, *Grand Orient*, *Chapitres des hauts grades*, *Grande-Loge*, etc. Enfin, nous nous sommes efforcés d'y réunir tous les documens que nous avons cru propres à intéresser les Frères de l'Ordre, et à les instruire en même temps.

NOMENCLATURE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DES PRINCIPAUX RITES,

COTERIES,

SOCIÉTÉS SECRÈTES

ET

GRADES MAÇONNIQUES

RÉPANDUS EN FRANCE OU DANS L'ÉTRANGER (1);

Avec des Notes qui indiquent les Bibliothèques et manuscrits dans lesquels les Lecteurs pourront vérifier l'existence de ces Grades, et des détails abrégés sur les diverses Sectes ou Coteries.

A.

ACADÉMIE *des Sages*. — Société tirant son origine de celle fondée à Londres par Élias *Ashmole*, d'après la doctrine du *nova Atlanthis de Bâcon*.

Il existait, dit-on, en Suède, en 1770, une réunion de ce genre; d'autres, mais en petit nombre, furent établies postérieurement à Mohilow, en Russie; à Avignon, et quelques-unes en France. Une pareille institution est attachée à la

---

(1) Nous n'avons inséré dans cette Nomenclature que les Rites, Grades ou Coteries dans lesquels les réceptions étaient ou sont encore accompagnées de formules secrètes. Ainsi, nous avons omis toutes les Sociétés gastronomiques ou épicuriennes, anciennes et modernes, qui n'ont pas ce caractère, tels que l'Ordre de *la Coupe*, de *la Boisson*, de *la Méduse*, de *la Grappe*, de *la Dive-Bouteille*, des *Tancardins*, de *la Ribalderie*, la Société des *Joyeux*, celles des *Lapins*, *du Chat qui pette*, etc., etc.

Mère-Loge écossaise du Rite philosophique. Elle y a été fondée en 1776 par la M.-Loge d'Avignon.

ACADÉMIE *des sublimes Maîtres de l'Anneau lumineux*. Institution fondée en France en 1780 par M. *Grant*, baron de Blaerfindy, membre de la Loge du Contrat-Social, et Grand-Officier du Rite écossais philosophique.

L'Académie de l'Anneau, dans laquelle on enseigne principalement la doctrine de *Pythagore*, se divise en trois Ordres. Dans les deux premiers on s'occupe essentiellement de l'Histoire de la Franche-Maçonnerie ; dans le dernier, on explique aux initiés le dogme de l'institution, dont on fait l'application aux plus hautes connaissances. (*Annuaire maçonnique de la* Parfaite-Union *de Douai*, 1814, *pag*. 91.)

Académie des vrais Maçons. — Elle fut fondée à Montpellier en 1778 : sa doctrine est l'enseignement de la science hermétique, développée en six grades allégoriques, qui sont : *le vrai Maçon*. — *Le vrai Maçon dans la voie droite*. — *Le Chevalier de la clef d'or*. — *Le Chevalier de l'Iris*. — *Le Chevalier des Argonautes*. — *Et le Chevalier de la Toison d'or*.

Académie platonique. — Association fondée à Florence par *Marsilius Ficinus*, sous le règne de Laurent de Médicis, qui en fut le protecteur. Les Maçons distingués de la Toscane assurent que les assemblées étaient secrètes, ce qui a fait croire, dans l'Italie, que l'association platonique n'était autre chose que la Franche-Maçonn. Cette opinion s'est particulièrement accréditée à Florence, parce que dans la salle des assemblées qui existe encore, on trouve, sculptés, quelques emblèmes de la Maçonnerie. (*Vie de Laurent de Médicis*, *traduite de l'anglais*, etc. Paris, Treuttel et Würtz, 2 vol. in-8°. — *Marsilii ficini Theologia platonica, Florentiæ*, 1482, in-f°.)

ADEPTE (*l'*), ou *l'Ordre du cahos débrouillé* ; grade hermétique de la collection de M. A. *Viany*. Le quatrième degré du Rite de la Late-Observance porte ce nom. C'est le premier des hauts grades du Rite des Élus de la vérité. Il a beaucoup de rapport avec le grade de Chevalier du Soleil : on l'appelle encore le Chérubin.

Adepte (*le Prince*), ou chef du Grand-Consistoire : 23e. degré, septième classe, du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident.

ADEPTUS *adoptatus*. — Nom du septième grade du système de *Zinnendorf*. Il comprend une espèce d'enseignement chimique et pharmaceutique.

Adeptus coronatus, ou *le Tem-*

plier maître de la clef.—Septième grade du système suédois.

Adeptus exemptus.—Septième grade du Chapitre des Rose-Croix allemands.

ADOLESCENT (l'). — Premier grade de la secte dite l'Union allemande des 22.

ADONHIRAMITE (*Rite*).—La Maçonnerie adonhiramite est la plus universellement répandue en France et dans l'étranger. Ses emblèmes se rapportent à la construction du Temple de Jérusalem, faite par le roi Salomon, sur les dessins d'*Hiram*, habile ouvrier. Les Adonhiramites célèbrent la mémoire d'*Adoram* ou *Adonhiram*, qui fut l'architecte de cet édifice, selon la Bible, et font la commémoration de l'événement tragique qui termina sa vie. L'histoire d'*Adonhiram* est puisée dans le Talmud des Juifs; cependant les Maçons ne sont pas d'accord sur le nom du personnage qui fut la victime de la perfidie et de la cupidité des trois compagnons. Plusieurs ont prétendu que ce fut *Hiram*, et se sont dénommés *Hiramites;* au reste, la doctrine des grades symboliques et des hauts grades de ces derniers est la même que celle des *Adonhiramites*.

AFRICAIN (*Frère*). — L'un des grades des Clercs de la Stricte-Observance se dénomme ainsi.

Africains (les Frères).—Voyez *Architectes de l'Afrique*.

AIGLE (*Chevalier de l'*) ou *des Maîtres élus*. — Le premier des grades du Chapitre de Clermont, à Paris, se dénommait ainsi. C'est le nom du troisième grade du Rite des Clercs de la Stricte-Observance, et celui du cinquante-cinquième de la septième série de la collection du Chapitre métropolitain de France. Il fait aussi partie des grades du Chapitre de la Grande-Loge de Royale-Yorck à Berlin. On confère dans le Rite primitif un grade sous ce nom.

Aigle (Chevalier de l') ou le Maître parfait en Architecture.—Cinquante-sixième grade, septième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France; le trente-septième des quatre-vingt-dix degrés du Rite de Misphraim se nomme ainsi; le soixantième grade du même Rite s'intitule Grand-Chevalier de l'*Aigle*.

Aigle (Chevalier de l') et du Pélican, ou le Chevalier Prince d'Hérédom ou Rose-Croix.

Aigle blanc et noir (Chevalier de l'). — Nom du sixième degré d'instruction dans le Rite philosophique.

Aigle blanc et noir (illustre Chevalier Commandeur de l').—Vingt-quatrième grade, septième

*

classe, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Aigle noir (*Chevalier de l'*), ou Grand-Inspecteur, Grand-Inquisiteur, Grand-Élu. Ce grade, orné de dessins, se trouve dans la collection de M. *Le Rouge;* il fait partie de ceux du Chapitre métropolitain de France, soixante-seizième grade, neuvième série; c'est le trente-huitième des quatre-vingt-dix degrés du Rite de *Misphraim*.

Aigle noir (*le Prince de l'*). — Grade de la collection des archives du Rite Ec. philosophique.

Aigle noir (*le Prince du Grand-*).

Aigle d'or (*Chevalier de l'*). — Ces deux grades sont dans la collection de M. *Pyron*.

Aigle prussien (*Chevalier de l'*). — Grade de la collection de M. *Hécart*.

Aigle renversé (*Chevalier de l'*). — Grade de la collection des archives de la Loge écossaise de Saint-Louis des Amis réunis, à Calais.

Aigle rouge (*Chevalier de l'*). — Celui-ci se trouve dans la collection de M. *Pyron;* c'est le trente-neuvième des quatre-vingt-dix degrés du Rite de *Misphraim*.

Aigles (*Ordre des deux*), institué à Mohilow. — Son symbole est une étoile à neuf pointes, laquelle, disent les membres de cet Ordre, produira un jour autant d'étonnement que le plus brillant phénomène (*der Frey-M.*, etc.)

Aigles couronnées (*Chevalier des deux*). — Vingt-deuxième grade, troisième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

ALÉTHOPHILOTE (*l'*). — Nom du cinquième des hauts grades des Architectes de l'Afrique. (Voyez *Vérité*.)

ALOYAU (*Société de l'*). — Coterie qui existait en France avant la révolution de 1789, et dont les membres se sont dispersés à cette époque. Ils se disaient possesseurs des titres et chartres des Templiers, et de plus, leurs successeurs.

AMAZONES (*l'Ordre des*). — Maçonnerie androgyne : on le dit institué dans l'Amérique septentrionale.

AMICISTES (*les*). — Nom d'une corporation d'écoliers, qui s'était autrefois formée au collége de Clermont, à Paris. Dans les universités protestantes, en Allemagne, il existait jadis de pareilles coteries secrètes. Le dernier empereur d'Allemagne les a supprimées.

ANCIEN (*l'*). — Nom du troisième grade de l'Union allemande des vingt-deux.

Ancien et accepté (*Rite*). — Lors de la scission qui eut lieu en Angleterre parmi les membres de

la Grande-Loge, ceux qui s'en séparèrent prirent le titre d'*anciens* Maçons, et donnèrent aux autres le sobriquet de Maçons *modernes*, parce que ces derniers étaient taxés d'avoir dénaturé les anciens Rites pour en substituer de nouveaux. Les dissidens s'annonçaient pour professer le *Rite ancien*, et disaient que les autres ne pratiquaient que le Rite moderne. C'est donc dans la G.-L. des *anciens Maçons* d'Angleterre qu'on doit chercher la véritable origine du Rite ancien et accepté, aujourd'hui usité en France.

Lors de l'établissement à Paris, en 1804, de la G.-L. générale du Rite ancien, ses membres soutenaient aussi que le Grand O. ne professait qu'un Rite *moderne* de sa fabrique, lequel n'était pas reconnu dans l'étranger.

Le Rite ancien et accepté était en activité dans la capitale en 1757; on ne reconnaissait alors que 25 degrés : tombé en désuétude en France, il se réfugia en Amérique, d'où on le rapporta à Paris en 1804, année dans laquelle il fut réorganisé d'après la réforme qui avait eu lieu en Prusse en 1786, et sur le plan actuel, c'est-à-dire avec 33 degrés au lieu de 25.

M. *de l'Aulnay* a donné en 1813 un ouvrage fort curieux et rempli de recherches savantes sur les 33 degrés de l'Écocisme du Rite ancien et accepté.

ANCIENS (*Académie des*) ou *des Secrets*. Instituée à Varsovie par M. le colonel *Toux de Salverte*, et fondée sur les principes d'une autre qui portait le même nom, établie à Rome au commencement du 16e. siècle par Jean-Baptiste *Porta*. L'avancement des sciences naturelles et leur application à la philosophie occulte étaient le but de l'institution de l'Académie des Anciens. Cette société a été détruite lors des troubles de la Pologne. On trouve des détails sur l'Académie des Secrets dans *Priestley's history of vision*, etc., tom. 2.

ANCRE (*Chevalier de l'*) — C'est le nom du vingt-unième grade de la troisième série de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Ancre (*Ordre des Chevaliers et Chevalières de l'*). — Coterie androgyne. (V. *Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 355.

ANDRÉ (*Apprenti et Compagnon de Saint-*). — Nom du quatrième grade, deuxième division, du système suédois.

André (*Maître de Saint-*). — Nom du 5e. grade, 2e. division du même système.

André (*les favoris de Saint-*). — Nom du neuvième grade, troi-

sième division, du système suédois.

ANNEAU *d'or* (*l'*). — Vingt-huitième grade de la quatrième série de la collection du Chapitre métropolitain de France. On l'appelle encore le Parfait Maître anglais.

Anneau lumineux (*Chevalier de l'*). — C'est le cinquième des hauts degrés d'instruction dans le Rite philosophique.

Les archives de la Parfaite-Union de Douai possèdent un grade particulier sous ce nom. (Voy. *Académie*.)

ANONYME (*société*). — Elle existait en Allemagne (selon l'auteur du *der Freymaurer*), où elle n'a jamais été connue sous un autre nom. Le nombre de ses membres était fixé à 72, savoir : 24 Apprentis, 24 Compagnons et autant de Maîtres. Les plus jeunes voyageaient pour distribuer des bienfaits, s'instruire et chercher des sujets à l'Ordre. Leur but était l'étude des sciences occultes. Les sectaires prétendaient que le Grand-Maître était en Espagne, et le désignaient sous le nom de *Tajo*.

ANTIPODIENS (*les*). — Nom du soixantième grade, de la septième série, de la collection du chapitre métropolitain de France.

APOCALYPSE (*Ordre de l'*). — Il fut institué à la fin du 17ᵉ. siècle par un certain *Gabrino*, qui se faisait appeler le prince du nombre septenaire, ou le Monarque de la Sainte-Trinité. Il enrôla particulièrement beaucoup d'artisans qui font encore, dit-on, partie de cet Ordre, et qui se livrent à leurs travaux ordinaires l'épée au côté. Les armes de l'Ordre de l'Apocalypse présentent un sabre nu et une étoile flamboyante. Quelques Loges des départemens en ont fait un grade, c'est pourquoi nous en avons parlé.

APPRENTI *Architecte*. — Ce grade fait partie de la nomenclature de M. *Fustier*.

Apprenti Architecte parfait.

Apprenti Architecte prussien. — Ces deux grades sont de la collection de M. *Le Page*.

Apprenti cabalistique.

Apprenti Coën. — Ces deux grades font partie de ceux de la collection des archives de la Mère-Loge du Rite philosophique.

Apprenti de Paracelse. — Celui-ci se trouve dans le manuscrit de M. *Peuvret*, tome 2, nº. 19.

Apprenti des secrets égyptiens. — Nom du premier grade du régime des Architectes de l'Afrique.

Apprenti écossais.

Apprenti écossais trinitaire. — M. *Pyron* possède ces deux grades.

Apprenti égyptien. — Nom du premier degré du Rite égyptien de *Cagliostro*.

Apprenti hermétique. — C'est le treizième grade, neuvième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Apprenti Maçon. — C'est le nom du premier degré d'initiation de la Franche-Maçonnerie.

Apprenti mystique. — Grade de la collection de M. *Pyron.*

Apprenti philosophe au nombre neuf. — Ms. de M. *Peuvret*, tome 3, n°. 39.

Apprenti philosophe hermétique. — *Ibid.*, tome 1, n°. 1.

Apprenti philosophe par le nombre 3. — *Ibidem.* Tome 3, n°. 32.

Apprenti théosophe. — C'est le nom du premier des grades institués selon le système de *Swedenborg.*

Apprentie Maçonne. — Nom du premier degré de la Maçonnerie d'adoption.

Apprentie Maçonne égyptienne. — Nom du premier degré de la Maçonnerie des femmes de *Cagliostro.*

ARC-EN-CIEL (*chevalier de l'*). — 68e. grade du Rite de *Misphraim.*

ARCHE (*chevalier de l'*). — Cité dans la Nomenclature de M. *Fustier.*

Arche (*chev. de la grande*). — Ce grade se trouve dans les archives de la Loge des *Amis de Saint-Louis réunis*, à Calais.

Arche (*royale*). — Grade institué en Angleterre ; très-répandu dans l'Amérique septentrionale.

ARCHITECTE *anglais parfait.* — 28e. des 90 degrés du Rite de *Misphraim.* Ce grade appartenait aux anciens chapitres d'Orient et d'Occident.

Architectes de l'Afrique (*ordre des*). — Institué en 1767, avec l'agrément de *Frédéric* II, roi de Prusse qui, selon l'auteur du *Der Orden der Afrik. Bauherren*, fit construire en 1767, dans la Silésie, un bâtiment destiné au Grand-Chapitre de cet Ordre, avec une bibliothèque, etc. Cette société s'occupait principalement de recherches historiques sur la F.-M. Tant que Frédéric vécut, elle donna, chaque année, une médaille d'or de 50 ducats au meilleur mémoire sur l'Histoire de l'Institution.

L'auteur que nous venons de citer, prétend que tous les Chapitres de cet Ordre sont détruits, excepté celui de *Constantinople.* Il est bon que l'on sache que dans la géographie allégorique de cette secte, Constantinople désigne *Berlin*, d'où il résulterait qu'il existe encore en Prusse un Chapitre des Architectes de l'Afrique.

Architecte de Salomon. — Ma-

nuscrit de M. *Peuvret*, tome 1, n°. 14.

Architecte (*Grand*). — Nom du sixième grade de la Réforme de *Saint-Martin*; quatrième grade de la seconde classe du Rite des Élus Coëns; 23ᵉ. des degrés du Rite de *Misphraim*, et 24ᵉ. de la troisième série du Chapitre métropolitain de France.

Architecte par 3, 5 et 7 (*Grand*). — Manuscrit de M. *Peuvret*, t. 3, n°. 38.

Architecte parfait et sublime (*Grand*). — Grade des Archives de la Loge de *Saint-Louis des Amis réunis*, à Calais.

Architecte (*parfait*), *Apprenti, Compagnon et Maître*. — Noms des 25, 26 et 27ᵉ. grades de la hiérarchie des 90 degrés du Rite de *Misphraim*.

Architecte (*Petit*). — 23ᵉ. grade de la troisième série de la collection du Chapitre métropolitain de France; 22ᵉ. des 90 degrés du Rite de *Misphraim*.

ARCHITECTURE. — C'est le nom que donnent les Maçons du Rite de *Misphraim* à leur 24ᵉ. grade.

ARGONAUTES (*Chev. des*). — C'est le nom du premier point du grade de la Toison-d'Or dans le Rite hermétique de Montpellier.

ARMIGER. — Nom du sixième grade dans le Rite des Architectes de l'Afrique.

ASIE (*Ordre des Frères initiés de l'*). — Institution introduite dans l'Autriche et dans l'Italie, en 1780, par une scission formée de plusieurs membres de l'Ordre des *Rose-Croix allemands*. Le but des sectaires est l'étude des sciences naturelles et la recherche d'une panacée propre à prolonger la vie au-delà du terme ordinaire. Ils emploient des procédés magiques et alchimiques, mais ils s'interdisent toutes recherches relatives à l'art de faire de l'or. Le Grand-Synédrion, ou centre de la correspondance, était autrefois à Vienne, qu'ils désignaient sous le nom allégorique de *Thessalonique*. Nous ignorons où il est aujourd'hui, même si cet Ordre existe encore. Au reste, ses principaux fondateurs, et supérieurs en même temps, furent le baron *Ecker d'Eckhoffen*, le professeur *Spangenberg*, et le comte *Wrbna*.

(On trouve des renseignemens sur les initiés de l'Asie, dans le *der Frey-Maurer*, etc., *années* 1790 *et* 1796, *première partie*, *pages* 58 *et* 59; *cinquième partie*, *pages* 86 *et* 114).

Asie (*Chevaliers et Frères initiés de l'*). — C'est le nom du troisième des grades de ce système.

ASTRES (*Suprême Commandeur des*). — Grade de la collec-

tion des archives du Rite philosophique, et 78e. grade, neuvième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

ATHÈNES (*Chevaliers d'*). — 52e. grade du Rite de *Misphraim*; nomenclature de M. *Fustier*. — Ce grade se trouve dans les archives de la Mère-Loge du Rite philosophique.

AURORE (*Chevalier de l'*) ou *de l'Espérance*. — Ce degré est une modification de celui de K.-D.-S., et appartient au Rite de la Palestine; il est cité dans la nomencl. de M. *Fustier*. Le cahier se trouve dans les archives de la M.-Loge du Rite philosophique.

AUTEL (*Chevalier de l'*). — C'est le 12e. des grades du Rite d'Orient, selon la nomenclature de M. *Fustier*.

AVIGNON (*Illuminés d'*).—Nom que l'on donne aux membres d'une société instituée par *Pernetti*, dans laquelle on a introduit l'enseignement de la doctrine du Martinisme et du Swedenborgisme.

B.

BALANCE (*la*).—Manuscrit de M. *Peuvret*, tome 5, n°. 67. C'est le 7e. grade du Zodiaque. (Voyez *Belier*.

BAQUET SACRÉ (*Chevalier du*), *ou de la Rose magnétique*. — Grade institué pour l'enseignement du magnétisme. (Voy. *Harmonie universelle* et l'écrit intitulé, *Système de la Rose magnétique*. Paris, *Née de la Rochelle*, 1789, *in*-8°. de 18 pages, avec deux grandes planches.)

BANQUET DES SAGES (*Table du*). — C'est l'un des hauts grades du Rite primitif de Narbonne.

BARDE (*le*). — Neuvième des grades du Rite cabalistique.

BELIER (*le*). — Ms. de M. *Peuvret*, tome 5, n°. 61. C'est le premier degré du Zodiaque maçonnique en 12 grades. Ces 12 grades font partie de la série de ceux du Chapitre métropolit. de France, 9e. section, n°. 81.

BIENFAISANCE (*Chev. de la*), ou *du Parfait-Silence*.— 49e. grade, de la 6e. section, de la collection du Chapitre métrop. de France.

BLEU (*Frère*). — Cinquième des grades institués selon la doctrine de *Swedenborg*.

Bleu (*Rite*). — On donne ce nom à la Maçonnerie qui comprend les trois grades symboliques que l'on dénomme ordinairement *Maçonnerie bleue*.

BOSONIEN (*le*) (*Bossonius*). — C'est ainsi qu'on appelle le quatrième grade des Architectes de l'Afrique. (Voy. *Philosophe chrétien*.)

BOUCHON (*Chevalier du*). — Ordre dans lequel les réceptions

étaient accompagnéees de formules secrètes; il fut institué en Italie pour tenir lieu des réunions maçonniques suspendues par les bulles des papes. (*Histoire de la Fondation du G. O. de France, p.* 349.)

BRU (*Vieille*).— (Voyez *Écossais fidèles*.)

BUISSON ARDENT (*Chev. du*). — Grade théosophique de la collection de la Mère-Loge du Rite écossais philosophique.

C.

CABALE (*Chev. de la Cabale*). — 80e. grade, neuvième série de la collection du Chap. métropol. de France.

CABALISTE (*chev. du Soleil*). — Grade de la collection de M. *Le Rouge*.

CABALISTIQUE (*Maçon*). — Ms. de M. *Peuvret*, t. 1, n°. 11.

CAPRICORNE (*le*). —*Ibid.*, t.5, n°. 70; c'est le dixième grade du Zodiaque (*V. Belier.*)

CAPRIPEDE RATIER ET LUCIFUGE. — Ordre burlesque institué pour les réunions de table; il est cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

CÉLÉBRATION (*la*). — C'est ainsi que M. *Fessler* a dénommé le troisième des hauts grades de son système.

CENTAINE (*ordre de la*).—Ancienne coterie mystérieuse dans laquelle on admettait des femmes. Elle fut instituée à Bordeaux en 1735.

CERCLE D'ALLIANCE (*le*).—Grade cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

CHAOS DÉBROUILLÉ (*le*). — Collection de M. *Pyron*.

CAHOS (*Premier et second discret*).—Noms des 49 et 50e grades du Rite de *Misphraim*.

CHARBONNIER (*Cousin*). — C'est le premier de la série des grades dits *Forestiers*. La coterie des Charbonniers entre dans les mystères secrets des Compagnons du Devoir. Il existe en Italie un Ordre des *Charbonniers* qui a, dit-on, des prétentions plus élevées. En 1814, les Confrères excitèrent des troubles dans la Calabre, et le roi de Naples leur fit défense de s'assembler. (Voir *au Supplément l'édit du cardinal* Consalvi.)

CHARPENTIER (*le*). — Sixième des grades dits *Forestiers*; il appartient aux Compagnons du Devoir. Il existe encore dans la Hollande et dans la Belgique un *Ordre du Charpentier* dont le chef-lieu est, dit-on, à Anvers. Il a été établi à la Haye une très-nombreuse association de ce genre : elle tient ses assemblées la nuit, au milieu des bois.

Charpentier de Saint-André

(*le Chev. libre*). — Grade de la collection de M. *Le Page*.

CHEF DES DOUZE TRIBUS. — 11e. degré, troisième classe, du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident.

CHERCHEUR (*le*). — Premier des hauts grades du Régime des Frères initiés de l'Asie.

CHÉRUBIN (*le*). — Voy. *Adepte*.

CHEVALIER DU TEMPLE *et ses professions* (*le*). — 36e. des 90 degrés du Rite de *Misphraim*.

Chevalier Parfait. — Grade de l'ancien Chapitre de Clermont; il se trouve dans les archives de la M.-L. du Rite philosophique.

Chevalier terrible de la Maçonnerie. — Ce grade se trouve dans la collection de M. *Le Page*.

Chevaliers bienfaisans (*Grand-Commandeur des*). — 67e. grade du Rite de *Misphraim*.

CHOIX (*Chev. du Sublime*). — Celui-ci est à peu près le même que le suivant.

Choix écossais. — 41e. grade, cinquième section, du chapitre métropolitain de France.

Choix (*Grand-Chevalier du*). — 34e. des 90 degrés du Rite de *Misphraim*.

Choix (*Simple Chev. du*)—33e. des 90 degrés du Rite de *Misphraim*.

Choix (*Sublime grade du*). — Ce grade est cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

CHRIST (*Chevalier du*). — Il est encore cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

Christ (*Ordre du*). — Un Maçon portugais fonda à Paris, en 1807, dans une Loge, un Chapitre de cet Ordre; il appropria les formules des réceptions à celles de la Franche-Maçonnerie. C'était le Système Templier. Il prétendait avoir reçu en Portugal le pouvoir de créer des chevaliers.

CITÉ SAINTE (*Chev. de la*). — C'est le cinquième et dernier degré ou grade de l'intérieur du régime rectifié des Chevaliers bienfaisans de la Cité sainte. On le dit institué au convent de Wilhelmsbad; cependant des auteurs allemands ont indiqué un grade de ce nom avant l'époque de cette assemblée fameuse. Peut-être n'est-il pas le même.

Cité sainte (*Ordre des chevaliers bienfaisans de la*).—C'est le régime de la Stricte-Observance, rectifié au convent de Wilhelmsbad, en 1782. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, *p*. 183.)

CLAVIS MURATORUM — Ce grade fait partie de ceux du Rite de *Misphraim*; il se divise en quatre Ordres, le *Mineur*, le *Laveur*, le *Soufleur*, le *Fondeur*, qui composent les 54, 55, 56 et 55e. degrés.

CLEF D'OR (*Chev. de la*). — Troisième grade du Rite hermétique de Montpellier.

CLÉMENCE-MAÇONNIQUE (*la*).— Ce grade fait partie de ceux de la collection de M. *Le Page*.

CLERCS DE LA STRICTE-OBSERVANCE (*Ordre des*). — Des membres qui se séparèrent des Frères de l'Ordre de la Stricte-Observance formèrent cette association nouvelle avec l'intention de rivaliser l'autre. Les nouveaux venus prétendaient à une prééminence non-seulement sur la Stricte-Observance, mais encore sur les Loges de la Maçonnerie ordinaire; ils disaient posséder seuls les secrets de l'association, et connaître le lieu où étaient déposées les richesses des Templiers, etc. (*Voy. Observance.*)

CLERMONT (*Chapitre de*) à Paris. — C'est dans ce Chapitre qu'on imagina, pour la première fois, de faire des Francs-Maçons les descendans des Templiers. Dans l'origine, on n'y conférait que trois grades; 1°. le Chevalier de l'Aigle ou Maître Élu; 2°. le Chevalier illustre ou le Templier; 3°. le Sublime Chevalier illustre; mais par la suite on y en ajouta beaucoup d'autres.

M. *Fessler* prétend dans son *Versuch einer Kritischen Geschichte der Fm.*, etc. (époque 4), que ces grades furent inventés par les Jésuites, et que toutes les allégories ont rapport à leur histoire ainsi qu'à leurs prétentions à la monarchie universelle.

CLERMONTOIS (*Frère*). — C'est l'un des grades du système suédois: il dérive du Grand Chapitre de Clermont à Paris. Le premier des hauts grades des Clercs de la Stricte-Observance porte aussi ce nom.

COIGNÉE (*Ordre de la*). — Il fut inventé à l'imitation des grades forestiers.

COLOMBE (*Chev. et Chevalières de la*). — Maçonnerie androgyne, instituée à Versailles en 1784.

COLONNES (*Chev. des*). — Septième des grades du Rite d'Orient, selon la nomenclature de M. *Fustier*, n°. 284.

COMÈTE (*Chev. de la*). — Celui-ci se trouve dans la collection de M. *Hecart*.

COMMANDEUR (*Chev.*). — Nom du 5e. grade de la 2e. classe du régime des Élus-Coëns.

Commandeur des Astres (*Suprême*). — Ce grade fut, dit-on, composé à Genève en 1779. Il se trouve dans la collection de M. *A. Viany*.

COMPAGNON MAÇON. — Nom du deuxième degré d'initiation dans la Franche-Maçonnerie.

Compagnon Architecte. — Nomenclature de M. *Fustier.*

Compagnon Architecte parfait.

Compagnon Architecte prussien. — Ces deux grades sont cités dans la même nomenclature.

Compagnon au nombre 15. — M^s. de M. *Peuvret*, tome 3, n°. 42.

Compagnon cabalistique.—Ce grade se trouve dans les archives de la Mère-Loge du Rite philosophique.

Compagnon-Coën.—Deuxième degré d'initiation dans l'Ordre des Élus-Coëns.

Compagnon de Paracelse. — M^s. de M. *Peuvret*, t. 2, n°. 20.

Compagnon Écossais.

Compagnon Écossais Trinitaire. — Ces grades sont dans la collection de M. *Pyron.*

Compagnon Egyptien.—Deuxième degré du Rite Egyptien de *Cagliostro.*

Compagnon hermétique. — Troisième grade, neuvième série, du Chapitre métropol. de France.

Compagnon mystique. — Ce grade fait partie de la collection de M. *Viany.*

Compagnon philosophe hermétique.—Manuscrit de M. *Peuvret*, tom. 1, n°. 2.

Compagnon philosophe par le nombre 3. — *Ibid*, t. 3, n°. 33.

Compagnon philosophe par le nombre 3 (*Sublime*). — *Ibid*, tom. 3, n°. 34.

Compagnon philosophe par le nombre 9. — *Ibid*, t. 3, n°. 40.

Compagnon théosophe.—Deuxième des grades institués selon le système de *Swedenborg.*

COMPAGNONE BIBLIQUE. — Second degré (Ordre historique) dans le Chapitre des Dames écossaises du Mont-Thabor.

Compagnone discrète. — Second degré (Ordre moral) de la même institution.

Compagnone Maçonne.—Deuxième grade du Rite d'adoption ordinaire.

Compagnone Maçonne Egyptienne.—Deuxième degré du Rite égyptien d'adoption de *Cagliostro.*

COMPAGNONS DU DEVOIR. — Coterie d'ouvriers qui existe dans différens pays, et que l'on connaît sous divers noms, tels que ceux de *sans gêne*, de *bons enfans*, de *gavots*, de *gorets*, de *droguins*, de *passés*, de *dévorans*, etc., selon les métiers qu'exercent ces ouvriers. Leurs initiations sont accompagnées de formules secrètes sur lesquelles on trouvera des détails dans l'*Hist. de la F. du G. O. de France*, *p.* 328. Ces réunions existent de temps immémorial. Des auteurs ont prétendu que la coterie des ouvriers maçons avait

donné naissance à l'Ordre des Maçons Libres ou Francs-Maçons.

Dans le temps de l'institution des coteries en Angleterre, selon ces auteurs, quelques personnes instruites ont été initiées dans la coterie des ouvriers maçons, où elles ont imaginé les cérémonies des réceptions telles qu'elles existent aujourd'hui : aux usages reçus alors, elles en substituèrent d'autres puisés dans les anciennes initiations pratiquées en Grèce et dans l'Egypte ; c'est ce qui a fait croire à bien des gens que la Franche-Maçonnerie avait pris naissance dans ces contrées. (*V. Grades.*)

Quoique l'institution des coteries d'ouvriers soit respectable en elle-même, puisque son objet est de secourir, nourrir et placer ceux des initiés qui se trouvent sans ouvrage, néanmoins elle a souvent occasionné des troubles : les autorités civiles ont, en différens temps, prohibé ces réunions sous des peines sévères. M. le Bailly du Temple rendit une sentence contre eux en 1651 ; le parlement de Paris les proscrivit par des arrêts rendus en 1778 et 1781, etc.... Le maire de Lyon renouvela les défenses de s'assembler en 1806 ; le 8 décembre de la même année, le tribunal de police correctionnelle de cette ville condamna *Grandlin,* menuisier, à 500 fr. d'amende, comme chef de la corporation du Devoir ; le 10 mai 1808, le même tribunal infligea les mêmes peines au nommé *Saurin*, maréchal ferrant ; le 25 juillet suivant, Augustin *Soreau*, serrurier, fut condamné à 4 fr. d'amende et quatre jours de prison, pour voies de fait contre deux compagnons parce qu'ils n'appartenaient pas à la coterie ; le 28 avril 1812, le même tribunal de Lyon condamna à l'amende et à la prison *Dussourd*, compagnon ferblantier, pour violences exercées envers l'un de ses camarades qui avait *mal parlé* de la corporation du Devoir ; le même jour, Pierre *Perdrigeon* et deux autres individus appartenans à la corporation des *Gavots* furent condamnés à l'amende et à six mois de prison, pour voies de fait très-graves exercées sur un compagnon charpentier, qui refusait de quitter la corporation du Devoir pour entrer dans celle des *Gavots*, etc.

CONCORDISTES (*les*). — Ordre établi en Prusse, par M. *Lang*, à l'imitation de ceux de ce genre institués dans les universités de l'Allemagne. Il existe encore une autre secte de ce nom. (*Voyez Tugendverein.*)

CONFIDENT D'HIRAM-ABIF. — M^s. de M. *Peuvret*, t. 1, n°. 26.

CONFIDENT DE PARACELSE. — *Ibid*, t. 2, n°. 22.

Confident de Saint-Jean ou *Clerus*. — Ce grade appartient au système suédois et à celui de *Zinnendorf*.

Conseil des Souv. Princes du 82e. Degré (*Suprême*). — Nom du 82e. degré du Rite de *Misphraim*. Les 84, 85 et 86e. grades, dans ce Rite, sont aussi *des Conseils,* qui tirent leur dénomination de ces nombres. Le 87e. degré se nomme *Suprême Conseil général des Grands Ministres constituans de l'Ordre*.

Consistoire (*le Suprême*). — Nom d'un Chapitre du Régime de *Misphraim* : c'est le 72e. degré. Dans ce Rite, le 78e. grade se dénomme *Suprême Consistoire des Souv. Princes du* 78e. *degré*. Le 80e., *Suprême Consistoire des souv. Princes du* 80e., et le 81e., *Suprême Consistoire général des* 81 *Princes*.

Les Maçons des hauts grades du Rite ancien et accepté, revêtus du 25e. degré, avant la réforme, ou du 32e. depuis cette époque, se réunissent aussi dans des assemblées qu'ils appellent *Consistoires*. — Les Maçons qui suivent le Rite de la Vieille-Bru s'assemblent encore en *Consistoire*.

Cosmopolite (*le*). — Nom du troisième grade du régime des Architectes de l'Afrique.

Couronne (*chev. de la*). — Ce grade fait partie de la collection de M. *Pyron*.

Couronne (*Princesse de la*). —Maçonnerie androgyne instituée en Saxe en 1770.

Couronnement de la Maçonnerie (*le*). — 61e. grade, 7e. série de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Croisé (*le chevalier*).— Grade chevaleresque. Il nous a été communiqué par un Maçon, membre de la Grande-L. de Copenhague.

Croix rouge (*Maître provincial de la*). — Nom du sixième grade du système des Clercs de la Stricte-Observance.

Croix Rouge (*chev. de la*). — Ce grade se divise en trois classes, qui forment les 10, 11 et 12e. ou dernier grade du système suédois d'aujourd'hui.

Croyant (*le*). — Premier des grades d'un système maçonnique institué selon la doctrine des Manichéens.

D.

Défenseur de la Maçonnerie (*chev.*) — Grade de la collection de M. *Pyron*.

Dépositaire des secrets. — Ms. de M. *Peuvret,* t. 1, n°. 10.

Dépositaire des secrets cabalistiques. — *Ibid.*, t. 2, n°. 24.

Dépositaire (*le Grand*). — *Ibid.*, t. 4, n°. 53.

Dépositaire du nombre 5. — *Ibid.*, t. 3, n°. 35.

DÉVORANS (*les*). — Nom sous lequel on désigne les Compagnons du devoir dans quelques provinces.

DIABLE (*moins*) *que noir.* — C'est le quatrième des grades dits forestiers.

DIEU (*le chev. servant*) *et son Temple.* — Ce grade est cité dans la nomenclature de M. *Fustier.*

DIOCÉSAIN (*le*). — C'est le nom du cinquième grade de l'Union Allemande des 22.

DOUZE TRIBUS (*chev. des*). — On trouve ce grade dans la collection de M. *Pyron:*

DRUIDE (*frère*). — Grade cité dans *Barruel*, t. 2, p. 223 (*édit. de* 1803.)

E.

ECLAIR (*chev. de l'*) ET DU TONNERRE. — Grade de la collection de M. *Pyron.*

ECLECTIQUE (*Régime*). — Ce Régime, dont le chef-lieu est à Francfort-sur-le-Mein et à Wetzlar, ne reconnaît que les trois grades symboliques; il rejette les hauts grades qu'il considère comme des futilités dont des hommes raisonnables ne doivent point s'occuper. Les Eclectiques ne voyent dans la Franche-Maçonnerie qu'une société de Bienfaisance. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 201.)

ECOSSAIS. — Il n'est presque point de Rites, en France et chez l'étranger, dans la hiérarchie des degrés desquels on ne trouve un grade intitulé du nom d'*écossais :* ce grade a été multiplié sous toutes les formes et adapté à tous les systèmes, ainsi qu'on le verra dans la nomenclature qui va suivre. — Le deuxième Ordre des Chapitres français se dénomme *écossais*. C'est le quatrième grade des Chapitres de la Stricte-Observance; le premier haut grade de la réforme de *Ramsay*; le quatrième des Chapitres de la doctrine de la Grande-Loge de Royale-Yorck de Berlin, etc., etc., etc.

Ecossais anglais ou *des Frères aînés.* — Grade des archives de la M.-L. du Rite philosophique.

Ecossais anglais (*sublime*). — 38e. grade de la cinquième série de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Ecossais architecte parfait. — Gr. de la collection de M. *Pyron.*

Ecossais (*Chevalier*). — 6e. des grades intermédiaires dans l'Illuminatisme. On l'appelle Illuminé Directeur.

Ecossais d'Alcidony ou *Ecossais d'Angers.* — Ces deux grades sont cités dans les *Considérations philosophiques*

philosophiques sur la Franche-Maçonnerie.

Ecossais d'Angleterre.— Grade de la collection de M. *Le Rouge.*

Ecossais de Clermont.— Nom du trentième grade, quatrième série, du Chap. métropolitain de France. C'est un grade de l'ancien Chapitre de Clermont, qui se subdivisait en trois sections.

Ecossais de Hérédom. — 30e. des 90 d. du Rite de *Misphraim.*

ÉCOSSAIS DE DUNKERQUE. — Cité dans la nomenclat. de M. *Fusier.*

Ecossais de Franville. — 31e. grade, quatrième Série, du Chapitre Métrop. de France.

Ecossais d'Hiram. — Ce grade se trouve dans les archives de la M. L. du Rite Ec. philosophique.

Ecossais de la Loge du prince Edouard (G. M.). Grade de la Collection de M. *Pyron.*

Ecossais de l'Anneau.

Ecossais de la Quarantaine.

Ecossais de la Sainte-Trinité. — Ces trois grades sont cités dans la nomenclature de M. *Fustier.*

Ecossais de la Voûte Sacrée de Jacques VI. — 33e. Grade, 4e. Série, de la collect. du Chapitre Métropolitain de France. — 20e. des 90 grades du Rite de *Misphraim.*, etc. Il a été composé par le baron de *Tschoudy.*

Ecossais de Lille. — Cité dans la nomenclature de M. *Fustier.*

Ecossais de Lyon.—Grade des Archives de la Loge de St.-Louis des Amis Réunis de Calais.

Ecossais de Messine. — Cité dans la nomenclature de M. *Fustier.*

Ecossais de Montpellier. — 36e. Grade, 4e. Série, de la collection du Chap. Métrop. de France.

Ecossais de Naples ou *de Sicile.* — 42e. grade, 5e. Série, de la collection du même Chapitre.

Ecossais de Paris.—Grade cité dans les Considérations philosophiques sur la Franche-Maçon.

Ecossais de la perfection. — 39e. grade, cinquième série, de collection du Chapitre métropol. de France.

Ecossais de Prusse.—Ce grade se trouve dans les archives de la M.-L. du Rite Ec. philosophique.

Ecossais de Saint-André, ou *quatre fois respectable Maître.* — 47e. grade, sixième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Ecossais de Saint-André. — Nom du deuxième degré du Rite des Clercs de la Stricte-Observance. Il appartient encore à plusieurs autres régimes. — C'est le vingt-unième des 90 grades du Rite de *Misphraim.*

Ecossais de Saint-André d'Ecosse. — Grade composé par le baron de *Tschoudy*; c'est le 29e.

grade de la hiérarchie des 33 degrés du Rite ancien et accepté, et le 63e. grade, sixième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Ecossais de Saint-André du Chardon. — Soixante-quinzième grade, neuvième série, de la même collection.

Ecossais de St.-Georges. — Grade de la coll. de M. *Le Page.*

Ecossais de Toulouse. — Il se trouve dans les archives de la Mère-Loge du Rite écossais philosophique.

Ecossais des fils aînés. — Cité dans la Nomenclature de M. *Fustier.*

Ecossais des frères aînés, ou du *triple Triangle.* — Trente-septième grade, cinquième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Ecossais des Loges militaires. — Ce grade est divisé en trois sections. Il se trouve dans la collection de M. *Pyron.*

Ecossais des petits appartemens.—Nomencl. de M. *Fustier.*

Ecossais des Quarante. — 34e. grade, quatrième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France. Il a beaucoup de rapport avec les *Ecossais* de Montpellier et de Paris.

Ecossais des Trois J.J.J. (*inconnus*). — Trente-deuxième grade, 4e. série, de la même collection ; 19e. des 90 grades du Rite de *Misphraim.*

Ecossais fidèles (*Rite des*), ou de *la Vieille-Bru.* — Suivant une note qui nous a été fournie par M. *Borel*, de Toulouse, le Rite de la Vieille-Bru a été établi dans cette ville, en l'année 1747, par C. Ed. *Stuart*, en reconnaissance du bon accueil que sir Samuel *Lockard*, son aide-de-camp, avait reçu des Maçons de Toulouse, etc. Ce Rite se compose de neuf grades divisés en trois Chapitres. Les quatre premiers degrés comprennent la Maç. symbolique, et forment le premier Chapitre. Le second se compose des initiés aux quatre grades qui suivent les premiers et comprennent ce qu'on appelle, dans ce régime, la Maçonnerie des Croisades. Le troisième Chapitre est formé de ceux qui ont été admis au neuvième et dernier degré, ou dans les secrets de la Maçonnerie scientifique.

Ces trois Chapitres réunis prennent le nom de Consistoire.

Ce Rite est administré par un conseil dit des *Ménatzchims.* (V. ce mot.)

Ecossais français. — Trente-cinquième grade, quatrième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Ecossais (*Grand*).—Troisième

des hauts degrés d'instruction dans le Rite philosophique.

Ecossais (*Grand*). Sublime maître de l'Anneau lumineux. (V. *Académie ; Anneau*, etc.)

Ecossais (*Grand architecte*). —Quarante-cinquième grade de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Ecossais (*Grand architecte anglais* ou *grand patriarche*). — Grade de la collect. de M. *Viany*.

Ecossais de Saint-André d'Ecosse (*Grand*).—Grade composé par le baron de *Tschoudy ;* c'est le vingt-neuvième des 33 degrés de la série du Rite ancien et accepté. D'autres régimes l'ont encore adopté.

Ecossais (*Grand*) *de Valachie, de Copenhague et de Stockholm*, ou *Grade de l'intérieur*. — Il est cité dans la Nomenclature de M. *Fustier*.

Ecossais (*Grand*) ou *Grand Elu*. —Nom du quatorzième grade de la hiérarchie des 33 degrés du Rite ancien et accepté.

Ecossais (*Illustre architecte*).
Ecossais patriarche (*Grand*).
Ecossais des patriarches(*Gr.*).
Ecossais des Croisades (*Grand*).
— Ces quatre grades font partie de ceux de la collection de M. *Viany*.

Ecossais (*Grand-Maître*). — Sixième grade des Chapitres de la Hollande avant la nouvelle organisation.

Ecossais lévite et martyr. — Cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

Ecossais (*Maître*). — C'était le nom du premier des hauts degrés des Chapitres allemands avant l'introduction des hauts grades français. — Nom du cinquième grade du système de *Zinnendorf*. — Premier point du 5ᵉ. grade du Rite des Clercs de la Stricte-Observance. — Premier des hauts grades composés par le baron *de Hund*. — Quatrième grade du régime rectifié de la Cité sainte. — Dix-huitième des 90 grades du Rite de Misphraim, etc.

Ecossais (*novice*). — Grade du système templier. C'est aussi le nom du quatrième des grades intermédiaires dans l'illuminatisme.

Ecossais (*parfait*). — Ce grade fait partie de ceux qui se trouvent dans les archives de la Mère-Loge du Rite Ec. philosophique. Il est cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

Ecossais (*parfait Maître anglais*). — Grade de la collection de M. *Pyron*.

Ecossais parisien. — Dix-septième des quatre-vingt-dix grades du Rite de *Misphraim*. Il a quelques rapports avec l'*Ecossais de Paris*.

*

Ecossais philosophique (*Rite*). — Introduit à Paris par la Loge du *Contrat social* en 1775. On trouvera une notice sur cette institution dans l'*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, *p.* 162.

Ecossais purificateur.—Grade de la collection de M. *Hécart*.

Ecossais purificateur (*Sublime*). — Il est cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

Ecossais (*Rite*). — On donne ce nom au Rite pratiqué soit dans la G.-L. de *St.-Jean*, soit dans la G.-.L royale de *Kilw*. à Edimbourg, ou dans les L.L. de leur constitution. Il a été usurpé par beaucoup de Rites et de Loges, qui l'ont ajouté à leurs titres pour se distinguer d'autres régimes dont ils voulaient se séparer.

Ecossais rouge. — Premier point du cinquième grade de l'ancien système de la Loge de la *Royale-Yorck* à Berlin.

Ecossais (*sublime*) *de la G.-L. du prince Edouard*. — Grade de la collection de M. *Pyron*.

Ecossais (*Sublime*), ou *la Jérusalem céleste*. — L'un des grades composés par *Chastannier*, d'après le système de *Swedenborg*.

Ecossais Trinitaire. — Quarante-troisième grade, cinquième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France. Il est cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

Ecossais Trinitaire, ou *Globe des Grands-Maîtres Commandeurs du Temple*. — Grade de la collection de M. *Hécart*.

Ecossais Trinitaire, ou *puissant Grand-Maître de l'Ordre de la Sainte-Trinité*. — Ce grade fait partie de la collection qui existe aux archives de la Mère-L. du Rite E. philosophique. C'est le nom du quatorzième des 90 grades du Rite de *Misphraim*; il se compose de l'Apprenti, du Compagn. et du Maître, qui forment les 14, 15 et 16e. dégrés.

Ecossais Vert. — C'est le nom du second point du cinquième des grades de l'ancien Système de la L. de la *Royale-Yorck*, à Berlin.

Il existe dans les archives de la Loge de Saint-Louis des Amis réunis, à Calais.

ÉCOSSAISE (*Dame-Sublime*). — Maçonnerie Androgyne : le cahier se trouve dans la collection de M. *Pyron*.

Ecossaise (*parfaite*). — Maçonnerie Androgyne. Ce grade a été composé par M. *de la Chaussée* en 1763.

Ecossaises (*Ordre des Dames*). *de l'hospice du Mont-Thabor*.— Société de Bienfaisance, introduite à Paris en 1809. (Voy. *Hist. de*

la Fond. du G. O. de France, p. 378.)

ECOUTANT (*l'*). — Premier des grades d'un système institué selon la doctrine de *Pythagore*.

ECREVISSE (*l'*). — Manuscrit de *Peuvret*, tom. 5, n°. 64 ; c'est le quatrième grade du Zodiaque. (Voy. *Belier*.)

EGYPTIEN. (*Rite*). — Introduit en France, au commencement de 1782, par *Cagliostro*. Il fonda une Mère-L. égyptienne à Lyon, dans la même année, sous le titre de la Sagesse-Triomphante ; celle-ci était destinée aux hommes. Depuis, il en établit une autre à Paris, sous le titre de Mère-Loge du Rite d'adoption égyptien ; cette dernière fut instituée pour les femmes. (V. *Hist. de la Fond. du G. O. de France*, pag. 389.) En 1779, *Cagliostro*, étant en Courlande, avait déjà reçu quelques dames au nombre de ses initiés, entr'autres madame de *Recke*, née comtesse de Meden, dont il voulait employer l'influence pour parvenir jusqu'à l'impératrice *Catherine*. Cette dame fut quelque temps la dupe du jongleur italien ; mais elle finit par le dénoncer au public. (*Mounier*, p. 153.)—Le Rite de *Misphraim* se dit aussi *Rite egyptien* : d'autres institutions prennent encore le même nom.

ELU. — Nom du premier des hauts grades dans le Rite français. — Neuvième grade de la troisième classe du chap. des Emper. d'Orient et d'Occident. — Cinquième grade de la Réforme de Saint-Martin. — Deuxième des grades institués selon la doctrine des Manichéens. — C'est le nom du dix-huitième grade, deuxième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France, etc., etc., etc. Tous les *Elus* dérivent du grade de *Kadosch*, qui les a précédés.

Elu ancien (*Grand*). — Nom du quatorzième grade de la quatrième classe du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident.

Elu anglais (*Petit*). — Grade de l'ancien Chapitre de Clermont.

Elu Commandeur. — Grade cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

Elu de la nouvelle Jérusalem. — Huitième et dernier des hauts grades du Grand-Chapitre de Berlin.

Elu de la vérité. — Dernier degré d'instruction dans le Rite de ce nom. (Voyez *Elus*.)

Elu de l'inconnu. — Dixième des quatre-vingt-dix grades du Rite de *Misphraim*.

Elu de Londres. — Soixante-dixième grade, huitième série, de

la collection du Chapitre métropolitain de France.

Elu dépositaire.

Elu de Perignan. — Ces deux grades font partie de la collection de M. *Pyron.*

Elu des douze Tribus. — Dix-septième grade, 2ᵉ. série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Elu des Neuf. — Dixième grade de la deuxième série de la même collection; neuvième des quatre-vingt-dix grades du Rite de *Misphraim.*

Elu des Neuf et des Quinze. — Premier et second point du quatrième grade de l'ancien système de la Loge de la *Royale-Yorck* à Berlin.

Elu des quinze (*Chevalier*). — Dixième grade de la 3ᵉ. classe du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident. — Onzième des quatre-vingt-dix grades du Rite de *Misphraim.*

Elu des quinze. — Onzième grade, deuxième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France. On le nomme aussi Elu de *Perignan.*

Elu des quinze (*Maître*). — Dixième grade de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté.

Elu des quinze (*Sublime*). — Il ne diffère du précédent que par quelques variantes; il est dans la collection de M. *Pyron.*

Elu écossais. — Seizième grade de la deuxième série de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Elu (*Grand*). — C'était le huitième grade des Chapitres de la Hollande avant l'introduction des hauts grades français.

Elu irlandais. — Premier des hauts grades des Chapitres de ce nom.

Elu (*Maître*). — Treizième grade de la seconde série de la collection du Chapitre métropolitain de France. C'est le nom du quatrième grade du système de *Zinnendorf.*

Elu (*Parfait*). — Douzième grade, deuxième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France. — Douzième des 90 degrés du Rite de *Misphraim.*

Elu parfait (*Grand*). — Grade du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident.

Elu philosophe (*Chevalier*). — Deuxième degré d'instruction dans le Rite philosophique.

Elu philosophe (*Sublime Maître*). — Grade de la collection de M. *Viany.*

Elu secret. — Premier Ordre des Chapitres du Rite français.

Elu Secret (*sévère Inspecteur*). — Quatorzième grade, deuxième

série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Elu symbolique. — Cinquième grade de la réforme du baron de *Tschoudy*.

Elu souverain. — Cinquante-neuvième des quatre-vingt-dix degrés du Rite de *Misphraim*. Il est cité dans la nomenclature de M. *Fustier*. Ce grade est dans la collection de M. *Pyron*.

Elu sublime. — Quinzième grade, deuxième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Elu (*Sublime Chevalier*). — Onzième grade de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté.

Elu suprême. — Soixante-quatorzième grade, neuvième série, de la collection du chapitre métropolitain de France.

Elu suprême, ou *Adjudant du Tabernacle des parfaits Elus*. — Grade de la collection de M. *Pyron*.

Elu suprême, ou *Tabernacle des Elus parfaits*. — Ce grade se trouve dans les archives de la Mère-Loge du Rite philosophique.

Elue (*Dame sublime*). — Grade de la collection de M. *Pyron*.

Elus coëns (*Ordre des*). — Introduit en France par *Martinès Paschalis*. Rite cabalistique. (V. *Hist. de la Fond. du G. O. de France*, *p*. 239.)

Elus de la vérité (*Rite des*). — Institué à Rennes en 1776. (Voyez *ibid*, *p*. 204.)

Elus (*Grand-Prince des Trois-*). — Il se trouve dans la collection de M. *Pyron*.

EMPEREUR *du Liban*. — Ce grade, qui fait partie de la collection de M. *le Rouge*, a été composé à l'île de Bourbon en 1778 par M. le comte *de Beurnonville*, qui était alors Grand-Maître national de toutes les L. de l'Inde.

EONS (*Rite des*). — Institué selon la doctrine de *Zoroastre* : il est scientifique. Les cahiers des grades sont dans la bibliothèque de M. l'abbé *D*. . . .

EPÉE (*Chevalier de l'*), ou *d'Orient*. — Nom du quinzième grade de la série des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté.

Epée (*Chevalier de la triple*). — Grade de la collection de M. *Pyron*.

EPI (*l'*). — (Voyez *Vierge*).

EPOPT, ou *prêtre illuminé*. — Premier grade des petits mystères des Illuminés.

EQUES. — Huitième et dernier grade des architectes de l'Afrique.

Eques professus. — C'est le nom d'un degré ajouté par le baron *de Hund* au régime de la Stricte-Observance.

ESPÉRANCE (*Ordre des Cheva-*

liers et Dames de l'). — Maçonnerie androgyne.

ETOILE (*Chevaliers de l'*). — Grade de la collection de M. *Pyron*.

Etoile de Jérusalem. — Il est cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

Etoile des Chevaliers Lyriens. — Collection de M. *Pyron*. Ce grade a trois dégrés : novice, profès, grand patriarche.

Etoile d'or (*Chevalier de l'*). — Manuscrit de *Peuvret*, t. 4, n°. 54.

Etoile d'Orient (*Chevalier de l'*). — Cinquante-septième grade, septième série, de la collect. du Chapitre métropolitain de France.

Etoile d'Orient (*Grand-Commandeur de l'*). — Grade de la collection de M. *Pyron*.

Etoile flamboyante (*Ordre de l'*). — Il fut fondé à Paris par le baron de *Tschoudy*, auteur de l'ouvrage connu sous ce titre. Il en est question dans le *Der Signatstern*, etc., t. 5, p. 206.

EVANGÉLISTE (*le Chevalier*). — Ce grade se trouve dans les archives de la Loge de *Saint-Louis des Amis Réunis*, à Calais.

EVEILLÉS (*secte des*). — Nom d'une secte d'initiés, qu'on suppose être une branche de l'institution de Weishaupt. Elle existe en Italie. On trouve une notice historique sur cette institution dans l'*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, *p*. 225.

EXÉGÉTIQUE ET PHILANTROPIQUE (*Société*). — Elle fut instituée à Stockholm en 1787 : aux rêveries de *Swedenborg*, elle joignit celles du magnétisme. Des personnes du plus haut rang, en Suède, favorisèrent cette association. Elle fut long-temps secrète ; mais lorsqu'elle voulut paraître au grand jour, elle fut attaquée par plusieurs écrivains, et notamment par le docteur *Rosenmuller* : on employa l'arme du ridicule, et bientôt il n'en fut plus question. On dit, cependant, qu'il existe encore un petit nombre de sociétaires à Stockholm : ils ont voulu établir des succursales dans différens pays, notamment à Strasbourg : cette tentative n'a pas eu de succès.

EXPERT *anglais* (*Sublime*). — Grade cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

Expert parfait. — Ce grade se confère en trois points. Il est cité dans la même nomenclature.

EXTÉRIEUR. — C'est le nom du premier des grades du Rite d'Orient, selon la nomenclature de M. *Fustier*.

F.

FAVORI DE SAINT-JEAN. — 6e. grade du système actuel du Cha-

pitre attaché à la Grande-Loge nationale de Berlin.

Favori de Saint-Jean, ou *du Cordon blanc*. — Huitième grade, troisième division, du système du Chapitre des hauts degrés de Stockholm.

Favori de Salomon. — Septième grade, troisième division, du même chapitre.

Favori des Loges de Saint-André. — Neuvième grade du même chapitre.

FÉLICITÉ (*Ordre de la*), ou *les Félicitaires*. — Coterie androgyne, fondée à Paris par M. *de Chambonnet* en 1743. (Voy. *Hist. de la Fond. du G. O. de France*, *p*. 350.)

FENDEUR (*cousin*). — Ce grade fait partie de ceux dits forestiers; c'est le second grade.

Fendeur du devoir (*Maître*). — C'est encore un grade forestier.

Fendeurs (*Ordre des*). — Coterie androgyne instituée à Paris par le chevalier *Beauchaine* en 1743.

FESSLER (*système de*). — M. *Fessler*, littérateur distingué de l'Allemagne, auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés, fut chargé, par la Loge de Royale-Yorck *de l'Amitié*, de Berlin, de rectifier les cahiers des hauts grades, et de former pour le Grand-Chapitre une échelle d'instructions historiques et morales. Il conserva les trois degrés symboliques, et institua six grades nouveaux. Il puisa ses rituels dans les hauts grades des Rose-Croix d'or, dans ceux de la Stricte-Observance, du Chapitre illuminé de Suède et de l'ancien Chapitre de Clermont. (*Œuvres de* Fessler, première partie du 2e. volume, page 91.)

FEUILLANS. (*Ordre des*). — Maçonnerie androgyne citée dans la nomenclature de M. *Fustier*.

FIDÉLITÉ (*Ordre des chevaliers et dames de la*). — Coterie instituée à Paris en 1740.

FORESTIERS (*Grades*). — On donne ce nom aux grades de quelques coteries qui ont emprunté leurs emblèmes des métiers des ouvriers de bois, tels que les fendeurs, les charbonniers, les scieurs, etc.

FRANÇAIS (*Rite*). — On appelle Rite français celui qui appartient exclusivement aux Loges et Chapitres de la constitution du G. O. de France. (V. *Rite moderne*.)

FRÈRE ELU. — Septième et dernier grade du système actuel de la Grande-Loge nationale de Berlin.

FRÈRE STUART. — Sixième des hauts grades du système actuel de la Grande-Loge de Suède.

FRÈRES NOIRS (*Ordre des*). — Il est très-repandu en Prusse et

dans toute l'Allemagne ; il a eu pendant long-temps son chef-lieu à Giessen et à Marbourg. En 1783 il a été transporté à Francfort-sur-l'Oder, où l'on appelait ses membres *les Têtes de mort*. Dans d'autres villes, ils se sont dénommés *Frères de l'harmonie*, et en dernier lieu *Chevaliers noirs*. Dans l'origine de l'institution ils pratiquaient les dogmes et rituels des chevaliers *Kadosch;* mais, depuis, l'Ordre des Frères noirs est devenu une société politique ; il a donné naissance à la Légion noire, qui était, dit-on, commandée, en 1813, par M. *Lutzow*.

G.

GAVAUX (*les*). — (Voyez *Compagnons du Devoir*).

GEORGES (*Chev. de Saint-*). — Grade cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

GERBE D'OR (*Chev. de la*). — Ce grade se trouve dans les archives de la Loge de Saint-Louis des Amis Réunis, à Calais. Il est cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

GORETS (*les*). — (Voyez *Compagnons du Devoir*.)

GRADES MAÇONNIQUES. — C'est ainsi qu'on nomme les degrés ou échelons d'instruction dans l'Ordre de la Franche-Maçonnerie.

L'association n'admettait dans l'origine que le seul degré d'initiation, qu'on nomme *Apprenti Maçon*. On imagina depuis celui de *Compagnon ;* enfin, des amis de la royauté, en Angleterre, instituèrent le grade de *Maître,* dont toutes les allégories tendaient à rappeler aux initiés la catastrophe qui termina la vie de l'infortuné Charles Ier. Cette institution avait encore pour but de former un noyau de sujets fidèles au trône, qui pussent se réunir, au premier signal, pour renverser l'usurpateur et rappeler le légitime héritier. (Voir la *chronologie ;* pag. 13.) Ainsi, par rapport aux partisans de la République d'Angleterre, la réunion des Maîtres était une assemblée séditieuse. Le retour de Charles II rendit, depuis, inutile le troisième grade de la Franche-Maçonnerie ; néanmoins, les Francs-Maçons le conservèrent long-temps comme le *nec plus ultrà* de l'Institution Maçonnique. Ceci indique suffisamment quel était, alors, le secret de la Franche-Maç. ; secret que les initiés à la Maîtrise avaient tant d'intérêt de cacher, puisque leur propre sûreté était attachée à leur discrétion. (*Robison, Proof of a conspiracy, etc.*, pp. 21 et 22. — *Der Signatstern*, etc. t. 5, 1809, de la p. 79 à 109. — *Les Jé-*

suites chassés de la Maçonnerie, etc.)

Les événemens qui suivirent la mort de *Cromwel* et le rétablissement de la monarchie firent bientôt oublier le but primitif de l'institution, et surtout l'objet de la fondation de la Maîtrise (1). Chacun alors expliqua les emblèmes des trois grades, selon son système ou ses vues particulières. Les uns dirent que la Franche-Maç.ᶜ avait pris naissance dans le temps des croisades; d'autres, qu'elle existait jadis dans l'Égypte et dans la Grèce; que ses dogmes étaient les mêmes que ceux des Esséniens, des Pytagoriciens, etc. Plusieurs crurent y voir retracés les malheurs des Templiers ou le supplice de *Manès*. Quelques-uns essayèrent de trouver dans ses emblèmes les secrets de la Science hermétique, la Cabale des Juifs, la Magie, la Théosophie, la Pneumatologie, la Théurgie, etc. Quelques autres prétendirent que l'origine de la Franche-Maçonnerie avait pour époque celle du Christianisme, parce que, disaient-ils, on y trouvait la Science Chrétienne, telle qu'elle a été cultivée par les premiers Chrétiens et les Gnostiques, etc., etc.

C'est de tous ces systèmes que naquirent la diversité des Rites, la multiplicité des grades, et la différence des opinions sur le but, le point final, ou le secret de la Franche-Maçonnerie.

Des désordres innombrables sont résultés de cette immense quantité de grades auxquels on ajoute tous les jours. Les Lithurgies sont devenues si différentes les unes des autres, que non-seulement l'uniformité, qui était l'une des bases fondamentales de l'association, a été anéantie, mais encore que le respect qu'on devait avoir pour une institution philantropique a été, sinon détruit, au moins très-affaibli.

Les Grandes-Loges, en Angleterre et en Écosse, se sont bien gardées d'adopter ces superfétations (2). Depuis leur origine, elles n'ont point dévié du but de l'institution, qu'elles ont toujours considérée comme une association de bienfaisance fort étrangère aux systèmes dont nous venons de parler. Aussi

(1) Quoique cette opinion sur les motifs de l'établissement du grade de Maître soit celle d'écrivains distingués, nous ne prétendons pas cependant qu'on doive la considérer comme un point de doctrine incontestable.

(2) Les Grands Chapitres de Londres et d'Edimbourg qui délivrent des Constitutions pour les hauts grades sont étrangers aux deux Grandes-Loges nationales.

la Franche-Maçonnerie, dans ces contrées, a-t-elle toujours été protégée par le Gouvernement, qui lui-même regarderait la suppression des Loges comme une *calamité* (1).

Il est certain que l'invention des hauts grades maçonniques a fait le plus grand tort à l'institution, en dénaturant son objet, et en l'affublant de titres pompeux et de cordons qui ne lui appartiennent pas. On conviendra que jamais elle n'eût été proscrite, dans une partie de l'Allemagne, si les dissentions occasionnées par la Stricte-Observance, les prétentions des soi disant successeurs des Frères de la Rose-Croix, et surtout l'invention de l'Illuminatisme qu'on introduisit dans quelques L. n'eussent rendu l'association suspecte aux gouvernemens.

Plusieurs Grandes-Loges du nord de l'Europe ont renoncé à ces spéculations. Quelques-unes ont rejeté tous les grades au-dessus de celui de Maître, sans exception; d'autres n'en ont admis qu'un petit nombre dont le but moral tend au perfectionnement de l'homme : plusieurs Sociétés maçonniques en ont encore conservé un très-grand nombre qui, peut-être, ne sont pas sans intérêt par leur ordonnance et l'éclat qui les environne; mais on doit espérer qu'en résultat, les gens sages renonceront à cette manie des hauts grades, qui sont au moins superflus dans un siècle qui rejette, comme des charlatans, tous les docteurs en magie, nécromancie, cabale, alchimie, etc.

GRAINE DE SÉNEVÉ (*Confrairie de la*) *Der Orden vom senf-Korn.* — On appelle en Allemagne les membres de cette association, *les Religieux Francs-Maçons*. Elle est fondée d'après le quatrième Chapitre de Saint-Marc, *vers*. 30 et 32. Le but des sectaires est la propagation de la morale de l'évangile. (*Ratio illustris ordinis, etc.*)

GYMNOSOPHISTE (*le*). — Nom du huitième des grades du Rite cabalistique.

H.

HACHE (*Chapitre de la*). — 32e. des 90 degrés du Rite de *Misphraim*.

HARMONIE (*Chevalier de l'*). — Grade cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

Harmonie (*Frères de l'*). — (Voy. *Frères Noirs*.)

(1) Expressions du duc d'*Atholl* dans l'opinion qu'il émit au parlement d'Angleterre, lorsqu'il combattait, en 1799, le projet d'abolition des Loges.

Harmonie universelle (*Ordre de l'*). — Institué en 1783. Son objet était de propager la doctrine du magnétisme animal, par le moyen des sociétés secrètes. (Voir *Hist. du Magnétisme en France*. Paris, *Royez*, 1784, *in*-8°. 32 p.)

HAZIDS. — Nom d'un Chapitre du Rite de *Misphraim*. Le 73e. degré, dans cet ordre, se nomme suprême conseil des *Hazids*, Souverains Princes; 74e., Suprême Conseil des *Hazids*, Souv.-Princes des grands *Harams;* et le 77e., Suprême Conseil gén. des grands Régularisateurs.

HÉRÉDOM (*Maçon de*). —Nom du premier degré de l'Ordre de Hérédom de *Kilwinning*.

Hérédom (*Ordre de*) *de Kilwinning*. — La G.-Loge royale d'Édimbourg dénomme ainsi son Grand-Chapitre des hauts-grades fondé, selon la tradition, par le roi Robert *Bruce*.

HERMÈS (*le Grand*). — Grade du Manuscrit de M. *Peuvret*, t. 4, n°. 58.

HERMÈS TRISMÉGISTE. — Grade du Rite primitif.

HERMÉTIQUE (*Chevalier*), ou *l'illustre, sublime et dern. grade*. — Manuscrit de *Peuvret*, tom. 4, n°. 60.

Hermétique (*Maçon*). — 73e. grade, neuvième série, du Chap. métropolitain de France.

Hermétique (*Rite de la Maçonnerie*). — Fondé à Avignon en 1770, et transporté à Montpellier en 1778. (Voy. *Hist. de la Fond. du G. O. de France*, *p*. 199.)

Hermétiques (*Interprète sublime aux trois nombres*). — Manuscrit de *Peuvret*, tome 4, n°. 51.

HINC LABOR, HINC MERCES. — Grade du Rite de la Palestine.

HIRAMITE (*Rite*). — (V. *Adhoniramite*.)

HOMME (*l'*). — Deuxième grade de l'Union allemande des 22.

Homme-Roi (*l'*). — Deuxième grade des grands mystères des Illuminés.

I.

ILLUMINÉ DIRECTEUR. — Sixième des grades intermédiaires des Illuminés de Bavière. (Voy. *Chev. écossais*.)

Illuminé majeur. — Quatrième grade des Illuminés de Bavière.

Illuminé mineur. — Troisième grade *idem*.

Illuminés d'Avignon (*Societe des*). — Instituée par dom *Pernetti* et *Gabrianca Staroste*, Polonais, etc. (Voir le mot *Avignon*).

Illuminés de Bavière (*Ordre des*). — Institué par *Weishaupt*,

professeur de droit en l'Université d'Ingolstadt, en 1776. (*Histoire de la Fondation du G. O. de France*, p. 253.)

Illuminés de Stockholm (*Ordre des*). — On dit que cet Ordre fut institué pour la propagation de la doctrine du Martinisme. Il est peu connu.

Illuminés Théosophes. — Secte fondée pour la propagation du système de *Swedenborg*, par *Chastannier*, qui depuis l'a portée en Angleterre.

Illustre (*Chevalier*). (Voyez *Aigles couronnés*. — Illustre est le nom du treizième grade de la hiérarchie des 90 degrés du Rite de *Misphraim*.

Illustres (*les*), ou *les Templiers*. — Second grade de l'ancien Chapitre de Clermont.

INITIÉ AUX SCIENCES (*l'*). — Deuxième des grades d'un système maçonnique, institué selon la doctrine de *Pythagore*.

Initié dans les secrets égyptiens. — Nom du second grade du Régime des Architectes de l'Afriq.

Initié dans les mystères. — 25e. grade, troisième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Initié dans les profonds mystères. — 62e. grade, septième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Initié de l'Asie (*Chev. et f.*) — Nom du premier des grades des Frères de l'Asie.

Initiés (*les*). — C'est ainsi qu'on dénomme les initiés de la onzième classe dans le Régime des Philalèthes.

INNOMINABLE (*l'*). — Grade de la collection de M. *Le Rouge*.

INSPECTEUR ATTENTIF. — Nom d'un grade du rite jacobite d'Arras.

Inspecteur-Commandeur (*Gr. I.*) — C'est le nom du septième et dernier degré dans le Rite philosophique. Il fut adopté en 1804, quant à son titre seulement, par le Suprême Conseil du 33e. degré pour former le 31e. de sa hiérarchie. — Le Chapitre métropolitain de France possède un grade sous ce nom dans sa collection, n°. 71, huitième série.

Inspecteur (*Grand*) ou *Grand Élu*. — Nom du 65e. des 90 deg. du rite de *Misphraim*. Il se trouve aux archives du rite philosophique.

Inspecteur général (*Souverain Grand*). — 33e. et dernier degré de la hiérarchie des 33 grades du Rite ancien et accepté.

INTENDANT DES BATIMENS. — Nom du huitième grade de la hiérarchie des 33 degrés du Rite ancien et accepté. — Septième grade de 2e. classe du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident. — Neuvième grade, première série,

de la collection du Chap. métrop. de France.

INTÉRIEUR (*Chev. de l'*). — Nom du cinquième des grades du Rite d'Orient, selon la nomenclature de M. *Fustier*.

INTERPRÈTE GÉNÉRAL DES ILLUSTRES PHILOSOPHES MAÇONS (*Grand*). —Ms. de *Peuvret*, t. 4, n°. 56.

Interprète hermétique (*Grand*). — *Ibid.*, t. 3, n°. 45.

INVISIBLES (*les*) — Voici comment s'exprime sur cette secte l'auteur de l'ouvrage allemand, intitulé : *Bibliothèque de tout ce qu'il y a de remarquable sur les Sociétés secrètes*, etc., n°. 14 : « C'est la secte la plus dangereuse ; » les réceptions des initiés se font » la nuit sous une voûte souter- » raine, et la doctrine des initians » prêche l'athéisme et le suicide ».

IRIS (*Chev. de l'*).—Quatrième grade du Rite hermétique de Montpellier.

IRLANDAIS (*Chapitres*). — Ces Chapitres existaient à Paris dès 1730, et tenaient leurs constitutions du Grand-Chapitre de Dublin. Ils étaient divisés en Colléges ; leurs grades étaient assez généralement répandus en France. Ils sont tombés en désuétude depuis l'institution des Chapitres écossais.

ISRAÉLITE (*le très-sage*). — 70e. des grades du Rite de *Misphraim*.

ITRATIQUE (*l'Ordre*). — Il n'existe plus. Il se composait d'une réunion d'adeptes qui cherchaient la médecine universelle. Nomenclature de M. *Fustier*,

J.

JEHOVA (*le sublime*) ou *les* 55 *Clefs hermétiques et cabalistiq.* —Ms. de *Peuvret*, t. 5, n°. 80.

JERUSALEM (*Chev. de*). — 65e. grade, huitième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

JERUSALEM (*Prince de*). *Voy. Prince*.

JOACHIM (*Ordre de*). — Il fut érigé en Allemagne vers le milieu du dernier siècle ; c'était une association secrète. D'après ses statuts, l'Ordre faisait jurer aux récipiendaires de croire à la Sainte-Trinité, et de ne jamais *valser*. On n'y admettait que des nobles qui pouvaient y faire recevoir leurs femmes et leurs enfans. (*V. Statuts de la Providence divine*, 1772. —*Berlinische Monast-chrift*, *année* 1802. — *Remarques faites dans un voyage de Paris à Munich au commencement de* 1813. *par M. Depping*, *imp. en* 1814, page 60).

Juge des Ouvriers (*le*). — Ce grade fait partie de ceux de la collection de la Mère-Loge du Rite

philosophique. Nomenclature de M. *Fustier*.

JUGE (*Grand*). — 66°. des 90 degrés du Rite de *Misphraim*.

JUMEAUX (*les*). — Manusc. de *Peuvret*, t. 5, n°. 63. C'est le troisième grade du Zodiaque. (*V*. *Belier*.)

JUNIOR (*adeptus*). — Nom de l'un des grades des Rose-Croix allemands.

JÚPITER (*le Chevalier*). — Ms. de *Peuvret*, t. 5, n°. 78.

JUSTIFICATION (*la*). — Nom du deuxième degré des hautés connaissances dans le système de M. *Fessler*.

K.

KADOSCH. — Grade composé à Lyon. C'est le trentième degré de la hiérarchie des 33 grades du Rite ancien et accepté, etc.

Kadosch (*Chev.*) dit *l'Homme saint*. — Dixième et dernier grade de la Réforme de Saint-Martin.

Kadosch des Jésuites. — Grade inventé, dit-on, par les Jésuites du Collége de Clermont. Son but est la vengeance des Templiers, et la rentrée dans leurs biens.

Kadosch philosophique (*le*) ou *Grand Élu Chevalier de l'Aigle blanc et noir*. — Grade de la collection de M. *Le Rouge*.

Kadosch (*Prince*). — Grade de la collection de M. *Pyron*.

Kadosch Prince de la Mort. — Vingt-septième grade du Rite de *Misphraim*.

L.

LAMPE INEXTINGUIBLE (*Chev. de la*). — Grade cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

LANCE D'OR (*Chev. de la*). — On dit qu'un grade de ce nom fait partie de ceux du Rite primitif.

LÉVITE SACRIFICATEUR (*le*). — Grade de la collection des archives de la M.-Loge du Rite Ec. philosophique.

LIBERTÉ (*Ordre de la*). — Société secrète qui existait à Paris en 1740, dans laquelle on admettait des femmes.

LIGUE ALLEMANDE (*la*). (*Der Deutsche Bund*.) — Nom d'une société secrète instituée en Allemagne en 1810. Son but était de détruire l'influence de l'empereur *Napoléon* dans ces contrées. — Le journal officiel de la Westphalie dénonça souvent cette secte, d'après les ordres du roi *Jérôme*. Le journal politique et historique de Hambourg, du mois d'août 1814, a publié ses règlemens dont le sceau représente un lion couché, derrière lequel on voit un bâton surmonté du bonnet de la liberté, avec l'inscription *D. D. B.* 1810.

LION

LION (*Chev. du*). —Vingtième grade de la troisième série du Chapitre métropolitain de France.

Lion (*le*). — Manuscrit de *Peuvret*, t. 5, n°. 65. — Cinquième grade du Zodiaque. (V. *Belier.*)

LUMIÈRE (*la vraie*) ou *le Maçon parfait*.— Ce grade est un de ceux du Chapitre de la Grande-Loge de Royale-Yorck de Berlin.

Lumière (*la grande*).—Grade de la collection de M. *Viany*.

M.

MAÇON (*Franc*). — Ce nom s'applique aux personnes qui sont initiées dans la Franche-Maçonnerie. On les appelle *Francs-Maçons*, ou *Maçons libres*, pour les distinguer des *Maçons de pratique*.

Maçon couronné.— Grade cité dans la nomenclat. de M. *Fustier*.

Maçon du secret. — C'est le nom du sixième grade de la réforme du baron de *Tschoudy*; septième de la réforme de *Saint-Martin*.

Maçon écossais (*Maître*) ou *Elu parfait*.— Grade des archives de la Mère-Loge du Rite Ec. phisophique.

Maçon hermétique.—Se trouve dans la même collection.

Maçon illustre et sublime Grand-Maître. — Grade du ms. de *Peuvret*, t. 4, n°. 46.

Maçon parfait. — Vingt-septième grade, troisième série, de la collection du Chapitre métropolit. de France.

Maçon (*Philosophe*). — Il se trouve dans le ms. de *Peuvret*, t. 2, n°. 30.

Maçon pratique (*sublime*).— *Ibid.*, t. 2, n° 18.

Maçon (*sublime*). — *Ibid.*, t. 1, n°. 12.

Maçon (*super-excellent*). — Sixième grade de la série des hauts degrés des Chapitres anglais.

Maçon (*vrai*). —Grade composé par *Dom Pernetti*: c'est le seul des hauts grades hermétiques de l'académie d'Avignon, et le premier de ceux établis à Montpellier dans le même système.

Maçon dans la voie droite (*vrai*). — 2ᵉ. grade du système hermétique de Montpellier.

Maçons (*Empereur de tous les*).—Grade cité dans la nomenclature de *M. Fustier*.

MAÇONNE (*Maîtresse*).— Nom du troisième grade de la Maçonnerie d'adoption.

Maçonne Egyptienne (*Maîtresse*) ou *Maîtresse agissante*. — Troisième grade de la Maçonnerie d'adoption de *Cagliostro*.

MAÇONNERIE (*Très-ill. souver. Prince de la*) ou *grand Chev. sublime Commandeur de Royal-Secret*. — Vingt-cinquième degré,

septième classe, du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident; c'est le trente-deuxième degré du Rite ancien et accepté. (*V. Royal-Secret.*)

Maçonnique (*Chev. Mercure*). —Grade du manuscrit de *Peuvret*, t. 5, n°. 74.

Mage ou *Chevalier de la Clarté et de la Lumière*. — C'est le septième et dernier grade du système des Clercs de la Stricte-Observance. Il se divise en cinq degrés; savoir : premier degré, *Ch. novice de la troisième année*; deuxième degré, *Chevalier de la cinquième année*; troisième degré, *Chevalier de la septième année*; quatrième deg., *le Lévite*; cinquième deg., *le Prêtre*.

Mage philosophe. — Nom du premier grade des grands mystères des Illuminés.

Mage (*Souverain*). — Cinquième des grades du Rite cabalistique des Clercs de la Stricte-Observance.

Magiciens (*Secte des*).— Elle prit naissance à Florence, et devint une division du système des Frères de la Rose-Croix. Les Confrères portaient dans leurs Chapitres l'habit des Membres du Saint-Office. (*Der Freymaurer*, etc.)

Magister templi. — Huitième des grades des Rose-Croix allemands; c'est encore le nom d'un grade du système suédois, sous le nom de *Chevalier du Sud* ou *Favori de Saint-Jean*.

Magus. — Neuvième et dernier grade des Rose-Croix allemands.

Mahadon (*Chevalier*).—Grade des archives de la Loge de Saint-Louis des Amis-Réunis de Calais.

Maître. — Troisième des grades symb. de la Maçonnerie bleue.

Maître anglais. — Septième grade des Chapitres des Collèges irlandais.—Huitième des 90 dég. du Rite de *Misphraïm*.

Maître anglais (*Petit*).— Ce grade est une espèce d'introduction au précédent.

Maître ancien.— Nom du quatrième des grades de la réforme de *Saint-Martin*.

Maître architecte (*Grand*).— Douzième grade de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté.

Maître architecte parfait;

Maître architecte prussien. — Ces deux grades se trouvent dans les archives de la Mère-Loge du Rite Ec. philosoph., et ailleurs.

Maître au nombre 15. — Ms. de *Peuvret*, t. 3, n°. 43.

Maître à tous grades. — C'est le nom que prennent les membres de la douzième classe du Rite des Philalètes. Les Francs-Maçons qui possèdent tous les degrés d'un Rite ajoutent souvent à leur signa-

ture, dans les actes maçonniques, le titre de *Maîtres à tous grades*.

Maître cabalistique ;

Maître Coën. — Ces deux grades font partie de ceux de la collection des archives de la Mère-Loge du Rite Ec. philosophique.

Maître couronné. — Grade de la collection des archives de la L. de St.-Louis des Amis-Réunis, de Calais.

Maître de la clef de la Maçonnerie (*Grand*). Vingt-unième degré, 6e. classe, du Ch. des Empereurs d'Orient et d'Occident.

Maître de Loge anglais. — Ce grade nous a été communiqué par M. *Lemanceau*.

Maître de Loge français. — Vingt-sixième grade, troisième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Maître de marque (*Marck-Mason*). — Premier grade du Chapitre de Royale-Arche.

Maître de Paracelse ;

Maître des Chapitres napolitains (*Grand*). —Ces deux grades font partie de ceux de la collection de M. *Pyron*.

Maître des Loges légitimes (*Grand*). — Grade des archives de la M.-L. du Rite Ec. philos.

Maître des Maîtres (*Grand*). — 59e. grade, septième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France ; — 61e. des 90 degrés du Rite de *Misphraim*.

Maître des Maîtres (*Très-haut, très-puissant Grand*). — 62e. des 90 degrés du Rite de *Misphraim*.

Maître des secrets (*Parfait*). — Manuscrit de *Peuvret*.

Maître des secrets égyptiens. — C'est ainsi qu'on dénomme l'un des grades des Architectes de l'Afrique.

Maître des secrets hermétiques (*Grand*). — Manuscrit de M. *Peuvret*, tome 4, no. 47.

Maître écossais ;

Maître égyptien. — Ces deux grades se trouvent dans les archives de la Mère-Loge du Rite Ec. philosophique.

Maître élu des neuf. — Neuvième grade de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté.

Maître élu (*Petit*).— Archives de la Mère-Loge du Rite écossais philosophique.

Maître en Israël. — Grade des archives de la Loge de Saint-Louis des *Amis-Réunis*, à Calais.

Maître en la parfaite architecture. — Il est cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

Maître hermétique ;

Maître illustre. — Ces deux grades sont dans la collection de M. *Lemanceau*.

Maître illustre au nombre 15.

— Manuscrit de *Peuvret*, tome 3, n°. 44.

Maître illustre des sept secrets cabalistiques. — *Ib*. t. 4, n°. 50.

Maître irlandais. — Sixième grade des anciens Colléges irlandais. — Septième des quatre-vingt-dix grades du Rite de *Misphraim*.

Maître irlandais (*Parfait*). — Septième grade des anciens Colléges irlandais.

Maître irlandais (*Puissant*). — *Ibid.*, huitième grade.

Maître Maçon de la Loge symbolique. — Nom du troisième et dernier degré d'initiation dans la Maçonnerie symbolique.

Maître mystique. — Grade de la collection de M. *Pyron*.

Maître par curiosité, ou *Maître anglais*. — Sixième grade de la première série de la collection du Chapitre métropolitain de France. — Sixième des quatre-vingt-dix degrés du Rite de *Misphraim*.

Maître parfait. — Grade des anciens Chapitres français avant la réforme. — Premier des hauts grades du Rite Ec. philosophique, mais dans un autre système. — Cinquième grade, 2e. classe, du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident. — Cinquième des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté. — Cinquième des 90 degrés du Rite de *Misphrahim*.

Maître parfait anglais. — Grade de la collection de M. *Le Rouge*.

Maître parfait de Hambourg. — Cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

Maître particulier. — Dix-neuvième grade, troisième série, du Chapitre métropol. de France.

Maître (*passé*.) *past-Master*. — Grade anglais.

Maître philosophe hermétique;

Maître philosophe par le nombre 3;

Maître philosophe par le nombre 9. — Ces trois grades sont de la collection de *Peuvret*.

Maître Prevôt et Juge, ou *Prevôt irlandais*. — Huitième grade, première série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Maître pythagoricien. — Troisième et dernier grade du système maçonnique institué selon la doctrine de *Pythagore*.

Maître (*quatre fois Vénérable*). — Grade introduit à Berlin par le marquis de *Bernez*.

Maître royal (*royal Master*). — Troisième grade du Chapitre de Royale-Arche.

Maître (*sage*). — Deuxième des hauts grades des Frères initiés de l'Asie.

Maître secret. — Quatrième grade, deuxième classe, du Chapitre des empereurs d'Orient et d'Occident. — Quatrième grade,

première série, de la collection du Chapitre métropolitain de France. — Quatrième grade des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté; 4e. du Rite de *Misphraim*.

Maître symbolique (*Illustre*). — Cité dans la nomenclature de *M. Fustier*.

Maître sublime (*ancien*). — Grade des archives de la Mère-Loge du Rite Ec. philosophique.

Maître théosophe. — Troisième des grades institués selon le système de *Swedenborg*.

Maître (*vénérable Grand-*), ou *Maître ad vitam*. — Nom du vingtième grade de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté.

Maître (*vrai*), ou *Grand-Architecte*. — Grade de l'ancien Chapitre de Clermont.

Maîtres absolus — C'est ainsi qu'on dénomme les supérieurs voilés des 88e., 89e. et 90e. degrés dans le Rite de *Misphraim*.

MAITRESSE *adhoniramite*. — 3e. degré (Ordre moral) du Chapitre des Dames écossaises du Mont-Thabor.

Maîtresse historique. — Troisième degré (Ordre historique) du même Chapitre.

Maîtresse moraliste. — Quatrième degré (Ordre moral) du même Chapitre.

Maîtresse parfaite. — Quatrième grade de la Maçonnerie d'adoption.

MAJOR. — Nom du sixième grade des Rose-Croix allemands.

MANICHÉENS (*les Frères*). — Rite secret, composé en Italie, d'après la doctrine de *Manès*; il présente plusieurs grades ou degrés d'avancement.

MARTIAL (*le Chevalier*). — Manuscrit de *Peuvret*, t. 5, n°. 77.

MELCHISEDEC (*Grade de*). — (Voy. *Prêtre-Royal*.)

MÉNATZCHIMS (*Conseil des*). — C'est le nom qu'on donne aux chefs suprêmes du Rite de la *Vieille-Bru*, ou *des Ecossais fidèles*. (*Voyez* ces mots et l'estampe citée dans une note de cet Ouvrage, t. 1, p. 255.)

MENSCHEITBUND. — C'est le nom donné, en 1812, par M. le docteur *Krause*, à une Société dont il proposa l'institution pour remplacer les mystères de la Fr.-Maçonnerie. Ce mot, qui ne se trouve dans aucun dictionnaire allemand, peut se traduire par *Confédération, ou alliance du genre humain, ou de l'humanité, ou de tous les hommes*.

MÈRE-LOGE. — C'est aujourd'hui le synonyme de Grande-Loge, Grand-Orient, ou de tout autre corps constituant des Loges de Francs-Maçons, dans la France ou l'étranger. Les Mères-Loges ont

été instituées par la Gr.-Loge de France, et leur origine ne remonte pas au-delà de 1750. Dans le principe, elles n'avaient d'autres attributions que celles des Grandes-Loges provinciales qui ont pris naissance en Angleterre et en Écosse, et dont le G. O. de France a renouvelé l'institution lors de son établissement. Les Mères-Loges, comme les Grandes-Loges provinciales, avaient, en France, une juridiction limitée sur un certain nombre de Loges de leur arrondissement, mais elles étaient subordonnées aux corps qui les avaient constituées : bientôt, elles devinrent les rivales de ces derniers, et beaucoup, ayant pris des constitutions chez l'étranger, se déclarèrent indépendantes. Les Grands-Corps Maçonniques ne tardèrent pas à s'apercevoir de la faute qu'ils avaient commise, et firent tous leurs efforts pour détruire un édifice qu'ils avaient eux-mêmes élevé. On trouve dans les registres de la Gr.-Loge de France (pp. 68 et 72, *in*-f°.), un arrêté du 14 août 1766, qui supprime ces Mères-Loges. Le G. O. a aussi décidé, récemment, qu'il n'en établirait plus. Ces mesures tardives n'ont eu aucun succès, et il se trouve en France des Mères-Loges indépendantes, qui professent à la vérité des Rites étrangers, mais qui établissent des Loges et des Chapitres sans le concours du G. O., qui, au fait, n'a qu'une puissance d'opinion, et n'empêchera jamais que des sociétés qui ne voudront pas le reconnaître, ne forment des corporations séparées. Les M.-L. ou G.-L. les plus marquantes en France, sont la M.-L. du Comtat-Vénaissin, à Avignon; la Mère-Loge de Marseille, la Grande-Loge provinciale de Rouen, et la M.-L. E. du Rite philosophique, à Paris. Ces sociétés, par leur excellente composition, ont toujours mérité, comme le G.-O., la protection du Gouvernement : leur exitence est même utile, en ce qu'elle forme une sorte d'opposition propre à contrebalancer le pouvoir dont certains corps maçonniques voudraient abuser.

Il existe aussi des Mères-Loges dans l'étranger : il y en a une à la Haye, trois à Berlin, etc.

MÉSOPOLYTE (*le*). — Nom du quatrième grade de l'Union allemande des 22.

MILES. — Nom du septième grade du Régime des Architectes de l'Afrique.

MINERVAL. — Nom du deuxième grade des Illuminés de Bavière.

MINEURS DU BROKEN (*Ordre des*). — C'est une coterie dont les initiations sont secrètes, et qu'on peut comparer à celle des Compa-

gnons du Devoir : elle existe dans le Hanovre et les États prussiens limitrophes. L'Ordre est sous la protection du roi d'Angleterre ; il a son G.-M. particulier : on n'y reçoit que des ouvriers travaillant aux mines. (Voyez *Voyage en Hanovre, par* M. de Mangourit).

MINOR. — C'est ainsi qu'on appelle le cinquième grade des Rose-Croix allemands.

MISÉRICORDE (*Ordre de la*). — établi à Paris en 1807 ; il n'a pas eu de succès.

MISPHRAIM (*Rite de*), ou *d'Egypte*. — Cette institution, qui ne date en France que de quelques années, était très en vigueur à Venise et dans les îles Ioniennes, avant la révolution française de 1814. Il existait aussi plusieurs Chapitres de *Misphraim* dans les Abbruzes et dans la Pouille. Les chefs du quatre-vingt-septième degré de ce Rite, prévoyant sans doute le sort qui menaçait les sociétés maçonniques dans ces contrées, ont transporté son siége à Paris, où le Grand Chap. a été établi le 21 mai 1814. Plusieurs *Harams* ou Rabbins très-instruits prétendent que le Rite de *Misphraim* est le véritable arbre maçonnique, et que tous les Systèmes, quels qu'ils soient, ne sont que des branches détachées de cette institution respectable, disent-ils, par sa haute antiquité, et qui a pris naissance en Égypte. Ils ajoutent qu'ils sont possesseurs des statuts de cet Ordre écrits en langue caldéenne. Nous laissons aux Maçons instruits le soin d'apprécier ces prétentions à leur juste valeur.

Le Rite de *Misphraim* se compose de quatre-vingt-dix grades, et se divise en quatre séries.

La première, appelée *la Série symbolique*, est formée de trente-trois grades.

La seconde, appelée *la Série philosophique*, comprend le trente-quatrième jusqu'au soixante-sixième grade.

La troisième, nommée *la Série mystique*, comprend depuis le soixante-septième jusqu'au soixante-dix-septième degré.

Et la quatrième, qu'on désigne sous le nom de *Série hermétique et cabalistique*, comprend depuis le soixante-dix-huitième jusqu'au quatre-vingt-dixième degré.

Tous ces grades, excepté les 88, 89 et 90e., ont des noms différens qu'on peut lire dans notre nomenclature. A l'égard de ces trois derniers, nous n'en connaissons pas la dénomination : on les a indiqués comme voilés dans le manuscrit qui nous a été communiqué, et ceux qui les possèdent sont appelés, dans ce Rite, *Maîtres absolus ;* ils prétendent au privilége

de diriger indistinctement toutes les branches de la Fr.-Maç.

MODERNE (*Rite*). — (Voyez *Ancien*.)

MONTAGNE SACRÉE (*Chev. de la*). — Archives de la Loge de Saint-Louis des Amis-Réunis, à Calais.

MOPSES (*l'Ordre des*). — Institué à Vienne en 1739, pour remplacer les réunions maçonniques proscrites par la bulle du pape Clément XII.

N.

NOACHITES (*Ordre des*), ou *Chevaliers Prussiens*. — Cet Ordre a pris naissance en Prusse, vers 1756 : ses inventeurs lui ont prêté une origine antique, et ont attribué son institution aux Chevaliers Teutoniques; il a été répandu dans plusieurs parties de l'Europe. Les *Noachites* ne s'assemblent plus depuis que leurs rituels ont été imprimés.

C'est le nom du quarante-sixième grade, 6e. série, de la collect. du Chapitre métropolitain de France, et celui du 21e. grade de la hiérarchie des 33 degrés du Rite ancien et accepté.

Noachites (*Souverains*). — Grade cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

NOIRS (*Ordre des chevaliers*). Voyez *Frères noirs*.

NORD (*Chevaliers du*). — Grade des archives de la Loge de Saint-Louis des Amis-Réunis, à Calais.

Nord (*Sublime Chevalier du*). — On l'appelle encore *le Point du Jour de la pierre brute*. Manuscrit de *Peuvret*, tome 4, n°. 55.

NOVICE. — Nom attribué à divers degrés d'avancement dans plusieurs régimes, notamment dans ceux du système Templier. C'est ainsi qu'on nomme le grade préparatoire des Illuminés de Bavière, et le 2e. des hauts grades dans la Stricte-Observance.

Novice Ecossaise du Mont-Thabor. — Nom du premier degré d'initiation dans l'Ordre des Dames du Mont-Thabor.

Novice Maçonne. — Premier degré (Ordre moral) du même Chapitre.

Novice mythologique. — Premier degré (Ordre historique) du même Chapitre.

O.

OBSERVANCE (*Ordre de la Stricte*). — Il fut organisé en Prusse par le baron de *Hund* qui en avait conçu la première idée, à Paris, dans le Chapitre de Clermont dont il était membre. Il réforma les grades de ce Chapitre, et y en ajouta encore d'autres.

Les FF. de la Stricte-Observance se disent les successeurs des

Templiers, et leur doctrine consiste à perpétuer l'existence de l'Ordre sous le voile de la F.-M. Voici l'Histoire de l'Institution, selon le baron de *Hund:*

Dans l'année 1303, deux Chevaliers, nommés *Noffodoi et Florian*, furent punis pour crimes. Tous deux perdirent leurs commanderies et particulièrement, le dernier, celle de Montfaucon. Ils en demandèrent de nouvelles au Gr.-Maître provincial de *Mont-Carmel;* et comme il les leur refusa, ils l'assassinèrent dans sa maison de campagne, près de Milan, et cachèrent son corps dans le jardin, sous des arbrisseaux. Ils se réfugièrent ensuite à Paris, où ils accusèrent l'Ordre des crimes les plus horribles, ce qui entraîna sa perte, et par suite le supplice de J. *Molay*.

Après la catastrophe, le Grand-Maître provincial de l'Auvergne, Pierre *d'Aumont*, s'enfuit avec deux Commandeurs et cinq Chevaliers. Pour n'être point reconnus, ils se déguisèrent en ouvriers maçons, et se réfugièrent dans une île écossaise, où ils trouvèrent le Grand-Commandeur *Hauptoncourt, Georges de Hasris,* et plusieurs autres Frères avec lesquels ils résolurent de continuer l'Ordre. Ils tinrent, le jour de St.-Jean 1313, un Chapitre dans lequel *Aumont,* premier du nom, fut nommé Grand-Maître. Pour se soustraire aux persécutions, ils empruntèrent des symboles pris dans l'art de la Maçonnerie, et se dénommèrent Maçons libres.... En 1361, le Grand-Maître du Temple transporta son siége à Aberdeen, et par suite l'Ordre se répandit, sous le voile de la Fr.-Maçonnerie, en Italie, en Allemagne, en France, en Portugal, en Espagne et ailleurs. (*Der Signatstern*, etc., p. 178.)

Diverses scissions sont sorties de l'Ordre de la Stricte-Observance et se sont établies sous différens systèmes. La plus remarquable fut celle des *Clerici* ou *Clercs de la Stricte-Observance.* Au reste, toutes ces branches détachées enseignaient l'alchimie, la magie, la cabale, la divination, les évocations, etc. (Voyez *Clercs de la Stricte-Observance.*)

OCCIDENT (*chev. d'*). — 64e. grade, huitième série, de la collection du Chap. métropolitain de France. — Quarante-septième des 90 degrés du Rite de *Misphraim.*

ONCTION (*Chevalier d'*). — Cinquante-unième grade, sixième série, de la même collection.

ORIENT (*Chevalier d'*) ou *de l'Épée.* — Nom attribué au troisième Ordre des hauts grades français. — Sixième grade de l'ancien

système de la Loge de la Royale-Yorck, de Berlin. — Quinzième grade de la hiérarchie des 33 degrés du Rite ancien et accepté. — Quinzième grade, 5e. classe, du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident. — Cinquante-deuxième grade, sixième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France. — Quarante-unième des 90 degrés du Rite de *Misphraim*.

ORIENT (*Chev. d'*) et d'*Occident*. — Dix-septième grade de la hiérarchie des 33 degrés du Rite ancien et accepté. — Dix-septième grade, cinquième classe, du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident.

ORIENT BLANC (*Chevalier d'*). — C'est le nom qu'on donne au quarantième grade du Rite de *Misphraim*.

ORIENT (*Commandeur d'*). — Cinquante-quatrième grade, 6e. série, de la collection du Chap. métropolitain de France. — 42e. des 90 degrés du Rite de *Misphraim*.

ORIENT DE FRANCE (*Grand*). — C'est sous ce nom qu'est désigné le corps représentatif de la Maçonnerie française depuis l'année 1772, époque à laquelle il a renversé la Grande-Loge de France. Avant l'adoption de ce titre, on ne connaissait que la dénomination de *Grande-Loge*, et tous les corps maçonniques antérieurs à 1772 l'ont conservée. Quelques nouvelles institutions modernes, mais postérieures à cette dernière époque, se sont dénommées *Grand Orient*, par imitation, tels que le G. O. de Varsovie, le G. O. de Genève, le G. O. de Bade, le G. O. helvétique romand, etc. — En 1812, la Grande-Loge du régime éclectique de Francfort-sur-le-Mein avait résolu de se dénommer *Grand Orient éclectique;* mais elle y a, dit-on, renoncé en 1813, et conservé le cachet de son origine ainsi que le titre de Gr.-L.

ORIENT (*Grand Commandeur d'*). — Nom du quarante-troisième des 90 d. du Rite de *Misphraim*.

ORIENT INTÉRIEUR. — Nom dont on se sert dans le nord de l'Allemagne pour indiquer un G. Chap.

ORIENT (*Ordre d'*). — Il fut fondé à Paris en 1806, et calqué sur le système des Templiers, auxquels il doit, dit-on, son origine. (Voyez *Rose-Croix d'Or*.)

P.

PALESTINE (*Chevalier de la*). — Nom du neuvième grade de la réforme de *Saint-Martin*. Le manuscrit fait partie de la collection de M. *Viany*, sous le titre de *Chevalier de la Palestine*, ou de

l'Aurore. C'est le soixante-troisième des quatre-vingt-dix degrés du Rite de *Misphraim*.

Palestine (*Chevalier de Saint-Jean de la*). — Celui-ci, qui n'a aucun rapport avec le précédent, est le quarante-huitième grade, sixième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Palestine (*Ordre de la*). — Il en est question dans l'*Etoile flamboyante* du baron de *Tschoudy*. On prétend que l'Ordre ou la société secrète de la *Palestine* existait du temps de *Ramsay*, et que c'est dans ses dogmes que ce novateur a puisé une partie de son système.

PALLADIUM (*Société secrète du*). — Institution dont on prétend que *Fénélon* a imaginé les Rites et donné les statuts. (Voy. *Hist. de la Fondat. du G. O. de France*, *p*. 209.)

PANTHEISTES (*les*), ou *Loge socratique*. — Secte établie en Allemagne, d'après les principes du *Pantheisticon*, que Jean *Toland* enseignait en Angleterre vers 1720.

PARACELSE (*Sublime*). — Manuscrit de *Peuvret*, t. 4, n°. 59.

PARFAIT IRLANDAIS. — Grade des anciens colléges de ce nom.

Parfait Prussien. — Grade inventé à Genève en 1770, pour servir de second point à la réception dans l'Ordre des *Noachites*.

Parfaits initiés (*Rite des*) ou d'Egypte. — Ce régime se compose de sept grades : il a pris naissance à Lyon.

PARFUMS (*Chevalier des*). — Huitième grade du Rite d'Orient, selon la nomenclature de M. *Fustier*.

PARVIS (*Chevalier des*). — Troisième des mêmes grades, selon la même nomenclature.

PASSAGE (*le*). — C'est le nom du quatrième degré d'instruction dans le système de M. *Fessler*.

Patriarche de la Grande Lumière (*le*). — Cité dans la nomenclature de M. *Le Page*.

Patriarche (*Grand*). — Vingtième degré, sixième classe, du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident.

Patriarche (*le*). — Grade mystique ; on le trouve dans la collection de M. *Viany*.

Patriarche ou Confident de Salomon (*le*). — Manuscrit de *Peuvret*, tome 1, n°. 6.

PATRIE (*la*). — C'est le nom du cinquième degré des Hautes Connaissances dans le système de M. *Fessler*.

PERFECTION (*la*). — C'est le nom du sixième et dernier degré des Hautes Connaissances dans le même Système.

PERRON (*Chevalier du*). — 2e.

des grades du Rite d'Orient, selon la nomenclature de M. *Fustier*.

PERSÉVÉRANCE (*Ordre de la*). — Société, dans laquelle on recevait des dames, instituée à Paris en 1771. (Voir *Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 383.)

PHÉNIX (*Chev. du*). — Grade du régime des Philalètes.

PHILADELPHES. (*Rite des*). — Voyez *Rite primitif*.

PHILALÈTE. — Nom de la douzième et dernière classe du régime de ce nom.

PHILALÈTES, ou *Chercheurs de la Vérité* (*Régime des*). — Institué à Paris par M. *Savalette-Delanges*, garde du trésor royal, et autres personnes, en 1773. Il fut fondé sur la doctrine de *Swedenborg* et celle du Martinisme. M. *Barruel* a dit que les Philalètes étaient les avortons de *Swedenborg*. (Voir *Hist. de la Fond. du G. O. de France*, p. 191.)

PHILOCHORÉITES (*Ordre des Ch. et Dames*). — Institué au Camp français devant Orense dans la Galice, le 26 décembre 1808. (Voir *Hist. de la Fondation du G. O. de France*, p. 385.)

PHILOSOPHE *cabaliste*. — Grade des archives de la Loge de Saint-Louis des *Amis-Réunis*, à Calais.

Philosophe cabalistique. — Manuscrit de *Peuvret*, t. 1, n°. 15.

Philosophe cabalistique au nombre cinq (*Sublime*). Manuscrit de *Peuvret*, t. 3, n°. 36.

Philosophe chrétien, ou *Bossonius*. — Quatrième grade du régime des Architectes de l'Afrique.

Philosophe cyclomagne. — Archives de la Loge de Saint-Louis des *Amis-Réunis*, à Calais.

Philosophe (*grande Maîtresse*). — Dernier échelon d'instruction dans le Chapitre écossais des dames du Mont-Thabor.

Philosophe d'Hermès. — Archives de la Loge de Saint-Louis des *Amis-Réunis*, à Calais.

Philosophe hermétique (*grand et sublime*). — Manuscrit de *Peuvret*, t. 2, n°. 29.

Philosophe inconnu. — Nom de la neuvième classe du régime des Philalètes.

Philosophe inconnu (*sublime*). — Nom du soixante-dix-neuvième grade, neuvième série, du Chap. métropolitain de France.

Philosophe (*Maître*). — Manuscrit de *Peuvret*, t. 1, n°. 5.

Philosophe napolitain (*grand*). — *Ibid.*, t. 1, n°. 8.

Philosophe napolitain (*petit*). — *Ibid.*, t. 1, n°. 7.

Philosophe (*parfait Maçon*). — *Ibid.*, t. 1, n°. 16.

Philosophe (*parfait Maître*). — *Ibid.*, t. 1, n°. 9.

Philosophe pratique (*grand*). — *Ibid.*, t. 1, n°. 4.

Philosophe pratique (*petit*). — *Ibid.*, t. 1, n°. 3.

Philosophe pratique (*sublime*). — *Ibid.*, t. 2, n°. 17.

Philosophe (*sublime*). Manuscrit de *Peuvret*, tome 1, n°. 13. — Cinquante-troisième des quatre-vingt-dix degrés du Rite de *Misphraim*. Le quarante-huitième degré du même Rite se dénomme *Philosophe sublime;* il ne faut pas le confondre avec le cinquante-troisième, qu'on appelle *Sublime Philosophe*, ainsi qu'on vient de le voir.

Philosophe au nombre neuf (*sublime*). Manuscrit de *Peuvret*, t. 3, n°. 41.

Philosophe uranimite.— Grade des archives de la Loge de Saint-Louis des *Amis-Réunis*, à Calais.

Philosophes (*les*). — Soixante-dix-septième grade, neuvième série, du Chapitre métropolitain de France.

Philosophes (*les petits*). — Grade de la collection de M. *Pyron*.

Philosophes (*sublimes*). — Nom de la dixième classe du régime des Philalètes.

Philosophus. — Le quatrième grade des Rose-Croix allemands se nomme ainsi.

Poissons (*les*). Manuscrit de *Peuvret*, tome 5, n°. 72. — Douzième des grades du zodiaque, etc. (Voyez *Belier.*)

Pomme verte (*Ordre de la*). — Maçonnerie androgyne, introduite en Allemagne en 1780. Elle parut en France peu de temps après.

Pontife, ou *Maître ad vitam* (*Grand*). — Dix-neuvième degré, cinquième classe, du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident.

Pontife, ou *Sublime Ecossais* (*Grand*). — Dix-neuvième grade de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté.

Porte (*Chevalier de la*). — Quatrième des grades d'Orient, selon la nomenclature de M. *Fustier*.

Practicus. — Nom du troisième grade des Rose-Croix allemands.

Préadamite (*le*). — Il existe dans les archives de la Mère-Loge du Rite Ec. philosoph. un grade de ce nom.

Prélat *du Liban*. — Grade mystique de la collection de M. *Pyron*.

Prêtre royal, ou *Melchisedec*. — Cinquième des grades des FF. initiés de l'Asie. On l'appelle encore le vrai Rose-Croix.

Prêtre théosophe. — Sixième des grades du Rite cabalistique.

Prevot et Juge. — Huitième grade, deuxième classe, du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident, etc.

PRIMITIF (*Rite*), ou des *Philadelphes*. — Fondé à Narbonne le 19 avril 1780. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France, p.* 194.)

PRINCE DE JÉRUSALEM. — Seizième grade de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté. — Seizième degré, cinquième classe, de l'ancien Chap. des Empereurs d'Orient et d'Occident. — Cinquante-troisième grade, sixième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France. — Quarante-cinquième des quatre-vingt-dix grades du Rite de *Misphraim*.

M. *Le Page* possède un grade intitulé *Valeureux Prince de Jérusalem*: il a beaucoup de rapport avec celui-ci.

Prince de Mercy. — Vingt-sixième grade de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté.

Prince dépositaire (*Grand*). — Collection de M. *Pyron*.

Prince de royal secret. — Vingt-cinquième grade de la hiérarchie de ceux du Chap. des Empereurs d'Orient et d'Occident. — Trente-deuxième grade de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté.

Prince des Lévites (*le*). — Grade des archives de la Loge de Saint-Louis des *Amis-Réunis*, à Calais.

Prince des sept planètes (*l'illustre Grand*). — Manuscrit de *Peuvret*, t. 5, n°. 73.

Prince d'Orient (*Grand*). — Collection de M. *Le Page*.

PRODIGUE CONVERTI (*le*). — C'est le nom qu'on a donné à l'un des grades forestiers.

PROSÉLYTES DE JÉRUSALEM (*les*). — Nom du soixante-huitième grade, huitième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

PROTECTEURS DE L'INNOCENCE (*Chevaliers*). — Grade cité dans la nomenclature de M. *Fustier*. Il se trouve dans la collection de M. *Viany*.

PROVINCIALES (*Grandes-Loges*). — Voyez *Mères-Loges*.

PRUSSIEN (*Chevalier*). — Trente-cinquième des quatre-vingt-dix grades du Rite de *Misphraim* (V. *Noachite*).

PURE VÉRITÉ (*Chevalier de la*). — Nom d'une petite coterie secrète qui s'était introduite parmi les écoliers du collége des Jésuites, à Tulle.

PURIFICATOIRE (*Chevalier du*). — Sixième des grades du Rite d'Orient, selon la nomenclature de M. *Fustier*.

PYRAMIDE (*Chevalier de la*). — Septième des grades du Rite cabalistique.

PYTHAGORICIENS (*Société des*).

— Instituée en Allemagne pour la propagation des principes de Pythagore. L'enseignement de cette doctrine a été distribué en plusieurs grades emblématiques dont on trouve les noms dans cette nomenclature.

R.

RAMEUR (*Chevalier*). — Coterie androgyne instituée à Rouen en 1738.

RANUKA (*Chevalier*). — Nom du soixante-neuvième des quatre-vingt-dix degrés du Rite de *Misphraim*.

RECONNAISSANCE ANGLAISE (*la*). — Ce grade est cité dans la nomenclature de M. *Le Page*.

RÉGENT, ou *Prince illuminé*. — Nom du deuxième grade de la série des petits mystères des Illuminés de Bavière.

RÉUNION DE LOUISE (*Ordre de la*). — Institué en Prusse par le baron de *Noslitz*, en mémoire de la dernière reine de Prusse, par laquelle il avait été décoré d'une chaîne d'argent. C'est un Ordre politique, quoique secret.

RÉVEIL DE LA NATURE. — Société qu'on ne peut considérer comme secrète, mais qui, cependant, n'est composée que de personnes admises dans les hautes dignités de l'Ordre maçonnique en France. Elle a été fondée à Paris en 1804 par M. *Mercadier* et autres Officiers du G. O. On doit appartenir au chef-lieu de l'institution pour faire partie de la société.

Des réunions de ce genre se sont formées en Italie, à l'imitation de celle-ci. La Grande-Loge d'Angleterre a aussi ses fêtes rurales, à peu près semblables à celles du *Réveil de la nature*.

ROI DU MONDE (*le*). — Ce grade se trouve dans les archives du Rite philosophique. On suppose que c'est l'Homme-Roi de *Weishaupt*.

ROSE (*Ordre des Chevaliers et Nymphes de la*). — Institué à Paris en 1778 par M. *de Chaumont*, secrétaire des commandemens de M. le duc de *Chartres*. (*Hist. de la Fond. du G. O. de France*, *p*. 356.)

ROSE-CROIX. — Nom du quatrième et dernier Ordre, ou des hauts grades, du Rite français.

Rose-Croix (*Chevalier souverain Prince*). — Nom du septième grade de l'ancien système de la Loge de *Royale-Yorck*, à Berlin.

Rose-Croix (*Chevalier*). — Nom du troisième degré de l'Ordre de Heredom de Kilwinning.

Rose-Croix d'or (*les Frères de la*). — Société alchimique fondée en Allemagne en 1777, d'après les erremens des anciennes Sociétés de ce genre. Elle promettait le se-

cret du grand œuvre et de la pannacée universelle.

Voici l'historique de cet Ordre, tel qu'il est accrédité en Allemagne, selon ce qu'en a dit le baron *de Gleichen* au Convent de Paris, en 1785 :

« Les Rose-Croix affirment être
» les légitimes auteurs et supé-
» rieurs de la Maçonnerie, dont
» ils expliquent tous les emblèmes
» hermétiquement. Les Maçons,
» disent-ils, sont venus en Angle-
» terre sous le roi *Arthur*. *Rai-*
» *mond-Lulle* a initié *Henri IV*,
» roi de la Grande-Bretagne. Les
» Grands-Maîtres, autrefois comme
» aujourd'hui, sont désignés par
» les noms de Jean Ier., II, III,
» IV, etc.

» Leur enseigne est un compas
» d'or attaché à un ruban blanc,
» symbole de pureté et de sagesse.

» Les emblèmes principaux de
» l'ancien Tapis ont été le soleil,
» la lune, le double triangle, ayant
» au centre la première lettre de
» l'alphabet hébraïque.

» Les Frères portaient au doigt
» un anneau d'argent sur lequel
» étaient les initiales *I*, *A*, *A*, *T*
» (*Ignis*, *Aer*, *Aqua*, *Terra*).

» Les Rose-Croix anciens n'ad-
» mettaient que trois grades; et le
» troisième, que nous connais-
» sons, a été substitué à un autre
» plus significatif, etc. »

On trouve dans les archives du Rite philosophique une lettre écrite de Ratisbonne au *souv. Tribunal chef d'Ordre* en 1784, par M. le baron de *Westerode*, dans laquelle est consignée une autre opinion, reçue en Suède, au sujet de l'origine des Rose-Croix; la voici :

« Les Rose-Croix sont venus en
» 1188 d'Orient en Europe pour
» la propagation du christianisme,
» après la peste de la Palestine.
» Trois d'entr'eux fondèrent, en
» Ecosse, l'Ordre des Maçons d'O-
» rient, pour servir de séminaire
» aux sujets à instruire dans les
» sciences les plus sublimes : cet
» Ordre existait en 1196. *Edouard*,
» fils de *Henri III*, fut reçu dans
» la société des Rose-Croix par
» *Raimond-Lulle*. On n'y ad-
» mettait alors que des savans et
» quelques personnes du plus haut
» rang.

» Leur fondateur est un prêtre
» séraphique d'Alexandrie, sage
» d'Egypte, nommé *Ormesius*, ou
» *Ormus*, converti avec six de ses
» confrères par saint-Marc, l'an 46
» de J. C. Il purifia la doctrine des
» Egyptiens selon les préceptes
» du christianisme, et fonda la so-
» ciété des *Ormus*, c'est-à-dire des
» Sages de la Lumière, aux mem-
» bres de laquelle il donna pour
» ornement une croix rouge. Vers

« le

» le même temps, les Esséniens et » autres Juifs fondèrent une école » de sagesse salomonique, laquelle » se réunit aux Ormus. Alors la » société fut divisée en divers Or- » dres connus sous les noms de » Conservateurs des secrets mo- » saïques, des secrets hermé- » tiques, etc.

» Plusieurs membres de l'asso- » ciation ayant succombé aux ten- » tations de l'orgueil, sept maitres » se réunirent, opérèrent une ré- » forme, lui donnèrent une cons- » titution moderne, et rassemblè- » rent sur les tapis toutes les allégo- » ries de l'œuvre hermétique, etc.»

Il est difficile d'accorder croyance à tous ces renseignemens, la plupart fabuleux.

Rose-Croix du Grand Rosaire. — Nom d'un grade du Rite primitif.

Rose-Croix de Hérodom (*Chevalier*). — C'est le quarante-huitième des 90 degrés du Rite de *Misphraim*, et le 4[e]. dans l'Ordre royal de H-D-M de Kilwinning; ce grade appartient encore à beaucoup d'autres Rites.

Rose-Croix philosophique. — Grade alchimique allemand. Il se trouve dans la collection de M. *Pyron*, et aux archives du Rite écossais philosophique, etc.

Rose-Croix (*Frère de la*), ou *Adepte*. — Grade des archives de la Mère-Loge du Rite écossais philosophique.

Rose-Croix (*Souverain Prince*). — Nom du dix-huitième degré de la hiérarchie des trente-trois grades du Rite ancien et accepté. — Dix-huitième degré, cinquième classe, du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident.

ROSE ET OR. — C'est un grade du Rite primitif.

Rose et triple Croix. — Le manuscrit de ce grade est dans les archives de la Loge *de St.-Louis* des *Amis-Réunis*, à Calais.

ROUGE (*Frère*). — Nom du sixième des grades institués selon la doctrine de *Swedenborg*.

Rouge (*Frères de la Croix*). — Nom attribué aux membres du Chapitre illuminé du système suédois. (Voy. *Suédois*.)

ROYALE-ARCHE (*Rite de*). — C'est le nom d'un Chap. composé de plusieurs grades, lequel a été institué en Angleterre : les Chap. de *Royale-Arche* sont très-répandus dans l'Amérique septentrionale. *Royale-Arche* est aussi le nom de l'un des grades de ce système. — C'est le treizième des grades de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté — Treizième grade, quatrième classe, du Chap. des Empereurs d'Orient et d'Occident;

—Trente-unième des quatre-vingt-dix degrés du Rite de *Misphraim*.

Royale-Hache, ou *Prince du Liban*. — Vingt-deuxième degré, sixième classe, du Chap. des Empereurs d'Orient et d'Occident. — Vingt-deuxième grade de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté.

Royal victorieux (*Le Chevalier*). — Ce grade se conférait dans le Chapitre attaché au G. O. de Bouillon.

S.

SACRIFIANT (*le*). — Archives de la Loge de Saint-Louis des *Amis-Réunis*, à Calais.

Sacrifians (*Chevaliers*). — Grade des archives de la Mère-Loge du Rite Ec. philosophique.

SACRIFICATEUR (*le*). — Mêmes archives. Il est aussi dans la collection de M. *Pyron*.

SACRIFICES (*les*). — Vingt-neuvième grade, quatrième série, du Chapitre métropolitain de France.

SAGES (*Maître des*). — Nom du quatrième des grades des Frères initiés de l'Asie.

SAGITTAIRE (*le*). Manuscrit de *Peuvret*, t. 5, n°. 69. — Neuvième grade du Zodiaque. (Voyez *Belier*.).

SAINT-ANDRÉ (*Chevalier de*). — Cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

Saint-André (*Chevalier libre de*). — Ce grade se trouve dans la collection de M. *Pyron*.

SAINT DES SAINTS. — Nom du premier degré des hautes connaissances du système de *Fessler*.

SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM (*Chevalier de*). — Grade mystique qui se divise en trois sections. Il est dans la collection de M. *Lemanceau*.

Saint-Jean (*Grande-Croix de*). — Grade des Chapitres de Suède.

Saint-Jean (*l'intime de*). — Ce grade comprend le Chevalier d'Orient et une partie du Chevalier d'Occident. C'est le sixième grade du système actuel du Chapitre attaché à la Grande-Loge de Suède.

SALOMON (*Sublime*). — Ce grade est dans la collection de M. *Pyron*. — Manuscrit de *Peuvret*, t. 4, n°. 57.

SALOMONIS SANCTIFICATUS, ILLUMINATUS, MAGNUS JEHOVA. — Titre du Maître régnant dans la troisième classe, dixième Ordre, du Chapitre illuminé, suivant le système suédois.

SANCTUAIRE (*Chevalier du*). — Onzième des grades du Rite d'Orient, selon la nomenclature de M. *Fustier*.

SANS GÊNE (*les*). — (Voyez *Compagnons du Devoir*.

SAPICOLE (*le*). — Il est cité dans la nomenclature de M. *Fustier*. Ce grade est dans la collection de M. *Viany*.

SATURNE. — Manuscrit de *Peuvret*, t. 5, n°. 75.

SCIEUR (*le*). — C'est le nom du cinquième des grades forestiers.

SCORPION (*le*). — Manuscrit de *Peuvret*, t. 5, n°. 68; — Huitième grade du Zodiaque, etc. (Voyez *Belier*.)

SECRET DES SECRETS (*le*). — Grade cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

SECRÉTAIRE INTIME. — Sixième grade de la hiérarchie des 33 degrés du Rite ancien et accepté. — Septième grade, première série, de la collection du Chapitre métropolitain de France. — Sixième degré, sixième classe, du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident.

SÉPULCRE (*Chevalier du*). — Nom du sixième grade du système de la Grande-Loge de *Royale-Yorck*, à Berlin.

Sépulcre (*Chevalier du Saint*). Le manuscrit est dans la collection de M. *Pyron*. C'est le cinquantième grade, sixième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

SERPENT D'AIRAIN (*Chevalier du*). — Vingt-cinquième grade de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté.

SOLAIRE (*Chevalier*). — Manuscrit de *Peuvret*, t. 5, n°. 76.

SOLEIL (*Chevalier du*). — Grade composé par D. *Pernetti*. Vingt-huitième grade de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté. — Soixante-douzième grade, huitième série, du Chapitre métropolitain de France. — Cinquante-unième grade du Rite de *Misphraim*.

SOUFFRANT (*le*). — Deuxième grade du nom des Frères initiés de l'Asie.

SOUVERAINS DES SOUVERAINS. — Soixantième des quatre-vingt-dix degrés du Rite de *Misphraim*.

STUART (*Frère*). — Nom du sixième grade, deuxième division, dans le système suédois.

SUBLIMES (*les*). — C'est le nom d'un des grades de l'ancien Chapitre de Clermont.

SUD (*Chevalier du*). — (Voy. *Magister Templi*).

SUÉDOIS (*Système*). — Dans l'étranger, on donne ce nom au Rite reconnu par la Grande-Loge de Stockholm. Tous les grades de ce système font allusion à l'abolition de l'Ordre des Templiers et à son rétablissement. On assure que les membres du Grand-Chapitre possèdent le testament de Jacques *Molay*, dans lequel on

trouve la preuve de la continuation de l'Ordre du Temple dans l'institution maçonn.; plus, une pièce qui constate que *Baujeu*, neveu de J. *Molay*, trouva le moyen de rassembler les cendres de ce Grand-Maître, de leur donner la sépulture, et de la couvrir d'une pierre de la forme d'un quarré long, sur laquelle il fit graver une inscription (1).

Quelques Maçons instruits ont l'opinion que le système suédois est le même que celui du Chapitre de Clermont qui existait à Paris, perfectionné, cependant, et assis sur des bases historiques, ce qui manquait à ce dernier.

Voici l'ordre des grades observé par la Grande-Loge et le Grand-Chap. de Stockholm, d'après les renseignemens que nous a fournis une lettre de M. *Jenimer* de Rostock, en date du 12 septembre 1812.

Le système suédois se compose de douze grades, divisés en quatre classes :

A. 1. *Apprenti.*
2. *Compagnon.*
3. *Maître.*

B. 4. *Apprenti et Compagnon de Saint-André.* (Ce grade est l'Elu secret du régime français.)
5. *Maître de Saint-André.* (Ce grade est celui connu sous le nom de Gr.-Elu écossais.)
6. *Les Frères Stuart.* (Ce degré a été formé du grade de Chevalier d'Orient et de celui de Prince de Jérusalem.

C. 7. *Les Frères favoris de Salomon.* (Ce grade est celui connu sous le nom de Chev. d'Occident.)
8. *Les Frères favoris de St.-Jean*, ou du *Cordon blanc.*
9. *Les Frères favoris de St.-André*, ou du *Cordon violet.* On les nomme ordinairement *Chev. du Cordon pourpre.*

---

(1) Voici cette inscription :

{ JACKIN. — BOAZ. — MAC. — BENAC.
Jacobus. — Burgundicus. — Molay. — Bustus.

{ A — DO — NAI — JEHOVA — CROISADE.
Anno — Domini — Nostri — Jesus — Christi.

MCCCXIII, le 11 mars.

D. *Les Frères de la Croix rouge*, divisés en trois classes :

10. *Première Classe*, composée des membres du Chapitre qui ne sont pas dignitaires.

11. *Deuxième Classe*, composée des Grands-Dignitaires du Chapitre présidé par S. A. R. le prince *Bernadotte*.

12. *Troisième Classe*. Le Maître régnant (c'est le roi *Charles XIII* lui-même). Son titre est *Salomonis sanctificatus, illuminatus, magnus Jehova*.

Les membres de ces trois classes réunies forment le Chapitre illuminé, dans lequel nul ne peut être grand dignitaire, s'il n'a quatre quartiers de noblesse. On doit ajouter que ceux qui reçoivent un grade au-dessous du 5ᵉ., deviennent nobles, s'ils ne le sont déjà.

Les Maçons suédois ont toujours joui d'une grande réputation d'instruction dans l'Ordre ; leurs Catéchismes sont les premiers qui ont donné la tradition du signe connu dans la Maîtrise, sous le nom de *Signe de secours*. La protection dont un prince philosophe, un Maçon illustre, assis avec honneur sur le trône de Suède, daigne entourer l'institution, lui assure, dans ces contrées, une considération qu'elle obtiendra difficilement dans d'autres pays. Le roi lui a consacré un ordre public, auquel il a daigné donner son nom (l'Ordre de *Charles XIII*) ; il a placé à la tête S. A. R. le prince héréditaire. C'est indiquer assez que S. M. considère dans les Maçons de la Suède, non-seulement des hommes dignes de sa protection, mais encore des sujets fidèles, et de véritables amis de leur pays.

SUPÉRIEUR. (*le*). Nom du 6ᵉ. et dernier grade de l'*Union allemande des* 22.

SYRIEN (*le*). — Ce grade appartient à l'Ordre dit *de la Coignée*. (*Voyez* ce mot.)

T.

TABLE D'ÉMERAUDE (*Maître*, ou *Rose-Croix de la*). — Nom de l'un des grades du Rite primitif.

Table d'Hermès (*Maître de la*). — Grade du même Rite.

Table du Banquet des Sept-Sages (*Chevalier de la*). — Ce grade se trouve dans les archives de la M.-L. du Rite Ec. philosoph.

Table ronde (*Chevalier de la*). — Grade des archives de la Loge de Saint-Louis des *Amis-Réunis*, à Calais.

Table ronde du roi Arthur

(*Chevalier de la*). — Nom de l'un des grades du Rite primitif.

TABERNACLE (*Chef du*). — Vingt-troisième grade de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté.

Tabernacle des vérités divines (*Chevalier du*). — Cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

Tabernacle (*Prince du*). — Nom du vingt-quatrième grade de la hiérarchie des trente-trois degrés du Rite ancien et accepté.

TAUREAU (*le*). — Manuscrit de *Peuvret*, tome 5, n°. 62. — Second grade du Zodiaque. (Voyez *Belier*)

TEMPLE DE SAINT-JEAN (*Chevalier du*), *Knight-Templer*. — Grade des Chapitres anglais.

Temple (*Chevalier du*) — Ce grade appartient généralement à tous les Rites du système Templier. — Huitième grade du régime des Philalètes. — Soixante-neuvième grade, huitième série, du Chapitre métropolitain de France. — Sixième grade des Clercs de la Stricte-Observance. — Neuvième grade du Rite d'Orient, selon la nomenclature de M. *Fustier*. — Le grade de Chevalier du Temple avec ses professions, est encore le trente-sixième des quatre-vingt-dix degrés du Rite de *Misphraim*.

Temple (*Grand-Commandeur du*). — 27e. grade de la hiérarchie des 33 degrés du Rite ancien et accepté. — 58e. grade, 7e. série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Temple (*Ordre du*). — Le système des Francs-Maçons Templiers a été introduit, pour la première fois, dans le Chapitre de Clermont, à Paris. Le baron de *Hund*,* qui en était membre, le transporta en Allemagne, où il créa des Loges templières, sous le nom de *Stricte-Observance*. C'est depuis ce temps que presque tous les Rites maçonniques répandus en France et chez l'étranger, présentent pour but final, dans leurs derniers grades, la restauration de l'Ordre du Temple, et font rapporter toutes leurs allégories à la mort de Jacques *Molay*, *etc.* Chaque société s'est créé, à cet égard, un système particulier, et toutes ont une chronologie différente des Grands-Maîtres de l'Ordre, de laquelle il paraîtrait résulter que, s'il est vrai que les successeurs des Templiers se soient réunis à la faveur des formes secrètes de la Franche-Maçonnerie, chaque peuple a élu son G.-M.; qu'il en existe en Suède, en Allemagne, en France et ailleurs, lesquels remplacent le Grand-Maître qui, anciennement, gouvernait seul tous les établissemens de l'Ordre en Europe.

Le système des Francs-Maçons Templiers a été attaqué en Allemagne par beaucoup d'écrivains, et cette circonstance a, dit-on, empêché un prince du Nord de restaurer cet ordre et de lui donner de nouvelles possessions.

On a encore prétendu qu'en conférant au chevalier *Stuart* la dignité de Grand-Maître des Templiers en Allemagne, l'intention du baron de *Hund* était de déterminer ce prince, si les chances politiques lui eussent été favorables, à rétablir l'Ordre, et à lui donner des terres en Ecosse.

En France, l'Ordre du Temple paraît s'être perpétué dans le secret, et sans le secours des réunions maçonniques; on a pu voir dans la *Chronologie des Grands-Maîtres*, pag. 284, que des princes ainsi que des personnes illustres en ont été les chefs, et qu'aujourd'hui même l'Ordre a encore son Grand-Maitre. Ceci résulte d'une chartre de transmission, qui contient la suite non interrompue, des ac es d'acceptation signés de la main de ces Grands-Maîtres. (Voir *les pièces concernant l'Ordre du Temple, Supplément, n°.* 15).

Temple (*Souverain Commandeur du*). — Nom du quarante-quatrième grade de la hiérarchie des quatre-vingt-dix degrés du Rite de *Misphraim*.

Temple (*Souverain des Souverains GrandsCommandeurs du*). — On dit que ce grade appartient à l'Ordre du Christ. Il est dans la collection de M. *Lemanceau* et dans celle de M. *Le Page*.

TEMPLIER (*le*). — Nom du troisième des hauts grades dans le système de la Stricte-Observance.

Templier (*Chevalier*), 1re. *Lumière*, 2e. *Lumière, et Chevalier Templier très-illustre Grande-Lumière*. — Noms des trente-un, trente-deux et trente-troisième degrés du Rite de *Misphraim*.

Templiers(*Grand-Maître des*). —Grade cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

Templiers (*Grand Prince des*). — *Ibid.*

Templiers (*illustre Grand-Maître des*). — *Ibid.*

Templiers (*sublime Maître suprême de l'Ordre des*).— *Ibid.*

THEORICUS. — C'est le nom du deuxième grade des Rose-Croix allemands.

THÉOSOPHE ILLUMINÉ. — Nom du quatrième des grades institués selon la doctrine de *Swedenborg*.

TIEN-TÉE-WHÉE (*secte de*). — Ces mots se traduisent par *association du ciel et de la terre*. C'est le nom d'une secte mystérieuse qui existe à la Chine, où elle a été proscrite par un édit de l'empereur, qu'on trouve dans l'*Hist. de*

la F. du G. O. de France, p. 235.

Il existe encore à la Chine une autre secte qu'on appelle TIEN-LÉE (*la Raison céleste*). Celle-ci est composée de rebelles qui ont entre eux des signes de ralliement et une organisation qui a beaucoup de rapport avec celle du fameux tribunal secret de l'Allemagne : ces sectaires, qu'on peut regarder comme des niveleurs, ont cherché à bouleverser l'empire de la Chine en 1813. Leur nombre est considérable, et leur but est, dit-on, un changement total dans le gouvernement chinois.

TOISON-D'OR (*chevalier de la*). — Nom du sixième grade du Rite hermétique de Montpellier.

TOUR (*grade de la*). — C'est ainsi qu'on appelle le deuxième degré dans l'Ordre de Hérodom de *Kilwinning*.

TRÉSORIER DE PARACELSE (*grand*). — M^s. de *Peuvret*, t. 2, n°. 23.

Trésorier de Salomon.—*Ibid.* n°. 27.

Trésorier des Mystères Maçonniques (*Grand*).—*Ib.*, n°. 48.

Trésorier du nombre sept. — *Ibid.*, t. 3, n°. 37.

Trésorier (*Grand et Sublime*), ou *Dépositaire des secrets du grand Salomon, gardien fidèle de Jehova.* — *Ibid.*, t. 3, n°. 31.

Trésorier hermétique.—*Ibid.*, t. 2, n°. 21.

Trésorier (*illustre*), ou *le Paracelse aux* 5 *nombres maçonniq.* — M^s. de *Peuvret*, , t. 4, n°. 49.

Trésorier (*illustre*), ou *Maître des trois Ordres cabalistiques.*— *Ibid.*, t. 4, n°. 52.

Trésorier sublime dépositaire de la Clef du grand-œuvre. — *Ibid.*, t. 2, n°. 28.

TRIBUNAL DU CIEL. — C'est le nom d'une secte qui existait à Rome en 1788, selon l'auteur de l'histoire de l'assassinat de *Gustave* III, roi de Suède, p. 128.

Tribunal (*suprême*). — Nom d'un Chapitre du Rite de *Misphraim*; c'est le soixante-onzième des quatre-vingt-dix grades. Le soixante-quinzième degré se dénomme *Suprême Tribunal des souverains Princes du Tribunal*; et le soixante-seizième, *Suprême Consistoire des souver. Princes du Tribunal*; le soixante-dix-neuvième se dénomme *Suprême Tribunal des souverains Princes*, et le quatre-vingt-troisième, *Souverain Grand Tribunal des illustres souverains Princes du* 83e.

TRIPLE CROIX (*chevalier de la*). Soixante-sixième grade, huitième série, de la collection du Chapitre métropolitain de France.

Triple Epée (*Chevalier de la*). — Ce grade se trouve dans la collection de M. *Pyron*.

Triple période 3, 5, 7 *et* 9

(*Chevalier de la*). — Grade des archives de la Loge de St.-Louis des Amis-Réunis, à Calais.

TRÔNE (*chev. du*).—Deuxième des grades du Rite d'Orient, selon la nomenclature de M. *Fustier*.

TUGEND-VEREIN (*Société dite*), ou de l'*Union de la vertu*. — Ordre institué à Berlin vers 1790, et qui paraît avoir succédé à celui des Illuminés. En 1812, le gouvernement prussien le supprima, parce que ses membres se mêlaient d'intrigues politiques. On prétend que les débris de cette institution ont formé les élémens des sociétés connues en Allemagne sous les noms de *Réunion de Louise*, et de *Concordistes*, lesquelles ont conservé le même système, celui de diriger, dit-on, les cabinets des souverains.

Quelques officiers des puissances alliées nous ont certifié que la société de l'Union de la vertu avait des ramifications dans presque toute l'Europe, et qu'elle n'avait pas été étrangère aux événemens survenus en France en 1814.

U.

UNION ALLEMANDE (*Société de l'*) ou *des* 22. —Fondée en 1788, par M. *Bahrdt*, docteur en théologie à Halle. Cette association avait pour but d'éclairer le genre humain, et d'anéantir les prejugés et la superstition. La circulaire que M. *Bahrdt* adressa en 1788 *aux Amis de la raison*, *de la vérite et la vertu*, est signée de lui et de vingt-une autres personnes, ce qui fit appeler dans le public, la Société en question l'*Union des* 22.

Union de la Vertu (*Société de l'*). (Voyez *Tugend-Verein*.)

V.

VAISSEAU (*Ordre du*) — Coterie androgyne instituée dans l'Amérique septentrionale, à l'imitation de l'Ordre de la Félicité.

VÉNÉRABLE DE LOGE. — C'était le nom d'un grade de l'ancien Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident.

Vénérable parfait. — Ce grade se trouve dans la collection de M. *Viany*.

VÉNUS MAÇONNIQUE. — Manuscrit de *Peuvret*, tome 5, n°. 75.

VÉRITÉ (*l'Ami de la*), ou l'*Alétophylote*. — (*Voy*. ce mot.)

VERSEAU (*le*). — Manuscrit de *Peuvret*, t. 5, n°. 71; onzième grade du Zodiaque, etc. (Voyez *Belier*.)

VICARIUS SALOMONIS, MAGISTER TEMPLI. — Neuvième grade du système de *Zinnendorf*.

VIERGE (*la*) ou l'*Epi*. — Manuscrit de *Peuvret*, t. 5, n°. 66; sixième grade du Zodiaque. (V. *Belier*.)

VICTORIEUX (*Chev.*). — Grade de la collection de M. *Hécart*.

Victorieux d'Orient (*Chev.*). —Grade cité dans la nomenclature de M. *Fustier*.

VRAI MAÇON (*le*). — Grade hermétique de l'*Académie des Sages* d'Avignon. Il appartient aussi à la série des hauts grades philosophiques de Montpellier.

Vrai Maçon adepte (*le*). — Cinquante-huitième des quatre-vingt-dix degrés du Rite de *Misphraim*.

Vrai Maçon dans la voie droite. — Grade du régime hermétique de Montpellier.

VRAIE LUMIÈRE (*la*). — Nom du soixante-septième grade, huitième série, de la collection du Chapitre métrop. de France.

X.

XÉROPHAGISTES (*les*). — Institution mystérieuse fondée en Italie, en 1746, par des Francs-Maçons qui voulaient se soustraire aux peines prononcées par la bulle de Clément XII. Les Confrères contractaient l'engagement de s'abstenir de vin, et de ne vivre que de pain et de fruits secs. On trouve un manuscrit qui concerne cette secte dans la collection des archives de la Mère-Loge du Rite Ec. philosophique.

Y.

YELDIS (*le Philosophe*). — Ancien grade hermétique qui se donnait dans quelques sociétés secrètes en Allemagne. *Yeldis* est un terme d'alchimie.

Z.

ZINNENDORF (*Rite de*). — Ainsi nommé du nom de son fondateur. Ce système est celui du Chapitre attaché à la Grande-Loge nationale de Berlin. Les grades composés par *Zinnendorf* sont, à peu près, semblables à ceux du système suédois. Il créa ce Rite pour renverser celui de la Stricte-Observance qu'il disait faux et controuvé. (*Der Freymaurer*, etc., 1790 — 1795.)

Voici l'ordre suivi à l'égard des grades de ce système.

A. *Maçonnerie bleue, ou grades de Saint-Jean*..

1. Apprenti. — 2. Compagnon. — 3. Maître.

B. *Maçonnerie rouge*.

4. Apprenti écossais et Compagnon écossais. — 5. Maître écossais.

C. *Chapitre*.

6. Favori de Saint-Jean.

7. Frère élu.

ZOROASTRE (*le miroir de*). — Nom du quatrième des grades du Rite cabalistique.

ZÉLATEUR (*le*). — C'était l'un des grades des Frères de la Rose-Croix d'Allemagne.

Fin de la Nomenclature.

BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES,

OPUSCULES, ENCYCLIQUES,

OU

ÉCRITS LES PLUS REMARQUABLES

PUBLIÉS SUR L'HISTOIRE

DE LA

FRANCHE-MAÇONNERIE,

Depuis 1723 jusques en 1814,

AVEC

L'indication de quelques manuscrits et de plusieurs ouvrages qui, sans être exclusivement destinés à l'histoire de l'institution, contiennent des fragmens à son sujet.

AVIS.

CETTE Bibliographie étant destinée à faciliter la recherche des principaux Ouvrages historiques publiés sur l'institution maçonnique, et à donner, à ceux qui entreprendraient, un jour, d'écrire son histoire, tous les moyens de s'appuyer d'autorités authentiques, nous avons cru devoir insérer dans notre nomenclature, non-seulement les ouvrages importans composés d'un ou de plusieurs volumes, mais encore beaucoup d'opuscules et de pièces d'une moindre étendue, toutes les fois que nous les avons considérés comme utiles pour remplir ce but.

Les Lecteurs observeront que quand un écrit n'excède pas cent pages, nous en avons indiqué le nombre.

Ils doivent entendre que l'ouvrage décrit n'a qu'un seul volume, lorsqu'après en avoir donné le format, nous n'avons rien dit de plus.

Nous avons ajouté à la fin de cette Bibliographie deux Tables alphabétiques : la première est celle des titres des ouvrages, opuscules, circulaires, etc ; et la seconde est celle des noms des auteurs qui se sont fait connaître, ou des anonymes que nous avons pu découvrir.

BIBLIOGRAPHIE

HISTORIQUE

DE LA

FRANCHE-MAÇONNERIE.



1. *Constitutions (the) of the ancient and honourable Fraternity of free and accepted Masons; containing the history, charges, regulations*, etc. *Collected*, etc. *by order of the Grand-Lodge, by James* Anderson; 1 volume in-4°. — Constitutions de l'ancienne et respectable Confraternité des Francs-Maçons, contenant leur histoire, leurs statuts, règlemens, etc., rassemblés et rédigés par ordre de la Grande-Loge, par Jacques *Anderson*, 1 vol. in-4°. Il a été réimprimé en 1738, 1756 et 1767. M. John *Noorthouck* en publia une dernière édition en 1784, in-4°. 1723. (1)

2. *Masonry dissected, being an universel and genuine description of all its Branches, from the original to the present time*, etc.—La Maçonnerie disséquée, etc., par Samuel *Prichard*. Londres, in-8°. — Cet ouvrage a eu un grand nombre d'éditions : la première est de 1730. 1730.

(1) Voir ce que nous avons dit dans l'Introduction relativement à quelques ouvrages sur la Franche-Maçonnerie que l'on a cités comme ayant été imprimés à Londres en 1676, 1712, etc.

1734. 3. La Grande Lumière, ou Conférences sur les mystères effrayans pratiqués chez *Landelle*, traiteur, rue de Bussy, ou à l'hôtel Soissons, ou à la Rapée, etc. *Jérusalem*, in-12, 44 pages.

1736. 4. Anecdotes et Lettres secrètes sur divers sujets de littérature et de politique; *Utrecht*, in-12.

Cet ouvrage contient des détails sur l'histoire de la Franche-Maçonnerie dans la Hollande.

1737. 5. Sentence de police du Châtelet de Paris, qui défend les réunions clandestines et notamment les assemblées des Francs-Maçons; 14 novembre, in-4°., 4 pages.

Cette sentence condamne le nommé *Chapelot*, marchand de vin à la Rapée, à l'enseigne de Saint-Bonnet, en mille francs d'amende envers le Roi, et ordonne que son cabaret sera muré pendant six mois, pour avoir reçu chez lui une réunion de *Frey-Masons*.

1738. 6. Bulle *in eminenti* de Clément XII, sous le titre de *Condemnatio Societatis seu conventiculorum de Liberi-Muratori aut des Francs-Maçons*, etc. Romæ, in-4°., 4 pages.

7. *Nachricht* (*Gründliche*) *von den Freymaurer*, etc. — Relation authentique concernant les Francs-Maçons, à laquelle on a joint leur apologie; *Andrae*.

Il y a une seconde édition de cet ouvrage de 1743.

8. Relation apologique et historique de la société des Francs-Maçons; Dublin, in-8°. Cet ouvrage a été traduit en Allemand; il se trouve dans l'appendice de la traduction, dans la même langue, des constitutions d'Anderson, imprimée à Francfort en 1762.

1739. 9. *Feria die Februarii* 1739, *sacra congregatio eminentissimorum et reverendissimorum inquisitorum*, etc.—Sen-

tence de l'inquisition qui condamne l'ouvrage intitulé : Relation apologique et historique de la Société des Francs-Maçons (N°. 8), à être brulé par la main du bourreau; Romæ, in-4°., 2 pages. 1739.

10. *Ratio illustris Ordinis cui à Synape nomen est* etc. *Emden* 1739, in 8°.

11. *Giuseppe del titulo di Sancti Thomaso, in parione della S. R. C. prete card.* Firrao, etc. — Édit du cardinal *Firrao*, publié au nom du pape *Clément* XII, portant défense à qui que ce soit de se réunir aux sociétés des Francs-Maçons, sous peine de mort (*sotto pena della morte*); Romæ, 14 janvier, in plano.

12. Constitutions, histoire, lois, charges, règlemens et usages des Francs-Maçons; traduit de l'anglais par Jean *Kuenen*; La Haye, in-8°. 1741.

13. *Scænographia architectonica*, etc. — Réflexions particulières sur la construction admirable de la tour de Babel; sa vue de deux côtés, avec une instruction à la R. Société des Francs-Maçons; Leipsick, *Born*, in-8°., (en allemand.)

14. *Schreiben eines Maurers an Milord Robert Frucle*, etc. — Lettre d'un Franc-Maçon à milord Robert *Frucle*, membre de la société des Bavards, sur l'exclusion du beau sexe des réunions des Francs-Maçons; traduit de l'anglais, in-8°., 16 pages.

15. *Vendictæ adversùs sycophantas Juviavenses, etc.* Coloniæ, in-4°. — Cette production est relative aux disputes théologiques dans lesquelles les Francs-Maçons furent impliqués à Salzbourg en 1741.

16. (*Christi Aletophili*) *Adnotationes modestæ, nonminus ac necessariæ ad D. C. L. F. Schema, disqui-* 1742.

1742. *sitiones juridico-politicæ de jure principis circa liberos muratorios, germanice : Freymaurer dictos*, etc.; Francof. ad Mœnum, in-8°.

17. *Geheimniss (das) der Freymaurer*, etc. — Le secret des Francs-Maçons, découvert dans un drame; Francfort, in-8°.

18. *Gespraech (das neueste) in dem Reiche der Lebendigen*, etc. — Les dialogues les plus nouveaux dans le règne des vivans entre le Morave, M. le comte de *Zinzendorf* et un Franc-Maçon, dans lequel leurs vies, leurs doctrines et leurs saints secrets se trouvent publiés et examinés, d'après les sources les plus authentiques et les plus pures, de manière qu'on y trouve entièrement recueilli avec soin, franchise et une grâce particulière, tout ce qui a pu et peut être dit de ces hommes et de leurs disciples; Francfort et Leipsick, 2 v. in-8°.

19. Histoire, obligations et statuts des Francs-Maçons; Francfort, in-8°.

20. Histoire des Francs-Maçons, contenant les obligations et statuts de la très-vénérable Confraternité de la Maçonnerie, conformes aux traditions les plus anciennes, etc., par M. *La Thierce*; Francfort-sur-le-Mein, in-12, fig. Il y a une seconde édition en 2 vol. in-12, imprimée en 1745.

21. *Nachricht (kurze historische) von dem Ursprunge der Freymaurer*, etc. — Notice historique de l'origine des Francs-Maçons; Francfort-sur-le-Mein, in-8°.

22. Secret des Francs-Maçons; Geneve, in-12.

1743. 23. *Schutzschrist für den Orden der Freymaurerey*, etc. — Écrit apologétique de l'Ordre de la Franche-Maçonnerie,

nerie, par M. *N....*, membre de l'Ordre; Halberstadt, in-8°. 1743.

24. Catéchisme (nouveau) des Francs-Maçons, contenant tous les mystères de la Franche-Maçonnerie, épars et omis dans l'ancien Catéchisme, etc.; in-12, fig.

Nous n'avons pas vu la première édit.; nous croyons qu'elle est de 1738 : une autre a paru en 1747.

25. *Freymaurer* (*der sich selbst vertheidigende*), etc.— 1744.
Le Franc-Maçon qui se défend lui-même, ou Recueil de divers ouvrages bien rédigés, publiés par quelques membres de l'Ordre pour sa défense; Francfort et Leipsick, in-8°.

26. Portrait (le véritable) d'un Franc-Maçon. — Écrit de M. *Uriot* à un de ses amis; in-8°., 60 pages.

27. *Schreiben eines Freymaurers an Herrn* de Vaux. — Lettre d'un Franc-Maçon à M. *de Vaux*; Francfort, in-12.

28. *Schutzschrift über die Zergliederung der Freymaurerey*, etc. — Apologie de l'analyse de l'Ordre de la Franche-Maçonnerie; Francfort-sur-le-Mein, in-8°.

29. Secret (le) des Francs-Maçons avec un Recueil de leurs chansons, précédé de quelques pièces de poésies; in-16.

30. Sentence de police du Châtelet de Paris, du 5 juin, qui défend à toutes personnes de tel état, qualité et condition qu'elles soient, de former aucune association etc., et à tous traiteurs, aubergistes, cabaretiers et autres de leur fournir des repas, à peine d'amende, de fermeture de leurs boutiques, etc.; in-4°., 3 pages.

31. *Verordnungen*, *Geschichte*, *Gesetze*, *Pflichten und Satzungen der Freymaurer*, etc. — Règlemens, lois,

1744. histoire, obligations et ordonnances des Francs-Maçons, tirés de leurs communications verbales; traduit de l'anglais par Jean *Kuenen*; Leipsick, in-8°.

1745. 32. Apologie pour l'Ordre des Francs-Maçons, par M. *N.*, membre de l'Ordre; la Haye et Dresde, in-12.

33. Formulaire en usage dans l'Ordre de la Félicité; Paris, in-12.

34. Ordre (l') des Francs-Maçons trahi, et le Secret des Mopses révélé; par l'abbé *Larudan*; Amsterdam, in-12.

35. *Brief (critischer) eines Freymaurers über das unter den Tittel*, etc. — Lettre critique d'un Franc-Maçon sur l'ouvrage intitulé : l'Ordre des Francs-Maçons trahi; Francfort, in-8°., 24 pages.

36. *Freymaurer (der entdeckte und von allen seinen Geheimnissen entbloesste)*. — Le Franc-Maçon découvert et dépouillé de tous ses secrets; Strasbourg, in-8°.

37. *Freymaurerey (die geoffenbarte), und das entdeckte Geheimniss der Mopse.* — La Franche-Maçonnerie dévoilée, et le secret des Mopses découvert; Leipsick, in-12.

38. *Geheimen (de) der Vrye Metselaars en der Mopsen geopenbaard.* — Les Secrets des Francs-Maçons et des Mopses dévoilés; Amsterdam, in-12.

39. *Geheimnis (das entdeckte) der Freymaurer und Mopsen-Gesellschaft*; Berlin, in-12. — Le Secret des Francs-Maçons et de la société des Mopses découvert.

40. Motifs de la création de l'Ordre des Chevaliers de l'Ancre; Paris, in-8°., 8 pages.

41. Moyen (le) de monter au plus haut grade de la marine sans se mouiller; Paris, in-12, 24 pages.

42. Sceau (le) rompu, ou la Loge ouverte aux profanes par un Franc-Maçon; Cosmopolis, in-18°. 1745.

43. Sentence de police du Châtelet de Paris, du 18 juin, qui renouvelle les défenses à toutes personnes de s'assembler ni de former aucune association, et condamne le nommé *Leroy*, traiteur, en 3,000 l. d'amende, pour avoir contrevenu aux précédentes défenses; Paris, in-4°., 4 pages.

44. Tonneau (le) jeté, ou Réflexions sur les Francs-Maçons; la Haye, in-8°., 56 pages.

45. Antropophyle (l'), ou le Secret et les Mystères de l'Ordre de la Félicité dévoilés; Paris, in-12. 1746.

46. Apologie de la Félicité; Paris, in-12, 26 pages.

47. Franc-Maçon (le) dans la république; Francfort et Leipsick, in-12.

48. *Freymaurer-Orden* (*der*). — De l'Ordre de la Franche-Maçonnerie; Leipsick, in-12.

49. *Leuchter* (*hellbrennender*) *des Freymaurer-Ordens*, etc. — Le Flambeau lumineux de l'Ordre Maçonnique; Leipsick, in-12.

50. *Leuchter* (*der neu aufgesteckte*) *des Freymaurer-Ordens*, etc. — Le Flambeau nouvellement allumé de l'Ordre de la Franche-Maçonnerie, ou Histoire particulière de cette singulière Confrérie avec ses constitutions, etc.; Leipsick, *Blochberger*, in-8°.

51. *Quintessenz* (*die*) *der aechten Freymaurerey*. — Quintessence de la vraie Franche-Maçonnerie; Leipsick, in-8°.

52. Procédures curieuses de l'Inquisition de Portugal contre les Francs-Maçons, pour découvrir leurs secrets, in-12. 2803. (1747.) 1747.

*

1748. 53. Anti-Maçon (l'); Paris, in-12.

54. École (l') des Francs-Maçons; Jérusalem, in-12.

55. Lettre et Consultation sur la société des Francs-Maçons; Paris, in-12, 16 pages.

1749. 56. Lettre de Marie *Bon-Bec*, harengère de la Halle, à l'auteur des réflexions occasionnées par la conférence d'un Franc-Maçon et d'un Profane; Paris, in-12, 13 p.

57. Lettre d'un Maçon libre, servant de réponse à la lettre et à la consultation anonymes sur la société des Francs-Maçons, etc.; Paris, in-12, 32 pages.

1751. 58. Bulle de *Benoît* XIV contre les Francs-Maçons (*Providas Romanorum pontificum*, etc.), du 15 des calendes de juin 1751; Romæ, in-4°., 8 pages.

1752. 59. Étrennes au Pape, ou les Francs-Maçons vengés; réponse à la bulle lancée par le pape *Benoît* XIV; la Haye, in-8°.

60. Recueil de discours et autres pièces, tant en prose qu'en vers, sur l'art royal, par le F. L...., orateur de la Loge anglaise de St.-Jean du Secret et de l'Harmonie à Montpellier; Amsterdam, in-8°., 67 pages.

61. Jugemens (les vrais) sur la société des Francs-Maçons, où l'on rapporte un détail abrégé de leurs statuts; Bruxelles, in-12.

62. Vatican (le) vengé; apologie ironique, ou Lettre d'un père à son fils; la Haye, in-8°., 32 pages.

1754. 63. *Constitutions (the ancient) and charges of the Free-Masons, with a true representation of their noble art in several lectures*, etc.—Les anciennes constitutions et devoirs des Francs-Maçons, avec une exposition fidèle de leur noble art, etc.; Londres, in-8°.

64. Lettre critique d'un Frère-Maçon sur un livre qui a

nouvellement paru sous le titre de l'Ordre des Francs-Maçons trahi, etc.; la Haye, in-12, 36 pages. 1754.

65. *Freymäurer - Briefe* (*aufgefangene*), etc. — Lettres maçonniques interceptées, dans lesquelles on démontre l'origine, la constitution et tous les détails relatifs à cet Ordre; Leipsick, in-8°. 1755.

66. *Freymaurerey* (*die gestürtzte*). — De la décadence de la Franche-Maçonnerie; Berlin, in-8°. 1756.

67. Noblesse des Francs-Maçons, ou institution de leur société avant le déluge universel, et son renouvellement après le déluge, etc.; Francfort-sur-le-Mein, in-8°.

68. Franc-Maçon (le) démasqué, ou le vrai secret des Francs-Maçons; Berlin, in-8°. 1757.

69. Discours prononcé à la Loge-Mère et Royale des Trois-Globes à Berlin, à l'occasion de la réception d'un officier français, prisonnier de guerre; Berlin, J. H. *Rüdiger*, in-8°. 1758.

70. Secrets (les) de la société anti-absurde dévoilés; Cologne, in-12. 1759.

71. Maçon (le parfait), ou les véritables secrets des quatre grades d'Apprenti, Compagnon, et Maître ordinaire et écossais de la Franche-Maçonnerie. L'ouvrage est sans date; mais il parut en 1760. 1760.

72. *Pocket-Companion* (*the Free-Masons*); *containing the origine, progress and present state of that ancient fraternity*, etc. Guide portatif du Franc-Maçon, contenant l'origine, les progrès et l'état actuel de cette ancienne Confraternité, etc.; Édimbourg, in-8°., avec un appendice. 1761.

73. Code de la Société très-éclairée des Oculistes, contenant plusieurs Ordonnances générales, ainsi que quel- 1762.

1762. ques-uns de leurs devoirs et obligations; publié par ordre spécial de la Grande-Loge, etc., traduit de l'ouvrage allemand, imprimé en 1745; à l'Orient, in-8°.

74. *Pligten (de), Wetten of algemeene Reglementen der Vrye-Metzelaaren.* — Les devoirs, statuts et règlemens généraux des Francs-Maçons, approuvés par la Grande-Loge des Sept Provinces-Unies des Pays-Bas; Amsterdam, in-8°. (en français et en hollandais.)

75. *Jackin and Boaz: or an authentic key to the door of Free-Masonry both ancien and modern. Calculated not only for the instruction of every new-made Mason; but also for the information of all who intend to become Brethren*, etc. — Jackin et Boaz, ou collection authentique de tout ce qui concerne la Franche-Maçonnerie ancienne et moderne, etc.; Londres, in-8°., fig., 36 pages.

Cet écrit a eu un grand nombre d'éditions; la dernière est de 1811, 52 pages.

1763. 76. Conversations allégoriques organisées par la sagesse, etc., par le F. *Pincemaille*, Maître de la Loge de la Candeur, à Metz; Londres, *Golden heat*, etc. in-8°.

Cet ouvrage parut par livraisons de mois en mois, et fut continué jusques en 1766.

77. *Schreiben (treuherziges), die Sache der Dantziger Freymaurer betreffend*, etc. — Lettre écrite avec franchise sur l'affaire suscitée aux Francs-Maçons à Dantzick, accompagnée de quelques observations faites avec de bonnes intentions; Berlin, in-4°.

1764. 78. *Beweiss, dass die Freymaurer-Gesellschaft in allen Staaten*, etc. — Preuve que la Société des Francs-Maçons est dans tous les états, non-seulement une chose

superflue, mais encore, sans restriction, dangereuse et digne d'être interdite : écrit composé pour la défense de l'édit publié contre elle par le conseil de Dantzick, etc., et contre l'ouvrage d'un F. M. ; Dantzick, in-8°. 1764.

79 *Beweiss, dass der richterliche Spruch des Dantziger* etc. — Preuves que la sentence judiciaire du conseil de Dantzick contre les Francs-Maçons de cette ville a été prononcée sans aucune accusation formelle et sans examen préalable, et que par conséquent elle est nulle, vexatoire, etc.; Dantzick, in-8°.

80. *Ahiman Rezon, or a help to all that are (or would be) free and accepted Masons. Containing the quintessence of all that has been published in the subject of free-Masonry*, etc. — Principes d'Ahiman, ouvrage composé pour l'instruction de ceux qui sont ou veulent être Francs-Maçons, contenant la quintessence de tout ce qui a été publié sur la Franche-Maçonnerie, etc. ; Londres, in-8°., par Laurence *Dermott.* (Cet ouvrage a eu huit éditions, avec des additions selon les temps, et quelques variations dans les titres. La dernière de 1813 a été donnée par M. Thomas *Harper*, sous le titre de *The Constitution of free Masonry, or Ahiman Rezon*, etc.)

81. Devoirs (les), Statuts, ou Règlemens généraux des Francs-Maçons, approuvés par la Grande-Loge des Pays-Bas ; Francfort et Leipsick, in-8°.

82. *Defense of Free-Masonry as practised in the regular Lodges both foreign and domestic under ether constitutions of the English Grand-Lodge.* — Défense de la Franche-Maçonnerie, telle qu'elle est professée dans les Loges régulières de la Constitution de la Gr.-Loge d'Angleterre et ailleurs; Londres, in-8°. 1765.

1766. 83. Etoile (l') flamboyante, ou la Société des Francs-Maçons considérée sous tous les aspects; par le baron *de Tschoudy*; Francfort, 2 vol. in-8°.

84. *Geheimnisse (allerneueste) der Freymaurer*, etc. — Les secrets les plus nouveaux des Francs-Maçons, leurs mœurs, leurs usages aux assemblées et aux réceptions des Frères servans, Apprentis, Compagnons, Maîtres et Maîtres supérieurs, etc.; Leipsick, 2 vol. in-8°., 1766 et 1770, fig.

85. *Hiram : or the Grand-Master's-Key to the door of both, ancien and modern Free-Masonry* etc. — *Hiram*, ou la Clef du Grand-Maître de la porte de la Maçonnerie ancienne et moderne; Londres, in-8°., 73 pages.

86. Mystères (les plus secrets) de la Maçonnerie des hauts grades dévoilés, ou le vrai Rose-Croix, traduit de l'anglais; suivi du Noachite, traduit de l'allemand par M. *Berage*; Jérusalem, in-8°. fig.

87. Orateur (l') Franc-Maçon; Berlin, in-12, 93 pages. Cet ouvrage parut au commencement de 1766, sous le nom emprunté de P. *Jarrhetti.*

1767. 88. Défense apologétique des Francs-Maçons, contre les cinq discours des RR. PP. Missionnaires à ***; Amsterdam, *Duzauzet*, in-12, 58 pages.

1768. 89. *Entdeckung (allerneuste) der verborgensten Geheimnisse der hohen Stufen der Freymaurerey.* — La découverte la plus récente des secrets les plus cachés des hauts grades de la Franche-Maçonnerie, ou le véritable Rose-Croix, etc., etc.; Jérusalem in-8°., fig.

90. Mystères (les plus secrets) des hauts grades de la Maçonnerie découverts, ou le parfait Rose-Croix, traduit de l'anglais; Jérusalem, in-12.

91. *Knocks (the three distinct) : or, the door of the most ancient Free-Masonry, opening to all men, Neither Naked nor Clothed Bare-footed nor Shod,* etc. — Les trois grands Coups, ou la porte de la très-ancienne Franche-Maçonnerie, etc. ; Londres, in-8°. de 44 p., avec une figure. 1768.

92. *Begebenheiten eines Freymaurers.* — Aventures d'un Franc-Maçon; Ulm, in-8°. 1769.

93. *Dei Liberi Muratori; Lettra scritta per importanita,* etc. — Sur les Francs-Maçons; Lettre écrite, etc.; Venise, in-8°.

94. Franche-Maçonnerie (la) n'est que le chemin de l'enfer, traduit de l'allemand de M. *Meyer;* Francfort, in-8°.

Cet auteur avait lui-même traduit l'ouvrage de l'anglais. Nous ne connaissons ni l'une ni l'autre de ces éditions étrangères.

95. Art royal du Chevalier Rose-Croix, etc.; Londres, in-8°. 1770.

96. *Auszug eines Schreibens von einen Freymaurer aus London,* etc. — Extrait d'une Lettre d'un Franc-Maçon de Londres à un Franc-Maçon à Gottingue, du 3 novembre 1769; Gottingue, in-12, 46 pages.

97. *Bielefelds freundschaftliche Briefe,* etc. — Lettres familières du baron *de Bielefeld*; Dantzick, 2 v. in-8°.

98. Statuts et Règlemens de la très-respectable Grande-Loge de France, tant pour son gouvernement que pour celui des Loges régulières, etc., avec un supplément arrêté le 17 décembre de la même année, et deux Lettres circulaires, etc.; Paris, in-8°., 46 pages. 1771.

99. *Illustrations of Masonry, by William* Preston, *past Master of the Lodge of Antiquity* etc. — La Franche- 1772.

1772. Maçonnerie illustrée par G. *Preston*, ancien Maitre de la Loge de l'Antiquité; Londres, in-8°. Cet ouvrage a été réimprimé plusieurs fois : la dernière édition parut, très-augmentée, en 1812.

100. Mémoire justificatif du V. F. de la Chaussée, Grand-Garde des sceaux et archives, honoraire de la T.-R. Grande-Loge de France, Maître de la Loge écossaise de l'Exactitude; in-4.°, 35 pages.

101. Société (la) des Francs-Maçons, soutenue contre les faux préjugés, par le seul aspect de la vérité, etc.; Amsterdam; in-12, 48 pages.

102. *Vortheile geheimer Gesellschaften für die Welt*, etc. — Sur les avantages des Sociétés secrètes pour le monde; Halle, in-8°.

1773. 103. Art (l') des Gargouillardes, in-12, 26 pages.

Écrit dirigé contre la Grande-Loge de France, et particulièrement contre M. *Gouillard*, professeur en droit, son Grand-Orateur.

104. Circulaire du G. O. de France, du 26 juin, contenant le détail des opérations relatives à sa fondation; in-4°., 32 pages.

105. Exercice (le nouvel) à la prussienne. — Écrit polémique contre le G. O. de France; in-12, 24 pages.

106. Extrait des registres de la Commission établie et confirmée par la Grande-Loge nationale, pour juger, en dernier ressort, les différends survenus entre les FF. Labadie et de la Chaussée, in-4°. 16 pages. Tous les exemplaires sont revêtus de la signature autographe de M. *Pyron*, secrétaire de la Commission.

107. Franc-Maçon (le vrai), qui donne l'origine et le but de la Franche-Maçonnerie, etc., par le F. Énoch (nom emprunté); Liége, in-12.

108. Lettre du duc de Luxembourg au G. O. de France, à l'occasion d'un imprimé dirigé contre le G. O. par la Grande-Loge, et de l'abolition des anciens sceaux et timbres dont cette Grande-Loge continuait de faire usage depuis l'établissement du G. O., etc. ; in-4°., 3 pages. 1773.

109. Lettres critiques sur la Franche-Maçonnerie d'Angleterre, par M. *Gouillard*, professeur en droit; in-8°. 60 pages.

110. Planche à tracer générale de l'installation de très-sérénissime, très-respectable et très-cher Frère Louis-Philippe-Joseph d'*Orléans*, duc de Chartres, prince du Sang, en qualité de G. M. de l'Ordre royal de la Fr.-Maçonnerie en France ; in-4°., 23 pages.

111. Statuts de l'Ordre royal de la Franche-Maçonnerie en France; in-4°., 35 pages.

112. Discours prononcé par le V. F. Jérôme de *Lalande*, de l'Académie royale des Sciences, etc., Orateur du G. O., dans sa chambre d'administration, le 22 août 1774, à l'occasion de la prise de possession du local du G. O., rue du Pot-de-Fer, etc. ; in-4°., 5 pages. 1774.

113. Discours prononcé par le F. *Leroy*, Orateur de la chambre de Paris, à l'assemblée générale de la St. Jean d'hiver 1774, pour la quête destinée à la délivrance des prisonniers détenus pour mois de nourrice ; in-4°., 4 pages.

114. Lettres maçonniques, pour servir de supplément au vrai Franc-Maçon du F. Énoch ; in-8°., 81 pag.

115. Circulaire du G. O. de France, du 18 mars, contenant le détail de ses opérations, règlemens et instructions, diverses décisions concernant les députés, la scindication des Loges, l'établissement des Grandes- 1775.

1775. Loges provinciales, les noms des fondateurs du G. O., sa situation financière, etc.; in-4°., 20 et 53 pages.

116. Motifs du Traité d'union entre le G. O. de France et les trois Directoires écossais; plus, p. 13, Traité d'union entre le G. O. de France et les trois Directoires écossais, établis sous le Rite de la Maçonnerie réformée d'Allemagne à l'Orient de Lyon, de Bordeaux et de Strasbourg; in-4°., 18 pages.

117. *Nachrichten (gesammlete) von den Armen-Einrichtungen*, etc. — Relations recueillies des institutions des Francs-Maçons pour les pauvres, dans la Saxe électorale, depuis le 17 janvier 1772 jusqu'en 1775; Dresde, in-8°.

1776. 118. *Almanach, oder Taschenbuch für die Brüder Freymaurer der vereinigten deutschen Logen auf das Jahr Christi* 1776, in-16, fig., *idem* 1777. — Almanach pour les Frères Francs-Maçons des Loges allemandes réunies, 2 vol. in-16, 1776 et 1777, fig.

119. Circulaire du G.O., du 24 juin, à toutes les Loges régulières du Royaume, contenant le détail de ses travaux en 1774 et 1775, et divers objets d'administration; annonçant qu'il refusera tous certificats qui seraient demandés pour des comédiens, invitant les Loges à contribuer aux frais de son établissement, etc.; in-4°., 14 pages.

120. Considérations philosophiques sur la F.-M., dédiées à tous les Orients, par un député de Jérusalem, in-12.

121. Essai sur les mystères et le véritable objet de la Confrérie des Francs-Maçons; Amsterdam, in-12.

122. Tableau alphabétique des Loges constituées ou reconstituées par le G. O. de France, depuis sa fondation jusqu'en 1776; in-4°., 22 pages.

1777. 123. Abrégé historique concernant la Mère et primitive

Loge des Francs-Maçons, établie à Berlin, sous le nom des *trois Globes*, traduit de l'allemand; Berlin, in-4°. 1777.

124. Amusement des Francs-Maçons; Paris, *Deschamps*; in-4°., 47 pages.

125. Etat du G. O. de France, 1777 et années suivantes jusqu'en 1787; 4 vol. in-8°.

Cet ouvrage a été repris en 1804, interrompu en 1807, et supprimé en 1813.

126. Relation de l'interdiction portée par le Grand-Maître des Loges des Francs-Maçons de France contre celles de la ville de Lyon, etc.; Geneve, in-8°.

127. Société (la) des Francs-Maçons considérée comme utile à l'humanité, aux mœurs et aux Gouvernemens; par M. l'abbé *Bertolio*; in-8°., 22 pages.

128. Travaux du G. O. de France (du 26 mai), au sujet d'un imprimé adressé par la L. de l'Aimable Concorde à l'O. de Rochefort, à toutes les Loges régulières de France; in-4°., 23 pages.

129. *Taschenbuch für Bb. Freymaurer*, etc., ou Livre de poche pour les Francs-Maçons, pour l'année 1777; Leipsick, 1 vol. in-12.

130. Esquisse des travaux d'adoption dirigés par les Officiers de la Loge de la Candeur, depuis son établissement à Paris; Paris, in-4°., 46 pages. 1778.

131. Francs-Maçons (les) écrasés, suite du livre intitulé: l'Ordre des Francs-Maçons trahi, etc.; Amsterdam, in-12.

132. Grades (les trois premiers) uniformes de la Franche-Maçonnerie, divisés en cahiers de demandes et réponses par Honoré Renard; in-12.

133. Mémoire (premier) pour la Loge du Contrat Social

1778. contre le G.-O. de France, par M. le docteur *Lafisse*; in-4°., 24 pages.

134. Mémoire pour la T.-R. Loge de la *Parfaite*, de Nantes, contenant appel aux Loges de jugemens rendus contre elle au G.-O. de France, dans la chambre des Provinces, les 5 mars et 12 octobre 1778; in-4°., 22 pages.

1779. 135. Abrégé de l'histoire de la Franche-Maçonnerie, etc; Londres, in-8°.

Il y a une deuxième édition de 1783.

136. Circulaire du G.-O. de France, du 19 mars 1779, contenant l'envoi du jugement de la Grande-Loge du Conseil contre la loge des Neuf-Sœurs à Paris, à l'occasion des irrégularités et indécences commises par un abbé dans cette Loge, lors de son assemblée d'adoption du 9 mars précédent; in-4°., 4 pages.

137. Code maçonnique des loges réunies et rectifiées de France, tel qu'il a été approuvé par les députés des Directoires de France au convent national de Lyon en 5778; in-f°., 43 pages.

138. Eloge de *Voltaire*, prononcé dans la Loge Maçonnique des Neuf-Sœurs, le 28 novembre 1778, par *Deladixmerie*; in-8°.

139. *Geschichte des Schicksals der Freymaurer zu Neapel*, etc.— Histoire du sort qu'ont éprouvé les Francs-Maçons à Naples; par le F. *Werther*.; Francfort et Leipsick, in-8°.

140. Mémoire (second) pour la loge du Contrat Social contre le G.-O. de France, par M. le docteur *Lafisse*; in-4°., 16 pages.

141. Mémoire pour la loge des Neuf-Sœurs à Paris,

contenant la défense de cette Loge contre les accusations portées contre elle au G. - O. de France par *Deladixmerie*; in-4°., 55 pages. 1779.

142. Recherches sur les initiations anciennes et modernes, par M. l'abbé *Robins*, (curé de Saint-Pierre d'Angers;) Paris, *Valleyre*, in-12.

143. Circulaire du souverain Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident, *sublime Mère-Loge, vulgairement dite Ecossaise du Grand Globe Français, souveraine Grande-Loge de France*; cette pièce est dirigée contre le G.-O. de France et plusieurs Corps Maçonniques, etc,; in-4°., 8 pages. 1780.

144. Écossais de Saint-André d'Écosse, contenant le développement total de l'art royal de la Franche-Maçonn. etc, par le baron de *Tschoudy*; Paris, in-12.

145. *Geist der Maurerey*, etc. — Esprit de la Maçonnerie, par *Hutchinson*, traduit de l'Anglais; Berlin, in-8°.

146. *Geschichte der Unbekannten*, etc. — Histoire des Inconnus; Berlin, in-8°. avec cette épigraphe : *gens eterna est in quâ nemo nascitur.*

147. Histoire des persécutions intentées aux Francs-Maçons de Naples; Londres, in-8°.

148. Rite primitif. Tableau de la première L. du Rite primitif en France, et pièces d'architecture sur le même rite; Narbonne, in 8°., 51 pages.

149. *Saeulen (die drey) der Unbekannten.* — Les trois Colonnes des inconnus; Leipsick, in-8°.

150. *Stein (der) des Anstosses*, etc.—La pierre d'achoppement et le rocher de scandale; in-8°., par M. le professeur *Starcke* :

1781. 151. Circulaire du G.-O. de France, du 6 avril, annonçant qu'il a rejeté le projet de bienfaisance, basé sur une opération de finances, proposé par la L. provinciale de la Vraie Espérance de Friedrichstein, etc.; in-4°., 2 pages.

152. *Entdeckungen* (*Allerneueste*) *der F.-M.*—Les dernières découvertes sur les Francs-Maçons; in-8°.

153. G. I. G. E. (Grand-Inquisiteur, Grand-Elu), ou chevalier *Kados*, etc.; Paris, in-12.

154. *Jesuiten* (*über*), *Freymaurer und Rosen-Creuzer*, etc.—Sur les Jésuites, les Francs-Maçons et les Rose-Croix, par J.-A. *Mayer*; Leipsick, in-8°.

155. *Zweck* (*über den*) *des Freymaurer Ordens*. — Sur le but de l'Ordre des Francs-Maçons, par J.-A. *Starcke*; Germanie, in-8°.

156. *Ueber die Welt-und Regierungskunst.* Sur l'art de gouverner dans le monde, par A. *Weishaupt*; in-8°., Francfort.

1782. 157. *Acten des Wilhelmsbader Convents*, etc.—Actes du convent de Wilhelmsbad; 2 volumes in-f°., manuscrit de la bibliothèque de la Grande-Loge de Copenhague.

158. Circulaire du Contrat Social, relative à l'inauguration de son nouveau Temple, rue Coq-Héron, contenant la description des médailles et inscriptions mises dans les fondations, etc.; in-8°., 22 pages.

159. Circulaire du Contrat Social, relative au refus de cette Mère-Loge de concourir au plan proposé par la L. de la Candeur, ayant pour objet de faire construire et armer un vaisseau de 110 canons, lequel devait être nommé le Franc-Maçon, et commandé par un Capitaine Maçon, etc.; in-8°., 7 pages.

160.

160. *Entdeckungen (ganz neue) von der Freymaurerey.* —Découvertes récentes sur la Franche-Maçonnerie et ses mystères, avec des thèses métaphysiques et salomoniennes, in-8°. 1782.

161. *Fragmente für und wider die Freymaurerey.*—Fragments pour et contre la Franche-Maçonnerie; Berlin, in-8°.

162. *Freymaurer-Bibliothek*, etc. — Bibliothèque des Francs-Maçons; Berlin, 8 parties, 1782 à 1803.

163. *Ganze (über das) der Maurerey.*—Sur le tout de la Franche-Maçonnerie, tiré de lettres de MM. *Fürstenstein* et *Stralenberg*; Leipsick, in-8°.

164. *Untersuchungen über das Geheimniss*, etc.—Recherches sur le secret et les cérémonies des Templiers, par Antoine *Dessau*; in-8°.

165. *Gedanken über die Freymaurerey.*— Pensées sur la Franche-Maçonnerie; Germanie, in-12, 32 pages.

166. *Monatschrift* (*Berliner*). Journal de Berlin, in-8°. ouvrage périodique qui paraît tous les mois.

167. *Mysterien* (*über die alten und neuen*). — Des mystères anciens et modernes; Berlin, in-8°.

168. *Rosenkreuzer (der) in seiner Bloesse*, etc.—Le Rose-Croix dans toute sa nudité, pour servir à l'instruction des différens états, avec l'explication des doutes sur la vraie sagesse des Francs-Maçons, etc; Amsterdam, in-12.

169. *Stuecke (vier) aus den Papieren eines Freymaurers*, etc. — Quatre pièces tirées des papiers d'un Franc-Maçon, relatives à l'ordre des Francs-Maçons et des Franches-Maçonnes, par Joseph *Freyburger*; Vienne, in-8°., 40 pages.

1782. 170. *Versuch über die Beschuldigungen wider den Tempelherrn-Orden*, etc.—Essai sur les crimes qui ont été imputés aux Templiers, et sur leurs mystères avec un appendice sur l'origine de la Franche-Maçonnerie, par Frédéric *Nicolaï*; Berlin et Stettin, 2 volumes in-8°.

Le second volume a été traduit en français.

171. *Verzeichniss (alphabetisches) aller bekannten Freymaurer-Logen*, etc. — Tableau alphabétique de toutes les Loges maçonniques connues, recueilli des pièces authentiques de cette Vénérable Société; Leipsick, in-8°.

1783. 172. *Ahiman Rezon abriged and digested*, etc. — Principes d'Ahiman abrégés et commentés, etc.; Philadelphie, in-8°.

Cet ouvrage fut publié par ordre de la Grande-Loge de Pensylvanie.

173. *Archiv für Freymaurer and Rosenkreuzer.* — Archives pour les Francs-Maçons et les Rose-Croix; Berlin, 1783 et 1784; 2 vol. in-8°.

174. *Briefe die Freymaurerey betreffend.* — Lettres concernant la Franche-Maçonnerie, trois vol. in-8°., 1783 à 1785.

175 *Nationaal Groot-Meesterschap der V. M. in Holland en onderhorige Landen*, in-8°. 14 p.—Etat de la Grande-Loge nationale de Hollande, etc. Cette pièce est imprimée tous les ans, avec les changemens qui surviennent.

176. Circulaire de la Loge aux trois Globes de Berlin, adressée en 1783 à plusieurs Loges de l'Allemagne, pour les prémunir contre les principes de l'illuminatisme, etc., traduit de l'allemand en français; in-4°., 4 pages.

177. *Conventu (de) generali Latomorum apud aquas Vilhelminas propè Hanauviam oratio* (par M. *de Beyerlé*, membre du Directoire préfectural de Lorraine), in-8°. 1783.

Cet ouvrage parut, sans date, en 1783; il est rare.

178. *Use (the) and abuse of Free Masonry.* — De l'usage et de l'abus de la Franche-Maçonnerie; Londres, in-8°., par Smith.

179. *Vertheidigung zweier paepstliche Bullen wider die Frey-Maurer; M*..... 1783. — Défense des bulles papales contre les Francs-Maçons; in-8°.

180. Acte déclaratoire et statuts du G. O. du royaume de Pologne et du grand-duché de Lithuanie; in-8°., 51 pages. 1784.

181. *Anhang zur Vertheidigung der paepstlichen Bullen gegen die Freymaurerey.* — Supplément à la défense des bulles papales contre la Franche-Maçonnerie; in-8°.

182. *Abhandlung über die Zusammenkunft*, etc. — Traité sur l'assemblée générale des Francs-Maçons, à Wilhelmsbad, par le baron *de Knigge*; Francfort, in-8°.

183. Circulaires de la Loge de Théodore au Bon Conseil à Munich, contenant des réflexions critiques, relatives aux ordonnances de l'électeur de Bavière contre les Sociétés secrètes, traduites de l'allemand, in-4°., 8 pages.

184. Essais sur la Franche-Maçonnerie, ou du but essentiel et fondamental de la Franche-Maçonnerie, etc.; par M. *Beyerlé*; Latomopolis, 2 vol. in-8°.

185. *Freymaurer (über); erste Warnung.* — Premier

*

1784. avis sur les Francs-Maçons, par M. *Babo*; Munich, in-8°., 78 pag.,

186. *Journal für Freymaurer*, etc. — Journal pour les Francs-Maçons, tiré d'un manuscrit, pour les Frères et Maîtres de l'Ordre, par les Frères de la Loge de l'Union, à l'Orient de Vienne. Premier trimestre de la première année; Vienne, *Wappler*, in-8°.

187. Ordonnance de l'électeur de Bavière, portant suppression de la Franche-Maçonnerie dans ses États; traduit de l'allemand; in-4°., 4 pages.

188. Réponse aux assertions contenues dans l'ouvrage ayant pour titre : *De conventu generali Latomorum apud aquas Wilhelminas*, ou nouveau compte rendu à la seconde province dite d'Auvergne, des opérations du convent général de Wilhelmsbad de l'année 1782, et redressant des faits présentés dans le susdit ouvrage; par M. *Milanès*; Lyon, in-8°.

189. Vie privée, ou Apologie de Monseigneur le duc de Chartres, etc., in-8°.

1785. 190. *Auch eine Beylage zur ersten Warnung über Freymaurer*, etc. — Encore un appendice au premier avis sur les Francs-Maçons; in-8°., 32 pages.

191. Avis au public sur la Société des Philalètes de Lille; in-4°., 4 pages.

192. Circulaire d'invitation à un Convent fraternel des Francs-Maçons de tous les pays et régimes réunis, à Paris, par le conseil des Philalètes; in-8°., 23 pages.

193. Circulaire (seconde) d'invitation à un Convent fraternel des Francs-Maçons de tous les pays et régimes réunis, à Paris, par le Conseil des Philalètes, etc., avec les *proponenda*; in-8°., 13 pages.

194. *Codici (il) delli loggi Massoniche ad uso delle logge Forenzi in Pamphilia*; Napoli, in-8°. — Le Code des Loges maçonniques, etc. 1785.

195. *Institutione, Riti et Ceremonie del Ordine de Francs-Maçons, ossian Liberi Muratori*, etc., Institutions, Rites et Cérémonies des Francs-Maçons, etc.

196. Instruction sur l'origine, l'administration et l'usage particulier de la Loge des Philalètes des A.-R. à l'O. de Paris, in-8°., 41 pages.

197. *Kronick der Maurerey*, etc. — Chronique de la Franche-Maçonnerie, par Jos. comte de Palatin; Philadelphia, 2 vol. in-8°.

198. Mémoire lu et déposé par le F. *de Rognes* au Chapitre écossais attaché à la Loge de la Vertu persécutée, dans le comtat d'Avignon; Avignon, in-8°., 20 pages.

199. *Saint-Nicaise*, etc. — Saint-Nicaise, ou Lettres remarquables sur la Franche-maçonnerie (en allemand), par *Starcke*; Leipsick, in-8°.

Il y a une seconde édition de 1786.

200. *Anti-Saint-Nicaise*, etc. — Anti-Saint-Nicaise, ou réponses aux lettres remarquables sur la Franche-Maçonnerie; Leipsick, 3 vol. in-8°., dont le dernier ne parut qu'en 1788; (en allemand), par M. *Kessler de Sprengeisen*. Ouvrage rare qui n'a point été réimprimé. 1786.

201. *Apologie der Illuminaten*. — Apologie des Illuminés, etc.; Francfort et Leipsick, in-8°.

202. *Beytrag zur neuesten Geschichte des Freymaurer Ordens*. — Matériaux pour servir à l'histoire de l'Ordre des Francs-Maçons; Berlin, in-8°.

203. *Beytraege zur philosophischen Geschichte der heutigen geheimen Gesellschaften*. — Matériaux pour servir

1786. à l'Histoire philosophique des Sociétés secrètes actuelles; Berlin, in-8°.

204. *Cagliostro* démasqué à Varsovie, ou relation authentique de ses opérations alchimiques et magiques, faites dans cette capitale en 1780; in-12, 62 pages.

205. Circulaire de la Grande-Loge et du Grand-Chapitre de H.-D.-M. en France, relative à l'introduction du Rite de H.-D.-M. de Kilwinning et à l'établissement de la Grande-Loge de Rouen; in-4°., 2 pages.

206. Circulaire (troisième) adressée à tous les membres actifs et passifs du Convent fraternel des Francs-Maçons de tous les pays et régimes, réunis à Paris .... par le Conseil des Philalètes, etc.; in-8°., 21 pages.

207. Circulaire (quatrième) adressée à tous les Membres actifs et passifs du Convent fraternel des Francs-Maçons de tous les pays et régimes, etc.; in-8°., 29 pages.

208. *Es wird gewiss keiner unter ihnen seyn*, etc. — Circulaire des Grandes-Loges Eclectiques de Francfort-sur-le-Mein et de Wetzlar, des 18 et 21 mars 1783, adressée à tous les Maçons de l'Allemagne, etc.; in-fol. 4 pages.

Cette pièce contient les règlemens de ce régime.

209. *Ueber geheime Wissenschaften*, etc. — Des sciences secrètes, initiations et réunions modernes; Altenbourg, 2 vol., in-8°., 1786 et 1787.

210. Extrait des travaux faits pour l'installation de la Grande-Loge et du Grand Chapitre du Grand et Sublime Ordre de H-D-M. de *Kilwinning* en France, séants à Rouen en Normandie; Rouen, in-8°., 8 p.

211. Francs-Maçons (les) plaideurs; Geneve, in-8°.

212. *Gedanken über die Verfolgungen der Illuminaten*

in Beyern. — Réflexions sur la persécution des Illuminés en Bavière ; in-12, 58 pages. 1786.

213. *Geschichte (meine) und Apologie, ein Beytrag zur Illuminaten-Geschichte.* — Mon Histoire et Apologie ; matériaux pour servir à l'histoire des Illuminés, par M. de *Meggenhausen* ; in-8°.

214. Observations sur la lettre circulaire d'un Convent fraternel, écrite par le Conseil des Amis réunis ; in-8°., 13 pages.

215. Polichinel, bourgeois de Paris, au Grand Orient de France, etc. ; in-8°., 23 pages.

216. *Probierstein (der) für Freymaurer.* — Pierre de touche pour les Francs-Maçons ; Copenhague, 2 vol. in-8°.

217. Proponenda pour le Convent des Philalètes de 1807 ; in-8°., 7 pages. Tous les exemplaires sont revêtus des signatures autographes de MM. *Du Trousset-D'Hericourt* et de *Marnézia.*

218. *Bruchstücke zur Geschichte der deutschen Frey-Maurerey.*—Fragmens pour une histoire de la Franche-Maçonnerie allemande, par E. *Servati;* Bâle, in-8°. 1787.

219. Discours de l'âne du F. *Naboth,* pour servir de suite aux Francs-Maçons plaideurs ; in-8°.

220. *Einleitung zu meiner Apologie.* — Introduction à mon apologie, par A. *Weishaupt;* Francfort et Leipsick, in-8°.

221. *Bemerkungen über die Verfassung,* etc. — Observations sur la constitution politique de l'Ordre maçonnique, par Chrétien *Rose* ; Leipsick, in-8°.

222. *Aufklaerung über die wichtigsten Gegenstaende,* etc. — Éclaircissemens sur les sujets les plus essentiels de la Maçonnerie ; in-8°.

1787. 223. *Krypto-Katholicismus* (*über*), etc. — Sur le Catholicisme caché des Jésuites, et leurs machinations pour faire des prosélytes, par J. K. *Starcke*; Francfort-sur-le-Mein, 1787 à 1789, 3 v. in-8°.

224. Maçonnerie (la vraie) d'adoption, etc., par *Guillemain-de-Saint-Victor*; in-18.

225. Nouvelles authentiques des Chevaliers et Frères initiés de l'Asie, traduit de l'allemand; Berlin, in-8°.

226. Nouvelles authentiques de l'Asie, in-8°., par M. *de Bascamps*. Cet écrit sans date, ni nom d'auteur et d'imprimeur, parut en 1787; il contient, comme le précédent, des détails sur les Chevaliers de l'Asie.

227. *Original-Schriften des Illuminaten Orden*, etc. — Écrits originaux de la Secte illuminée, découverts à Landshut, lors des recherches faites chez le ci-devant conseiller de la régence *Zwack*, les 11 et 12 octobre 1786; Munich, in-8°.

228. *Nachrichten von den meisten original-schriften*, etc. —Notices sur les écrits origin., etc.; Munich, in-8°.

Cet ouvrage contient les écrits qui ont été trouvés au château de Sandersdorf, chef-lieu de l'Illuminatisme.

229. Origine de la Maçonnerie Adonhiramite, etc.; Heliopolis, in-18, par M. *Guillemain de St.-Victor*.

230. *Portokoll* (*Lavaters*), etc. — Protocole de *Lavater* sur le *Spiritus familiaris Gablidore*, avec un appendice et une gravure; Francfort et Leipsick, in-12.

231. Recueil précieux de la Maçonnerie Adonhiramite, contenant les catéchismes des quatre premiers grades; (première partie) deuxième partie : faisant suite, et contenant les hauts grades, etc., par M. *Guillemain Saint-Victor*; Philadelphie, in-18.

232. *Schicksal* (*endliches*) *des Freymaurer-Ordens*, etc. — Le dernier sort de l'Ordre des Francs-Maçons; in-8°. deuxième édition. 1787.

Cet écrit contient un discours pour la fermeture d'une Loge dans laquelle l'Illuminatisme paraissait faire des progrès, et donne, dans leur entier, la copie de plusieurs grades de la secte.

233. *System* (*das verbesserte*) *der Illuminaten*, etc. — Le système rectifié des Illuminés, publié par *Weishaupt*; Francfort et Leipsick, in-8°.

En 1788, il a paru une nouvelle édition, en 416 pages, à laquelle ont été ajoutés tous les grades et instructions de cette secte.

234. Actes du Convent des Philalètes, tenu à Paris en 1785, et de celui tenu en 1787, in-8°., ms. de la bibliothèque des archives de la M.-L., du Rite Ec. philos. revêtu de la signature autographe de M. *Le Sage*, secrétaire de l'assemblée, et copié dans les archives du Convent, avec la permission des Philalètes, en 1788. 1788.

235. Jésuites (les) chassés de la Maçonnerie, etc. (*Faux titre*); la Maçonnerie Écossaise comparée avec les trois professions et le secret des Templiers du quatorzième siècle, *première partie*. Mêmeté des quatre vœux de la Compagnie de Saint-Ignace, et les quatre grades de la Maçonnerie de S^t.-Jean comparés, *seconde partie*: par M. N. *Bonneville*; O. de Londres, in-8°.

236. *Maurerey* (*die schottische*), etc. — La Maçonnerie comparée avec les trois professions et le secret des Templiers, traduit du français par J. J. C. *Bode*; Leipsick, 2 vol. in-8°. C'est une traduct. du N°. 235.

237. *Arbeiten* (*die neuesten*) *des Spartakus und Philo*. —Derniers travaux de Spartacus et de Philon; Munich, in-8°. Il a paru une seconde édition en 1793.

1788. Cet écrit, dirigé contre l'Illuminatisme, a été publié sous le nom emprunté de *Biedermann*.

238. Avis aux Loges, etc., in-8°., 24 pages, sans nom d'auteur ni d'imprimeur : cet écrit a eu deux *éditions*.

239. *Brüder (die theoretischen)*. — Les Frères théoriques, ou le Second Degré de Rose-Croix ; Athènes, in-8°.

240. Réflexions impartiales sur l'édit de S. A. Electorale de Bavière ; Londres, in-8°. 24 pages.

241. *Illuminat (der aechte)*. — Le véritable Illuminé, ou le Rituel authentique des Illuminés ; *Edesse* (Francfort) in-8°.

242. Instructions des Fendeurs, à l'usage du Grand Chantier général de France, etc. ; de la Forêt du Roi ; in-8°. 16 pages.

243. Monarchie (de la) prussienne sous Frédéric-le-Grand, par le comte de Mirabeau ; Londres, 8 vol. in-8°., atlas. Le tome 6 traite des Sociétés secrètes *: il* y a une édition in-4°. de cet ouvrage.

244. *Mysterien (die hebraeischen)*, etc. — Les Mystères des Hébreux, ou la Maçonnerie religieuse la plus ancienne ; Leipsick, in-8°.

245. Nothuma, *nicht Ex-Jesuit*, etc. — *Nothuma*, qui n'est pas ex-jésuite, sur le tout de la Maçonnerie ; Leipsick, 2 vol. in-12.

246. Masques (les) arrachés, etc. Ouvrage d'un anonyme, sous le nom emprunté de Jacques *Le Sueur ;* il contient une diatribe violente contre la Franche-Maçonnerie, in-8°.

247. Règlemens concernant le G. O. de France en son Grand Chapitre et la Chambre des grades, arrêtés par le G. O., les 19 octobre et 2 novembre 5787, 28 mars,

1er. juillet, 26 septembre, 17 octobre et 5 décembre 5788; in-8°., 16 pages. 1790.

248. Essais sur la secte des Illuminés, par le marquis *de Luchet*; Paris, in-8°.

249. *Freymaurer* (*der*), etc. — Le Franc-Maçon, ou Bibliothèque de tout ce qu'il y a de remarquable sur les Sociétés secrètes, etc.; Gottingue et Halle, 1790 à 1796, in-8°. en 5 parties.

250. Lettre à M. Charles *Chabrou*, sur son rapport de la procédure du Châtelet; in-8°., 16 pages.

251. Moyens de rendre la Franche-Maçonnerie plus utile à l'humanité; discours prononcé le 28 février 1790, dans la Loge Écossaise des Beaux-Arts, à Strasbourg; par M. le docteur *Wurtz*; Paris et Strasbourg, in-8°., 56 pages.

252. *Reflessione in torno alla setta de Liberi Muratori.* — Réflexions sur la secte des Francs-Maçons; in-12.

253. Rite primitif en France; Tableau de la première Loge du Rite primitif en France, et pièce d'architecture sur le même Rite; Narbonne, in-8°., 51 pages.

254. *Ueber den geheimen Gang*, etc. — Sur la marche secrète des machinations humaines; Rome, (*Munich*) in-8°.

255. *Schlüssel des Buches*, etc. — La Clef du livre des erreurs et de la vérité, ou direction des hommes au principe général de la raison, par un serrurier connu; Hambourg et Leipsick, in-8°.

256. *Annalen der Loge Wahrheit et Einigbeit zu den* 3 *gekroenten Saeulen im Orient von Praag.* — Annales de la Loge de la Vérité et Concorde aux Trois Colonnes couronnées à l'O. de Prague, par le Frère O. *Reilly*; in-8°. 1791.

1791. 257. *Compendio della vita e delle gesta di Giuseppe Balsamo, denominato il conte Cagliostro, che si é estratto dal processo contro di lui formato in Roma l'anno* 1790, etc.; *in Romá,* in-8°. — La vie et avent. de Jos. *Balsamo*, nommé comte de *Cagliostro,* etc.

258. *Leben und Thaten des Joseph* Balsamo. — Vie et aventures de Joseph *Balsamo*, nommé comte de *Cagliostro*; Bâle, in-8°.

259. Vie de Joseph *Balsamo*, connu sous le nom de comte de *Cagliostro,* etc., traduite de l'original ital., imprimé à la Chambre apostolique, enrichie de notes curieuses et ornée de son portrait; Paris et Strasbourg, in-8°.

260. *Dissertatione* (*breve*) *de l'abbate Luigi* Luccagni, *lettore del collegio Hernese de Roma, nella qualem si prendre à provare che la sètta regnante dei Liberi Muratori é una diramazione, una propagine della setta dei Manichei*; Roma, in-8°. — Dissertation de l'abbé Louis *Luccagni*, etc., tendant à prouver que la Confraternité des Francs-Maçons dérive de la secte des Manichéens, etc.

261. Testament de mort et déclarations faits par *Cagliostro*, de la secte des Illuminés, etc., traduit de l'italien, in-8°., 44 pages, avec le portrait de *Cagliostro*.

262. Voile (le) levé pour les curieux, ou Secret des révolutions, révélé à l'aide de la Franche-Maçonnerie, etc., par l'abbé *Lefranc*; in-8°.

1792. 263. Conjuration contre la religion catholique et les souverains, etc, ouvrage attribué à l'abbé *Lefranc*; Paris, in-8°.

264. *Freyheit* (*über maurerische*). — Sur la liberté maçonnique, par *Ragotzky*; Berlin, in-8°.

265. *Inquisitions-Geschichte der Freymaurer zu Neapel, etc.* — Histoire des persécutions des Francs-Maçons à Naples; Leipsik, in-8°. 1792.

266. *Manifest der unbekannnten Obern an die Glieder geheimer Grade und Systeme.* — Manifeste des supérieurs inconnus de l'Ordre aux membres des grades et systèmes secrets; Francfort, in-8°. 1793.

267. *Proofs of a conspiracy against all the religions and governments of Europe, carried on the secret meetings of Free-Masons, Illuminati and reading societies, etc.* Preuves d'une conspiration contre les religions et les gouvernemens de l'Europe, etc.; par M. *Robison*; Londres, in-8°.

Cet ouvrage a été réimprimé en 1798.

268. *System der* ▭ *W. und E., etc.* — Statuts de la L. de la Vérité et Concorde aux Trois Colonnes couronnées à Prague; Philadelphie, in-8°., 1594. (1794). 1794.

269. Etrennes intéressantes, ou Almanach pour les années 1796 et 1797; Paris, 2 v. in-16, pour les deux années. Voir dans ces écrits les notices relatives au duc de Sudermanie, Grand-Maître des Loges du Nord, et aux jésuites Francs-Maçons.

270. Examen du prétendu manifeste des soi-disans supérieurs inconnus d'un certain ordre, aux membres des grades et systèmes secrets de cet ordre; traduit de l'Allemand; Francfort S. M., in-8°. 1796.

271. Tombeau (le) de Jacques *Molay*, ou Histoire secrète et abrégée des initiés anciens et modernes, etc.; par M. Cadet *Gassicourt*; Paris, *Desenne*, in-18.

272. Mémoire du Citoyen *Bouillod*, imprimeur à Nice, plaidant sous le gouvernement oligarchique de Genes, en 1793, etc.; de l'imprimerie de l'auteur, an 5 de la

1797. République, (1796), in-8°., fig., par M. *Bouillod.*

273. Apologie des Templiers et des Francs-Maçons, par *Plane*; Meudon, *Demailly*, in-12.

274. Histoire de l'assassinat de Gustave III, Roi de Suède, etc.; Paris, *Forget*, in-8°.

275. *Life (the) of M.* Zimmermann, *first physician to the king of England, by Dr.* Tissot. — La vie de M. *Zimmerman*, etc.; Londres, in-8°.

276. *Mysterienbuch, etc.* — Le livre des mystères des temps anciens et modernes; Leipsick, in-8°.

1798. 277. *Jahrbuch der Maurerey*, etc. — Annales de la Franche-Maçonnerie; *Coethen*, in-8°., fig. 7 vol., de 1798 à 1805.

1799. 278. *Illuminaten-Orden (über den).* — Sur l'ordre des Illuminés; *Munich*, in-8°.

279. Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme, par M. l'abbé *Barruel*; Hambourg, 5 vol. in-8°.

280. Planches, discours et cantiques à l'occasion de la réunion des deux Grands-Orients de France et fête de l'ordre; Paris, *Desvœux*, an 7 de la République, in-8°.

1800. 281. État de la Grande-Loge de Genève, connue sous le titre de Grand-Orient, etc.; in-12, 72 pages.

282. Miroir (le) de la vérité, dédié à tous les Maçons, par M. *Abraham*; Paris, 3 v. in-8°. de 1800 à 1808.

283. Statuts de l'ordre de la Franche-Maçonnerie en France; Paris, in-8°.

284. Louis XVI détrôné avant d'être Roi, ou tableau des causes nécessitantes de la Révolution française, etc., par M. l'abbé *Proyart*; Manheim, *Fontaine*, 1 vol. in-8°.

285. Ce que c'est que la Franche-Maçonnerie, etc., par *Dejoux*; Genève *Bonnant*, an X, in-8°. 1801.

286. Influence (de l') attribuée aux philosophes, aux Francs-Maçons et aux Illuminés, sur la révolution de France; par F.-F. *Mounier*; Tubingue, in-8°.

287. Planches, discours et cantiques à l'occasion de la célébration de la fête de la paix, qui a eu lieu au Grand-Orient de France le 10 avril 1801; Paris, *Desvœux*, in-8°., 48 pages.

288. Loge centrale des véritables Francs-Maçons, par M. *Barbet*; Paris, *Michelet*, in-8°. 1802.

289. Rapport fait par le F. *Escoffier* à la R. L. des élèves de *Minerve*, O. de Paris, au sujet de la circulaire de la R. L. de la Parfaite Union, des vexations exercées par le G. O. de France, etc.; Paris, 35 pages.

290. *Masonic register: part. 1, consisting of original and selected Masonic songs: part. 2 . . . Origin of Masonry in America.* — Collection contenant des chansons maçonniques, l'origine de la Franche-Maçonnerie en Amérique, etc.; Boston, *Dunham*, in-8°.

291. *Signatstern (der)*, etc. — L'étoile lumineuse et les grades de la Maçonnerie découverts; Berlin, 8 vol. in-8°. de 1802 à 1811.

292. Art (l') du tuileur dédié à tous les Maçons des deux hémisphères par le F. *Abraham*, chevalier de tous les ordres maçonniques; Paris, sans date et nom d'imprimeur; in-8°., 20 pages. 1803.

Cet ouvrage parut dans le cours de cette année.

293. Circulaire du G.-O. de France du 12 novembre, interdisant aux Loges de son association de recevoir à leurs travaux les maçons ou les Loges professant des

1803. Rites étrangers, ou de leur donner asile dans les lieux destinés aux tenues des Loges françaises ; in-4°., 3 pages.

294. *Eleusinien des 19 Jahrhunderts*, etc. Les Eleusinies du 19e. siècle ; Berlin, 2 vol. in-8°., 1802 et 1803.

295. Extrait du procès-verbal de la séance du G.-O. de France, du 10 juin 1803, contenant le jugement de radiation, prononcé contre la Loge de la Réunion des Étrangers, et un discours de M. *Demilly*; Paris, *Desvœux*, in-4°., 35 pages.

296. Recueil élémentaire de la Franche-Maçonn. adonhiramite ; Jérusalem, 2 parties, in-12.

1804. 297. *The history of Fr.-Masonry, drawn from Authentic sources of information; With an account of the Grand-Lodge of Scotland, from its institution in* 1736, etc. *Edimburg, for Alexandre* Lawrie, *bookseller and stationer to the Gr.-Lodge of Scolland*, etc., 1804 ; in-8°. Histoire de la Franche-Maçonnerie, tirée des sources les plus authentiques, avec un rapport sur la Grande-Loge d'Écosse et son institution en 1736, etc.

298. Circulaire de la Gr.-Loge écossaise du Rite ancien et accepté en France, relative à l'installation de cette Grande-Loge ; in-f°., 2 pages.

299. *Grade (die hoechsten)*, etc.—Les hauts grades de la Gr.-Loge de royale Yorck à Berlin, selon le système de M. *Fessler*; Berlin, in-8°.

300. *Ursprung und die vornehmsten Schicksale der Orden*, etc. — Sur l'origine et les principaux événemens des deux ordres des Rose-Croix et des Francs-Maçons ; Gottingue, in-8°.

1805. 301. Circulaire du G.-O. de France, du 17 juin, concernant son administration, la protection accordée à la Franche-

Franche-Maçonnerie par le Gouvernement, et le choix fait par la cour du prince *Joseph* pour Grand-Maître de l'Ordre en France, etc. 1805.

302. Circulaire du G.-O. du 21 juillet, concernant l'établissement du Directoire des Rites; in-8°., 10 pages.

303. Échelle tracée des travaux d'adoption tenus à Strasbourg le 15e. jour de la 3e. lune du 8e. mois 5085, par la L. des Francs Chevaliers; in-8°., 23 p.

304. Essais historiques sur la Franche-Maçonnerie, par M. Laurens; Paris, *Chomel*, in-8°.

305. Extrait du Livre d'architecture de la R. L. de Saint-Napoléon à Paris; *Porthmann*, in-8°., 67 pages.

Cet écrit contient une pièce importante relative à la réunion du Rit ancien au G.-O., opérée en 1804.

306. *Estratto de primi travagli della gran Loggia generale dell' ordine Rle. della Franca-Massoneria scozz. al Rito antico e accettato sotto la denominazione di G.-O. dell' Italia.* — Extrait des premiers travaux de la Grande-Loge générale de l'Ordre de la Franche-Maçonnerie écossaise du Rit ancien et accepté sous la dénomination de G.-O. d'Italie; Milan, in-8°.

307. Fête de l'ordre, célébrée au G.-O. de France le 14 juin; in-4°., 8 pages.

308. *Ganze (das) aller geheimen Ordens-Verbindungen.* — Tableau de toutes les Sociétés secrètes; Leipsick, in-8°.

309. G.-O. Fête de l'Ordre et des Victoires, le 27 décembre; in-8°., 27 pages.

310. *Journal für Freymaurerey*, etc. — Journal pour la Franche-Maçonnerie; Altembourg, 3 vol. in-8°. de 1805 à 1812.

311. *Primarii Templi scotici Latomorum riti Philosophici*

1805. MUSEUM; ou Catalogue des livres, manuscrits et objets d'art relatifs à la Franche-Maçonnerie, qui se trouvent dans les archives de la M.-L. du Rite Ec. philosophique en France; etc. in-fol. MS.

312. *Lux ex tenebris*, etc.; in-4°., 8 pages.

313. *Magazin für Freymaurer.* — Magasin pour les Francs-Maçons, ou notice sur l'origine, l'état ou les progrès de la Franche-Maçonnerie dans l'étranger et principalement dans la Grande-Bretagne; Leipsick, 4 parties in-8°., 1805 et 1806.

314. *Schriften (Saemmtliche) über Freymaurerey von Fessler.* — Œuvres complètes de *Fessler* sur la Fr.-Maçonnerie; *Freyberg*, 3 volumes in-8°. de 1805 à 1807.

315. Travaux du G. O. de France au sujet de l'installation du premier Gr.-Maître adjoint au prince Joseph, Grand-Maître de l'Ordre maçonnique en France, etc. in-4°. 15 pages.

1806. 316. Explication de la Croix philosophique *des* Chev.-S. Princes Rose-Croix, dédiée au G.-O. de Portugal par Ant.-Guill. *Chereau;* in-8°., 21 pages, fig.

317. Explication de la pierre cubique, par Ant.-Guill. *Chereau;* in-8°., 19 pages, fig.

318. Discours sur l'origine, les avantages et l'excellence des Sociétés mystérieuses, par M. *Herbert de Bassac*; Bordeaux, *Moreau*, in-8°., 32 pages.

319. Extrait du Livre d'architecture du T.-R. chap. du G. et S.-O. de H-D-M. de *Kilwinning*, sous le titre du Vrai-Zèle à Paris, dans la séance destinée à installer le Gr.-Maître d'honneur de cet ordre en France;

rédigé par M. le docteur *Lahausse*; Rouen, *Baudry*, in-8°., 43 pages. 1806.

320. Fête de l'Ordre de la St.-Jean d'hiver 1806, célébrée au G.-O. de France; in-4°., 22 pages.

321. *Orden (der entdeckte) der afrikanischen Bauherren*, etc. — Découvertes sur le système de l'Ordre des Architectes africains; Constantinople, in-8°., 51 pag.

322. Règle maçonnique à l'usage des Loges réunies et rectifiées, etc.; réimprimé par la L. de la Sincérité et Parfaite Union à Besançon; in-16.

La première édition parut en 1783; nous ne la connaissons pas.

323. *Statuti generali della Franca-Massoneria in Italia.* — Statuts généraux de la Franche-Maçonnerie en Italie; Milan, in-8°.

324. Statuts de l'Ordre maçonnique en France; Paris, in-8°.

325. Extrait du Livre d'or du Souv.-Chap. métropolitain, sous le Rite le plus ancien, connu et pratiqué en France; Paris, in-8°., 15 pages. 1807.

Cette pièce contient le procès-verbal de l'installation du S. Gr.-M. adjoint, au G. O. de France, en qualité de Chef du Chapitre Métropolitain.

326. Extrait du Livre d'or du Sup. Cons. pour la France des S. Grands-Inspecteurs généraux du 33e. et dernier degré du Rite ancien et accepté; Paris, *Porthmann*, in-8°., 42 pages.

327. Extrait du Livre d'or du S.-T. des GG. II. II. CC. O. du monde, siége tenant à la Vallée de Toulouse; Paris et Toulouse, in-8°., 30 pages.

Cet écrit contient le détail des fêtes données au

1807. S. Grand-Maître adjoint, lors de son voyage dans le midi de la France.

328. Fête de l'ordre de la Saint-Jean d'Été, célébrée au G.-O. de France le 24 juin; in-4°., 21 pages.

329. Fête de l'ordre de la Saint-Jean d'Hiver, célébrée au G.-O. de France le 28 décembre; in-4°., 24 pages.

330. Annales maçonniques, etc.; Paris, *Caillot*, 1807 et années suivantes, 8 vol. in-8°. Il y a une édition in-18 de cet ouvrage.

Ce recueil contient plusieurs écrits didactiques intéressans; parmi les pièces qui se rattachent à l'histoire de l'Ordre, on distingue :

(*Boileau*, médecin à Paris). — Mémoire sur la Maçonnerie, t. 3, p. 5.

(*Caignart de Mailly*). De l'excellence de la Maçonnerie, Rapprochée de la doctrine des anciens philosophes, etc., t. 2, p. 66. De la possibilité de l'union et du rapprochement de tous les Maçons professant les divers Rites, t. 7, p. 5, etc., etc.

(*Loreilhe*). Discours sur les rapports de la F.-M. avec la philantropie et les avantages sociaux qui peuvent résulter de l'institut maçonnique, t. 4, page 146.

Mangourit (*de*). Plusieurs discours, tome 8, pages 5 et 64.

(*Maréchal*). Discours sur la Maçonnerie, t. 4, p. 242.

(*Molitor*). De l'institution maçonnique dans l'ordre politique et moral, t. 6, p. 144.

(*Poirot*). La Maçonnerie considérée sous les principaux rapports politiques et moraux, t. 3, p. 188.

(*Robelot*). Plusieurs discours, t. 2, p. 77; t. 7, page 94.

(*Roger*). Discours explicatif de la solennité mystique des fêtes des deux Saint-Jean, rapprochées à celles célébrées aux mêmes époques dans l'antiquité et chez différens peuples, t. 8, p. 40. 1807.

(*Thomassin*). Du véritable Ordre royal et de ses utiles effets dans l'ordre social, t. 8, p. 177.

De l'institution maçonnique dans l'ordre politique et moral, par un anonyme, t. 6, p. 144.

331. *Personal-Status der unter Seiner Majestaet des Koenigs von Preussen allerhoechsten Confirmation*, etc. *dirigenden Grossen Loge der Freymaurer in Berlin Royale - Yorck zur Freundschaft*, etc. — État de la G.-Loge de Royale-Yorck de l'Amitié à Berlin, sous la protection de S. M. le Roi de Prusse, etc.; Berlin, in-8°., 26 et 28 pages, pour les années 1806 et 1807.

332. Précis historique de la fête donnée, etc. dans le sein de la Mère-L. écossaise de France, le 30 mars 1807, à l'occasion de l'installation du Grand-Maître du Rite E. philosophique en France; Paris, *Caillot*, in-8°. 40 p.

333. Recueil des principales pièces d'architecture de la Loge des Chevaliers de la Croix de Saint-Jean de la Palestine, à l'Orient de Troyes; 1807 et années suivantes; 3 numéros in-8°.

334. Règlemens généraux de la Maçonnerie écossaise; Paris, *Porthmann*, in-8°., 95 pages.

335. Extrait du Livre d'or du Suprême Conseil du 33e. et dernier degré du Rite écossais ancien et accepté; Paris, *Porthmann*, in-8°., 22 pages. 1808.

336. Fête de l'Ordre au G. O. de France, présidée par le sérénissime Grand-Maître (*adjoint*), le 28 décembre; in-4°., 26 pages.

1808. 337. Installation par le sérénissime G.-M. adjoint, du vénérable Frère *Roëttiers de Montaleau* fils, à la dignité de Représentant particulier du Grand-Maître, le 12 février 1808; in-4°., 24 pages.

338. *Jubelrede op den vyftigsten Verjaardag van de Grondvesting der vrye Metzelaary in Holland*, etc. — Discours sur le Jubilé de cinquante ans de la fondation de la Franche-Maçonnerie en Hollande, prononcé dans la Grande-L. de la Haye le 5 juin 1808, par Guillaume *Holtrop*; in-8°., 92 pages.

339. *Memorie voor te leezen den 4der. Maand van het jaar des W.-L.* 5808, *ter buitengewoone Vergaadering der Groote L. von Holland, etc.; la Haye, in*-8°.

Cet ouvrage est relatif aux contestations élevées entre la Grande-Loge de Hollande et la Loge de l'*Union-Royale* à la Haye, à l'occasion de tenues d'adoption. Il parut, l'année suivante, trois autres écrits sur le même sujet.

340. Origine (de l') et de l'établissement de la Maçonnerie en France, par M. *Boubée*; Paris, *Caillot*, in-4°., 16 pages.

341. *Quadro del G. O. d'Italia*; *Milan*, in-4°., 34 pages. — Tableau du G. O. d'Italie.

342. Rose (la) de la vallée, ou la Maçonnerie rendue à son but primitif, et renfermée dans ses seuls vrais grades; Paris, *Maugeret*, in-16.

343. Tableau général des Officiers et membres composant le Royal Chapitre du Grand et Sublime Ordre de H-D-M de Kilwinning, sous le titre distinctif du Choix à Paris, etc., précédé des copies authentiques de ses titres constitutifs, etc., avec des notes historiques sur cet Ordre; Paris, *Porthmann*, in-4°., 31 pages.

344. *Vergeistigung* (*höhere*), etc. — Symboles fondamentaux et authentiques de la Franche-Maçonnerie, par K. C. F. *Krause*; Dresde, in-8°. 1808.

345. Hauts grades du Rite français, avec des notes rédigées par M. *Fustier*; 1809, 1 vol. in-4°., manuscrit de 419 pages. Il en existe beaucoup de copies. 1809.

346. *Archiv* (*maurerisches*), etc. — Archives des Francs-Maçons, par M. *Burmann*, directeur de la grande académie de commerce du grand duché de Bade; *Manheim*, in-8°.

347. Chevalier du Pélican ou de l'Aigle, ou Souverain Prince Rose-Croix; discours historique dédié au souverain Chapitre de l'Age d'Or, vallée de Paris, etc., par M. *Bergeyron-Madier*; Paris, *Poulet*, in-8°., 57 pag.

348. Circulaire du G. O., contenant envoi de l'arrêté du 11 août 1809, qui permet aux Loges de cumuler plusieurs Rites; in-4°., 4 pages.

349. Ecossais (les) de France venant au secours de la Loge de l'*Union Royale* à la Haye; ou Fraternelles Observations adressées par la très-Respectable Mère-Loge du Rite philosoph., en France, à la très-Illustre et très-Vénérable Grande-Loge de Hollande; la Haye, in-8°., 27 pages.

350. G. O. de France, Saint-Jean d'hiver, 27e. jour du 10e. mois 5808, etc.; in-4°., 22 pages.

351. Installation du Frère *Defournelle*, âgé de 119 ans, en qualité de Vénérable d'honneur, dans la Loge de Saint-Pierre, sous le titre distinctif des *Frères du vrai Expert*; Paris, *Le Normant*, in-8°., 42 pages.

352. *Lavori del G. O. d'Italia in assemblia generale in occasione della festa celebrata per la reciproqua affli-*

1809. *gliazione, etc., tra il G. O. di Francia e il G. O. d'Italia; Milano*, in-12, 56 pages.

Travaux du G. O. d'Italie, etc., à l'occasion de son affiliation avec le G. O. de France.

353. Tableau des Frères composant la R. Mère-Loge écossaise de France à l'Orient de Paris, précédé du verbal de la réception, dans l'Ordre, du F. *Askerikan*, ambassadeur de Perse, etc.; Paris, *Porthmann*, in-16.

354. Verbal de la réception, dans l'Ordre des Francs-Maçons, du Frère *Askerikan*, ambassadeur de Perse, et discours prononcé à cette occasion par M. *Robelot*; Paris, in-16, 52 pages.

Il n'a été tiré qu'à cent exemplaires.

1810. 355. Acte déclaratoire et statuts du G. O. helvétique Romand; Lausanne, in-8°. 56 pages.

356. Annuaire maçonnique à l'usage des Loges et Chapitres agrégés à la R. Mère-Loge du Rite écossais philosophique en France, sous la dénomination de *Saint-Alexandre d'Ecosse* et le *Contrat social* réunis, pour l'année 1810; in-16.

Le même ouvrage a été continué sous le même titre pour les années 1811, 1812, 1813.

357. Dialogue entre deux anciens Souverains Princes Rose-Croix, avec cette épigraphe : *O temps! ô mœurs!* Philadelphie, 18 pages.

Ecrit polémique contre le Consistoire des Princes du Royal secret, établi à Barracoa.

358. Etrennes aux sectateurs de l'Art royal, suivies de la Chronologie des ères maçonniques et juives, dédiées aux très-révérends Frères composant le G. O. de France; Paris, *Everat*, in-16, 85 pages.

359. Extrait du Livre d'or du Suprême Conseil du 33e.

degré du Rite écossais ancien et accepté ; Paris, in-8°., 47 pages. 1810.

Cet écrit contient la constitution du Conseil.

360. G. O. de France, Saint-Jean d'été, 25e. jour du 4e. mois 5810 ; in-4°., 22 pages.

361. G. O. de France, Saint-Jean d'hiver, 27e. jour du 10e. mois 5810 ; in-4°., 26 pages.

362. *Kunsturkunden (die drey aeltesten) der Freymaurer-Brüderschaft, etc.* — Les trois anciens documens de la confraternité des Francs-Maçons, communiqués et rédigés par une exposition de l'essence et du but de la Franche-Maçonnerie, et de la confraternité maçonnique, par K. C. F. *Krause*; Dresde, in-8°., fig.

Cet ouvrage a été continué, mais le nouveau volume ne nous est pas parvenu.

363. Livre (le) bleu, écrit sans titre, date, ni nom d'auteur, commençant par ces mots : « afin de rendre cet ouvrage inintelligible à ceux qui n'ont pas droit à la participation des secrets maçonniques, » etc., in-8°., 43 pages. Les exemplaires sont revêtus de la signature *J.-E. Séchal*; mais c'est un pseudonime : on ignore le nom de l'auteur.

364. Ordre du temple ; Paris, Poulet, 692 (1810), in-8°., 75 pages.

Cet écrit contient plusieurs pièces historiques, et le procès-verbal de l'inventaire dressé des chartres, statuts, reliques et insignes de l'Ordre.

365. Vocabulaire des Francs-Maçons, suivi de règlemens basés sur les constitutions générales de l'Ordre de la Franche-Maçonnerie ; Paris, *Caillot*, in-12, par M. *Bazot*.

1810. 366. *Vocabulario dei liberi Muratori, italiano e francese corredato*, etc. — Traduction de l'ouvrage précédent de M. *Bazot*, faite par M. *Vignozzi*, qui y a ajouté les trois premiers grades de la Franche-Maçonnerie et un petit poëme intitulé : « Mort d'Adonhiram, » *Livorno, Vignozzi*, in-18.

1811. 367. Discours du très-sublime et très-puissant Grand-Maître Maurice *Glayre*; Lausanne, in-8°., 14 pages.

368. Extrait du Livre d'or du suprême Conseil du 33e. degré pour la France des ..... GG.˙. Inspecteurs-Généraux; Paris, 8 avril, in-8°., 22 pages.

369. Extrait du Livre d'or du suprême Conseil du 33e. degré; Paris, 2 décembre, in-8°., 10 pages.

370. Extrait du Livre d'or du suprême Conseil du 33e. degré; Paris, 9 décembre, in-8°., 6 pages.

371. Etrennes aux sectateurs de l'Art royal, suivies de la chronologie des ères maçonniques et juives, etc. Paris, *Everat*, in-16, 85 pages.

372. *Estratto di decreto del Sup. Cons. del* 33, *per l'Italia, nella sessione del giorno* 11, *del* 12°. *Milan*, 5811, in-12, 8 pages. — Extrait du décret du Sup. Conseil du 33e. pour l'Italie, etc.

373. G.-O. de France, Saint-Jean d'Été, 24e. jour du 4e. mois, 5811, in-4°., 20 pages.

374. G.-O. de France, Saint-Jean d'Hiver, le 30e. jour du 10e. mois 5811; in-4°., 16 pages.

375. *Lavori Masson. dedicati alla nascita del re di Roma dal G.-O. d'Italia*; Milan, in-8°., 62 pages.

Travaux maçonniques de la fête célébrée dans le G.-O. d'Italie, à l'occasion de la naissance du Roi de Rome.

376. Manuel du Franc-Maçon, etc., par M. E.-F. *Bazot*; Paris, *Caillot*, in-12. Il en a paru une seconde édition en 1813. 1811.

377. (*Della*) *utilta della Franca-Massoneria sotto il rapporto filantropico è morale, discorso di F.* Salfi, *Coronato della R.-L. Napoleone al' O. di Livorno*; Milan, in-8°., 77 et xv pages.

De l'utilité de la Franche-Maçonnerie, sous le rapport philantropique et moral, par M. *Salfi*.

378. *Universi terrarum orbis*, etc. *Dall'O. del grande e Supremo Consiglio per le due Sicilie de potentissimi grand' Ispettori generali di tutto l'ordine*, etc. —Travaux du suprême Conseil du 33e. degré, etc; et du Grand-Orient de Naples, concernant les limites des pouvoirs de ces deux autorités maçonniques; Naples, in-8°., 13 pages.

379. *Tabula Commilitonum ordinis Templi, è regulis in conventibus generalibus, prœsertim in conventu generali Versaliano anni* quingentesimi octogesimi sexti, *et in Conventu generali Lutetiano, anni* sexcentesimi nonagesimi tertii, *sancitis confecta, et in unum codicem coacta.*

Cosmopolis, *typis militiœ templi*, 693 (1811) 1 vol. in-4°., (112 pages).

Il n'a été tiré qu'à 100 exemplaires.

380. Lettre adressée au T. R. F. *Delahaye*, S. P. R. C. et officier du G. O. de France, par le F. *Bailleul*, S. P. R. C., etc.; in-8°., 14 pages.

381. Adresse du suprême Conseil, (pour les possessions françaises de l'Amérique), des puissans et souverains Inspecteurs-Généraux du 33e. et dernier deg. du Rite écossais ancien et accepté, etc., présenté à S. A. S. le 1812.

1812. S. Grand-Commandeur, le 15 novembre, etc.; Paris, in-8°., 16 pages.

382. Extrait sommaire du cours fait au convent de Paris, en 1812, sur les rapports qui existent entre la Franche-Maçonnerie et les anciens mystères des Egyptiens, des Grecs et des peuples modernes, par M. Alexandre *Lenoir*, administrateur du Musée impérial des monumens français, etc.; in-4°., 4 pages.

383. *Annales originis magni Galliarum O.*, ou Histoire de la Fondation du G.-O. de France, etc., avec un Appendice contenant plusieurs actes curieux et inédits, ayant rapport à l'histoire de la Franche-Maçonnerie, des détails sur un grand nombre de Rites et un fragment sur les réunions secrètes des femmes; par Cl.-Ant. *Thory*; avec tableaux et quatre planches dans lesquelles se trouvent beaucoup de médailles gravées; Paris, Pierre *Dufart*, in-8°.

384. Annuaire maçonnique à l'usage de la Loge de la Parfaite Union, O. de Douay; Douay, in-8°., 92 pages.

Cet ouvrage a paru de nouveau en 1813 et sera continué; il contient, à la page 36, une Notice historique sur la Loge, depuis sa fondation jusqu'en 1812.

385. Circulaire du Sup. Conseil du 33ᵉ. degré, etc. relative à la vente, par le Sieur *Abraham*, de grades et cahiers maçonniques; Paris, in-8°., 15 p.

386. Circulaire de l'Atelier des Grands-Officiers du G.-O. national helvétique Romand; Lausanne, in-4°., 3 pag.

387. Discours du très-sublime et très-puissant Grand-Maître de l'Ordre des Francs-Maçons, dans le canton de Vaud, etc; Lausanne, in-8°., 27 pages.

388. Extrait des colonnes gravées dans le Souv. Chapitre

écossais du Rite ancien et accepté du Père de famille 1812.
Vallée d'Angers, in-8°., 43 pages.

389. Extrait du Livre d'or du Suprême Conseil du 33e. degré; Paris, *Porthmann*, in-8°. (6 avril), 57 p.

390. G. O. de France, Saint-Jean d'été, le 25e. jour du 4e. mois; in-4°., 27 pages.

391. G. O. de France, Saint-Jean d'hiver, le 28e. jour du 10e. mois; in-4°., 33 pages.

392. *Journal (neues) für Freymaurer.* — Nouveau Journal des Francs-Maçons; in-8°. avec figures.

Cet ouvrage forme le premier cahier du 3e. volume du Journal des Francs-Maçons. (*Voyez* 1805.)

393. Nécessaire (le) maçonnique, etc.; Amsterdam, in-12, fig.

394. Origine (de l') de la Franche-Maçonnerie, ouvrage posthume de Thomas *Payne*, traduit par M. *Bonneville*, anglais et français; Paris, *Patris*, in-8°., 51 p.

395. Statuts et Règlemens généraux du Souverain Chapitre métropolitain des Dames écossaises en France, de l'hospice de Paris, colline du Mont-Thabor; Paris, *Bailleul*, in-18, 98 pages.

396. Tuileur (l'unique et parfait) pour les grades de la Maçonnerie écossaise, sans aucune exception, traduit de l'anglais, et orné du carré des 9 des Grands écossais de la voûte sacrée de Jacques VI, etc.; in-8°. figures, 80 pages.

397. Arrêté du Suprême Conseil pour la France, 33e. degré, sur les demandes formées au nom du 33e. degré, pour l'Amérique; Paris, *Porthmann*, in-8°., 28 pages. 1813.

398. Discours prononcé par le Fr. *Pyron*, illustre Secré-

1813. crétaire du Saint-Empire, le 25 mars 1813, lors de l'initiation au 32e. degré, donnée par le souverain grand Commandeur, au prince Charles-Bernard *de Saxe-Weimar*; Paris, in-8°., 9 pages.

399. Essai sur l'histoire de la Franche-Maçonnerie depuis son établissement jusqu'à nos jours, etc., par T. F. *Vernhes*; Paris, *Caillot*, in-12.

400. Extrait du Livre d'or du Suprême Conseil du trente-troisième degré; Paris, *Porthmann*, in-8°., 97 pag.

401. Itinéraire Maçonnique, ou Guide des Visiteurs à l'O. de Paris, dans lequel on trouve les noms de toutes les Loges et Chapitres dont les travaux sont réguliers, etc.; Paris, *Caillot*, in-16, 72 pages.

402. Récapitulation de toute la Maçonnerie, ou Description et Explication de l'hiéroglyphe universel du Maître des Maîtres, O. de Memphis; *Nouzou*; sans date, in-8°., 47 pages.

403. Tuileur des trente-trois degrés de l'Écossisme du Rite ancien et accepté, auquel on a joint la rectification, l'interprétation et l'étymologie des mots sacrés, de passe, d'attouchement, de reconnaissance, etc., qui, pour la plupart, empruntés de la langue hébraïque, ont été tellement altérés, qu'ils ne présentent plus aucune signification, etc., avec 14 planches et l'exposé du système de la régénération universelle de tous les êtres, selon la doctrine symbolique des anciens; par M. *de L'Aulnay*; Paris, *Eberhart*, in-8°., fig.

1814. 404. Abrégé historique de l'organisation en France jusques à l'époque du 1er. mars 1814 des 33 degrés du Rite écossais ancien et accepté, des obstacles qu'elle a rencontrés, et des progrès qu'elle a obtenus; par M. *Pyron*; Paris, *Nouzou*, 79 pages.

405. Le Suisse catholique deux fois, ou Doctrine philosophique : dédié aux vrais juges Grands-Commandeurs Philosophes Maçons, et à tous les membres de l'association maçonnique, par M. *Tacxsi*; Paris, *Michaud*, in-8°. 1814.

406. Defense et Apologie de la Franche-Maçonnerie, ou Réfutation des accusations dirigées contre elle à différentes époques et par divers auteurs : sujet proposé au concours par une Loge de Livourne; par M. *Delalande*, de Douay; Paris, *Bailleul*, in-8°., 28 pages.

407. G. O. Saint-Jean d'été 1814; fête de l'Ordre, le vingt-quatrième jour du quatrième mois de l'an de la V. L. 5814; Paris, *Poulet*, in-4°., 14 pages.

408. Circulaire du G. O. de France, du vingt-cinquième jour du sixième mois 5814, contenant l'envoi des noms des nouveaux Grands Dignitaires et Officiers d'honneur, etc.; Paris, *Poulet*, in-4°., 14 pages.

409. La Franche-Maçonnerie rendue à sa véritable origine, ou l'Antiquité de la Franche-Maçonnerie prouvée par l'explication des mystères anciens et modernes, par M. Alexandre *Lenoir*, etc., avec dix planches; Paris, *Fournier*, in-4°.

410. *Vittorio Emanuele per grazia di Dio, Re di Sardegna, di Cipro, e di Gerusalemme*, etc., etc. *Intenti noi a Sciegliere tutti que mezzi*, etc., ou Édit du roi de Sardaigne, du 10 juin 1814, contre les assemblées des Francs-Maçons, etc.; in-4°., 4 pages.

411. EDITTO *Ercole di S. Agata alla Suburra, diacono la S. R. C. cardinal* Consalvi, *della Santità di nostro signore* Pio Papa VII, *segretario di stato, etc., etc.*, Édit de sa sainteté le pape *Pie* VII, contre les F.-M. rendu à Rome le 15 août 1814; in-4°., 8 pages.

1814. 412. Secrets de la Maçonnerie dévoilés par un Franc-Maçon au très-saint père le Pape *Pie* VII, ou Observations sur sa bulle portant excommunicat ion d sFrancs-Maçons, par M. E. J. *Chappron*; Paris, *Renard*, in-8°., 30 pages.

413. *La R. cesarea reggenza prowisoria di governo; di conformità alle intenzioni manifestate da S. M. l'augustissimo Imperatore e Re, etc.*, ou Édit rendu par la régence provisoire de Milan, portant défense aux Francs-Maçons de s'assembler; Milan, *in plano*.

414. Installation de la R. L. de Saint-Jean, sous le titre distinctif des *Amis de la Couronne*, à l'O. de la 6e. compagnie des gardes du Corps du Roi, etc.; Melun (25 *septembre*) *Lefévre-Compigny*, in-8°. 30 p.

Fin de la Bibliographie.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES.

Nota. *Les chiffres à la fin des articles renvoient aux numéros de la Bibliographie.* Les abréviations *allm.—angl. holl. — ital. — franç. — lat.* indiquent que les ouvrages sont écrits en langues allemande, hollandaise, anglaise, italienne, française, latine.

A.

N^os.

Abrégé de l'Histoire de la Fr.-Maçonn.; 1779. 135.
— historique concernant la L. des Trois-Globes; 1777. 123.
— historique de l'organisation du 33°. degré; 1814. 404.
Actes déclaratoires du G.O. de Pologne; 1784. 180.
— déclaratoires et Statuts du G. O. helvétique romand; 1810. 355.
— du Convent de Paris; 1788. 234.
— du Convent de Wilhemsbad; *allm.* 1782. 157.
Adnotationes modestæ (*Christi Aletophili*); *lat.* 1742. 16.
Adresse du Souverain Conseil pour les îles françaises d'Amérique; 1812. 381.
Almanach pour les Fr.-M.; *allm.*; 1776 et 1777. 118.
Amusemens des Francs-Maçons; 1777. 124.
Anecdotes et Lettres secrètes; 1736. 4.
Annales de la Loge de la Vérité et Concorde; *allm.* 1791. 256.
— de la Franche-Maçonnerie; *allm.* 1798. 277.
— Maçonniques, par *Caillot*; 1807. 330.
Annales originis magni Galliarum O.; 1812. 383.
Annuaire maçonnique de la Mère-Loge du Rite écossais philosophique en France, etc. 158.

Nos.
Annuaire de la Loge de la Parfaite-Union de Douai ; 1812. 384.
Anti-Maçon (l') ; 1748. 53.
Anti-Saint-Nicaise ; *allm.* 1786. 200.
Antropophile (l'), *ou* le Secret de la Félicité ; 1746. 45.
Apologie de l'analyse de l'Ordre de la Franche-Maçonnerie ; *allm.* 1744. 28.
— pour l'Ordre des Francs-Maçons ; 1745. 32.
— de la Félicité ; 1746. 46.
— des Illuminés ; *allm.* 1786. 201.
— des Templiers et des Francs-Maçons ; 1797. 273.
Archives des Francs-Maçons ; *allm.* 1783. 173.
— des Francs-Maçons, par M. *Burmane*, 1809 ; *allm.* 346.
Arrêté du Suprême Conseil du 33e. degré en France, sur les demandes formées au nom du 33e. degré d'Amérique ; 1813. 397.
Art Royal des Chevaliers Rose-Croix ; 1770. 95.
— (l') des Gargouillardes ; 1773. 103.
— (sur l') de gouverner dans le monde ; *allm.* 1781. 156.
— (l') du Tuileur ; 1803. 292.
Avantages des Sociétés secrètes ; *allm.* 1772. 102.
Aventures d'un Franc-Maçon ; *allm.* 1769. 92.
Avis (premier) sur les Francs-Maçons ; *allm.* 1784. 185.
— au Public sur la Société des Philalètes de Lille ; 1785. 191.
— aux Loges ; 1788. 238.

B.

BIBLIOTHÈQUE des Francs-Maçons ; *allm.* 1782. 162.
Bulle de Clément XII ; 1738. 6.
— de Benoît XIV ; 1751. 58.
But (sur le) de l'Ordre des Francs-Maçons ; *allm.* 1781. 155.

C.

CAGLIOSTRO démasqué à Varsovie ; 1786. 204.

Nos.
Catéchisme (nouveau) des Francs-Maçons ; 1744. 24.
Catholicisme (sur le) caché des Jésuites, etc. ; *allm.* 1787. 223.
Ce que c'est que la Franche-Maçonnerie ; 1801. 285.
Chevalier du Pélican ou de l'Aigle, etc. ; 1809. 347.
Chronique des Francs-Maçons ; *allm.* 1785. 197.
Circulaire du G. O. de France, contenant l'historique de sa formation ; 1773. 104.
— du G. O., relative à son régime extérieur ; 1775. 115.
— du G. O., relative au même objet ; 1776. 119.
— du G. O., concernant la Loge des Neuf-Sœurs ; 1779. 136.
— du G. O., relative à un projet de bienfaisance proposé par la Loge provinciale de Friderichsten ; 1781. 151.
— du G. O., portant interdit contre les Loges écossaises ; 1803. 273.
— du G. O., relative à la protection qui lui fut accordée par Napoléon ; 1805. 301.
— du G. O., concernant le Directoire des Rites ; 1805. 302.
— du G. O., concernant la cumulation des Rites ; 1809. 348.
— du G. O., concernant l'envoi des noms des nouveaux Grands-Dignitaires ; 1814. 408.
— de la Grande-Loge générale écossaise de France, relative à sa fondation ; 1804. 298.
— de la Grande-Loge et du Grand-Chapitre de H-D-M. au même sujet ; 1786. 205.
— du Contrat-Social, relative à son local rue Coquéron ; 1782. 158.
— du Contrat-Social, relative au refus d'accueillir un projet pour la construction d'un vaisseau ; 1782. 159.
— des Philalètes à tous les Francs-Maçons de la terre ; 1785 et 1786, nos. 192, 193, 206, 207.
— du Suprême Conseil du 33e. degré, relative à la vente des grades ; 1812.
— du Suprême Conseil des Empereurs d'Orient et d Occident ; 1780. 143.

*

N^os.

Circulaire de la Loge aux Trois-Globes de Berlin, sur l'Illuminatisme ; 1782. 176.
— de la Grande-L. du régime éclectique ; *allm.* 1786. 208.
— du Grand Orient helvétique romand ; 1812. 386.
— de la Loge de Théodore au Bon Conseil, de Munich ; 1784. 183.
Clef (la) du livre des erreurs et de la vérité ; *allm.* 1790. 255.
Code de la Société très-éclairée des Oculistes, etc. ; 1762. 73.
— maçonnique des Loges réunies et rectifiées en France ; 1779. 137.
— des Loges maçonniques ; *ital.* 1785. 194.
Collection maçonnique de chansons, etc. ; *angl.* 1802. 290.
Colonnes (les Trois) des inconnus ; *allm.* 1780. 149.
Conjurations contre la religion catholique ; 1790. 263.
Considérations philosophiques sur la F.-M. ; 1776. 120.
Constitutions de l'ancienne et honorable Confraternité, etc. ; *angl.* 1723. 1.
Constitutions, histoire, lois, etc. des F.-Maçons ; 1741. 12.
Constitutions (les anciennes) et devoirs d'un F.-M. ; *angl.* 63.
Conventû (de) generali Latomorum apud aquas Wilhelminas ; 1783. *franç.* 177.
Conversations allégoriques organisées par la sagesse, etc. ; par F. *Pincemaille ;* 1763. 76.
Coups (les trois grands) ; *angl.* 1768. 91.

D.

DÉCADENCE (de la) de la F.-Maçonnerie ; *allm.* 1756. 66.
Découverte (la) la plus récente des secrets les plus cachés, etc. ; *allm.* 1768. 89.
Dernières (les) découvertes des Francs-Maçons ; *allm.* 1781. 152.
Découvertes toutes récentes de la Fr.-Maçonn. ; *allm.* 1782. 160.

N^os.
Découverte sur la L. des Architectes Africains ; *allm.* 1806. 321.
Défense de la Franche-Maçonnerie ; *angl.* 1765. 82.
— des bulles publiées contre les Francs-Maçons ; *allm.* 1783. 179.
— apologétique des Francs-Maçons ; 1767. 88.
— et apologie de la F.-Maçonnerie ; 1814. 406.
Devoirs (les), statuts et règlemens généraux des Francs-Maçons de la G.-Loge des Provinces-Unies des Pays-Bas ; *holl.* 1762. 74.
— Le même ouvrage en français ; 1764. 81.
Dialogue entre deux anciens Souverains Princes Rose-Croix ; 1810. 357.
Dialogues (les) les plus nouveaux dans le règne des vivans ; *allm.* 1742. 18.
Discours du F. *Rüdiger* prononcé dans la Mère-Loge des Trois Globes ; *allm.* 1758. 69.
— de Jérôme *Delalande* à l'occasion de la prise de possession par le G. O. du local, rue du Pot-de-Fer ; 1774. 112.
— du F. *Leroi*, relativement à la délivrance des prisonniers ; 1774. 113.
— de l'âne du F. *Naboth* ; 1787. 219.
— sur l'origine etc. des Sociétés mystérieuses ; 1806. 318.
— historique sur le jubilé de cinquante ans de la G.-L. de Hollande ; *Holl.* 1808. 338.
— du G.-M. des F.-M. dans le canton de Vaud ; 1811. 368.
— du même en 1812. 387.
— du F. *Pyron*, lors de l'initiation au trente-deuxième degré du prince *Bernard de Saxe-Weimar* ; 1813. 398.
Dissertation de l'abbé *Luccagni* pour prouver que les F.-Maçons dérivent des Manichéens ; *ital.* 1791. 259.
Documens Anciens (les trois) de la Confrérie maçonnique ; *allm.* 1810. 362.

E.

Nos.

ÉCHELLE tracée des travaux d'adoption tenus à Strasbourg ; 1805. 303.
Éclaircissemens sur les sujets essentiels de la Franche-Maçonnerie ; *allm.* 1786. 222.
École (l') des Francs-Maçons ; 1748. 54.
Écossais de Saint-André d'Écosse ; 1780. 144.
Écossais (les) de France venant au secours de la Loge de l'Union-Royale à la Haye ; 1809. 349.
Écrit apologétique de l'Ordre de la F.-M. ; *allm.* 1743. 23.
Écrits originaux de la secte des Illuminés ; *allm.* 1787. 227.
Édit du cardinal *Firrao*, etc. ; *ital.* 1739. 11.
— du roi de Sardaigne, du 10 juin 1814, contre les F.-Maçons ; *ital.* 410.
— du card. Consalvi, au nom du pape *Pie* VII, contre les F.-M., du 15 août 1814 ; *ital.* 411.
— de la Régence de Milan contre les F.-M. ; 1814. 413.
Eleusinies (les) du dix-neuvième siècle ; *allm.* 1802, 1803. 294.
Éloge de Voltaire prononcé dans la L. des Neuf-Sœurs ; 1779. 138.
Encore un appendice au dernier avertissement sur les F.-M. ; *allm.* 1785. 190.
Esprit de la Maçonnerie par *Hutchinson* ; *allm.* 1780. 145.
Esquisse des travaux d'adoption, dirigés par les Off. de la Loge de la Candeur ; 1778. 130.
Essai sur les mystères et le véritable objet des Francs-Maçons ; 1776, 121.
— sur les Templiers, de *Nicolaï* ; *allm.* 1782. 170.
— sur l'Histoire de la Franche-Maçonnerie ; 1813. 399.
Essais sur la Franche-Maçonnerie ; 1784. 184.
— sur la Secte des Illuminés ; 1789. 248.
— historiques et critiques sur la F.-M. ; 1805. 304.
État du Grand Orient de France ; 1777. 125.
— du G. O. de France, reprise, 1804. 125.

Nos.
État de la Grande-Loge nationale de Hollande ; *holl.* 1783. 175.
— de la Grande-Loge de Genève ; 1800. 281.
— des Loges de Prusse sous le régime de la Grande-L. de Royale-Yorck ; *allm.* 1807. 331.
Étoile (l') flamboyante ; 1766. 83.
— (l') lumineuse ; *allm.* 1802. 291.
Étrennes au pape ; 1752. 59.
— aux Sectateurs de l'Art Royal ; 1810. 358, 367.
— intéressantes ; 1790. 259.
Examen du prétendu Manifeste des s.-d. supérieurs inconnus ; 1796. 270.
Exercice (le nouvel) à la prussienne ; 1773. 105.
Explication de la Croix philosophique ; 1806. 316.
— de la pierre cubique ; 1806. 317.
Extrait d'une lettre d'un Franc-Maçon de Londres ; *allm.* 1770. 96.
— des registres de la Commission du G. O., établie pour juger les Frères *Labadie* et *de La Chaussée* ; 1773. 106.
— de la décision du G. O. de France contre la Loge de la Réunion des étrangers ; 1803. 295.
— des travaux de la G.-L. de H-D-M. de Rouen ; 1786. 210.
— du Livre d'architecture de la Loge du rite ancien et accepté de S. N. à Paris ; 1805. 305.
— des premiers travaux de la G. ▭ générale-Ecossaise d'Italie ; *ital.* 1805. 306.
— du Livre des délibérations du Chapitre du Vrai-Zèle, à Paris ; 1806. 319.
— du Livre d'or du Chapitre métrop. de France ; 1807. 325.
— du Livre d'or du Tribunal du Rite ancien à Toulouse ; 1807. 327.
— du Livre d'or du Suprême Conseil du 33e. degré, années 1807, 1808, 1810, 1811, 1812, et 1813. 326, 335, 359, 369, 370, 371, 372, 389, 400.
— sommaire du Cours fait, par M. A. *Lenoir*, au Convent de Paris ; 1812. 382.

N^os.

Extrait des Colonnes gravées dans le Souverain Chap. écossais d'Angers ; 1812. 388.

F.

FÊTES de l'Ordre, célébrées au G. O. de France ; de 1805, à 1814. 307, 309, 320, 328, 329, 336, 350, 360, 361, 373, 374, 390, 391, 407.
Flambeau (le) lumineux de l'Ordre maçonnique ; *allm.* 1746. 49.
— (le) nouvellement établi de l'Ordre de la Franche-Maçonnerie ; *allm.* 1746. 50.
Formulaire de la Félicité ; 1745. 53.
Fragmens pour et contre la Franche-Maçonnerie ; *allm.* 1782. 161.
— d'une Histoire de la Maçonnerie allemande ; *allm.* 1787. 218.
Franc-Maçon (le) qui se défend lui-même ; *allm.* 1744. 25.
— (le) découvert ; *allm.* 1745. 36.
— (le) dans la république ; 1746. 47.
— (le) démasqué ; 1757. 68.
— (le vrai) ; 1773. 107.
— (le), ou Bibliothèque des Sociétés secrètes ; *allm.* 1700. 249.
Francs-Maçons (sur les) ; *ital.* 1769. 93.
— (les) écrasés, pour servir de suite à l'Ordre des Francs-Maçons trahis ; 1779. 131.
— (les) plaideurs ; 1786. 211.
Franche-Maçonnerie (la) dévoilée ; *allm.* 1745. 37.
— (la) n'est que le chemin de l'enfer ; *allm.* 1769. 94.
— (la) rendue à sa véritable origine ; 1814. 409.
Frères (les) théoriques ; *allm.* 1788. 239.

G.

GRADES uniformes de la Franche-Maçonnerie (les trois premiers) ; 1778. 132.

Nos.

G. I. G. E. (Grand-Inspecteur, Grand-Elu), ou Chevalier Kados; 1781. 153.
Guide portatif du Franc-Maçon; *angl.* 1761. 72.

H.

Hauts Grades (les) de la Gr.-Loge de Royale-Yorck; *allm.* 1804. 299.
—du Rite franç. avec des notes, ms. de M. *Fustier.* 1809. 345.
Hiram, ou la Clef du Grand-Maître de la Porte, etc.; *angl.* 1766. 85.
Histoire, obligations et statuts des Francs-Maçons, 1742. 19.
— des Fr.-Maçons, contenant leurs obligations; 1742. 20.
— du sort des Francs-Maçons à Naples; *allm.* 1779. 139.
— des Inconnus, *allm.*; 1780. 146.
— des persécutions intentées aux Francs-Maçons de Naples; 1780. 147.
— de la Fondation du G. O. de France; 1812. (Voyez *Annales originis, etc.*)
— des Fr.-Maçons à Naples (recherches sur l'); 1792. 265.
— de l'assassinat de *Gustave* III; 1797. 274.
— de la Franche-Maçonnerie, par *Lawrie; angl.* 1804. 297.

I.

Illuminé (l') véritable; *allm.* 1788. 241.
Illustrations de la Maçonnerie par *Preston; angl.* 1792. 99.
Influence (de l') attribuée aux Francs-Maçons et aux Illuminés sur la Révolution de France; 1801. 286.
Installation, par le prince *Cambacérès*, de M. *de Roettiers de Montaleau* à la dignité de représentant du Grand-Maître; 1808. 337.
— du Frère *de Fournelle*, âgé de 119 ans, comme Vén. d'honneur de la L. de St.-Pierre, du V. expert. 1809. 351.
— de la Loge des Amis de la Couronne, à l'Orient de la 6e. compagnie des Gardes du Corps du Roi, le 25 septembre 1814. 414.

Nos.

Institution, Rites et cérémonies de l'Ordre des Francs-Maçons; *ital.* 1785. 195.
Instruction sur l'origine des Philalètes; 1785. 196.
— des Fendeurs; 1788. 242.
Introduction à mon apologie, par *Weishaupt; allm.* 1787. 220.
Itinéraire maçonnique, etc.; 1813. 401.

J.

JAKIN et Boaz; *angl.* 1762. 73.
Jésuites (sur les), les Francs-Maçons et les Rose-Croix; *allm.* 1781. 154.
Jésuites (les) chassés de la Maçonnerie, ou la Maçonnerie écossaise comparée, etc.; 1788. 235.
Journal des Francs-Maçons (12 livraisons); *allm.* 1784. 186.
— pour la Franche-Maçonnerie; *allm.* 1805-1812. 310.
— (nouveau) des Francs-Maçons; *allm.* 1812. 392.
— de Berlin, écrit périodique; *allm.* 1783. 166.
Jugemens (les vrais) sur la Société des F.-M.; 1752. 61.

L.

LETTRE d'un F.-M. sur l'exclusion des *Dames*, etc.; *allm.* 1741. 41.
— d'un Franc-Maçon à M. *Devaux; allm.* 1744. 27.
— critique d'un Franc-Maçon sur le livre de l'Ordre des F.-M. trahis; *allm.* 35.
— et consultation sur la Société des F.-M.; 1748. 55.
— de Marie *Bonbec;* 1749. 56.
— d'un Maçon Libre; 1749. 57.
— critique d'un F.-M. sur un livre nouvellement paru, etc.; 1754. 64.
— écrite avec franchise; *allm.* 1763. 77.
— du duc *de Luxembourg* au G. O.; 1773. 108.
— à M. Ch. *Chabrou* sur la procéd. du Châtelet; 1790. 250.
— adressée au F. *Delahaye;* 1811. 380.

N^os.
Lettres maçonniques interceptées; *allm.* 1755. 65.
— familières du baron de *Bielfelds ; allm.* 1770. 97.
— critiques sur la F.-Maçonnerie d'Angleterre; 1773. 109.
— maçonniques pour servir de sup. au V. F.-M.; 1774. 114.
— concernant la Franche-Maçonnerie, 1re. p. sur les Templiers ; *allm.* 1783. 174.
Liberté (sur la) maçonnique ; *allm.* 1792. 264.
Livre de poche pour les Francs-Maçons ; *allm.* 1777. 129.
— (le) des mystères anciens et modernes; *allm.* 1797. 276.
— (le) bleu (ouvrage sans titre) ; 1810. 363.
Loge centrale des véritables Francs-Maçons ; 1802. 288.
Loge Impériale des Francs Chevaliers ; 1805. 311.
Louis XVI détrôné avant d'être roi; 1800. 284.
Lumière (la grande) ; 1734. 3.
Lux ex tenebris ; 1805. 312.

M.

MAÇON (le parfait), ou les véritables secrets, etc. ; 1760. 71.
Maçonnerie (la) disséquée ; *angl.* 1730. 2.
— (la vraie) d'adoption ; 1787. 224.
— (la) comparée avec le secret des Templiers ; *allm.* 1788. 236.
Magasin pour les Francs-Maçons ; *allm.* 1805. 313.
Manifeste des supérieurs inconnus ; *allm.* 1793. 266.
Manuel des Francs-Maçons ; 1811. 376.
Marche secrète (sur la) des machinations humaines ; *allm.* 1790. 254.
Masques (les) arrachés ; 1789. 246.
Matériaux pour servir à l'histoire de la Franche-Maçonnerie ; *allm.* 1786. 202.
— pour servir à l'histoire philosophique des Sociétés secrètes ; *allm.* 1806. 203.
Mémoire justificatif du V. F. *de La Chaussée* ; 1772. 100.
— pour la L. de la Parfaite...... de Nantes contre le G. O. 1778. 134.

N°.
— Mémoire pour la L. du Contrat-Social contre le G. O.; 1778. 133.
— (deuxième) pour la même Loge; 1779. 140.
— pour la L. des Neuf-Sœurs contre le G. O.; 1779. 141.
— du marquis *de Rognes* à la M. L. de la Vertu Persécutée, à Avignon; 1785. 198.
— de C. *Bouillod*; 1796. 272.
Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme; 1799. 279.
Memorie Voor te leezen, etc. *holl.* 1808. 390.
Miroir (le) de la vérité; 1800. 282.
Monarchie (de la) prussienne, éd. in-8°., t. 6; 1778. 243.
Mon histoire et apologie; *allm.* 1786. 213.
Motifs de la création de l'Ordre des Chev. de l'*Ancre*; 1745. 40.
— du traité d'union entre le G. O. et les Directoires écossais; 1775. 116.
Moyen (le) de monter au plus haut grade de la marine sans se mouiller; 1745. 41.
— de rendre la F.-M. plus utile à l'humanité; 1790. 251.
Mystères (les plus secrets) de la Maçonnerie des hauts grades dévoilés; 1766—1768. 86 et 90.
— (des) anciens et modernes; *allm.* 1782. 167.
— (les) des Hébreux, ou la Maçonnerie *religieuse*; *allm.* 1788. 244.

N.

NÉCESSAIRE (le) maçonnique; 1812. 398.
Noblesse des Francs-Maçons, 1756. 67.
Nothuma qui n'est pas ex-jésuite; *allm.* 1788. 245.
Notice historique de l'origine des F.-M.; *allm.* 1742. 21.
Notices des écrits originaux, etc.; *allm.* 1787. 228.
Nouvelles authentiques de l'Asie; 1787. 226.
— authentiques des Frères initiés de l'Asie; 1787. 225.

O.

OBSERVATIONS sur la Circulaire des Amis-Réunis; 1784. 214.

N^os.

— Observations sur la constitution politique de l'Ordre maçonnique; *allm.* 1787. 221.
OEuvres maçonniques de *Fessler*; *allm.* 1805. 314.
Orateur (l') Franc-Maçon; 1766. 87.
Ordonnance de l'Électeur de Bavière contre les Francs-Maçons; 1784. 187.
Ordre (l') des Francs-Maçons trahi, 1745. 34.
— du Temple, 1810. 364.
— (l') de la Franche-Maçonnerie; *allm.* 1746. 48.
— (sur l') des Illuminés; 1799. 278.
Origine de la Franche-Maçonnerie; 1787. 229.
— (sur l')..... des deux Ordres des Rose-Croix et de la Franche-Maçonnerie; *allm.* 1804. 300.
— (de l') et de l'établissement de la Franche-Maçonnerie en France; 1808. 540.
— (de l) de la Franche-Maçonnerie, par Payne; 1812. 394.

P.

Pensées sur la Franche-Maçonnerie; *allm.* 1782. 165.
Pierre (la) d'achoppement et le rocher de Scandale; *allm.* 1780. 150.
— de touche pour les Francs-Maçons; *allm.* 1786. 216.
Planches à tracer de l'installation du duc de Chartres; 1773. 113.
— Discours, etc. sur la réunion des deux GG. OO. de France, 1799. 280.
— à l'occasion de la fête de la paix au G. O.; 1801. 287.
Polichinel au G. O. de France; 1786. 215.
Portrait (le véritable) d'un Franc-Maçon; 1744. 26.
Précis historique de l'installation du G. M. du Rite philosophique; 1807. 332.
Preuve que la Société maçonnique est une chose superflue; *allm.* 1764. 1764.
— que la sentence des magistrats de Dantzick est injuste; *allm.* 1784. 79.

N^os.
Preuves d'une conspiration contre toutes les religions ; *angl.* 1793. 267.
Principes d'Ahiman ; *angl.* 1764. 80.
— d'Ahiman, abrégés et commentés ; *angl.* 1783. 172.
Procédures curieuses de l'inquisition de Portugal, *1747*. 52.
Proponenda pour le convent des Philalètes, 1786. 217.
Protocole de Lavater, etc. ; *allm.* 1787. 230.

Q.

QUATRE Pièces tirées des papiers d'un Franc-Maçon ; *allm.* 1782. 149.
Quintescence de la vraie Franche-Maçonnerie ; *allm.* 1746. 51.

R.

RAPPORT fait par le F. Escoffier à la Loge des Élèves de Minerve, contre les vexations et l'intolérance du G. O. de France ; 1802. 289.
Ratio illustris Ordinis, etc. 1739. 10.
Récapitulation de toute la Maçonnerie, 1813. 402.
Recherches sur les initiations anciennes et modernes, 1779. 142.
Recherches sur le secret et les cérémonies des *Templiers* ; *allm.* 1782. 164.
Recueil de discours et autres pièces sur l'Art Royal ; 1751. 60.
— précieux de la Maçonnerie adonhiramite ; 1787. 231.
— élémentaire de la Maçonnerie adonhiramite ; 1803. 296.
— des principales pièces d'architecture de la Loge des Chevaliers de la Croix de Troyes ; 1807. 333.
Réflexions sur la persécution des Illuminés ; *allm.* 1786. 212.
— impartiales sur l'édit de l'électeur de Bavière, 1788. 240.
— sur les Francs-Maçons ; *ital.* 1790. 252.
Règle maçonnique à l'usage des Loges réunies et rectifiées ; 1806. 322.
Règlemens, lois, histoire, etc., des Francs-Maçons ; *allm.* 1744. 31.

N^os.

Règlemens du G. O., en son Chap. des grades; 1789. 247.
— généraux de la Maçonnerie écossaise; 1807. 334.
Relation authentique concernant les Francs-Maçons; *allm.* 1738. 71.
— apologétique et historique, etc.; 1738. 8.
— de l'interdiction des Loges de la ville de Lyon; 1777. 126.
Relations recueillies des institutions des Francs-Maçons pour les pauvres; *allm.* 1775. 117.
Réponse aux assertions contenues dans l'ouvrage intitulé: *de Conventû generali Latomorum;* 1784 188.
Rite primitif (Tableau de la première Loge du); 1780, 1790. 148, 253.
Rose (la) de la Vallée; 1808. 342.
Rose-Croix (le) dans toute sa nudité, etc.; *allm.* 1782. 148.

S.

Saint-Nicaise, ou Lettres remarquables sur la Franche-Maçonnerie; *allm.* 1785. 199.
Scænographia architectonica, etc., ou Réflexions particulières sur la construction de la Tour de Babel; *allm.* 1741. 13.
Sceau (le) rompu; 1745. 42.
Sciences secrètes (des), initiations, etc.; *allm.* 1786. 209.
Secret (le) des Francs-Maçons découvert dans un drame; *allm.* 1742. 17.
— des Francs-Maçons; 1742. 22.
— (le) des Francs-Maçons; 1744. 29.
— (le) des Francs-Maçons découvert; *allm.* 1745. 39.
Secrets (les) des Francs-Maçons et des Mopses dévoilés; *allm.* 1745. 38.
— (les) de la Société anti-absurde dévoilés; 1759. 40.
— (les) les plus nouveaux des Francs-Maçons; *allm.* 1766. 84.
— (les) de la Maçonnerie dévoilés au pape *Pie VII*; 1814. 412.

N°s.
Sentence de police du châtelet de Paris; 1737. 5.
— de police du châtelet de Paris; 1644. 30.
— de police du châtelet de Paris; 1745. 45.
— de l'inquisition, qui condamne un ouvrage à être
— brûlé par la main du bourreau; *lat*. 1739. 9.
Société des Francs-Maçons (la) considérée comme utile à l'humanité; 1777. 127.
— (la) des Francs-Maçons soutenue contre les faux préjugés; 1772. 101.
— (la) des Francs-Maçons soutenue contre les diatribes et écrits mensongers, etc. 127.
Sort (le dernier) des Francs-Maçons; *allm*. 1787. 232.
Statuts de la T. R. G. L. de France; 1771. 98.
— de l'Ordre royal de la Franche-Maçonnerie en France; 1773. 111.
— de la Loge de la Vérité et Concorde; *allm*. 1794. 268.
— généraux de la Franche-Maçonnerie en Italie; *ital*. 1806. 322.
— de l'Ordre de la Franche-Maçonnerie en France; 1800. 283.
— de l'Ordre maçonnique en France; 1806. 324.
— et règlemens des Dames de l'hospice du Mont-Thabor à Paris; 1812. 395.
Suisse (le) catholique deux fois; 1814. 405.
Supplément à la défense des bulles publiées contre les Francs-Maçons; *allm*. 1784. 181.
Symboles fondamentaux et authentiques de la Franche-Maçonnerie; *allm*. 1808. 344.
Système (le) des Illuminés; *allm*. 1787. 233.

T.

TABLEAU alphabétique des LL. constituées ou reconstituées par le G. O. jusqu'en 1776; 1776. 122.
—alphabétique de toutes les Loges maçonniques connues; *allm*. 1782. 171.

Tableau

Nos.
Tableau de toutes les Sociétés secrètes; *allm.* 1805. 308.
— du G. O. d'Italie; *ital.* 1808. 341.
— des Officiers et membres du Chapitre de H-D-M. du choix, à Paris; 1808. 342.
— de la R. M. L. Écossaise de France; 1809. 353.
Tabula Commilitonum Ordinis Templi, etc.; 1811. 379.
Testament de mort et déclarations de *Cagliostro;* 1791. 261.
Tombeau (le) de J. *Molay;* 1796. 271.
Tonneau (le) jeté; 1745. 44.
Tout (sur le) de la Maçonnerie; *allm.* 1782. 163.
Traité sur l'assemblée générale à Wilhelmsbad; *allm.* 1784. 182.
Travaux du G. O. de France, concernant la Loge de l'Aimable Concorde; 1777. 128.
— (derniers) de *Spartacus* et de *Philon; allm.* 1788. 237.
— d'installation au G.-O. de France du prince *Cambacérès*, comme premier Grand-M. adjoint; 1805. 315.
— du G. O. d'Italie, à l'occasion de son affiliation au G. O. de France; *ital.* 1809. 352.
— du G. O. d'Italie, à l'occasion de la naissance du *Roi de Rome; ital.* 1811. 375.
— du Sup. Cons. du 33. degré du G. O. de Naples; *ital.* 1811. 378.
Tuileur des 33 degrés de l'Écossisme du Rite ancien et accepté; 1813. 403.

U.

Unique (l') et parfait Tuileur pour les grades de la Maçonnerie écossaise; 1812. 396.
Usage (de l') et de l'abus de la Maçonnerie; *angl.* 1783. 178.
Utilité (sur l') de la F.-maçonnerie; *ital.* 1811. 377.

V.

Vatican (le) vengé; 1752. 62.

	Nos.
Vindictæ apud Sycophantas Juviavenses, etc.; 1741.	15.
Verbal de la réception de l'ambassadeur de Perse. 1809.	354.
Vie privée ou apologie, etc.; 1784.	189.
Vie de *Cagliostro; allm., franç., ital.* 1791. 257. 258.	260.
— (la) de *M. Zimmermann; angl.* 1797.	275.
Vocabulaire des Francs-Maçons; 1810.	365.
— Le même; *ital.* 1810.	366.
Voile (le) levé pour les curieux; 1791.	262.

Fin de la Table alphabétique des Ouvrages.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS D'AUTEURS.

A.

Abraham—282—292.
Aletophile—16.
Anderson—1.
Anton—164.

B.

Babo—185.
Bailleul—380.
Barbet—288.
Barruel—279.
Bascamps—226.
Bassac (*Herbert de*)—318.
Bazot—365—366—376.
Bergeyron - Madier—347.
Bertolio (*l'abbé*)—127.
Beyerlé—177—184.
Biedermann—237.
Bielefeld—99.
Bode—236.
Boileau—330.
Bonneville (*de*)—235-236-394.
Borage—86.
Boubée—340.
Bouillod—272.
Burmann—346.

C.

Cadet-Gassicourt—271.
Caillot—330.
Chappron—412.
Chéreau—316—317.
Caignart de Mailly—330.

D.

Dejoux—285.
Deladixmerie—138—141.
Delalande (*de Douai*)—406.
Demilly—295.
Dermott—80.
Du Trousset—217.

E.

Enoch—107—114.
Escoffier—289.

F.

Fessler—314.
Freyburger—169.
Fuerstenberg—163.
Fustier—345.

G.

Glayre—368—387.
Gouillard—103—109.

H.

Harper—80.

*

Héricourt (*d'*)—217.
Holtrop—338.
Hutchinson—145.

J.

Jarrhetti—87.

K.

Kessler de Sprengeisen—200.
Knigge—182.
Krause—344—362.
Kuenen—12—31.

L.

Lafisse—133—140.
Lahausse (*de*)—319.
Lalande (*Jérôme de*)—112.
Larudan (*l'abbé*)—34.
L'Aulnay (*de*)—403.
Laurens—304.
Lavater—230.
Lawrie—297.
Lefranc—262—263.
Lenoir (*Alexandre*)—382—409.
Leroy—113.
Lesage—234.
Lesueur—246.
Loreilhe—330.
Luccagni—259.
Luchet (*le marquis de*)—248.

M.

Mangourit (*de*)—330—349.
Maréchal—330.
Marnezia (*de*)—217.
Mayer (*J.-A.*)—154.
Meggenhausen (*de*)—213.
Meyer—94.
Milanès—188.
Mirabeau (*de*)—243.
Molitor—330.
Mounier—286.

N.

Nicolaï—170.
Noorthouk—1.

P.

Payne (*Thomas*)—394.
Pincemaille—76.
Plane—273.
Poirot—330.
Preston—99.
Prichard—2.
Proyart (*l'abbé*)—284.
Pyron—398—404.

R.

Ragotzky—264.
Reilly—256.
Renard—132.
Robelot—330—354.
Robins—142.
Robison—267.
Roger—330.
Rognes (*de*)—198.
Rose—221.

S.

Saint-Victor (*Guillemain de*)—224—229—231.

Salfi—377.
Sechal—363.
Servati—218.
Starck—150—155—199—223.
Stralenberg—163.

T.

Tacxsi—405.
Thierce (*la*)—20.
Thomassin—330.
Thory—383.
Tissot—275.
Tschoudy (*le baron de*)—83—144.

U.

Uriot—26.

V.

Vernhes—399.
Vignozzi—366.

W.

Weishaupt—156—220—233.
Werther—139.
Wurtz (*de*)—251.

Fin de la Table des noms d'Auteurs.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

PRINCIPAUX ARTICLES

Contenus dans ce premier volume.

ALLEMAGNE. (Anecdotes concernant la *Franche-Maçonnerie* en) Pag. 35—38—42—46—48—51—53—36—57—59—61—62—63—65—69—70—74—77—78—82—84—86—88—90—94—97—99—103—113—117—122—130—136—141—145—152—158—161—166—173—177—180—182—183—191—193—19—1974—198—201—205 209—211—223—232—235—250—253—257—262—291 292—293—295—296—299—300—302—304—505—307—308—310—311—314—316—317—318—320—321—322—325—326—328—330—335—345.

AMÉRIQUE et les Indes. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie dans cette partie du globe.) Pag. 23—26—29 30—33—49—57—66—70—73—78—79—87—97—142—147—177—179—185—186—188—190—198—202—213—216—236—254—292—293.

ANGLETERRE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie dans ce royaume.) Pag. 1 et suivantes jusques à la p. 15 ; 16 et suiv., jusques à la p. 21, 22 et suiv., jusques à la p. 25—26—27—28—29—30—32—35—39—44—47—49—52—54—57—58—60—65—66—67—69—73—77—79—84—87—89—91—94—95—97—100—104—114—118—123—132—137—142—146—150—155—158—162—168—173—177—180—182—191—193—194—197

198—201—205—209—211—223—232—235—243—250—253—273—292—316—336—337—342.

BIBLIOGRAPHIE historique de la Franche-Maçonnerie, avec les Tables alphabétiques des titres des ouvrages et des noms d'auteurs, page 347 et suiv.

BILL. (texte du) rendu contre les Maçons par le parlement d'Angleterre en 1425, page 7.

BOHÊME et HONGRIE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie dans ces contrées.) Pag. 55—77—123—161.

CHINE. (Sectes secrètes à la) Page 343.

DANEMARCK. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie dans ce royaume.) Pag. 50—69—177—283.

DIVISIONS de l'ouvrage et détails sur chacune d'elles, p. viij.

ÉCOSSE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie en) Pag. 4—6—8—11—12—30—31—33—35—42—45—48—48—50—52—54—57—58—60—61—62—63—65—66 68—69—73—74—76—77—79—80—84—86—87—89—93—94—96—97—100—105—110—115—125—132—138—142—147—150—155—159—162—169—174—177—178—181—184—186—191—194—196—197—198—200—204—205—206—211—214—219—224—229—233 277—308—317—330—331.

ÉPOQUE (première) de l'Histoire de la Franche-Maçonnerie, pag. 1.

........(Seconde) *idem*, page 16.

ESPAGNE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie dans ce royaume.) Pag. 23—25—240—244—250—265.

FRANCE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie en) Pag. 21—32—34—38—48—50—52—55—57—61—64—68—70—74—76—78—79—81—86—87—90—91—93—94—96—97—102—106—110—115—119—126—133—

138—143—147—150—155—159—164—170—175—179—182—184—186—190—192—196—197—198—200—204—205—208—211—215—219—224—230—233—237—244—244—247—251—255—258—266 et suiv.—280—289—292.

HONGRIE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie en) Pag. 55—77.

GRADES et Rites, Sectes et Coteries secrètes. (Nomenclature des) Page 287.

GRANDS-MAITRES (Chronologie des) en Angleterre, page 274.—En Écosse, p. 277.—En France, p. 280.—En Hollande, p. 281.—Des Templiers, p. 282 et suiv.

HOLLANDE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie en) Pag. 20—25—28—29—34—46—72—74—76—131—146—155—177—202—223—235—239—250—251—252—254—263—281—293—310—326.

IRLANDE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie en) Pag. 101—161—177—237.

ITALIE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie en) Pag. 24—26—35—38—43—45—51—63—64—73—117—123—131—150—158—162—168—181—183—187—193—195—217—228—240—243—250—253—263—312—322—325—327—329—344.

MALTE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie à) Pag. 49—99.

POLOGNE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie en) Pag. 44—146—148—161—177.

PORTUGAL. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie en) Pag. 51—53—123—229.

RENONCIATION (Texte de la), par *Saint-Clair de Roslin*, à la Grande-Maîtrise de l'Ordre en Écosse, en faveur de la Grande-Loge de Saint-Jean d'Edimbourg, page 31.

RUSSIE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie en) Pag. 25—44—82—91—169—177—195—199—210—218 223—254—289—292—309.

SAVOIE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie en) Pag. 185—263.

SUÈDE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie en) Pag. 24—39—59—66—68—130—154—177—191—193 —217—250—263—289—293—294—312—313—318— 332—337—338—339.

SUISSE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie en) P. 39—43—47—54—58—59—85—97—130—131—137 —142—154—168—177—181—182—183—184—187— 193—195—217—228—240—243—247—250—253—300 330—331.

TABLE chronologique de l'Histoire de la Franche-Maçonnerie, page 1.

TURQUIE. (Anecdotes concernant la Franche-Maçonnerie en) Pag. 39—61—62—177.

Fin de la Table des articles.

TABLE
DES ABRÉVIATIONS.

ANECD	Anecdote.
Af.	Afrique.
A. R. (Loge des)	Amis-Réunis.
Ass	Assemblée.
Chap	Chapitre ou Chapitres.
Coll. Collect	Collection.
Cérém	Cérémonie.
Chev	Chevalier.
Conv	Convent ou *Conventus*.
Cons	Conseil.
D. Deg	Degré.
Délib	Délibération.
E. Ec	Écossais.
Ed	Édition.
Ex	Excellence.
Ém	Éminence.
Eur	*Europæ*.
F. FF	Frère ou Frères.
Fond	Fondation.
F.-M	Franc-Maçon, Francs-Maçons Franche-Maçonnerie, suivant le sens de la phrase.
G. Gr	Grade ou Grades.

G. O.	Grand Orient.
-Off.	Grand-Officier.
G. L.	Grande-Loge.
G. M.	Grand-Maître.
H-D-M.	Hérodom.
Hist.	Histoire—Historique.
Ibid.	*Ibidem.*
Id.	*Idem.*
K.-H.	Kadosch.
Kilw.	Kilwinning.
L.	Loge.
M. M.que, Maçonn. Maç	Maçonnique, Maçonnerie ou Maçon, selon le sens.
M.-L.	Mère-Loge.
Métrop.	Métropolitain
Ms	Manuscrit.
Mag.	*Magister.*
N.	Note.
No.	Numéro.
O.	Ordre, Orient.
P.	Page ou Pages.
Prov.	Provincial.
Phil.	Philosophe ou Philosophique.
R. Resp.	Respectable.

R. A. et acc	Rite ancien et accepté.
Relig	Religion ou Religieuse.
Rév	Révérend.
S. A. S	Son Altesse Sérénissime.
S. M	Sa Majesté.
S. S	Sa Sainteté.
S. Cons	Suprême Conseil.
S. G. Comm	Souverain grand Commandeur.
Supp	Supplément.
Symb	Symbolique.
T	Tome.
T. P. S. G. C	Très-puissant souverain grand Commandeur.
V	Voyez.
Vic	*Vicarius*.
Vol	Volume.

Fin de la Table des abréviations et du premier volume.


Princeton University Library
32101 061269328